Annexe 7 : Compatibilités aux plans, programmes, schémas en vigueur

Documents cadres concernant l’urbanisme

➢ *Schéma Directeur de la Région Île de France Environnemental (SDRIF-E)*

La région Ile-de-France a voté, le 17 novembre 2021, la mise en révision du SDRIF actuel, en vue d'élaborer un SDRIF-Environnemental (SDRIF-E). Celui-ci a été adopté le 10 juin 2025.

Les documents d'urbanisme en vigueur n'étant pas encore mis en cohérence avec le SDRIF-E, la compatibilité du projet Plessis DC avec celui-ci est analysée ici.

Chapitres	Objectifs		OR	Axes des orientations	Commentaires
Un environnement protégé pour le mieux-être des Franciliens	1.1	Composer l'armature verte de la région nature de demain	1 à 6	L'armature verte régionale, support de la trame verte et bleue	*Non concerné* *Le site n'est pas localisé à proximité de zonages réglementaires ou patrimoniaux, ni à proximité d'espaces agricoles. Il ne s'insère pas dans une trame verte ou bleue.*
			7 à 8	Les fronts verts	
			9 à 11	Les trames écologiques	
			12 à 29	Les éléments constitutifs de l'armature des espaces ouverts	
	1.2	Améliorer la résilience de la région	30 à 34	Réduire la vulnérabilité aux risques naturels	Le site est localisé en dehors de tout TRI, PPRI ou PAPI. Il est également situé en dehors de la zone inondée recensée dans la carte des plus hautes eaux connues (PHEC) sur le bassin de la Seine. À noter toutefois que les ouvrages de gestion des eaux pluviales du projet permettront d'assurer la retenue sur site d'une pluie de retour 100 ans.
			35	Préparer l'Île-de-France à faire face aux épisodes de chaleur	Les intentions architecturales et paysagères du projet permettent de limiter l'effet d'îlot de chaleur urbain : végétalisation d'une partie des toitures, plantations d'arbres supplémentaires là où c'est possible, maintien d'une barrière végétale entre le site et les zones d'activité voisines, …
			36 à 38	Préserver la ressource en eau	La solution de refroidissement choisie ne nécessitera aucune consommation d'eau.
			39 à 41	Renforcer la perméabilité des sols	Le projet PLESSIS DC permettra d'augmenter les surfaces perméables du site par rapport à l'existant (3 976 m² actuel contre 7 743 m² pour le projet) grâce à la mise en place de toitures végétalisées. Notons que les espaces de pleine terre mis en place dans le cadre du projet seront de qualité supérieure à l'existant. Le site ne sera pas entièrement imperméabilisé, sur les 19 970 m² de superficie, 3 214 m² seront dédiés à des espaces verts, représentant 16 % de la superficie du site, auxquels s'ajouteront des toitures végétalisées (4 529 m²). Les eaux pluviales de ces espaces s'infiltreront. Le surplus qui n'aura pas pu s'infiltrer du fait de la faible perméabilité sera drainé vers le réseau des eaux pluviales.

Chapitres	Objectifs		OR	Axes des orientations	Commentaires
					Pour les pluies courantes, les eaux pluviales ruisselleront vers une plaine d'infiltration à ciel ouvert de 150 m³, dimensionnée pour infiltrer les 10 premiers millimètres de pluie.
Une gestion stratégique des ressources franciliennes : sobriété, circularité et proximité	2.1	Activité agricole et forestière	42 à 43	Les accès, les liaisons et les emplacements nécessaires	*Non concerné*
	2.2	Assurer l'approvisionnement en matériaux favorisant la proximité et la diversification du mix	44 à 47	L'accès aux gisements, la remise en état et le réaménagement des carrières, la réversibilité des installations ainsi que la proximité des infrastructures de tri et recyclage de déchets	*Non concerné*
	2.3	Maintenir et adapter les services urbains	48 à 51	Maintien des services urbains	*Non concerné*
			52 à 53	Prévention, réemploi et recyclage des déchets	*Non concerné*
			54 à 56	Production d'énergie renouvelable et de récupération	Le site prévoit l'installation de panneaux photovoltaïques d'une surface de 860 m², sur une structure adaptée au-dessus des containers abritant les groupes électrogènes. L'énergie électrique produite sera autoconsommée et contribuera à l'alimentation générale des bureaux. Les bâtiments disposeront de tous les équipements et attentes nécessaires au raccordement à un réseau de chaleur.
Vivre et habiter en Île-de-France : des cadres de vie désirables et des parcours de vie facilités	3.1	Intensifier le renouvellement urbain	57 à 63	Développer l'offre résidentielle, prioritairement dans le tissu urbain existant	*Non concerné*
			99 à 127	Développer l'activité et l'emploi	Cf. chapitre 4 « Généralités » ci-dessous (Conforter une économie compétitive et souveraine, engagée dans les grandes transitions).
			64 à 65	Renforcer la mixité et conforter les centralités	*Non concerné*
	3.2	Améliorer les cardes de vie	66 à 69	Renforcer l'offre d'équipements et services, améliorer les espaces publics	*Non concerné*

Chapitres	Objectifs		OR	Axes des orientations	Commentaires
			70 à 71	Réduire l'exposition de la population aux risques, pollutions et nuisances	Le projet a été conçu dès le départ pour s'insérer dans un milieu urbanisé en limitant au maximum son impact pour les riverains : - travail des façades pour l'intégration architecturale dans la zone ; - maintien et renforcement des alignements d'arbres en bordure de site pour limiter l'impact visuel et les effets d'ilot de chaleur urbain ; - équipements techniques conçus pour limiter les impacts sur la qualité de l'air et l'ambiance sonore (systèmes SCR pour réduire les émissions de NOx, mesures d'atténuation acoustiques, …).
			72 à 76	Valoriser les paysages et le patrimoine bâti	Le maintien d'une ceinture d'arbres en périphérie du site permettra une bonne intégration des bâtiments vis-à-vis des riverains. L'intégralité des façades du bâtiment sera traitée dans un nombre limité de matériaux et de couleurs, en réponse à l'environnement général de la zone.
			77	Mettre en œuvre des actions de renaturation	*Non concerné*
	3.3	Maîtriser les développements urbains	78 à 82	Orientations communes	Le projet est localisé au droit d'un site industriel existant. Il ne participe ainsi pas au mitage d'espaces agricoles, naturels et boisés.
			83 à 84	Les secteurs d'urbanisation préférentielle	*Non concerné*
			85	Les secteurs de développement industriel d'intérêt régional	*Non concerné*
			86 à 98	Capacités d'urbanisation non cartographiées	*Non concerné* *À noter que le site sera équipé de panneaux PV en toiture des bâtiments abritant les bureaux. L'énergie produite sera utilisée en autoconsommation.*
Conforter une économie compétitive et souverain, engagée	4	Généralités	99 à 101	-	Le projet Plessis DC est localisé au droit d'un site industriel existant. Une attention particulière a été apportée aux emprises au sol, et au maintien d'un maximum d'espaces verts.

Chapitres	Objectifs		OR	Axes des orientations	Commentaires
dans les grandes transitions	4.1	Sites d'activités économique	102 à 105	Inscrire les sites d'activités économiques dans une perspective d'une plus grand qualité environnementale	*Non concerné*
	4.2	Immobilier de bureaux	106 à 108	Renouvellement et rénovation de l'existant afin de répondre aux besoins des entreprises en immobilier de bureaux	*Non concerné*
	4.3	Commerces	109 à 115	Lutter contre la vacance commerciale et limiter le risque d'éviction des activités économiques productives dans les sites d'activités économiques	*Non concerné*
	4.4	Logistique	116 à 120	Les sites multimodaux	*Non concerné*
			121 à 122	Les ports	*Non concerné*
			123 à 124	Les infrastructures ferroviaires	*Non concerné*
			125	La logistique urbaine	*Non concerné*
	4.5	Transition numérique	126 à 127	Datacenters et réseau numérique	Le projet Plessis DC est localisé au droit d'un site industriel existant. Des mesures ERC seront mises en place en phase chantier et en phase exploitation afin de limiter les impacts environnementaux du site (pièce n°6 du dossier – Étude d'impact). La consommation d'eau potable du site sera limitée puisqu'elle concernera principalement les usages sanitaires, l'entretien et l'humidification de l'air. La consommation est estimée à environ 1 000 m^3/an. Le réseau électrique local ne sera pas impacté par le raccordement du site au réseau. La capacité électrique du site a été approuvée par le gestionnaire RTE. Les bâtiments disposeront de tous les équipements et attentes nécessaires au raccordement à un réseau de chaleur.
	5.1		128 à 131	Les transports collectifs	*Non concerné*

Chapitres	Objectifs		OR	Axes des orientations	Commentaires
Améliorer la mobilité des Franciliens grâce à des modes de transports robustes, décarbonés et de proximité		Conforter le réseau des infrastructures de transports	132 à 134	Le réseau routier	*Non concerné*
	5.2	Limiter les impacts des infrastructures de transport	135	Résorber les coupure urbaines	*Non concerné*
			136 à 137	Éviter la fragmentation des espaces agricoles, naturels et forestiers	*Non concerné*
			138 à 139	Limiter les pollutions et nuisances	*Non concerné*
	5.3	Rationnaliser le stationnement	140 à 141	-	Le nombre de places de stationnement prévues sur le site est strictement limité aux besoins du projet : 37 places pour les véhicules légers, 2 places pour les deux-roues motorisés, 40 pour les vélos et 2 pour les poids-lourds.
	5.4	Développer les mobilités actives	142 à 144	-	Le site disposera d'un accès piéton dédié depuis l'avenue Galilée. Il est situé à proximité d'arrêts de bus. Un local vélo de 53 m², positionné à proximité des bureaux (en RDC et en sous-sol) est prévu à l'entrée du site.
	5.5	Assurer la fonctionnalité des places aéroportuaires	145 à 149	-	*Non concerné*

Au vu de l'analyse du projet au regard des 149 orientation du SDRIF-E, le Projet est compatible avec le SDRIF-E.

- *Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Métropole du Grand Paris*

Orientations prioritaires du PADD	Enjeux	Prescriptions du DOO	Commentaires
Mm si1. Confirmer la place de la Métropole comme première créatrice de richesse en France en confortant les fonctions productives et la diversité économique	La diversité économique au sein du territoire métropolitain	Créer des locaux pour les entreprises, ou les intégrer dans des lieux existants, pour renforcer les **activités économiques**, et en assurant leur répartition. Ces aménagements anticipent les nouvelles pratiques (tiers lieux, coworking, etc.) et témoignent d'une construction exemplaire (espace vert, sobriété énergétique, etc.).	Le projet s'implante sur un site déjà anthropisé, sur une zone qui accueillait des activités de bureaux. Le site est localisé au sein d'une zone d'activités économiques (activités industrielles et tertiaires). Les documents d'urbanisme autorisent l'implantation du projet. Le projet prévoit de valoriser la chaleur fatale du centre de données en mettant en place un système de récupération et de valorisation de chaleur. Cette chaleur pourra ainsi être intégrée à un réseau de chaleur urbain. Le site prévoit l'installation de panneaux photovoltaïques d'une surface de 860 m², sur une structure adaptée au-dessus des containers abritant les groupes électrogènes. L'énergie électrique produite sera autoconsommée et contribuera à l'alimentation générale des bureaux. Les bâtiments disposeront de tous les équipements et attentes nécessaires au raccordement à un réseau de chaleur. Une surface de 3 214 m² sera dédié à des espaces verts, auxquels s'ajouteront des toitures végétalisées (4 529 m²). L'ensemble permettra d'améliorer largement la situation existante et permettra une gestion optimale des eaux pluviales.
		Assurer un **équilibre entre emplois et logements**, permettant le renouvellement des activités tertiaires, la reconversion d'immobilier obsolète, et une répartition équilibrée des logements et des nouveaux projets tertiaires.	Le projet permettra la création d'emplois qualifiés pour la commune (environ 80 emplois directs). Des sous-traitants interviendront également sur le site (service de sécurité, maintenance, travaux).
		Pour développer les **activités de services et productives** : engager prioritairement le renouvellement des zones d'activité, ou à défaut en construire de nouvelles aux exigences environnementales et fonctionnelles élevées, à proximité des transports en commun.	Le site est localisé au sein d'une zone d'activités économiques (activités industrielles et tertiaires), sur une parcelle qui accueillait des activités de bureaux. Les documents d'urbanisme autorisent l'implantation du projet. Plusieurs lignes de bus traversent la commune du Plessis-Robinson et 3 lignes desservent le site du projet (3 arrêts desservis par une de ces 3 lignes, dont le plus proche se situe en bordure sud du site). Les trams T6 et T10 passent également à proximité du site. Les arrêts les plus proches sont localisés respectivement à 450 m au sud-est (arrêt Malabry) et 500 m au nord-est (arrêt Noveos) pour le T10, et à

Orientations prioritaires du PADD	Enjeux	Prescriptions du DOO	Commentaires
			750 m au nord-ouest (arrêt Pavé Blanc) pour le T6. Ces arrêts sont accessibles en respectivement 5, 6 et 18 minutes à pied. La ligne du RER B passe à environ 2,7 km à l'est du site par la gare de Robinson située à 15 min de bus.
		Pour consolider les **activités logistiques** : développer les lieux de logistique fluviale, renforcer les infrastructures de transport, de stockage et de réseaux et créer des chaînons de logistique urbaine complets (plateformes, espaces de logistique urbains), afin de recouvrir l'ensemble du territoire métropolitain.	*Non concerné.*
2. S'appuyer sur les nouvelles technologies et les filières d'avenir et d'excellence pour accélérer le développement économique, la création d'emplois et la transition écologique	La préservation et le renforcement du rôle et de la place de leader européen en matière de numérique et d'industries créatives	Déployer des **infrastructures numériques** sur le territoire métropolitain permettant de garantir à tous un accès aux réseaux de communication électronique très haut débit, et de stocker de la donnée.	Intrinsèquement, le présent projet de création de centre de données répond pleinement à cet objectif de déploiement d'infrastructures numériques sur le territoire métropolitain.
		Pour soutenir et faciliter l'innovation : créer des lieux adaptés sur l'ensemble du territoire permettant la mise en réseau des acteurs innovants (pépinières, espaces de co-working, etc.) et leur rapprochement avec les universités, les entreprises.	*Non concerné.*
3. Mettre en valeur la singularité culturelle et patrimoniale de la Métropole du Grand Paris au service de ses habitants et de son rayonnement dans le monde	L'affirmation de l'identité métropolitaine par la valorisation de la diversité de l'offre culturelle, et du potentiel touristique de chacun des territoires	Pour diffuser **l'attractivité touristique** : accroître le potentiel touristique du territoire en développant la diversité de l'offre et les possibilités d'hébergement. Cette offre touristique doit être accessible pour tous (transports collectifs, liaisons douces, etc.).	*Non concerné.*
		Pour renforcer le dynamisme culturel : proposer davantage de lieux de production, d'accueil et de diffusion de la culture en veillant à une répartition équilibrée de cette offre sur le territoire métropolitain.	
		Pour valoriser le patrimoine : révéler et protéger les éléments de patrimoine bâti et de patrimoine naturel, tels que des édifices remarquables, des parcs, du patrimoine industriel, etc., et en faire un atout de revitalisation des villes.	

Orientations prioritaires du PADD	Enjeux	Prescriptions du DOO	Commentaires
4. Conforter une Métropole du Grand Paris polycentrique, économe en espace et équilibrée dans la répartition de ses fonctions	L'équilibre des fonctions entre les territoires de la Métropole du Grand Paris	Pour **renforcer le polycentrisme** de la Métropole : le SCoT repose sur une préservation stricte de tous les espaces naturels, forestiers et agricoles, les nouveaux aménagements devant participer d'une fabrique de la ville des proximités en confortant les centralités existantes (en matière d'espaces verts, de services, de commerces, de mobilité, etc.) et en créant de nouvelles à proximité des transports en commun (notamment les futures gares du Grand Paris Express).	Le projet s'implante sur un site déjà anthropisé, et n'empiètera pas sur les espaces naturels, forestiers ou agricoles existants. Il est localisé à proximité de lignes de bus.
		Les nouvelles opérations d'aménagement, les reconversions et la construction de bâtiments flexibles (transformables de bureaux en logements par exemple) sont autant de leviers **pour accroître la mixité fonctionnelle,** c'est-à-dire mêlant logements, bureaux, services, équipements, etc.	*Non concerné.*
		Dans la même optique, les reconversions de bâtiments existants, la réutilisation des parkings, et plus largement la fabrique de la ville sur la ville participent d'une **transformation des tissus urbains** en mobilisant les ressources existantes.	Le projet s'implante sur un site déjà anthropisé, auparavant dédié à des activités de bureaux.
		Pour **améliorer l'offre en équipements** : améliorer la répartition et l'accessibilité des équipements, avec un effort particulier pour l'offre de santé. À ce titre, les perspectives des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 seront des leviers dans la réalisation de grands projets d'équipements, également à long terme par leurs fonctions modulables et adaptables aux besoins de la population.	*Non concerné.*
5. Renforcer l'accessibilité de tous à tous les lieux en transports en commun et tisser des liens entre territoires. Agir pour la qualité de l'air, transformer les modes de déplacement et rendre l'espace public paisible	La qualité de l'accessibilité de la Métropole du Grand Paris	Pour **transformer le réseau routier**, il s'agit d'aménager les voies afin qu'elles puissent accueillir plusieurs types de mobilité (vélo, etc.) et de créer les « boulevards urbains de la Métropole » en apaisant, renaturant et transformant certaines des voies rapides qui structurent le territoire métropolitain.	*Non concerné.*
		Pour **favoriser les déplacements plus doux et vertueux** pour l'environnement, il s'agit d'une part de compléter les infrastructures existantes pour réduire les coupures urbaines (ponts et franchissements), mais plus largement d'équiper le territoire (bornes de recharge, parkings vélos, covoiturage), et de développer des itinéraires	8 places de stationnement pour véhicules légers seront équipées en bornes de recharge électrique. Un local vélo de 53 m^2, positionné à proximité des bureaux (en RDC et en sous-sol) est prévu à l'entrée du site.

Orientations prioritaires du PADD	Enjeux	Prescriptions du DOO	Commentaires
		complets (pistes cyclables, zones de circulation apaisée, etc.) favorisant l'usage du vélo au quotidien.	
6. Permettre aux quartiers en difficulté de retrouver une dynamique positive de développement	L'équité et la solidarité en sein de la Métropole	Ces orientations visent les **quartiers en difficultés** (notamment les quartiers politiques de la ville) et les **quartiers isolés** et se traduisent par une accessibilité renforcée, une meilleure répartition des services, équipements (notamment sanitaires), emplois, ainsi qu'une attention portée à la réhabilitation de ces parcs de logements spécifiques (rénovation thermique, lutte contre les nuisances). Ces actions participent de fait d'une meilleure intégration de ces quartiers dans l'espace urbain et les centralités limitrophes.	*Non concerné.*
7. Offrir un parcours résidentiel à tous les métropolitains	L'accès et la fluidité au parc de logements	Pour conforter l'attractivité du territoire métropolitain, l'enjeu est **d'atteindre l'objectif de construction de 38 000 logements en moyenne par an**, en priorisant le logement au cœur des villes et proches des transports, ainsi que les reconversions d'immeubles existants.	*Non concerné.*
		Cet objectif par an permet aussi de **diversifier l'offre d'habitat et d'hébergement,** en construisant des logements de toutes les tailles et pour tous les publics (étudiants, jeunes actifs, personnes âgées, personnes en situation de handicap, etc.) et en augmentant l'offre d'hébergement.	
		Dans l'objectif d'un logement pour tous adapté aux besoins de chacun : il s'agit de **développer une offre locative accessible.** Plus concrètement, il s'agit de créer 22 700 logements sociaux en moyenne par an, répartis de façon équilibrée sur le territoire.	
		Pour optimiser l'habitat et la requalification des quartiers anciens et dégradés, l'enjeu est de **résorber l'habitat insalubre et indigne et lutter contre la précarité énergétique.** En matière de rénovation thermique, l'objectif est d'atteindre un parc «0 carbone » à l'horizon 2050, ce qui implique une rénovation de l'ordre de 3 % du parc en moyenne par an.	

Orientations prioritaires du PADD	Enjeux	Prescriptions du DOO	Commentaires
8. Renforcer la présence de la nature et développer la biodiversité	La restauration et le renforcement de la trame verte et bleue du territoire, le maintien des espaces de pleine terre, la lutte contre l'artificialisation des milieux, et la diminution de la biodiversité	Dans l'objectif de **préserver et renforcer le réseau des espaces verts ouverts au public** : il s'agit, outre la préservation des jardins existants, d'en créer de nouveaux, afin que tous les métropolitains disposent d'une offre accessible à moins de 10 minutes à pied de son lieu de résidence et de travail.	*Non concerné.*
		Au-delà de ces espaces publics, il s'agit également de **préserver et renforcer la présence de la nature au sein des îlots bâtis et des équipements**. Celle-ci peut prendre diverses formes : espaces de pleine terre, espaces végétalisés (murs, cours, toitures-terrasses), mais également espaces verts et jardins en pied d'immeuble.	Une surface de 3 214 m² sera dédié aux espaces verts, auxquels s'ajouteront des toitures végétalisées (4 529 m²). L'ensemble permettra d'améliorer largement la situation existante et permettra une gestion optimale des eaux pluviales. Une étude biodiversité a été réalisée dans le cadre de ce projet. Des mesures ERC ont été proposées, que ce soit en phase chantier ou en phase exploitation. Une étude paysagère a été réalisée en complément, elle a permis de privilégier des essences de plantes variées et locales, et favorisant autant que possible la biodiversité.
		À plus grande échelle, il s'agit également **de protéger et renforcer le réseau des forêts, bois et grands parcs métropolitains**.	*Non concerné.*
		En parallèle, il s'agit de **développer la trame verte et bleue de la Métropole du Grand Paris**, c'est-à-dire en prêtant une attention renforcée aux espaces de biodiversité (le long des cours d'eau, des espaces naturels, et les liens entre eux, appelés « corridors écologiques ») et aux cours d'eau à rouvrir.	*Non concerné.* *Le site n'est localisé sur aucun élément des trames vertes et bleues, et ne compromet aucune continuité écologique.*
		Bien que peu nombreuses au regard de la spécificité du territoire métropolitain, il s'agit de **protéger les terres agricoles et de développer l'agriculture urbaine.**	*Non concerné.*
		Territoire fortement marqué par son réseau hydrographique, il s'agit également pour le SCoT de **préserver, valoriser et créer des espaces en eau**. Parmi ceux-ci, les cours d'eau et leurs berges sont à renaturer, et les zones humides à protéger permettant de rendre visible l'eau sur le territoire (plans d'eau, mares, bassins, noues, zones humides, etc.).	*Non concerné.*

Orientations prioritaires du PADD	Enjeux	Prescriptions du DOO	Commentaires
		De la même manière, il s'agit de **préserver la ressource en eau**, précieuse pour la vie métropolitaine, par des actions visant à collecter l'eau pluviale pour son infiltration dans le sol, et plus largement des actions favorisant la sobriété des usages de la ressource.	Le projet ne prévoit aucun prélèvement d'eau dans le milieu naturel. La consommation d'eau est réduite au strict minimum pour assurer les besoins sanitaires et le fonctionnement des humidificateurs. Pas de système de refroidissement utilisant de l'eau en circuit ouvert.
9. Protéger et mettre en valeur les grands paysages en tenant compte de la topographie naturelle, des grandes compositions urbaines et des grandes infrastructures	La présence et la qualité de tous les paysages	**Préserver et valoriser le paysage existant** avec une attention particulière portée sur les espaces naturels.	Le projet ne s'implante pas au droit d'un espace naturel. Le site possèdera une ceinture verte comportant arbres et arbustes ainsi que des toitures végétalisées. Une étude paysagère et architecturale permet d'intégrer le projet dans son environnement paysager actuel.
		Embellir les espaces publics, valoriser les tracés historiques, les monuments qui fondent l'identité du territoire et inscrire de nouveaux projets exemplaires (du point de vue du patrimoine et de l'environnement) dans les villes.	*Non concerné.*
10. Engager le territoire métropolitain dans une stratégie ambitieuse d'économie circulaire et de réduction des déchets	La proximité des modes de production et de consommation	**Pour répondre aux besoins des populations** : maintenir et développer de **grands services urbains** (eau et assainissement, énergie, déchets, matériaux, lignes très haute tension, etc.). Ceux-ci doivent s'insérer de manière fonctionnelle sur le territoire (en connaissance de sa vulnérabilité) et en assurant des relais adéquats.	*Non concerné.* *Cependant, la valorisation de la chaleur fatale se traduira par le raccordement à un réseau de chaleur urbain afin de fournir une offre de chauffage environnementale et économique aux grands ensembles immobiliers tertiaires et aux habitations à proximité.*
		Pour veiller à créer des circuits courts multifilières (agricole, horticole, matériaux du BTP, etc.) : engager une transition vers des modes logistiques et des filières moins carbonées, c'est-à-dire en insistant sur une production locale et en favorisant le réemploi, le recyclage ou la transformation de matériaux et déchets existants, ou, à défaut, leur valorisation énergétique.	*Non concerné.*
11. Organiser la transition énergétique	La neutralité carbone en 2050	Mobiliser la qualité et l'innovation en architecture au service de la rénovation thermique pour les bâtiments existants, et d'une construction vertueuse et durable, pour les bâtiments neufs.	En s'appuyant sur les critères de la certification LEED, des actions sont prévues pour réduire l'impact de la construction du projet.

Orientations prioritaires du PADD	Enjeux	Prescriptions du DOO	Commentaires
		Prévoir l'installation de projets de développement d'énergie renouvelables et de récupération (centrales solaires, centrales de méthanisation, mais également de géothermie, de boues de station d'épuration, etc.). À petite échelle, il s'agit également d'assurer la répartition sur le territoire de réseaux de chaleur urbains, ainsi qu'en bornes de recharge en énergies alternatives aux carburants fossiles (électricité, gaz naturel pour les véhicules - GNV -, hydrogène).	Le projet prévoit de valoriser la chaleur fatale du centre de données en mettant en place un système de récupération et de valorisation de chaleur. Cette chaleur pourra ainsi être intégrée à un réseau de chaleur urbain. Le site prévoit l'installation de panneaux photovoltaïques d'une surface de 860 m², sur une structure adaptée au-dessus des containers abritant les groupes électrogènes. L'énergie électrique produite sera autoconsommée et contribuera à l'alimentation générale des bureaux.
12. Maîtriser les risques et lutter contre les dégradations environnementales	La résilience de la Métropole	Accroître la **connaissance des risques** afin de mieux les maîtriser et permettre l'adaptation de la ville (notamment aux risques d'inondation, par exemple, en y renforçant la végétation de pleine terre et les ouvrages de ralentissement des crues). Les services et équipements sont soumis à une attention particulière, pour assurer le maintien du fonctionnement métropolitain.	Les risques naturels concernant le site sont étudiés dans l'étude d'impact (pièce n°6 du dossier). Le site est potentiellement sujet au risque de retrait-gonflement des argiles sur son ensemble (aléa moyen). Des précautions particulières seront prises afin d'assurer la bonne réalisation des fondations des différents ouvrages de génie civil. Ces mesures seront à définir précisément lors des missions géotechniques à venir dans les futures phases du projet.
		Dans l'objectif de **lutter contre les nuisances** : réguler les nouvelles constructions le long des zones impactées par les nuisances sonores (axes de transport bruyants, infrastructures routières et ferroviaires, zones aéroportuaires, etc.). Des actions proactives seront également à mettre en place, comme des zones de calme, et des projets d'apaisement des voiries.	Un suivi acoustique sera effectué au cours de la phase exploitation du site.

- *Plan Local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de l'EPT Vallée Sud – Grand Paris, règlement de la zone U5d*

Les dispositions par zones et secteurs sont les dispositions qui s'appliquent aux zones U1, U1P, U2, U3, U4, U5, U6, U7 et UP du PLUi.

Elles déclinent pour chaque zone les dispositions suivantes :

- les conditions d'occupation et d'utilisation du sol ;
- les dispositions concernant l'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques ;
- les dispositions concernant l'implantation des constructions sur les limites séparatives latérales et de fond de terrain ;
- les dispositions concernant l'implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur un même terrain ;
- les dispositions concernant l'emprise au sol des constructions ;
- les dispositions concernant les hauteurs maximales des constructions ;
- les dispositions concernant les qualités urbaines et architecturales ;
- les dispositions concernant les espaces perméables et de pleine terre ;
- les dispositions concernant les plantations.

Le site du projet est localisé en zone U5 du PLUi « Activité économique », plus précisément dans le secteur **U5d**. Les indices associés à ce secteur sont A9, E1, H12 et T1.

Section	Règle	Commentaires
OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL INTERDITES	Habitation : hébergement. Commerces et activités de service : artisanat et commerce de détail, restauration, hôtels, autres hébergements touristiques, cinéma. Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale, salles d'art et de spectacles, équipements sportifs, lieux de culte, autres équipements recevant du public. Exploitation forestière.	*Non concerné.* *Le projet ne comprend pas de destinations et sous-destinations interdites par le règlement.*
	L'ouverture et l'exploitation de carrières. Les dépôts à l'air libre de toute nature ainsi que les dépôts de ferrailles, matériaux, combustibles solides ou liquides, de déchets, listés dans la nomenclature des installations classées. Les entreprises de cassage de voitures et les décharges. Les affouillements et exhaussements des sols supérieurs à 0,50 m qui ne sont pas nécessaires à la réalisation de travaux de constructions ou d'aménagements, voiries et réseaux admise par le présent règlement. Le stationnement de caravanes constituant un habitat permanent, camping, habitations légères de loisirs. Tout mode d'occupation ou d'utilisation du sol incompatible avec le caractère de la zone, la sécurité, la salubrité ou la tranquillité publique.	
OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL AUTORISÉES	Commerces et activités de services : commerce de gros, activités de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle. Autres activités des secteurs secondaire et tertiaire : industrie, entrepôt, bureau, centre de congrès et d'exposition, cuisine dédiée à la vente en ligne. Équipements d'intérêt collectif et services publics : locaux et bureaux des administrations publiques et assimilés, locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés. Exploitation agricole.	L'activité principale du projet est classée dans la catégorie : "autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire", et plus précisément dans la sous-catégorie "entrepôt" pour le stockage de données. Le projet comprend également un bâtiment administratif classé dans la sous-catégorie : "bureau".
OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL AUTORISÉES SOUS CONDITIONS	Habitation : logement. • Si le logement est destiné aux personnes dont la présence est indispensable pour assurer le fonctionnement ou le gardiennage des installations ;	*Non concerné.*

Section	Règle	Commentaires
	• Pour les extensions et surélévations de constructions à destination de logement existantes à la date d'approbation du présent règlement (11/12/2024), dans la limite de 30 % de surface de plancher supplémentaire.	
IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX EMPRISES PUBLIQUES ET VOIES	**DISPOSITIONS GÉNÉRALES** Indice A9 L'implantation des constructions doit respecter la règle suivante : la distance comptée horizontalement de tout point de la façade de la construction au point le plus proche de l'alignement, doit être au moins égale **au tiers de la différence d'altitudes, avec un minimum de 3 mètres**. **DISPOSITIONS PARTICULIÈRES** • Terrains traversants : la règle des implantations par rapport aux voies publiques ou privées et aux emprises publiques sera calculée sur chaque alignement. • En cas de présence d'un arbre remarquable repéré au plan du patrimoine bâti et environnemental, une implantation différente justifiée par la position de l'arbre remarquable pourra être autorisée pour en permettre la préservation. • Il n'est pas fixé de règle pour les sous-destinations suivantes : – Locaux et bureaux des administrations publiques et assimilés ; – Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés ; – Équipements sportifs. • Les règles de prospect et d'implantation ne sont pas applicables aux lignes de transport d'électricité « HTB » (50 kV) mentionnés dans la liste des servitudes et faisant l'objet d'un report dans les plans de servitudes. • Pans coupés : les constructions situées à l'angle de deux voies devront observer un pan coupé bâti toute hauteur ou non bâti. Cette disposition ne s'applique pas pour les surélévations de bâtiments existants dépourvus de pan coupé. Les constructions implantées à l'alignement et à l'angle de deux voies doivent observer un recul sur un segment de droite (L) de 3 mètres de longueur formant des angles égaux avec chacun des alignements. • En cas d'implantation en recul : – La superficie de la marge de recul doit être traitée majoritairement en espaces verts de pleine terre. Cette disposition ne s'applique pas aux reculs générés par les pans coupés. • Sont autorisés au sein de la marge de recul : – L'installation de dispositifs d'isolation thermique par l'extérieur sur des bâtiments existants à la condition qu'ils n'excèdent pas 0,5 mètre de profondeur.	Cette disposition générale est respectée. Les emprises publiques se situent à l'est de la parcelle avec l'Avenue Galilée et au sud pour une partie par la rue du Général Eisenhower. À l'est, le bâtiment est implanté en retrait de l'avenue Galilée. La hauteur à l'égout est de 19,52 m, ce qui impose un retrait minimum de 6,54 m. Celui-ci est mesuré à 14,32 m au point le plus proche. En limite sud, la plateforme des groupes électrogènes est implantée à 13,28 m du point le plus proche de la limite. Le projet est conforme tant vis-à-vis du terrain futur que du terrain naturel.

Section	Règle	Commentaires
	– Dans le cadre de la réalisation de travaux d'isolation thermique par l'extérieur sur une construction existante implantée à l'alignement, une saillie de la façade est admise sur les voies, dès lors qu'elle : ▪ A une profondeur maximale de 30 cm ; ▪ Se situe à compter du premier étage de la construction ; Pour les voies disposant d'une largeur suffisante pour les usages des Personnes à mobilité réduite (PMR), la saillie pourra être admise en rez-de-chaussée.	
IMPLANTATION PAR RAPPORT AUX LIMITES SÉPARATIVES LATÉRALES ET DE FOND DE TERRAIN	**DISPOSITIONS GENERALES** La création de baies est interdite sur les façades ou parties de façades implantées en limites séparatives. **DISPOSITIONS PARTICULIERES** Les constructions peuvent s'implanter sur les limites séparatives ou en retrait. Règlementation des retraits : • Lorsque la façade ou partie de façade comporte une ou plusieurs baies, la distance comptée horizontalement de tout point de la construction au point le plus proche de la limite séparative doit être au moins égale à la hauteur de la construction avec un minimum de 6 mètres. • Lorsque la façade ou partie de façade ne comporte pas de baie, la distance comptée horizontalement de tout point de la construction au point le plus proche de la limite séparative, doit être au moins égale à la moitié de la hauteur de la construction avec un minimum de 3 mètres.	Cette disposition générale est respectée. En façade nord et ouest, l'égout du bâtiment se situe à une hauteur de 19,52 m. La distance d'implantation en retrait minimum sans baie est donc de 9,76 m. Dans notre cas, elle est de 12,59 m au point le plus proche de la limite au nord et de 12,22 m à l'ouest. Le bâtiment Sous-station est quant à lui implanté sur la limite séparative avec la parcelle 000 L 20 de la commune voisine (Chatenay-Malabry). Le projet est conforme tant vis-à-vis du terrain futur que du terrain naturel.
IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS LES UNES PAR RAPPORT AUX AUTRES SUR UN MÊME TERRAIN	L'implantation est libre.	*Non concerné.*
EMPRISE AU SOL DES CONSTRUCTIONS	**DISPOSITIONS GÉNÉRALES** Indice E1 L'emprise au sol des constructions est non règlementée.	*Non concerné.*
HAUTEURS MAXIMALES DES CONSTRUCTIONS	**DISPOSITIONS GÉNÉRALES** Indice H12	Cette disposition générale est respectée. Le PLUi conditionne une servitude aéronautique de dégagement de

Section	Règle	Commentaires
	La hauteur maximale est fixée par les servitudes d'altitude d'utilité publique applicables sur la zone. **DISPOSITIONS PARTICULIERES** • Dans le cas de travaux de réfection d'une toiture existante présentant une hauteur supérieure aux valeurs maximales fixées, la hauteur maximale de la partie de toiture refaite ne doit pas excéder la hauteur existante à la date d'application du présent règlement (11/12/2024). Une augmentation de 50 cm de la hauteur de la construction est cependant admise pour faciliter l'isolation. • Pour les constructions à ossature bois, la hauteur maximale autorisée est majorée de 0,20 mètre par niveau. • Pour les constructions à ossature bois, la hauteur maximale autorisée est majorée de 0,20 mètre par niveau.	l'aérodrome de Villacoublay-Vélizy et une servitude de protection radioélectrique. Les constructions respectent bien ces 2 servitudes.
QUALITÉS URBAINES ET ARCHITECTURALES	Les prescriptions particulières sont regroupées dans le chapitre 3.5 : Dispositions relatives à l'aspect extérieur des constructions, faisant cas des spécificités architecturales de chaque commune.	Cette disposition générale est respectée. Toutes les façades sont traitées avec les mêmes caractéristiques architecturales et le même soin pour garantir l'harmonie du bâtiment. Leur composition est rythmée. Les façades sont en pierre et en enduit, les toitures en zinc couleur aluminium gris (RAL 9007). La notice architecturale précise tous les aspects.
PLEINE TERRE ET ESPACES PERMÉABLES	• La superficie (hors emprise des constructions existantes) de la marge de recul doit être traitée majoritairement en espaces verts de pleine terre. • Les espaces non végétalisés doivent être de préférence couverts de matériaux perméables. • Les places de stationnement doivent être traitées en espaces perméables conformément aux orientations de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) Environnement. • Indice T1 : Une part de 15% minimum de la superficie du terrain doit être traitée en espace vert de pleine terre. • Il ne sera pas exigé *d'espace vert de pleine terre* pour les postes de transformation liés au fonctionnement du réseau public de transport et de distribution d'électricité.	Cette disposition générale est respectée. La pleine terre minimale imposée est de 2 995 m² et le projet en propose 3 214 m², soit plus que les 15 % requis. Les espaces non végétalisés correspondent à la voirie nécessaire à la circulation des camions et la manutention des groupes électrogènes.

Section	Règle	Commentaires
PLANTATIONS	Si la surface d'espace vert de pleine terre est égale ou supérieure à 200 m², il est exigé : • 1 arbre de grand développement par tranche de 100 m². Si la surface d'espace vert de pleine terre est comprise entre 100 et 200 m² exclus, il est exigé : • 1 arbre de grand développement, • Ou 2 arbres de moyen développement, Dans l'ensemble des cas, un rayon de 2 mètres d'espace vert de pleine terre autour du tronc devra être assuré sur le terrain pour chaque plantation d'arbre à moyen ou grand développement sur les terrains privés.	Cette disposition générale est respectée. Il est demandé 1 arbre de grand développement par tranche de 100 m² de pleine terre. Le projet propose de conserver 24 sujets existants et la plantation de 33 nouveaux.

Documents cadres concernant la qualité de l’eau

➢ *Schéma Directeur Aménagement de Gestion des Eaux Seine Normandie (SDAGE) 2022-2027*

Le site du projet est localisé sur l'unité hydrographique « RIF.4 – Croult » du SDAGE 2022-2027.

La compatibilité du projet avec les orientations et dispositions de l'unité hydrographique « RIF.4 – Croult » du SDAGE 2022-2027 est traitée ci-après.

Code OSMOSE	Sous-domaine OSMOSE		Action OSMOSE			Commentaires
MIA - MILIEUX AQUATIQUES	MIA02	Gestion des cours d'eau - hors continuité ouvrages	-			*Non concerné.*
	MIA03	Gestion des cours d'eau - continuité	-			*Non concerné.*
	MIA07	Gestion de la biodiversité	MIA0703	Autres types de gestion	Mener d'autres actions diverses pour la biodiversité.	Une étude biodiversité a été réalisée dans le cadre de ce projet. Des mesures ERC ont été proposées, que ce soit en phase chantier et en phase exploitation (cf. pièce n°6 – Étude d'impact).
	MIA14	Gestion des zones humides, protection réglementaire et zonage	-			*Non concerné.*
ASS - ASSAINISSEMENT	ASS02	Pluvial	ASS0201	Gestion du temps de pluie	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales.	Les réseaux seront séparatifs sur le site. Pour rappel, le projet s'implante sur un site déjà très anthropisé, présentant une perméabilité du terrain extrêmement faible, de l'ordre de 10^{-7} à 10^{-6} m/s. Le site ne sera pas entièrement imperméabilisé, sur les 19 970 m² de superficie, environ 3 214 m² seront dédiés à des espaces verts, représentant 16 % de la superficie du site, auxquels s'ajouteront des toitures végétalisées (4 529 m²). Les eaux pluviales de ces espaces s'infiltreront. Le surplus qui n'aura pas pu s'infiltrer du fait de la faible perméabilité sera drainé vers le réseau des eaux pluviales. Pour les pluies courantes, les eaux pluviales ruisselleront vers une plaine d'infiltration à ciel ouvert de 150 m³, dimensionnée pour infiltrer les 10 premiers millimètres de pluie et gérer une pluie de retour 100 ans.

Code OSMOSE	Sous-domaine OSMOSE		Action OSMOSE			Commentaires
	ASS11	Contrôles	ASS1104	Contrôler les rejets des eaux de ruissellement	Contrôler les rejets des eaux de ruissellement d'une infrastructure linéaire de transport ou d'une zone imperméabilisée d'une agglomération pour les maîtriser qualitativement et quantitativement.	Les eaux pluviales issues des pluies courantes ruisselleront vers une plaine d'infiltration à ciel ouvert de 150 m^3, dimensionnée pour infiltrer les 10 premiers millimètres de pluie et gérer une pluie de retour 100 ans.
	ASS13	Nouveau système d'assainissement ou amélioration du système d'assainissement	ASS0302	Hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles).	*Non concerné.*
IND - INDUSTRIE ET ARTISANAT	IND01	Étude globale et schéma directeur	IND0101	Étude globale et schéma directeur	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'industrie et de l'artisanat.	*Non concerné.*
	IND04	Dispositif de maintien des performances	IND0104	Dispositif de maintien des performances	Adapter un dispositif de collecte ou de traitement des rejets industriels visant à maintenir et à fiabiliser ses performances.	Les activités du site ne seront pas à l'origine de pollutions des effluents aqueux. Toutefois, les séparateurs hydrocarbures de l'aire de dépotage seront curés *a minima* tous les ans, et plus fréquemment selon les besoins.
	IND05	Pollutions portuaires	IND0501	Pollutions portuaires	Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions essentiellement liées aux industries portuaires et activités nautiques.	*Non concerné.*
	IND06	Sites et sols pollués	IND0601	Sites et sols pollués	Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions des « sites et sols pollués » (essentiellement liées aux sites industriels).	Le site n'est recensé dans aucune base de données concernant les sites et sols pollués.

Code OSMOSE	Sous-domaine OSMOSE		Action OSMOSE			Commentaires
	IND07	Prévention des pollutions accidentelles	IND0701	Prévention des pollutions accidentelles	Mettre en place un dispositif de prévention des pollutions accidentelles.	Les activités du site ne seront pas à l'origine de pollution des effluents aqueux. L'aire de dépotage disposera d'une rétention enterrée de 10 m^3 ainsi que d'un séparateur à hydrocarbures dédié. Les effluents rejoindront ensuite le système de gestion des eaux pluviales du site et notamment la plaine d'infiltration à ciel ouvert. Des procédures liées au ravitaillement et au stockage de carburant seront mises en place (isolement de l'aire de dépotage à l'aide d'une vanne manuelle notamment). Les cuves enterrées et journalières de carburant des groupes électrogènes auront de multiples dispositifs permettant d'éviter toute pollution (double-peau, jauge de niveau, détection de fuite, …). Les cuves journalières seront localisées au sein des containers des groupes électrogènes, faisant ainsi office de rétention. En cas d'incendie, les eaux d'extinction seront collectées dans les ouvrages de rétention enterrées. Elles seront ainsi confinées sur le site avant d'être analysées, puis rejetées au réseau eaux pluviales ou pompées et envoyées vers une société de traitement spécialisée.
	IND08	RSDE	IND0801	RSDE	Améliorer la connaissance de pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'actions visant leur réduction (RSDE).	*Non concerné.* *Le site ne sera pas à l'origine d'émissions de substances dangereuses dans l'eau.*
	IND09	Autorisations et déclarations	IND0901	Mise en conformité rejet avec SDAGE	Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur.	Le projet est réalisé conformément aux plans et programmes en vigueur. Notamment, les mesures de prévention et de protection vis-à-vis des effluents aqueux sont conformes aux dispositions du SDAGE. Il n'y aura pas de rejet d'eau de process au milieu naturel.
			IND0902	Nouvelle procédure d'autorisation	Instruire une nouvelle procédure d'autorisation dans le cadre de la loi sur l'eau.	Le projet est concerné par les rubriques 2.1.5.0 (rejet EP), 1.1.1.0 (ouvrages de surveillance de la nappe) et 1.1.2.0 (rabattement de

Code OSMOSE	Sous-domaine OSMOSE		Action OSMOSE			Commentaires
			IND0903	Procédure de déclaration	Instruire une procédure de déclaration dans le cadre de la loi sur l'eau en industries et artisanat.	nappe en phase travaux) de la Loi sur l'Eau, sous le régime de la déclaration.
	IND10	Contrôles	IND1001	Contrôler une installation classée ayant des rejets aqueux	Contrôler une installation classée pour la protection de l'environnement ayant des rejets aqueux pour lutter contre les pollutions industrielles.	Les rejets aqueux de l'installation seront contrôlés tous les ans.
	IND11	Industrie et Artisanat Autres	IND1101	Industrie et Artisanat Autres	Industrie et Artisanat Autres.	*Non concerné.*
	IND12	Ouvrage de dépollution et technologie propre - Principalement substances dangereuses	IND0201	Principalement substances dangereuses	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée).	*Non concerné.* *Le site ne sera pas à l'origine d'émissions de substances dangereuses dans l'eau.*
			IND0301	Principalement substances dangereuses	Mettre en place une technologie propre visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée).	*Non concerné.* *Le site ne sera pas à l'origine d'émissions de substances dangereuses dans l'eau.*
	IND13	Ouvrage de dépollution et technologie propre - Principalement hors substances dangereuses	IND0202	Principalement hors substances dangereuses	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant à réduire principalement les pollutions hors substances dangereuses.	Aucun rejet de substances dangereuses n'est attendu au vu des activités projetées. Les eaux de ruissellement provenant de l'aire de dépotage transiteront par un séparateur d'hydrocarbures avant de rejoindre la plaine d'infiltration. En cas de déversement accidentel ou d'incendie, les eaux polluées seront collectées dans les cuves de rétention enterrées. Elles seront ainsi confinées sur le site avant d'être analysées, puis rejetées au réseau eaux pluviales ou pompées et envoyées vers une société de traitement spécialisée.
			IND0302	Principalement hors substances dangereuses	Mettre en place une technologie propre visant à réduire principalement les pollutions hors substances dangereuses.	
AGR - AGRICULTURE	AGR03	Limitation des apports diffus	AGR0302	Fertilisants (au-delà Directive nitrates)	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de	*Non concerné.*

Code OSMOSE	Sous-domaine OSMOSE		Action OSMOSE			Commentaires
					fertilisation, au-delà des exigences de la Directive nitrates.	
			AGR0303	Pesticides	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire.	*Non concerné.*
	AGR04	Pratiques pérennes	AGR0401	Pratiques pérennes	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière).	*Non concerné.*
	AGR05	Élaboration d'un programme d'action AAC	AGR0503	Plan d'action Une AAC	Élaborer un plan d'action sur une seule AAC.	*Non concerné.*
DEC - DÉCHETS	DEC04	Déchets - Autres	DEC0401	Déchets - Autres	Déchets – Autres.	Le site sera à l'origine de peu de déchets. Le personnel sera sensibilisé à la problématique du tri des déchets et tous les déchets produits sur site seront triés à la source. Le site souscrira à des contrats pour le traitement des déchets auprès d'entreprises habilitées. Les déchets seront transportés par les collecteurs et éliminés dans les centres de traitement agréés. Les déchets dangereux feront l'objet d'un suivi via l'émission de Bordereau de Suivi des Déchets Dangereux (BSDD) dématérialisés, sera assurée par le biais de la plateforme numérique Trackdéchets. Les déchets liés à la maintenance des équipements du site et les boues, issues du séparateur d'hydrocarbures et du clarificateur hydrodynamique seront collectées et traitées / éliminées par des organismes agréés. Les déchets dangereux ne seront produits qu'en faibles quantités.

Code OSMOSE	Sous-domaine OSMOSE		Action OSMOSE			Commentaires
RES - RESSOURCE	RES02	Économie d'eau	RES0201	Agriculture	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture.	*Non concerné.*
			RES0203	Industries et Artisanat	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'industrie et de l'artisanat.	La consommation sera réduite au strict minimum pour les besoins sanitaires et le fonctionnement du site. Le système de refroidissement des salles informatiques choisi utilisera un système de groupes froids qui refroidiront une eau circulant en circuit fermé. Il n'y aura donc pas de consommation d'eau pour le refroidissement des salles informatiques.
	RES07	Ressource de substitution ou complémentaire	RES0701	Ressource de substitution	Mettre en place une ressource de substitution.	
			RES0702	Ressource complémentaire	Mettre en place une ressource complémentaire.	*Non concerné.*
	RES11	Contrôles	RES1103	Contrôler les prélèvements d'eau effectués par une installation classée	Contrôler les prélèvements d'eau effectués par une Installation classée pour la protection de l'environnement (industrie-élevage) pour lutter contre les déséquilibres quantitatifs.	Aucun prélèvement d'eau ne sera réalisé dans le milieu naturel en phase exploitation. Le site sera raccordé au réseau de distribution d'eau public. La consommation sera réduite au strict minimum pour les besoins sanitaires et le fonctionnement du site.
GOU - GOUVERNANCE	GOU05		GOU0501	Contrôler une pollution	Contrôler une pollution sur signalement pour lutter contre les pollutions accidentelles.	Des mesures supplémentaires pourront être réalisées en cas de signalement.
			GOU0502	Effectuer un contrôle autre en lien avec la qualité de l'eau	Effectuer un contrôle autre en lien avec la qualité de l'eau.	Les rejets aqueux de l'installation seront régulièrement contrôlés.
INO - INONDATION	INO03	Maîtrise du ruissellement urbain et de l'urbanisation	INO0301	Maîtrise du ruissellement urbain et de l'urbanisation	Mettre en place des mesures de maîtrise du ruissellement urbain et de l'urbanisation.	Pour rappel, le projet s'implante sur un site déjà très anthropisé, présentant une perméabilité du terrain faible, de l'ordre de 10^{-7} à 10^{-6} m/s. Le site ne sera pas entièrement imperméabilisé, sur les 19 970 m^2 de superficie, environ 3 214 m^2 seront dédiés à des espaces verts,

Code OSMOSE	Sous-domaine OSMOSE		Action OSMOSE			Commentaires
						représentant 16 % de la superficie du site, auxquels s'ajouteront des toitures végétalisées (4 529 m²). Les eaux pluviales de ces espaces s'infiltreront. Le surplus qui n'aura pas pu s'infiltrer du fait de la faible perméabilité sera drainé vers le réseau des eaux pluviales. Pour les pluies courantes, les eaux pluviales ruisselleront vers une plaine d'infiltration à ciel ouvert de 150 m³, dimensionnée pour infiltrer les 10 premiers millimètres de pluie et une pluie de retour 100 ans.

Au vu des mesures mises en œuvre, le projet Plessis DC est compatible avec le SDAGE 2022-2027.

➢ *Schéma d'Aménagement de la Gestion des Eaux (SAGE) de la Bièvre*
Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)

Objectifs	Orientation	Dispositions correspondantes		Concerné ?	Commentaires
GOUVERNANCE, AMENAGEMENT, SENSIBILISATION, COMMUNICATION	G.1 : GOUVERNANCE ET COORDINATION	1	Assurer la cohérence et la coordination des initiatives territoriales sur la gestion de l'eau à l'échelle du territoire du SAGE.	*Non concerné.*	
		2	Assurer une coordination inter-SAGE.		
	G.2 : SENSIBILISATION, PEDAGOGIE ET VALORISATION DES ACTIONS	3	Développer, mettre en œuvre un plan de communication et de partage d'expériences.		
	G.3 : INTEGRATION DES ENJEUX DU SAGE DANS LES PROJETS D'AMENAGEMENTS ET DANS LA PLANIFICATION URBAINE	4	Intégrer les objectifs du SAGE dans les documents d'urbanisme.		
		5	Assurer une animation et un appui auprès des collectivités et aménageurs pour l'intégration des enjeux liés à l'eau dans les aménagements		
	G.4 : STATUT DE LA BIEVRE AVAL	6	Mettre en œuvre les modalités de l'exercice de la police de l'eau sur la Bièvre aval.		
MILIEUX	M.1 : RENATURATION ET REOUVERTURE DE TRONÇONS COHERENTS	7	Étudier les possibilités de réouverture des cours d'eau et rigoles et mener les travaux.	*Non concerné.*	
		8	Accompagner et coordonner les maitres d'ouvrage dans leurs projets de réouverture des cours d'eau.		
		9	Rétablir la confluence de la Bièvre avec la Seine par temps sec sur le territoire parisien.		
	M.2 : RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE	10	Améliorer la connaissance sur l'hydromorphologie de la Bièvre et ses affluents y compris sur les rigoles.		
		11	Procéder aux travaux de restauration hydromorphologique.		

Objectifs	Orientation	Dispositions correspondantes		Concerné ?	Commentaires
	M.3 : AMELIORATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE (SEDIMENTAIRE ET PISCICOLE) ET HYDRAULIQUE (LATERALE ET TRANSVERSALE)	12	Accompagner et coordonner les maitres d'ouvrage dans leurs projets d'amélioration de la continuité écologique des cours d'eau.		
		13	Réaliser les travaux nécessaires à la restauration de la continuité écologique.		
		14	Identifier le tracé de la Bièvre et de ses affluents dans les documents d'urbanisme.		
		15	Préconiser des marges de recul de l'implantation des constructions futures par rapport aux cours d'eau.		
		16	Définir une marge de recul de l'implantation des constructions futures par rapport aux cours d'eau.		
		17	Limiter l'artificialisation des cours d'eau.		
	M.4 : PRESERVATION, RESTAURATION ET VALORISATION DES ZONES HUMIDES	18	Intégrer les zones humides dans les documents d'urbanisme.	*Non concerné.* *Le site du projet est un site industriel dépourvu de zones humides et autres milieux aquatiques.*	
		19	Éviter toute dégradation des zones humides.		
		20	Orienter les mesures compensatoires dans le cadre d'impacts résiduels de projets d'aménagements sur les milieux aquatiques ne pouvant être réduits ou évités.		
		21	Assurer une gestion adaptée et restaurer les zones humides à enjeux environnementaux.		
		22	Encourager à l'acquisition foncière des zones humides.		

Objectifs	Orientation		Dispositions correspondantes		Concerné ?	Commentaires
	M.5 : PRESERVATION ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ASSOCIES		23	Améliorer la connaissance sur les espèces invasives et lutter contre leur expansion.	*Non concerné.* *Le site du projet est un site industriel dépourvu de zones humides et autres milieux aquatiques.*	
			24	Établir des plans de gestion piscicole.		
			25	Limiter la création de plans d'eau.		
QUALITÉ	Q.1 : REDUCTION DES REJETS PERMANENTS D'EAUX USEES DOMESTIQUES, ARTISANALES ET INDUSTRIELLES		26	Réaliser, actualiser les schémas directeurs d'assainissement.	*Non concerné.*	
			27	Prioriser les zones d'action, contrôler et mettre en conformité les rejets d'eaux usées domestiques et non domestiques.	**X**	La gestion des eaux sera séparative sur le site (eaux usées sanitaires et eaux pluviales). Les activités du site ne produiront pas de rejets d'effluents (hormis les condensats en très faible quantité qui seront rejetés avec les eaux usées sanitaires du site).
			28	Communiquer, sensibiliser les élus sur les contrôles et mises en conformités des rejets.	*Non concerné.*	
	Q.2 : REDUCTION DES REJETS TEMPORAIRES (EN TEMPS DE PLUIE) D'EAUX USEES DOMESTIQUES, ARTISANALES ET INDUSTRIELLES		29	Acquérir des connaissances sur l'ensemble des points de déversements en temps de pluie.	*Non concerné.* *Aucun rejet d'eaux usées non traitées au milieu naturel ne sera effectué.*	
			30	Réaliser les travaux de réduction des déversements d'eaux usées non traitées au milieu « naturel ».		
	Q.3 : GESTION DES REJETS PONCTUELS EN EAU TRAITEE AU MILIEU NATUREL EN PROVENANCE DES STATIONS D'EPURATIONS		31	Disposer des données d'autosurveillance des stations d'épuration du bassin rejetant leurs eaux traitées sur le territoire du SAGE.	*Non concerné.*	
			32	Accompagner les collectivités dans une démarche zéro phyto à horizon 2020	*Non concerné.*	

Objectifs	Orientation		Dispositions correspondantes		Concerné ?	Commentaires
	Q.4 : REDUCTION DE LA POLLUTION PHYTOSANITAIRE	Q.4A : REDUCTION DES USAGES DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES		Accompagner les collectivités dans une démarche zéro phyto à horizon 2020		*Aucun produit phytosanitaire ne sera utilisé dans le cadre du projet.*
			33	Assurer la cohérence des démarches sur le bassin et les échanges entre les différents gestionnaires d'infrastructures		
			34	Informer et sensibiliser la population à la réduction du recours aux produits phytosanitaires		
			35	Améliorer la connaissance sur les pratiques phytosanitaires et de fertilisation sur les terres agricoles du plateau de Saclay		
			36	Inciter à la mise en place de baux environnementaux sur le plateau de Saclay		
		Q.4B : REDUIRE LES TRANSFERTS DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES PAR RUISSELLEMENT	37	Améliorer la connaissance sur la contribution de drains agricoles à l'amont aux apports de phytosanitaires et également de nitrates		
			38	Recommander la mise en place de dispositifs tampons à l'aval des drains agricoles existants		
			39	Végétaliser les fossés drainants à ciel ouvert, leurs exutoires et milieux de pente		

Objectifs	Orientation	Dispositions correspondantes		Concerné ?	Commentaires
RUISSELLEMENT	R.1 : PREVISION DES DESORDRES, DES CRUES DE LA BIEVRE ET DE SES AFFLUENTS ET DES DEBORDEMENTS DE RESEAUX : SURVEILLANCE ET ANTICIPATION	40	Développer auprès des collectivités locales et du grand public un volet « culture du risque inondation ».	*Non concerné.*	
		41	Anticiper les désordres et améliorer la communication et la coordination des maitrises d'ouvrages compétentes dans la gestion du système Bièvre en temps de pluie.		
	R.2 : REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS PAR L'INTEGRATION DU RISQUE D'INONDATION PAR DEBORDEMENTS DE COURS D'EAU DANS L'URBANISME	42	Encourager la réalisation des plans de préventions des risques naturels d'inondation sur le territoire amont du territoire du SAGE.	*Non concerné.*	
		43	Intégrer la préservation des zones d'écoulement et d'expansion des crues dans les documents d'urbanisme.		
		44	Préserver les zones naturelles d'expansion de crues de tout nouvel aménagement.		
		45	Reconquérir les zones naturelles d'expansion des crues.		
	R.3 : PREVENTION : MISE EN PLACE DE REGLES DE GESTION CONCERTEE INTER-ACTEURS	46	Partager les connaissances et aboutir à des règles de gestion concertée à l'échelle du territoire du SAGE.	*Non concerné.*	
		47	Mettre à jour ou établir des protocoles de transfert.		
	R.4 : PREVENTION : LIMITATION DES RUISSELLEMENTS A LA SOURCE	48	Supprimer les points noirs actuels identifiés sur les réseaux routiers.	*Non concerné.*	
		49	Améliorer la gestion intégrée des eaux pluviales urbaines	**X**	

Objectifs	Orientation	Dispositions correspondantes		Concerné ?	Commentaires
		50	Gérer les eaux pluviales dans le cadre de nouveaux projets d'aménagement ou de rénovations urbaines dont le terrain d'assiette est supérieur à 1 000 m² présentant un rejet d'eaux pluviales au réseau public ou dans les eaux douces superficielles	**X**	Les réseaux seront de type séparatif sur le site (séparation des eaux usées sanitaires des eaux pluviales). Les eaux pluviales tombant sur les espaces verts seront directement infiltrées au milieu naturel. La majorité des eaux pluviales de ces espaces s'infiltreront ; les excédents rejoindront des ouvrages de rétention enterrées d'un volume total de 1 170 m³. Ces ouvrages permettront le stockage de la pluie 100 ans et des eaux d'extinction incendie. Puis, au travers d'une pompe de refoulement, les eaux pluviales seront renvoyées, après passage dans un clarificateur hydrodynamique : - soit vers une plaine d'infiltration de 150 m³ dans le cas de pluies courantes ; - soit dans le réseau communal via une pompe de relevage (débit limité à 3,99 L/s) dans le cas de pluies exceptionnelles.
		51	Accompagner les élus, les propriétaires fonciers et les aménageurs pour une bonne intégration de la gestion des eaux pluviales dans les nouveaux projets d'aménagement et dans les projets de réhabilitation	**X**	
		52	Accompagner les propriétaires fonciers dans la mise en place d'une meilleure gestion des eaux pluviales sur l'existant.	*Non concerné.*	
		53	Réaliser les travaux de rétention et de traitement des eaux de pluie sur les infrastructures et les bâtiments publics existants.		

Objectifs	Orientation	Dispositions correspondantes		Concerné ?	Commentaires
		54	Sensibiliser les agriculteurs et exploitants forestiers aux pratiques permettant de limiter le ruissellement des eaux et ses impacts sur les milieux aquatiques.		
	R.5 : PROTECTION : AUGMENTATION DES CAPACITES DE TRANSFERT ET D'ECRETEMENT	55	Étudier les solutions pour maîtriser les risques et réduire les débordements de réseaux d'assainissement dommageables sur les zones les plus vulnérables.	*Non concerné.*	
PATRIMOINE	P.1 : PROTECTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL, PAYSAGER ET HISTORIQUE	56	Renforcer et promouvoir les circuits de valorisation du patrimoine hydraulique et du patrimoine bâti en lien avec l'eau.	*Non concerné.*	
		57	Communiquer auprès du grand public sur l'histoire de la Bièvre.		
		58	Promouvoir la valorisation du patrimoine naturel.		
		59	Suivre les réflexions sur le rétablissement de la continuité hydraulique entre le réseau des étangs et rigoles du plateau de Saclay et Versailles.		

➢ *Schéma d'Aménagement de la Gestion des Eaux (SAGE) de la Bièvre Règlement*

	Articles	Concerné ?	Commentaires
1	**Préserver le lit mineur et les berges** Toutes nouvelles installations, ouvrages, travaux ou activités (IOTA), réalisés dans le lit mineur d'un cours d'eau et instruits en vertu de l'une ou des rubriques suivantes de la nomenclature annexée à l'article R214-1 du code de l'environnement, en vigueur à la date de publication de l'arrêté d'approbation du SAGE : - la constitution d'obstacle à l'écoulement des crues ou obstacle à la continuité écologique - la modification du profil en long ou du profil en travers du lit mineur - les impacts sur la luminosité nécessaire au maintien de la vie et de la circulation aquatique dans un cours d'eau - la protection des berges par des techniques autres que végétales vivantes - l'entretien des cours d'eau ou des canaux. **ne sont permis que dans les conditions suivantes :** - les installations, ouvrages, travaux ou activités, sont réalisés dans le cadre d'un projet déclaré d'utilité publique (DUP) ou présentent un caractère d'intérêt général, notamment au sens de l'article L211-7 du code de l'environnement ou de l'article L102-1 du code de l'urbanisme, OU - les installations, ouvrages, travaux ou activités, sont des opérations de restauration hydromorphologique des cours d'eau contribuant à l'atteinte du bon état. Dans la conception et la mise en œuvre de ces projets, des mesures adaptées doivent être définies pour : - éviter l'impact sur le lit mineur et les berges du cours d'eau ; - ou réduire cet impact s'il n'a pas pu être évité ; - et à défaut, compenser le dommage résiduel identifié pour répondre à l'objectif de préserver la fonctionnalité des rivières.	*Non concerné.* *Le projet n'est pas réalisé dans le lit mineur d'un cours d'eau.*	
2	**Encadrer et limiter l'atteinte portée aux zones humides** L'assèchement, la mise en eau, l'imperméabilisation, ou le remblais : - des **zones humides d'une surface supérieure à 30m², soumises à déclaration ou à autorisation, non inventoriées sur les cartes du présent règlement du SAGE** (procédure IOTA, toutes rubriques confondues, en application des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement), - des **zones humides inventoriées sur les cartes du présent règlement du SAGE (soumises ou non à déclaration ou autorisation)**, n'est permis que s'il est démontré : - l'existence d'enjeux liés à la sécurité (des personnes, des habitations, des bâtiments d'activités et des infrastructures de transports) encadrés par l'article L.2212-2 du CGCT ; OU	*Non concerné.* *Aucune zone humide n'est identifiée au droit du site.*	

	- la contribution à l'atteinte du bon état via des opérations de restauration hydromorphologique des cours d'eau. OU - l'existence d'installations, ouvrages, travaux ou activités réalisés pour des raisons impératives d'intérêt public majeur telles que définies par la directive Habitats, Faune, Flore et par l'article L. 411-1 et 2 du code de l'environnement. OU - l'existence de travaux réalisés pour des extensions d'équipements publics dans la limite de 2% de la surface artificialisée initiale, et ne détruisant pas les zones humides inventoriées. **Objectifs de compensation attendus :** Dans la conception et la mise en œuvre de ces projets, des mesures adaptées doivent être définies pour : - éviter l'impact ; - ou réduire cet impact s'il n'a pas pu être évité ; - et à défaut, compenser le dommage résiduel identifié pour permettre l'absence de perte nette, voir un gain, de zones humides et des fonctionnalités associées sur le bassin versant de la Bièvre. Les mesures compensatoires proposées doivent : - porter sur la création, la restauration, la réhabilitation d'anciennes zones humides ou la reconnexion de zones humides, sur des milieux aux fonctionnalités altérées afin de maximiser les gains de fonctionnalité et en dehors des terres agricoles sauf si les propriétaires et exploitants y consentent, conformément à la disposition 1.3.1 du SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands 2022-2027 ; - respecter le principe de cohérence écologique entre impact/compensation ; - permettre des fonctions écologiques équivalentes, en termes de biodiversité et de fonctionnalités hydrauliques et biogéochimiques (rétention d'eau en période de crue, soutien d'étiages, fonctions d'épuration, etc.). La définition des mesures compensatoires peut s'appuyer sur la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides (MNEFZH) ou toute méthode équivalente. La MNEFZH est un outil d'aide à la décision au regard d'éléments réglementaires et scientifiques à mettre au regard des enjeux du territoire. Elle ne garantit pas la pérennité des mesures compensatoires, qui doit être assurée par ailleurs, sur le long terme et grâce à des mesures de suivi adaptées. Les travaux écologiques des mesures compensatoires doivent être terminés avant le début des travaux du projet et donc avant la destruction de la zone humide. **Localisation et surface de la compensation :** - La compensation porte sur une surface au moins égale à 150% de la surface impactée, dans le bassin versant de la Bièvre et en priorité à proximité immédiate. Les mesures compensatoires ne pourront pas être mises en œuvre sur les zones humides inventoriées sur les cartes du présent règlement, afin de respecter l'objectif de zéro perte nette de zone humide sur le Bassin versant de la Bièvre (niveau 1). - En cas d'impossibilité dûment justifiée par le pétitionnaire de compenser 150% à minima dans le bassin versant de la Bièvre, à l'extérieur des zones humides inventoriées sur les cartes du présent règlement, et sous réserve de l'accord des services instructeurs : la compensation peut porter sur des zones humides inventoriées sur les cartes du	

	présent règlement en priorisant les zones non inventoriées sur les cartes du présent règlement. La surface totale à compenser est alors au moins égale à 200% de la surface impactée. La compensation est réalisée en totalité dans le bassin versant de la Bièvre (niveau 2). - En cas d'impossibilité dûment justifiée de compenser 200% de la surface impactée dans le bassin versant de la Bièvre, et sous réserve de l'accord des services instructeurs : la compensation peut porter, en partie, sur des zones humides situées en dehors du bassin versant de la Bièvre. La surface totale à compenser est alors à minima de 250% de la surface impactée dont à minima 150% sur le bassin versant de la Bièvre (zones inventoriées ou non sur les cartes du présent règlement), en priorisant les zones non inventoriées (niveau 3).		
3	**<u>Protéger les zones naturelles d'expansion des crues</u>** Dans les zones naturelles d'expansion des crues identifiées sur la carte 2R du présent règlement, tout nouveau projet d'installation, d'ouvrage, de remblai dans le lit majeur d'un cours d'eau, soumis à autorisation ou déclaration au titre des articles L214-1 et suivants du code de l'environnement, n'est permis que si sont démontrée(s) : - des enjeux liés à la sécurité ou à la salubrité publique, tels que décrits à l'article L2212-2 du code général des collectivités territoriales, OU - l'impossibilité technico-économique d'implanter en dehors de ces zones, les infrastructures publiques de captage et de traitement des eaux usées, d'eau potable et les réseaux qui les accompagnent, déclarés d'utilité publique ou présentant un caractère d'intérêt général notamment en vertu de l'article L211-7 du code de l'environnement ou de l'article L102-1 du code de l'urbanisme. Dans la conception et la mise en œuvre de ces projets, des mesures adaptées doivent être définies pour : - éviter l'impact sur les zones naturelles d'expansion des crues et sur leurs fonctionnalités, - ou réduire cet impact s'il n'a pas pu être évité, - et à défaut, compenser le dommage résiduel identifié pour répondre à l'objectif de non-aggravation de l'aléa. Dès lors que la mise en œuvre d'un projet conduit, sans alternative avérée, à la disparition d'une zone naturelle d'expansion des crues, les mesures compensatoires doivent prévoir, dans le même bassin versant, en priorité sur la même unité foncière et à l'amont du projet, la création ou la restauration de zones naturelles d'expansion des crues permettant de retrouver un volume équivalent à celui retiré	*Non concerné.*	
4	**<u>Encadrer la gestion à la source des eaux pluviales des nouveaux projets d'aménagement ou de rénovation urbaine dont le terrain d'assiette est supérieur à 1000 m² et maitriser les rejets d'eau pluviale dirigés vers les eaux douces superficielles ou le réseau d'assainissement.</u>** Tout nouveau projet d'aménagement ou de rénovation urbaine dont le terrain d'assiette (comprenant l'ensemble des surfaces au sol bâtie et non bâtie du projet) est **supérieur à 1000m², y compris les IOTA**, doit viser les objectifs cumulatifs de gestion des eaux pluviales ci-dessous :	**X**	Au regard de la gestion des eaux d'extinction d'incendie du site, la mise en œuvre d'ouvrages enterrées sera réalisée à titre dérogatoire du règlement du SAGE ; puis, au regard des spécificités du site, liées à l'encombrement des sols par les futurs réseaux enterrés et aux aléas hydrogéologiques, il est proposé de suivre le mode

	- Abattement à la parcelle par infiltration, évapotranspiration et réutilisation des eaux pluviales sans rejet au réseau public, permettant d'atteindre le « zéro rejet d'eaux pluviales » au réseau (niveau de service N3 du guide technique eaux pluviales de la DRIEAT) **jusqu' à une pluie de dimensionnement des ouvrages de gestion à la source des eaux pluviales correspondant à** : - **Une période de retour de pluie de 10 ans** sur le bassin versant aval (communes des départements du Val de Marne, des Hauts-de-Seine et de Paris) et sur l'extrême amont (communes de l'Agglomération Saint-Quentin en Yvelines) de la Bièvre - **Une période de retour de pluie de 50 ans** sur le bassin versant amont (communes des Agglomérations de Versailles Grand Parc et de la Communauté Paris Saclay) de la Bièvre. Cet objectif est atteint par la mise en place de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales à ciel ouvert, favorisant l'infiltration en surface, l'évapotranspiration, la réutilisation, l'épuration (bassins végétalisés, jardins de pluie, espaces verts en creux, récupération d'eau de pluie sur les bâtiments, toitures végétalisées, etc.) et assurant des fonctions multiples (sport, parking, espace vert, promenade, …) afin de garantir la pérennité de leur efficacité et favoriser la biodiversité et le rafraichissement de la ville. **- Au-delà de la pluie de dimensionnement des ouvrages : anticipation et analyse des effets des pluies exceptionnelles** (niveau de service N4 du guide technique eaux pluviales de la DRIEAT) jusqu'à une **période de retour de pluie de 100 ans** (période basée sur l'ensemble du bassin versant de la Bièvre). Le pétitionnaire devra analyser et anticiper les effets d'une pluie exceptionnelle sur le projet ou liés au projet et ayant une incidence sur des espaces limitrophes. Il devra identifier les axes d'écoulement et les zones susceptibles d'être inondées, identifier des mesures pour la protection des personnes et des biens ou la limitation des dégâts provoqués par des évènements pluvieux supérieurs à la pluie de dimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales. Sauf règles locales spécifiques définissant les hauteurs de précipitation, les références à prendre en compte pour le dimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales sont les suivantes : – Retour de pluie de 10 ans (pluie décennale) : lame d'eau de 43 mm en 4h – Retour de pluie de 50 ans (pluie cinquantennale): lame d'eau de 59 mm en 4h Pour repère, retour de pluie de 100 ans (pluie centennale): lame d'eau de 91 mm en 12h Les lames d'eau peuvent être exprimées en millimètres ou en L/m². Le cheminement gravitaire et à ciel ouvert des eaux pluviales doit être réalisé. **Les bassins de rétention enterrés et les pompes de relevages associées sont proscrits pour la gestion des eaux pluviales** afin de mettre en œuvre des solutions présentant un intérêt pour la biodiversité, le paysage ou la gestion des épisodes caniculaires. Des exceptions pourront être tolérées en cas d'impossibilité dûment justifiée par le pétitionnaire de mettre en œuvre des techniques de gestion des eaux pluviales à ciel ouvert, sous réserve de l'accord des services instructeurs et du gestionnaire des réseaux. En cas d'exception, les eaux pluviales en provenance de la surverse du bassin enterré devront respecter les prescriptions du gestionnaire des réseaux et transiter, si possible, par un espace vert avant éventuel rejet vers le réseau d'assainissement.		dérogatoire de la gestion des eaux pluviales selon le processus décrit ci-contre par le règlement du SAGE. Le débit de fuite autorisé pour le volume résiduel d'eaux pluviales en cas de dérogations est le suivant : - 2 l/s/ha pour une pluie d'occurrence décennale dans le cas d'un rejet au réseau unitaire ; - 10 l/s/ha pour une pluie d'occurrence décennale dans le cas d'un rejet dans les eaux superficielles ou dans un réseau pluvial, sauf dispositions locales particulières plus restrictives. Le mode dérogatoire peut être autorisé pour : *- la mise en œuvre d'ouvrages de stockage des eaux d'incendie et de pompes de relevage associées :* La conception repose sur un réseau d'assainissement par grilles et canalisations, avec des pentes minimales suivant le fascicule 70 et des profondeurs d'arrivée des effluents de l'ordre de 3 mètres. Du fait de la collecte des eaux d'extinction d'incendie, ces eaux seront confinées dans des ouvrages enterrés afin d'éviter l'infiltration d'eaux potentiellement souillées. Cette disposition est autorisée à titre dérogatoire par le présent article 4 du règlement du SAGE pour les ouvrages de stockage des eaux d'incendie. - la mise en œuvre de débits de fuite afin de permettre : • la gestion de la lame d'eau 10 mm en 24 h : Sur la base de la perméabilité prise comme référence 5.10^{-6} m/s, le temps de vidange de l'ouvrage d'infiltration des 10 premiers millimètres est de 37,3 heures. Un débit de fuite (0,42 l/s, c'est-à-dire 1,5 m^3/h) sera mis en œuvre pour assurer un temps de vidange inférieur ou égal à 24 h

	A titre dérogatoire, peuvent être autorisés : – les bassins enterrés visant la récupération des eaux de pluie à usage des sanitaires, de l'arrosage, du lavage des sols, etc. (selon la réglementation en vigueur), – les projets sous maitrise d'ouvrage publique connectés aux réseaux d'eaux pluviales, – les ouvrages réalisés sur sites présentant des risques importants de pollution industrielle lourde accidentelle, – les ouvrages de stockage des eaux d'incendie. Il peut être dérogé, après validation par les services instructeurs, au principe de « zéro rejet » exposé ci-dessus, si des difficultés ou impossibilités techniques détaillées le justifient (par exemple relatives à la perméabilité des sols, aux risques liés aux couches géologiques sous-jacentes – gypse, argiles, carrières, à la battance de la nappe superficielle, ou encore aux règles de protection des espaces urbains au titre de l'histoire, de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'archéologie). Ces arguments techniques doivent être fondés sur les données locales disponibles et confirmés par une étude spécifique à l'aménagement concerné, y compris si nécessaire en intégrant les parcelles et espaces limitrophes au projet pour la recherche de solutions. Lorsqu'il est démontré que les conditions de la dérogation sont remplies, il conviendra de minimiser le rejet admis vers les eaux douces superficielles et les réseaux d'assainissement, de ne pas dépasser les valeurs spécifiées par les zonages pluviaux, règlements et schémas directeurs d'assainissement en vigueur et : **-** Mettre en œuvre, - des solutions permettant d'approcher au maximum l'objectif d'infiltration/évapotranspiration d'une lame d'eau de 10 mm en 24h pour les projets d'infrastructures appartenant aux réseaux de transports collectifs structurants et les projets de rénovation des réseaux routiers structurants, dès lors qu'ils justifient de l'absence de foncier disponible ou à acquérir permettant l'abattement des pluies courantes à proximité du réseau, - à minima, l'infiltration/évapotranspiration d'une lame d'eau de 10 mm en 24h pour les autres projets Pour repère, cette lame d'eau correspond aux pluies courantes sur le périmètre du SAGE Bièvre, dont la période de retour est inférieure à 1 an et qui représentent la majorité du volume des pluies. **-** Réguler le débit du volume résiduel d'eaux pluviales générées par la pluie de dimensionnement après que toutes les solutions techniques possibles favorisant l'abattement volumique aient été mises en œuvre. Seul l'excédent de ruissellement pourra être raccordé après régulation. Les règlements d'assainissement des collectivités compétentes en assainissement et gestion des eaux pluviales précisent les débits de fuite maximaux admissibles et les conditions d'admission des rejets dans les réseaux publics. **Les surverses aux réseaux publics ne seront autorisées qu'en cas de dérogation du gestionnaire de réseau.**		• la gestion de la pluie exceptionnelle décennale (h = 43 mm en 4 h, débit de fuite de 2 l/s par hectare) : • la gestion de la pluie centennale (h = 91 mm en 12 h, débit de fuite de 2 l/s par hectare) La pluie dimensionnante est une pluie de 43 mm en 4 h correspondant à une pluie décennale et au regard du SDAGE, il est nécessaire de réaliser un calcul pour la pluie de 30 ans. Les calculs sont effectués pour la période de retour de 100 ans au regard des équipements sensibles du site. En l'état, il est prévu un calcul à 100 ans sur une hypothèse de débit de fuite 2 l/s/ha, ce qui constitue une dérogation au règlement. En l'état, le volume mis en œuvre sera de 1 320 m³ pour un besoin de 1 211 m³. **Ces éléments sont présentés plus en détail en Annexe n°12 (Notice de gestion des eaux pluviales) de la pièce n°7 – Annexes de l'étude d'impact.**

Documents cadres concernant la qualité de l’air

- *Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) d'Ile-de-France*

Orientation globale	Objectif		Orientation		Commentaires
BAT : BATIMENTS	**BAT 1**	**Encourager la sobriété énergétique dans les bâtiments et garantir la pérennité des performances**	BAT 1.1	Développer la sensibilisation et l'information des utilisateurs à la sobriété énergétique	Le personnel du site sera formé et sensibilisé à une utilisation rationnelle de l'énergie.
			BAT 1.2	Optimiser la gestion énergétique des systèmes et des bâtiments via une maintenance adaptée et des mesures de suivi	Maintenance adaptée. Mise en place de l'indice PUE. Suivi régulier des consommations électriques.
			BAT 1.3	Permettre une meilleure rationalisation de l'usage des bâtiments tertiaires pour réduire les surfaces à chauffer	Faible besoin de chauffage des bâtiments (à l'exception des bureaux, chauffés en hiver).
	BAT 2	**Améliorer l'efficacité énergétique de l'enveloppe des bâtiments et des systèmes énergétiques**	BAT 2.1	Améliorer et accentuer le conseil auprès des maîtres d'ouvrage afin de promouvoir des travaux ambitieux de réhabilitation de l'enveloppe des bâtiments et les systèmes énergétiques les plus efficaces	*Non concerné.*
			BAT 2.2	Permettre aux professionnels d'améliorer leurs pratiques et évaluer la qualité de mise en œuvre des travaux	*Non concerné.*
			BAT 2.3	Mobiliser les outils financiers existants et développer des approches innovantes de financement	*Non concerné.*
			BAT 2.4	Orienter, permettre et valoriser des opérations exemplaires et reproductibles	*Non concerné.*
			BAT 2.5	Diminuer les consommations d'"énergie grise" et de "carbone gris" des bâtiments	*Non concerné.*
	ENR 1	**Densifier, étendre et créer des réseaux de chaleur et**	ENR 1.1	Déployer des outils en région et sur les territoires pour planifier et assurer le développement du chauffage urbain	*Non concerné.*

Orientation globale	Objectif		Orientation		Commentaires
ENR&R : ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION		**de froid en privilégiant le recours aux énergies renouvelables et de récupération**	ENR 1.2	Optimiser la valorisation des énergies de récupération et favoriser la cogénération sur le territoire	Utilisation rationnelle de l'énergie. Suivi des consommations. Mise en place d'un système de "free-cooling" pour le refroidissement des salles informatiques. Mise en place d'un système de récupération de la chaleur fatale.
			ENR 1.3	Encourager le développement et l'exploitation durable des géothermies	*Non concerné.*
			ENR 1.4	Assurer une mobilisation et une utilisation cohérentes de la biomasse sur le territoire avec systèmes de dépollution performants	*Non concerné.*
	ENR 2	**Favoriser le développement des énergies renouvelables intégrées au bâtiment**	ENR 2.1	Accélérer le développement des pompes à chaleur géothermales et aérothermiques	*Non concerné.*
			ENR 2.2	Accompagner le développement des filières solaires thermiques et photovoltaïque	Le site prévoit l'installation de panneaux photovoltaïques d'une surface de 860 m², sur une structure adaptée au-dessus des containers abritant les groupes électrogènes. L'énergie électrique produite sera autoconsommée et contribuera à l'alimentation générale des bureaux.
			ENR 2.3	Mettre en place les conditions permettant au chauffage domestique au bois d'être compatible avec les objectifs de la qualité de l'air	*Non concerné.*
	ENR 3	**Favoriser le développement d'unités de production d'ENR électrique et de production de biogaz sur**	ENR 3.1	Favoriser la création de ZDE dans les zones favorables définies dans le SRE	*Non concerné.*
			ENR 3.2	Améliorer la connaissance du potentiel et mettre en place les conditions nécessaires à un développement de la méthanisation	*Non concerné.*

Orientation globale	Objectif		Orientation		Commentaires
		les sites propices et adaptés	ENR 3.3	Favoriser le développement de centrales photovoltaïques sur des sites ne générant pas de contraintes foncières supplémentaires	*Non concerné.*
ELEC : CONSOMMATIONS ELECTRIQUES	**ELEC 1**	**Maîtriser les consommations électriques du territoire et les appels de puissance**	ELEC 1.1	Réduire les consommations électriques liées au chauffage l'électricité à effet joule	Faible besoin de chauffage des bâtiments (à l'exception des bureaux, chauffés en hiver). Isolation du bâtiment bureaux.
			ELEC 1.2	Diffuser les bonnes pratiques pour maîtriser les consommations électriques liées aux usages spécifiques	Le personnel du site sera formé et sensibilisé à une utilisation rationnelle de l'énergie.
			ELEC 1.3	Assurer une intégration cohérente du véhicule électrique dans le réseau électrique	*Non concerné.*
			ELEC 1.4	Informer et soutenir les collectivités pour le déploiement des "smart-grids" facilitant l'effacement des puissances en période de pointe et le raccordement des énergies renouvelables	*Non concerné.*
TRA : TRANSPORTS	**TRA 1**	**Encourager les alternatives à l'utilisation des modes individuels motorisés**	TRA 1.1	Développer l'usage des transports en commun et des modes actifs	Le site du projet est accessible à pied, à vélo ou par plusieurs lignes de bus qui s'arrêtent à proximité. Le RER B et les trams T6 et T10 passent également à proximité du site.
			TRA 1.2	Aménager la voirie et l'espace public en faveur des transports en commun et des modes actifs et prévoir les livraisons de marchandises	*Non concerné.*
			TRA 1.3	S'appuyer sur les Technologies d'Information et de Communication pour limiter la mobilité contrainte et les besoins en déplacements	*Non concerné.*
			TRA 1.4	Inciter les grands pôles générateurs de trafic à réaliser des Plans de Déplacements	*Non concerné.*

Orientation globale	Objectif		Orientation		Commentaires
	TRA 2	**Réduire les consommations et émissions du transport de marchandises**	TRA 2.1	Favoriser le report modal, les modes ferroviaire et fluvial pour le transport de marchandises	*Non concerné.*
			TRA 2.2	Optimiser l'organisation des flux routiers de marchandises	*Non concerné.*
	TRA 3	**Favoriser le choix et l'usage de véhicules adaptés aux besoins et respectueux de l'environnement**	TRA 3.1	Agir sur les conditions d'usage des modes individuels motorisés	Parmi les 37 places de stationnement du site, il y aura 2 places PMR et 8 places équipées de bornes de recharge électrique dont 1 PMR. 3 arrêts de bus desservis par 3 lignes sont localisés à moins de 500 m du site. Le RER B et les trams T6 et T10 passent également à proximité du site. Un local vélo de 53 m², positionné à proximité des bureaux (en RDC et en sous-sol) est prévu à l'entrée du site. Il comprend 28 places en RDC et 12 places en sous-sol.
			TRA 3.2	Favoriser le recours à des véhicules moins consommateurs et moins émetteurs	
	TRA 4	**Limiter l'impact du trafic aérien sur l'air et le climat**	TRA 4.1	Sensibiliser les franciliens et les visiteurs aux impacts carbones du transport aérien et promouvoir des offres alternatives à son usage	*Non concerné.*
			TRA 4.2	Limiter l'impact environnemental des plateformes aéroportuaires	*Non concerné.*
URBA : URBANISME	**URBA 1**	**Promouvoir aux différentes échelles de territoire un développement urbain économe en énergie et respectueux de la qualité de l'air**	URBA 1.1	Prendre en compte les objectifs du SRCAE dans la révision du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France	*Non concerné.*
			URBA 1.2	Promouvoir la densification, la multipolarité et la mixité fonctionnelle afin de réduire les consommations énergétiques	*Non concerné.*
			URBA 1.3	Accompagner les décideurs locaux en diffusant des outils techniques pour la prise en compte du SRCAE dans leurs projets d'aménagement	*Non concerné.*

Orientation globale	Objectif		Orientation		Commentaires
			URBA 1.4	Prévoir dans les opérations d'aménagement la mise en application des critères de chantiers propres	Une charte environnementale sera mise en place dans le cadre du chantier. Elle comprendra l'ensemble des mesures à mettre en œuvre pour réduire les impacts sur l'environnement du chantier, ainsi que toutes les procédures à suivre en cas d'incident.
ECO : ACTIVITES ECONOMIQUES	**ECO 1**	**Faire de la prise en compte des enjeux énergétiques un facteur de compétitivité et de durabilité des entreprises**	ECO 1.1	Intensifier les actions d'efficacité énergétique dans les entreprises	Mise en place de l'indice PUE. Projet conçu pour atteindre un PUE performant. Suivi régulier des consommations électriques. Maintenance préventive des installations.
			ECO 1.2	Inciter aux synergies et mutualisations entre acteurs économiques d'une même zone d'activités	Mise en place d'un système de récupération de la chaleur fatale, qui sera injectée dans un réseau de chaleur urbain.
			ECO 1.3	Favoriser les approches globales d'éco-conception auprès des entreprises	*Non concerné.*
AGRI : AGRICULTURE	**AGRI 1**	**Favoriser le développement d'une agriculture durable**	AGRI 1.1	Maîtriser les effets des modes de production agricole sur l'énergie, le climat et l'air	*Non concerné.*
			AGRI 1.2	Développer la valorisation des ressources agricoles locales non alimentaires sous-forme de produits énergétiques ou de matériaux d'isolation pour le bâtiment	*Non concerné.*
			AGRI 1.3	Développer des filières agricoles et alimentaires de proximité	*Non concerné.*
CD : MODES DE CONSOMMATION DURABLE	**CD 1**	**Réduire l'empreinte carbone des consommations des franciliens**	CD 1.1	Promouvoir la mutualisation et la réutilisation des biens	*Non concerné.*
			CD 1.2	Réduire les gaspillages alimentaires et l'empreinte carbone des menus	*Non concerné.*

Orientation globale	Objectif		Orientation		Commentaires
			CD 1.3	Construire une offre régionale de loisirs et touristique attrayante et cohérente pour limiter les déplacements des franciliens et des visiteurs	*Non concerné.*
			CD 1.4	Améliorer et diffuser les méthodologies de comptabilisation des émissions indirectes de GES pour multiplier les leviers d'actions des collectivités dans leurs PCET	*Non concerné.*
AIR : QUALITE DE L'AIR	**AIR 1**	**Améliorer la qualité de l'air pour la santé des franciliens**	AIR 1.1	Poursuivre l'amélioration des connaissances en matière de qualité de l'air	*Non concerné.*
			AIR 1.2	Caractériser le plus précisément possible l'exposition des franciliens	En fonctionnement normal, les groupes électrogènes seront à l'arrêt. Ils ne fonctionneront que lors de la défaillance du réseau RTE et lors des opérations de tests et de maintenance (maximum 30 h/an par groupe électrogène). Une étude du risque sanitaire relatif à l'impact du projet a été réalisée dans la pièce n°6 du dossier. Elle comprend notamment une étude de dispersion atmosphérique des rejets des groupes électrogènes du projet.
			AIR 1.3	Inciter les Franciliens et les collectivités à mener des actions améliorant la qualité de l'air	*Non concerné.*
ACC : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	**ACC 1**	**Accroître la résilience du territoire francilien aux effets du changement climatique**	ACC 1.1	Améliorer les connaissances, sensibiliser et diffuser l'information auprès de tous les acteurs franciliens	*Non concerné.*
			ACC 1.2	Prendre en compte les effets du changement climatique dans l'aménagement urbain	*Non concerné.*

Orientation globale	Objectif		Orientation		Commentaires
			ACC 1.3	Réduire les consommations d'eau pour assurer la disponibilité et la qualité de la ressource	Aucun prélèvement d'eau dans le milieu naturel. Consommation d'eau réduite au strict minimum pour les besoins sanitaires et le fonctionnement du site. Pas de circuit de refroidissement ouvert (les groupes froids seront en circuit fermé et ne consommeront donc pas d'eau).
			ACC 1.4	Prévenir et gérer les impacts du changement climatique sur la santé des citoyens	*Non concerné.*
			ACC 1.5	Assurer la résilience des écosystèmes face aux effets du changement climatique	*Non concerné.*
MOS : MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	**MOS 1**	**Se doter des outils nécessaires à une mise en œuvre du SRCAE au sein des territoires**	MOS 1.1	Favoriser et soutenir la prise des compétences Énergie par les intercommunalités	*Non concerné.*
			MOS 1.2	Mettre en place des relais d'animation, d'information et de suivi auprès des acteurs du territoire en particulier des collectivités concernées par les PCET	*Non concerné.*
			MOS 1.3	Pérenniser le Comité Technique pour suivre la mise en œuvre des objectifs et orientations du SRCAE	*Non concerné.*
			MOS 1.4	Mettre en place les instances et les outils d'observation des indicateurs et des objectifs en matière de climat / air / énergie	*Non concerné.*

- *Plan Régional Santé Environnement (PRSE4) d'Ile-de-France*

Axes	Priorités		Fiche-actions		Commentaires
AXE 1 : RÉDUIRE LES EXPOSITIONS HUMAINES AUX FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX PRÉOCCUPANTS, RENFORCER LEUR SURVEILLANCE ET AMÉLIORER LES CONNAISSANCES	1	Réduire les expositions chimiques des plus jeunes (nourrissons, enfants, adolescents)	1.1	Outiller, former et accompagner au changement les établissements recevant du public sensible pour améliorer la qualité de l'air intérieur.	*Non concerné.*
			1.2	Réduire les sources d'exposition aux perturbateurs endocriniens et éliminer les substances Cancérigènes, Mutagènes et Reprotoxiques (CMR) dans les équipements, matériels et consommables des établissements recevant du public sensible.	
			1.3	Accompagner les acteurs publics de la restauration collective pour réduire l'usage des contenants en plastique et autres équipements, matériels et consommables contenant des perturbateurs endocriniens (PE).	
			1.4	Accroitre le dépistage du saturnisme en mobilisant les acteurs de santé et en sensibilisant les populations à risque.	
	2	Développer et coordonner les systèmes de surveillance et d'alerte des pollens et de moisissures dans l'air extérieur	2.1	Renforcer le réseau de capteurs de polluants aérobiologiques et développer un système de modélisation prévisionniste pour l'Île-de-France.	*Non concerné.*
			2.2	Renforcer la surveillance des moisissures dans l'air extérieur couplée à une évaluation de l'impact sur la santé de cette exposition au niveau régional.	
			2.3	Maîtriser les expositions aux pollens allergisants dans les espaces de nature en ville.	
			2.4	Mutualiser les informations de la surveillance des pollens et renforcer la communication grand public.	
	3	Minimiser les expositions alimentaires aux substances préoccupantes pour la santé	3.1	Faire le relais et la promotion des dispositifs et outils existants pour favoriser une alimentation saine, durable et en quantité pour tous.	*Non concerné.*
			3.2	Favoriser l'implantation des jardins collectifs et des fermes urbaines et périurbaines en intégrant les bonnes pratiques pour éviter l'exposition aux substances préoccupantes.	

Axes	Priorités		Fiche-actions		Commentaires
			3.3	Soutenir les initiatives vertueuses des entreprises et autres acteurs de la transformation permettant de proposer des produits alimentaires locaux et de qualité.	
	4	Développer des indicateurs complémentaires aux paramètres réglementaires pour mieux caractériser les effets de l'exposition à la pollution atmosphériques et sonores	4.1	Développer la surveillance des particules ultrafines, du potentiel oxydant et des pesticides dans l'air extérieur.	*Non concerné.*
			4.2	Inciter les collectivités à sensibiliser leurs concitoyens sur les actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air.	*Non concerné.*
			4.3	Renforcer la surveillance du bruit en tenant davantage compte des effets sanitaires associés aux pics de bruit des transports.	*Non concerné*
			4.4	Améliorer les connaissances du lien bruit-sommeil des franciliens en prenant en compte les principales sources nocturnes de bruit.	*Non concerné*
			4.5	Documenter les impacts sanitaires croisés des expositions au bruit et à la pollution atmosphérique en milieu résidentiel.	Une étude du risque sanitaire relatif à l'impact du projet a été réalisée dans la pièce n°6 du dossier. Elle comprend notamment une étude de dispersion atmosphérique des rejets des groupes électrogènes du projet. De plus, le projet prévoit la mise en œuvre de plusieurs mesures de réduction du bruit généré par les installations techniques. Un suivi acoustique sera effectué au cours de la phase exploitation du site.
	5	Promouvoir la recherche scientifique portant sur les facteurs environnementaux préoccupants et l'exposome	5.1	Soutenir le développement de programmes de recherche sur les facteurs environnementaux préoccupants.	*Non concerné.*
			5.2	Encourager la recherche-action en santé environnementale pour expérimenter et valoriser les évolutions de pratiques transformatrices dans le système de santé.	
			5.3	Créer une communauté de projets autour de la recherche en santé environnement ayant pour terrain d'étude le territoire francilien.	

Axes	Priorités		Fiche-actions		Commentaires
AXE 2 : ANTICIPER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ADAPTER LES POLITIQUES DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITE SANITAIRE	6	Identifier les vulnérabilités des territoires et promouvoir l'adaptation au changement climatique afin de limiter ses impacts sur la santé	6.1	Renforcer l'observation des impacts sur la santé humaine du changement climatique.	PLESSIS DC a pour objectif climatique de réduire ses émissions dans l'ensemble de ses activités et sa chaîne de valeur.
			6.2	Développer des outils méthodologiques pour évaluer les actions des Plans climat Air Énergie Territoriaux.	*Non concerné.*
	7	Surveiller et prévenir les zoonoses, les maladies vectorielles et l'expansion des espèces végétales et animales nuisibles à la santé humaine	7.1	Renforcer les capacités de surveillance de la faune sauvage vertébrée terrestre pour prévenir les zoonoses.	*Non concerné.*
			7.2	Renforcer la surveillance, la prévention et la lutte contre les espèces animales et végétales impactant la santé humaine et la biodiversité.	
			7.3	Développer les actions de sensibilisation et de prévention des maladies vectorielles transmises par le moustique tigre.	
			7.4	Développer les actions de sensibilisation et de prévention des maladies vectorielles transmises par les tiques.	
	8	Anticiper et réduire les impacts sur la santé des différents usages de l'eau	8.1	Caractériser l'évolution des pollutions chimiques et microbiologiques des eaux de surface induites par le changement climatique et évaluer leur impact sur les capacités de production d'eau potable.	*Non concerné.* *Les activités du site ne seront pas à l'origine de pollution des effluents aqueux.*
			8.2	Promouvoir la mise en place des plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux potables en intégrant les risques émergents, notamment liés au changement climatique.	*Non concerné.*

Axes	Priorités		Fiche-actions		Commentaires
			8.3	Promouvoir une utilisation sobre de l'eau potable et accompagner les expérimentations de nouveaux usages des eaux non conventionnelles.	La consommation sera réduite au strict minimum pour les besoins sanitaires et le fonctionnement du site. Le système de refroidissement des salles informatiques choisi utilisera un système de groupes froids qui refroidiront une eau circulant en circuit fermé. Il n'y aura donc pas de consommation d'eau pour le refroidissement des salles informatiques.
			8.4	Accompagner les projets de baignade en milieu naturel et promouvoir les différentes fonctions sociales, sanitaires et écologiques des baignades.	*Non concerné.*
			8.5	Développer des outils d'aide à la maitrise de la qualité des eaux de baignade dans le contexte de changement climatique.	*Non concerné.*
AXE 3 : INTÉGRER LES ENJEUX DE SANTÉ ENVIRONNEMENT DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES D'AMÉNAGEMENT ET DE LOGEMENT, DANS UNE PERSPECTIVE DE RÉDUCTION DES INÉGALITES ENVIRONNEMENTALES DE SANTÉ	9	Favoriser l'intégration, dans conception et mise en œuvre des politiques et projets d'aménagement du territoire, des outils et méthodes permettant de rendre effectifs les principes d'urbanisme favorable à la santé.	9.1	Encourager et accompagner la renaturation et le développement de la biodiversité des espaces urbains.	Le site possèdera une ceinture verte comportant arbres et arbustes. Une étude biodiversité a été réalisée dans le cadre de ce projet. Des mesures ERC ont été proposées, que ce soit en phase chantier ou en phase exploitation.
			9.2	Faire connaître et favoriser la création de nouvelles zones de refuge contre les effets de la chaleur, la pollution de l'air et les nuisances sonores.	*Non concerné.*
			9.3	Adapter les projets d'aménagement pour limiter les multi-expositions environnementales.	*Non concerné.*
			9.4	Intégrer le concept d'urbanisme favorable à la santé et à l'adaptation au changement climatique à la formation des acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement.	*Non concerné.*
	10		10.1	Expérimenter des démarches de co-construction dès la phase de conception des projets d'aménagement.	*Non concerné.*

Axes	Priorités		Fiche-actions		Commentaires
		Favoriser les démarches participatives dans le cadre des projets d'aménagement	10.2	Structurer la participation citoyenne pour le suivi des aménagements urbains existants.	*Non concerné.*
	11	Renforcer les politiques de lutte contre le mal-logement et son impact sanitaire	11.1	Développer un système d'information géographique régional soulignant les liens entre habitat et santé à l'attention acteurs locaux en charge des politiques logement.	*Non concerné.*
			11.2	Informer et sensibiliser bailleurs (privés/sociaux) et ménages sur les désordres impactant la santé dans le logement.	
			11.3	Renforcer la lutte contre les punaises de lit dans les établissements d'hébergement et lieux de loisirs.	
			11.4	Améliorer l'accompagnement concernant la santé mentale des populations en situation de mal-logement.	
	12	Adapter projets d'aménagement urbain pour tenir compte de la compatibilité des usages avec la qualité des sols	12.1	Développer outil d'information sur la pollution potentielle des sols afin d'accompagner les collectivités territoriales dans leur politique d'aménagement d'espaces pleine terre.	*Non concerné.*
			12.2	Sécuriser les usages de pleine terre en cas de pollution des sols.	L'aménagement du site permettra de préserver l'espace de pleine terre, de conserver la végétation existante dans la mesure du possible, de favoriser la biodiversité et l'infiltration d'eau.
			12.3	Communiquer sur les Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) et le dispositif des attestations ATTES-ALUR auprès des collectivités instruisant les permis de construire et les aménageurs.	L'étude d'impact présente les SIS aux alentours du site. Le site n'est pas concerné par un SIS.
			12.4	Documenter l'exposition aux poussières de plomb dans les aires de jeux et d'activités extérieures accueillant des enfants et accompagner la mise en œuvre des mesures de réduction des expositions.	*Non concerné.*

Axes	Priorités		Fiche-actions		Commentaires
AXE 4 : ACCOMPAGNER LES CITOYENS, LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ, LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LES ACTEURS LOCAUX, POUR AGIR FACE AUX PROBLÉMATIQUES DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE	13	Permettre aux citoyens d'adapter leurs comportements en fonction de leur exposition environnementale	13.1	Rendre l'usager acteur du dispositif d'information, de surveillance et d'action en santé environnement.	*Non concerné.*
			13.2	Développer des méthodes de recueil des connaissances et besoins exprimés par les différentes populations cibles dans le domaine de la santé environnementale.	
	14	Renforcer le parcours de formation des professionnels de santé dans le domaine de la santé environnementale	14.1	Développer un centre régional de ressources pour formation en santé environnement des professionnels de santé.	*Non concerné.*
			14.2	Promouvoir et valoriser les travaux menés par les étudiants en santé portant sur les enjeux en santé environnement.	
	15	Développer les actions de prévention et d'éducation en santé environnement à l'attention des publics sensibles	15.1	Former les professionnels de l'éducation populaire sur les enjeux de santé environnement et les bénéfices de la nature sur la santé humaine.	*Non concerné.*
			15.2	Proposer actions de sensibilisation et projets pédagogiques à l'attention des élèves et des communautés éducatives des établissements scolaires du premier et du second degré.	
			15.3	Développer les programmes de prévention pour les élèves en filières professionnelles portant sur leurs expositions individuelles et professionnelles.	
	16	Former et outiller les collectivités territoriales pour développer des réponses locales aux expositions environnementales	16.1	Renforcer l'observation régionale en santé environnement pour répondre aux besoins des collectivités territoriales.	*Non concerné.*
			16.2	Promouvoir et compléter les dispositifs existants permettant aux élus et agents des collectivités territoriales de se former, de s'engager et de renforcer leurs actions en matière de santé environnement.	

➢ *Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) d'Ile-de-France*

PARTIES		Mesures		Actions	Commentaires
1	**SE DÉPLACER MIEUX**	1	Favoriser les mobilités actives et partagées	Action 1 : Œuvrer au déploiement des infrastructures et des services favorables au développement des transports en commun	Le site disposera d'un accès piéton dédié depuis l'avenue Galilée. 3 arrêts de bus desservis par 3 lignes sont localisés à moins de 500 m du site. Le RER B et les trams T6 et T10 passent également à proximité du site.
				Action 2 : Accélérer encore le développement du vélo	Un local vélo de 53 m^2, positionné à proximité des bureaux (en RDC et en sous-sol) est prévu à l'entrée du site. Il comprend 28 places en RDC et 12 places en sous-sol.
		2	Accompagner la Métropole du Grand Paris pour la mise en place de sa ZFE et accompagner la transition du parc routier	Action 1 : Définir et déployer les outils favorisant le respect des règles de la ZFE	*Non concerné.*
				Action 2 : Accompagner l'unification des règles de la zone à faibles émissions (ZFE) sur tout le territoire intra-A86	*Non concerné.*
				Action 3 : Faire connaître les règles de la ZFE et ses enjeux pour la qualité de l'air	*Non concerné.*
				Action 4 : Faire connaître les aides pour changer les mobilités	*Non concerné.*
				Action 5 : Apposer les panneaux réglementaires	*Non concerné*
				Action 6 : Encourager le déploiement d'infrastructures de recharge pour les véhicules à nouvelle énergie	8 places de stationnement pour véhicules légers sur 37 seront équipées en bornes de recharge électrique dont 1 PMR.
		3	Favoriser la logistique à faibles émissions	Action 1 : Déployer l'observatoire régional de la logistique	*Non concerné.*
				Action 2 : Encourager les circuits de logistique durable	*Non concerné.*
				Action 3 : Encourager la conversion des motorisations des véhicules mobilisés pour la logistique (bateaux, poids-lourds)	*Non concerné.*
		4	Contrôler les émissions des véhicules routiers	Action 1 : Augmenter le contrôle au dispositif anti-pollution de transport routier	*Non concerné.*
		5		Action 1 : Accompagner le développement des plans de mobilité des plates-formes aéroportuaires	*Non concerné.*

PARTIES		Mesures		Actions	Commentaires
			Réduire les pollutions liées aux plateformes aéroportuaires	Action 2 : Réduire les émissions de polluants des plateformes aéroportuaires côté piste	*Non concerné.*
				Action 3 : généraliser les approches des aéronefs en descente continue	*Non concerné.*
2	**DÉPLOYER DES ACTIONS CIBLÉES ET RENFORCÉES À PROXIMITÉ DES SOURCES LOCALISÉES DE POLLUTION**	6	Réguler le trafic sur les grands axes routiers en zone dense	Action 1 : Étudier le contournement des poids lourds permanent	*Non concerné.*
				Action 2 : Abaisser les vitesses maximales autorisées sur le réseau routier national	*Non concerné.*
				Action 3 : Mettre en œuvre le schéma directeur des voies réservées	*Non concerné.*
				Action : 4 : Étudier une régulation des accès destinée à fluidifier les grands axes du réseau routier national	*Non concerné.*
		7	Renforcer les contrôles et les normes industrielles	Action 1 : Renforcer la surveillance des installations de combustion de taille moyenne (1 à 50 MW)	*Non concerné.* *Les groupes électrogènes du site sont considérés comme des appareils destinés aux situations d'urgence, qui fonctionneront moins de 500 h/an et qui relèvent de la rubrique 3110 des ICPE. Dans tous les cas, le projet respectera les dispositions réglementaires de l'arrêté d'autorisation relatif à la rubrique 3110, ainsi que les valeurs limites de flux à l'émission proposées dans le présent dossier.*
				Action 2 : Poursuivre le renforcement des normes d'émission pour les installations de combustion à la biomasse	
				Action 3 : Limiter l'utilisation des groupes électrogènes fixes et mobiles alimentés par des hydrocarbures d'une puissance supérieure à 10 kVA	
		8	Réduire les émissions des chantiers	Action 1 : Organiser un retour d'expérience des pratiques des chantiers	*Non concerné.*
		9	Réduire l'exposition des populations par un urbanisme adapté	Action 1 : Encourager l'intégration des mesures dans les documents d'urbanisme locaux via l'accompagnement de l'Etat	*Non concerné.*

3	**RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DU CHAUFFAGE**	10	Privilégier les solutions de chauffage bas carbone non émettrices de polluants de l'air	Action 1 : Porter, renforcer et étendre la doctrine ENR'choix	*Non concerné.*
				Action 2 : Accélérer le renouvellement des équipements de chauffage au bois	*Non concerné.*
				Action 3 : Inciter aux bonnes pratiques pour la combustion du bois	*Non concerné.*
		11	Interdire les feux domestiques hors chauffage principal pour atténuer les épisodes de pollution	Action 1 : Interdire l'utilisation du chauffage au bois d'appoint et d'agrément en cas de pics de pollution aux particules fines et concerter sur une limitation d'usages complémentaire	*Non concerné.*
				Action 2 : Mieux contrôler le respect de l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts	*Non concerné.*
4	**ACCROÎTRE LA MOBILISATION DE TOUS**	12	Mobiliser les entreprises, les collectivités et les relais de terrain	Action 1 : En entreprise, déployer le plan mobilité et le télétravail	*Non concerné.*
				Action 2 : Accompagner la mise en œuvre des Plans Air des PCAET	Le développement du projet se fera en conformité avec le PCAET de Vallée Sud – Grand Paris (voir ci-dessous).
		13	Soutenir une capacité d'observation et d'analyse de haut niveau en pilotage collégial	Action 1 : Poursuivre le soutien à Airparif dans ses missions de surveillance et d'expertise	*Non concerné.*
5	**RENFORCER L'ACTION LORS DES ÉPISODES DE POLLUTION**	14	Déclencher les procédures sur la base des seuils de l'indice ATMO	Action 1 : Réviser les procédures d'information et d'alerte des épisodes de pollution	*Non concerné.*

➢ *Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de Vallée Sud – Grand Paris*

AXE STRATÉGIQUE		Orientations		Actions	Commentaires
T	**TRANSVERSAL**	T	Donner envie d'agir en faveur de la transition énergétique et écologique	Action 1 : Mettre en place un démonstrateur écologique territorial dédié à l'innovation et à la sensibilisation du public	*Non concerné.*
				Action 2 : Mettre en place un écopôle dédié à l'économie circulaire et à la logistique urbaine	*Non concerné.*
				Action 3 : Diffuser une culture du développement durable auprès des habitants	*Non concerné.*
				Action 4 : S'appuyer sur les arts, la culture et le sport pour sensibiliser au développement durable	*Non concerné.*
				Action 5 : Impliquer l'ensemble des agents de Vallée Sud – Grand Paris dans la démarche Plan Climat	*Non concerné.*
				Action 6 : Identifier et améliorer l'impact environnemental des dépenses des collectivités	*Non concerné.*
				Action 7 : Promouvoir les bonnes pratiques d'aménagement durable	*Non concerné.*
				Action 8 : Faire du PLUi et du PCAET de véritables outils pour un cadre de vie préservé et valorisé	*Non concerné.*
				Action 9 : Transformer les pratiques environnementales sur les chantiers de BTP	Une charte environnementale sera mise en place dans le cadre du chantier. Elle comprendra l'ensemble des mesures à mettre en œuvre pour réduire les impacts sur l'environnement du chantier, ainsi que toutes les procédures à suivre en cas d'incident.
				Action 10 : Soutenir l'expérimentation et l'innovation en matière de transition énergétique et écologique du territoire	*Non concerné.*
				Action 11 : Valoriser les initiatives et acteurs du développement durable sur le territoire	*Non concerné.*
				Action 12 : Animer un groupe de travail avec les élus en charge du développement durable et un autre avec les chargés de mission développement durable	*Non concerné.*

AXE STRATÉGIQUE		Orientations		Actions	Commentaires
A	**DIMINUER LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES**	A1	Diminuer les consommations énergétiques dans les secteurs des logements, bureaux et bâtiments publics	Action 13 : Mettre en place une gestion intelligente de la consommation de fluides des bâtiments de Vallée Sud –Grand Paris	La consommation en eau sera réduite au strict minimum pour les besoins sanitaires et le fonctionnement du site. Le système de refroidissement des salles informatiques choisi utilisera un système de groupes froids qui refroidiront une eau circulant en circuit fermé. Il n'y aura donc pas de consommation d'eau pour le refroidissement des salles informatiques. La consommation de fluides frigorigènes sera limitée au maximum de par leur utilisation en circuit fermé.
				Action 14 : Réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique du patrimoine bâti existant pour atteindre les objectifs de réduction de consommation énergétique fixés par le décret tertiaire d'ici 2030	*Non concerné.* *Les bâtiments de bureaux construits dans le cadre du projet respecteront la réglementation RE2020.*
				Action 15 : Créer un dispositif d'accompagnement à la rénovation énergétique	*Non concerné.*
				Action 16 : Développer ou généraliser des outils de sensibilisation et d'accompagnement à la rénovation énergétique	*Non concerné.*
				Action 17 : Passer à 100% d'éclairage public en LED d'ici 2025 et développer un système de smart éclairage public	*Non concerné.*
				Action 18 : Optimiser le parc informatique et les usages numériques de Vallée Sud – Grand Paris dans le cadre du SMART Territoire	Intrinsèquement, le présent projet de création de centre de données répond pleinement à cet objectif d'optimisation des infrastructures numériques sur le territoire.
		A2	Diminuer les consommations d'énergie dans le secteur des transports	Action 19 : Restructurer le réseau de bus porté par le Territoire et l'offre portée par Ile-de-France Mobilités pour qu'1/4 des déplacements se fasse en transports en commun	*Non concerné.*
				Action 20 : Etendre le réseau d'itinéraires cyclables permettant de circuler en sécurité et rapidement sur des axes structurants	*Non concerné.*

AXE STRATÉGIQUE		Orientations		Actions	Commentaires
				Action 21 : Déployer des consignes sécurisées à vélo sur le territoire, en cohérence avec le schéma stratégique cyclable	*Non concerné.*
				Action 22 : Développer la pratique du vélo et de la marche grâce à des animations dédiées et des projets citoyens	*Non concerné.*
				Action 23 : Réaliser et mettre en œuvre un plan de mobilité d'administration pour diminuer de 15% les déplacements domicile-travail en voiture	*Non concerné.*
				Action 24 : Recenser et accompagner les plans de mobilités d'entreprises et inter-entreprises	*Non concerné.*
B	**RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE**	B1	Développer la production et l'utilisation d'énergie renouvelable et de récupération sur le territoire et les réseaux de chaleurs	Action 25 : Etendre les réseaux de chaleur existants et créer de nouveaux réseaux pour multiplier par 4 la chaleur actuellement distribuée	Le projet prévoit de valoriser la chaleur fatale du centre de données en mettant en place un système de récupération et de valorisation de chaleur. Cette chaleur pourra ensuite être raccordé au réseau de chaleur urbain existant afin de fournir une offre de chauffage environnementale et économique aux grands ensembles immobiliers tertiaires et aux habitations à proximité. Le site prévoit l'installation de panneaux photovoltaïques d'une surface de 860 m², sur une structure adaptée au-dessus des containers abritant les groupes électrogènes. L'énergie électrique produite sera autoconsommée et contribuera à l'alimentation générale des bureaux.
				Action 26 : Encourager les propriétaires de bâtiments au développement des énergies solaires	
				Action 27 : Inclure dans les opérations d'aménagement la production ou l'utilisation d'énergies renouvelables ainsi que les réseaux de chaleur ou de froid	
				Action 28 : Inclure la production ou l'utilisation d'énergies renouvelables dans les projets de constructions du Territoire et sur les sites existants	
				Action 29 : Souscrire des contrats d'électricité et de gaz qui incluent 100 % d'énergies renouvelables nationales	PLESSIS DC souscrira pour l'établissement à un contrat de fourniture d'énergie électrique zéro carbone couvrant 100 % des besoins du site.
				Action 30 : Expérimenter la microméthanisation des biodéchets sur un site pilote, puis la généraliser si le retour d'expérience est positif	*Non concerné.*
		B2	Expérimenter et déployer de nouvelles	Action 31 : Déployer un réseau pertinent d'infrastructures de recharge de véhicules électriques sur voiries publiques pour permettre la fin des véhicules thermiques et inciter au déploiement sur voiries privées	*Non concerné.*

AXE STRATÉGIQUE		Orientations		Actions	Commentaires
			motorisations bas carbone	Action 32 : Installer des stations de distribution et de production d'hydrogène	*Non concerné.*
				Action 33 : Disposer d'une flotte de véhicules publics 100% bas carbone en 2025	*Non concerné.*
		B3	Stocker du carbone dans la végétation, les sols et les bâtiments	Action 34 : Favoriser la présence du végétal en ville	Le site ne sera pas entièrement imperméabilisé. Sur les 19 970 m² de superficie, environ 3 214 m² seront dédiés à des espaces verts, représentant 16 % de la superficie du site, auxquels s'ajouteront des toitures végétalisées (4 529 m²).
				Action 35 : Instaurer dans tous les nouveaux bâtiments publics un seuil minimum exigeant l'inclusion de matériaux biosourcés et viser une certification dès que possible	*Non concerné.*
C	**RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'AIR**	C1	Réduire les émissions liées au secteur des transports	Action 36 : Réduire les émissions liées aux transports de personnes	8 places de stationnement pour véhicules légers sur 37 seront équipées en bornes de recharge électrique dont 1 PMR. Un local vélo de 53 m², positionné à proximité des bureaux (en RDC et en sous-sol) est prévu à l'entrée du site. Il comprend 28 places en RDC et 12 places en sous-sol. Le site disposera d'un accès piéton dédié depuis l'avenue Galilée.
				Action 37 : Améliorer la logistique du dernier kilomètre et soutenir l'implantation d'un centre de logistique urbaine	Le site est accessible à vélo. Un local vélo de 53 m², positionné à proximité des bureaux (en RDC et en sous-sol) est prévu à l'entrée du site. Il comprend 28 places en RDC et 12 places en sous-sol. Plusieurs lignes de bus desservent la commune du Plessis-Robinson et 3 lignes desservent le site du projet (3 arrêts desservis par un de ces 3 lignes, dont le plus proche est à proximité immédiate du site). Le RER B et les trams T6 et T10 passent également à proximité du site. 8 places de stationnement pour véhicules légers sur 37 seront équipées en bornes de recharge électrique.

AXE STRATÉGIQUE		Orientations		Actions	Commentaires
		C2	Assurer le suivi de la qualité de l'air intérieur	Action 38 : Réaliser des diagnostics de qualité de l'air, mettre en œuvre les actions préconisées dans les bâtiments publics	*Non concerné.*
D	**PRÉSERVER LES RESSOURCES ET DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE**	D1	Réduire les déchets produits sur le territoire et valoriser l'ensemble des déchets	Action 39 : Elaborer un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)	*Non concerné.*
				Action 40 : Généraliser le défi zéro déchet à l'ensemble du territoire en accompagnant au moins 500 familles par an	*Non concerné.*
				Action 41 : Déployer la distribution de composteurs pour atteindre d'ici 2025 : 70% des pavillons équipés, et 30% des logements collectifs équipés de lombricompost ou composteur partagé	*Non concerné.*
				Action 42 : Structurer la participation de l'EPT aux évènements sur la réduction des déchets, et sensibiliser au gaspillage alimentaire	*Non concerné.*
				Action 43 : Généraliser d'ici 2022 le service Vallée Sud Recycle	*Non concerné.*
				Action 44 : Expérimenter puis généraliser la collecte des biodéchets d'ici 2024	*Non concerné.*
		D2	Renforcer l'économie circulaire sur le territoire	Action 45 : Mettre en place une ressourcerie territoriale	*Non concerné.*
				Action 46 : Faire émerger des projets de recyclage et de réemploi des matériaux du BTP sur le territoire	Des pistes de réflexion sont étudiées pour permettre la réutilisation des bâtiments en fin d'exploitation du datacenter. Les déchets de chantier seront caractérisés et soit réutilisés sur site, soit envoyés vers les filières de valorisation adaptées.
				Action 47 : Généraliser les critères sur le réemploi et le contenu en matières recyclées dans les procédures d'achat des collectivités	*Non concerné.*
		D3		Action 48 : Identifier puis soutenir des projets pilotes sur l'agriculture durable de proximité et les projets de jardins partagés	*Non concerné.*

AXE STRATÉGIQUE		Orientations		Actions	Commentaires
			Encourager la transition alimentaire	Action 49 : Inclure des critères favorisant une alimentation moins carbonée dans les marchés publics de restauration collective	*Non concerné.*
E	**S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**	E1	Intégrer les évolutions de température à venir dans le projet de territoire	Action 50 : Développer des projets de résorption des îlots de chaleur urbains du territoire dans les bâtiments et espaces publics	*Non concerné.*
				Action 51 : Réaliser un plan canicule	*Non concerné.*
		E2	Anticiper les risques d'inondations et préserver la quantité et la qualité des ressources en eau	Action 52 : Anticiper les risques d'inondations en adaptant le réseau d'assainissement aux événements climatiques extrêmes	Le projet PLESSIS DC permettra d'augmenter les surfaces perméables du site par rapport à l'existant (3 976 m² actuel contre 7 743 m² pour le projet) grâce à la mise en place de toitures végétalisées. Notons que les espaces de pleine terre mis en place dans le cadre du projet seront de qualité supérieure à l'existant. Le site ne sera pas entièrement imperméabilisé, sur les 19 970 m² de superficie, 3 214 m² seront dédiés à des espaces verts, représentant 16 % de la superficie du site, auxquels s'ajouteront des toitures végétalisées (4 529 m²). Les eaux pluviales de ces espaces s'infiltreront. Le surplus qui n'aura pas pu s'infiltrer du fait de la faible perméabilité sera drainé vers le réseau des eaux pluviales. Pour les pluies courantes, les eaux pluviales ruisselleront vers une plaine d'infiltration à ciel ouvert de 150 m², dimensionnée pour infiltrer les 10 premiers millimètres de pluie. Le gazon choisi pour les espaces verts ne nécessite pas d'arrosage.
				Action 53 : Adapter la végétation des espaces verts et des rues aux évolutions climatiques pour limiter l'arrosage	

➢ *Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM) du Grand Paris*

Thématiques		Objectifs	N°	Actions	Commentaires
1	ACTIONS TRANSVERSALES	Sensibiliser et mobiliser les acteurs métropolitains sur les enjeux Climat Air Énergie	AT1	Mettre en place une fédération métropolitaine des Agences Locales de l'Énergie et du Climat.	*Non concerné.*
			AT2	Déployer le Hub Tertiaire à l'échelle métropolitaine.	
			AT3	Constituer un réseau de « référents Climat-Air-Énergie ».	
		Inscrire les enjeux Climat-Air-Énergie dans la planification métropolitaine	AT4	Inscrire les enjeux Climat-Air-Énergie lors de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale Métropolitain.	*Non concerné.*
		Améliorer la connaissance des enjeux Climat-Air-Énergie métropolitains	AT5	Contribuer à l'Observatoire du Climat de l'Air et de l'Énergie.	*Non concerné.*
			AT6	Organiser les coopérations interterritoriales et internationales.	
		Financer la mise en œuvre du Plan Climat-Air-Énergie Métropolitain	AT7	Développer une ingénierie financière au service de la transition métropolitaine.	*Non concerné.*
			AT8	Création d'une plateforme métropolitaine de compensation carbone.	
2	QUALITÉ DE L'AIR ET MOBILITÉ DURABLE	Mobiliser les acteurs publics et privés sur les enjeux de la qualité de l'air	AIR1	Mobiliser et coordonner les acteurs de la qualité de l'air autour d'un plan d'actions ambitieux de lutte contre la pollution atmosphérique.	*Non concerné.*
		Améliorer la connaissance de la qualité de l'air et soutenir l'innovation	AIR2	Participer à AIRPARIF et à AIRLAB.	*Non concerné.*
		Réduire la circulation automobile et maitriser la demande en déplacement	AIR3	Accompagner la création d'une zone à faibles émissions métropolitaine.	*Non concerné.*

Thématiques		Objectifs	N°	Actions	Commentaires
			AIR4	Accompagner la mise en place des Plans de déplacements pour les administrations et soutenir la mise en place des plans de déplacements pour les entreprises.	
		Encourager le report modal	AIR5	Financer un diagnostic « déplacements » à l'échelle métropolitaine.	*Non concerné.*
			AIR6	Réaliser un Plan Métropolitain pour les « Mobilités Actives ».	
		Aller vers des motorisations plus propres	AIR7	Poursuivre et développer le dispositif « Métropole Roule Propre ».	Le site est accessible à vélo. Un local vélo de 53 m², positionné à proximité des bureaux (en RDC et en sous-sol) est prévu à l'entrée du site. Il comprend 28 places en RDC et 12 places en sous-sol. Plusieurs lignes de bus desservent la commune du Plessis-Robinson et 3 lignes desservent le site du projet (3 arrêts desservis par un de ces 3 lignes, dont le plus proche est à proximité immédiate du site). Le RER B et les trams T6 et T10 passent également à proximité du site. 8 places de stationnement pour véhicules légers sur 37 seront équipées en bornes de recharge électrique dont 1 PMR.
		Réduire les émissions liées au secteur aérien	AIR8	Élaborer un plan d'actions pour réduire les émissions liées au secteur aérien.	*Non concerné par le secteur aérien.*
		Réduire les émissions liées au chauffage résidentiel au bois	AIR9	Créer un Fonds Air-Bois Métropolitain.	*Non concerné par le secteur résidentiel.*
		Réduire les émissions liées aux chantiers	AIR10	Mettre en place des chantiers à basses émissions.	Une charte environnementale de chantier sera mis en place et comprendra l'ensemble des mesures à mettre en œuvre pour réduire les impacts sur l'environnement du chantier,

Thématiques		Objectifs	N°	Actions	Commentaires
					ainsi que toutes les procédures à suivre en cas d'incident.
3	**HABITAT**	Permettre la massification de la rénovation énergétique du parc résidentiel	HAB1	Déployer les plateformes territoriales de la rénovation énergétique à l'échelle métropolitaine.	*Non concerné par le secteur résidentiel.*
			HAB2	Créer un Fonds métropolitain de rénovation et de sobriété énergétique.	
		Mobiliser les acteurs métropolitains sur la rénovation et la précarité énergétiques	HAB3	Organiser une conférence métropolitaine de la précarité énergétique et soutenir l'outillage du réseau d'acteurs donneurs d'alerte.	
		Renforcer la culture de la sobriété énergétique	HAB4	Sensibiliser aux éco-gestes et à la sobriété énergétique.	
		Inscrire les enjeux Climat-Air-Énergie dans la planification métropolitaine	HAB5	Mettre en place des prescriptions environnementales proactives dans le Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement et le Schéma de Cohérence Territoriale Métropolitain.	
4	**ACTIVITÉS**	Rénover massivement les bâtiments tertiaires publics	ACT1	Réalisation d'un plan de réhabilitation thermique des bâtiments publics anciens.	*Non concerné.* *Les anciens bâtiments vont être démantelés.*
		Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments	ACT2	Instaurer la supervision énergétique des bâtiments publics.	*Non concerné.*
		Limiter les émissions liées à la construction	ACT3	Accompagner le développement l'économie circulaire.	Conformément à la certification LEED, des actions sont prévues pour réduire l'impact de la construction du projet.
		Limiter les émissions liées à l'agriculture	ACT4	Développer une agriculture urbaine et périurbaine respectueuse de l'environnement.	*Non concerné par le secteur de l'agriculture*.

Thématiques		Objectifs	N°	Actions	Commentaires
5	ÉNERGIE	Mobiliser les acteurs métropolitains sur le sujet de l'énergie	ENE1	Organiser un grand débat sur la stratégie énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans la Métropole.	*Non concerné.*
		Inscrire les enjeux Climat Air Énergie dans la stratégie énergétique territoriale	ENE2	Réalisation du Schéma Directeur Énergétique Métropolitain.	
		Soutenir le développement des énergies renouvelables et de récupération	ENE3	Création d'un Fonds de développement des énergies renouvelables et de récupération.	
6	CONSOMMATION, ALIMENTATION ET DÉCHETS	Réduire la production de déchets	CAD1	Renforcer les achats durables au sein des marchés publics métropolitains.	*Non concerné.*
		Utiliser les déchets comme ressource	CAD2	Accompagner les collectivités dans la collecte et la valorisation des bio-déchets.	
		Aller vers un régime alimentaire moins carboné	CAD3	Élaborer et animer un Plan Alimentation Durable Métropolitain.	
7	ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	Aménager le territoire de manière à réduire l'exposition des populations et des biens aux risques climatiques	ACC1	Favoriser l'intégration des risques climatiques dans la requalification des espaces publics.	*Non concerné.*
			ACC2	Organiser « un appel à projets » sur la résilience climatique.	*Non concerné.*
			ACC3	Créer un réseau d'îlot de fraicheur au sein de la Métropole.	3 214 m² seront dédiés des espaces verts, auxquels s'ajouteront des toitures végétalisées (4 529 m²). L'ensemble permettra d'améliorer largement la situation existante et permettra une gestion optimale des eaux pluviales. Une étude biodiversité a été réalisée dans le cadre de ce projet. Des mesures ERC ont été
			ACC4	Redonner une place à l'eau et la nature dans la ville.	

Thématiques		Objectifs	N°	Actions	Commentaires
					proposées, que ce soit en phase chantier ou en phase exploitation. Une étude paysagère a également été réalisée en complément, elle a permis de privilégier des essences de plantes variées et locales, et favorisant autant que possible la biodiversité.
			ACC5	Utiliser de manière raisonnée la ressource en eau.	En phase exploitation, aucun prélèvement d'eau dans le milieu naturel n'est prévu. La consommation d'eau sera réduite au strict minimum pour assurer les usages sanitaires, l'entretien et l'humidification de l'air. Pas de système de refroidissement utilisant de l'eau en circuit ouvert. De plus, les essences végétales choisies ne nécessiteront pas d'arrosage autre que celui naturellement amené par la pluie.
		Organiser la gouvernance pour une meilleure prise en compte des changements climatiques	ACC6	Réaliser une Stratégie de Résilience Métropolitaine, incluant un volet résilience climatique.	*Non concerné.*
		Aménager le territoire de manière à réduire l'exposition des populations et des biens aux risques climatiques	ACC7	Élaborer un Plan Biodiversité.	*Non concerné.*
			ACC8	Organiser un Big Jump métropolitain.	*Non concerné.*

Documents cadres concernant la gestion des déchets

➢ *Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) 2021-2027*

Axes		Actions				Commentaires
1	**INTÉGRER LA PRÉVENTION DES DÉCHETS DÈS LA CONCEPTION DES PRODUITS ET DES SERVICES**	1.1	Mobiliser les filières à responsabilité élargie du producteur	1.1.1	Mettre en œuvre des modulations des contributions aux filières REP, sous forme de primes et de pénalités, pour favoriser l'écoconception des produits	*Non concerné.*
				1.1.2.	Élaborer des plans quinquennaux de prévention et d'écoconception communs au sein de chaque filière REP	*Non concerné.*
				1.1.3	Soutenir les efforts de R&D en matière d'écoconception, et accompagner mes producteurs pour une utilisation plus efficace des ressources naturelles, notamment les matières critiques	*Non concerné.*
		1.2	Mobiliser les acteurs économiques	1.2.1	Intégrer la prévention des déchets et les démarches d'éco-conception dans les accords volontaires établis entre l'État et les secteurs économiques, notamment dans les secteurs de l'agrofourniture, de la pêche et de l'aquaculture	*Non concerné.*
				1.2.2	Prévenir la teneur en substance dangereuses des matériaux et des produits, en incitant les fabricants et substituer les substances dangereuses dans les objets du quotidien	*Non concerné.*
				1.2.3	Supprimer les huiles minérales dans les emballages et les impressions à destination du public	*Non concerné.*
				1.2.4	Accompagner les entreprises pour produire mieux avec moins de ressources et à maîtriser leurs déchets en leur mettant à disposition des guides opérationnels	L'exploitant mettra en suivre un registre des déchets. Les déchets dangereux feront l'objet d'un suivi via l'émission de Bordereau de Suivi des Déchets Dangereux (BSDD) dématérialisés, assurée par la plateforme numérique Trackdéchets. L'exploitant souscrira des contrats pour le traitement des déchets auprès d'entreprises habilitées. Les déchets seront transportés par les collecteurs et éliminés dans les centres de traitement agréés.
				1.2.5	Soutenir l'innovation, accompagner les démarches d'investissement dans l'écoconception des produits et services développés par les entreprises	*Non concerné.*

Axes		Actions				Commentaires
				1.2.6	Renforcer la lisibilité de l'étiquetage de certains produits ménagers afin d'en assurer une utilisation efficace et sûre	*Non concerné.*
		1.3	Lutter contre l'obsolescence des produits	1.3.1	Mettre en œuvre les recommandations du rapport au Parlement sur l'obsolescence logicielle pour limiter les risques d'obsolescence logicielle liés aux mises à jour des systèmes d'exploitation et des logiciels ainsi que mieux informer les consommateurs sur ce sujet	*Non concerné.*
2	**ALLONGER LA DURÉE D'USAGE DES PRODUITS EN FAVORISANT LEUR ENTRETIEN ET LEUR RÉPARATION**	2.1	Faciliter le recours à la réparation pour les particuliers	2.1.1	Mettre en place des fonds dédiés au financement de la réparation pour les filières REP	*Non concerné.*
				2.1.2	Créer des réseaux de réparateurs labellisés, les cartographier et mettre à disposition les informations sur les services de réparation en open-data	*Non concerné.*
				2.1.3	Assurer la disponibilité de pièces détachées, notamment pour les véhicules, les équipements électriques et électroniques, les outils de bricolage, les bicyclettes et engins de déplacements motorisés, développer l'offre de pièces de rechange issus de l'économie circulaire (PIEC)	*Non concerné.*
				2.1.4	Interdire les pratiques visant à rendre impossible la réparation ou le reconditionnement d'appareils, ainsi que l'accès des professionnels de la réparation aux pièces détachées, aux modes d'emploi ou informations techniques	*Non concerné.*
				2.1.5	Étendre de la garantie légale de conformité de six mois pour tout produit réparé dans ce cadre	*Non concerné.*
		2.2	Informer sur la réparabilité des produits et la réparation	2.2.1	Déployer l'indice de réparabilité sur les équipements électriques et électroniques et proposer un indice de durabilité sur les produits	*Non concerné.*
				2.2.2	Renforcer la mise à disposition d'informations auprès des consommateurs et des acteurs de la réparation sur la réparation des produits (informations techniques, durée de disponibilité des pièces détachées)	*Non concerné.*

Axes		Actions				Commentaires
3	DÉVELOPPER LE RÉEMPLOI ET LA RÉUTILISATION	3.1	Mobiliser les filières REP et les acteurs économiques en faveur du réemploi et de la réutilisation	3.1.1	Définir des objectifs de réemploi pour les filières REP	*Non concerné.*
				3.1.2	Mettre en place des fonds dédiés au financement du réemploi et de la réutilisation pour les filières REP	*Non concerné.*
				3.1.3	Augmenter la part des emballages réutilisés et réemployés mis en marché par rapport aux emballages à usage unique, accompagner les expérimentations et le déploiement des moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs et de la trajectoire nationale	*Non concerné.*
				3.1.4	Développer le réemploi des produits et des matériaux du secteur du bâtiment, et mettre en place un maillage territorial de points de collecte avec des zones dédiées au réemploi et à la réutilisation des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB) usagés	Des pistes de réflexion sont étudiées pour permettre la réutilisation des bâtiments en fin d'exploitation du centre de données. Les déchets de chantier seront caractérisés et soit réutilisés sur site, soit envoyés vers les filières de valorisation adaptées.
		3.2	Faciliter la mise à disposition de gisement pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire et les associations	3.2.1	Installer des zones de réemploi dans les déchetteries	*Non concerné.*
				3.2.2	Organiser par les éco-organismes la mise à disposition des produits usagés repris par les distributeurs auprès des acteurs du réemploi et de la réutilisation dans les filières concernées par un objectif de réemploi	*Non concerné.*
		3.3	Renforcer le suivi du réemploi et de la réutilisation	3.3.1	Mettre en place l'observatoire du réemploi et de la réutilisation	*Non concerné.*

Axes		Actions				Commentaires
4	LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ET RÉDUIRE LES DÉCHETS	4.1	Réduire les produits à usage unique	4.1.1	Développer la vente en vrac et inciter à l'usage de contenants et d'emballages réutilisables dans les commerces	*Non concerné.*
				4.1.2	Réduire les emballages jugés excessifs en impliquant les consommateurs	*Non concerné.*
				4.1.3.	Engager les secteurs économiques à réduire l'usage unique dans le cadre d'accords volontaires (vente à emporter, restauration livrée, événementiel, autres)	*Non concerné.*
				4.1.4	Interdire les produits en plastique à usage unique lorsque des alternatives sont disponibles, présenter à la vente les fruits et légumes sans conditionnement en plastique, mettre fin à la vaisselle jetable dans la restauration rapide sur place et dans la restauration collective	*Non concerné.*
				4.1.5	Réduire de 50 % d'ici à 2030 la consommation de bouteilles de boissons en plastique à usage unique	*Non concerné.*
				4.1.6	Investir pour la réduction, le réemploi ou le développement de solutions de substitution pour le plastique	*Non concerné.*
		4.2	Limiter les impacts environnementaux associés à la production et la consommation de produits contenant des matières plastiques	4.2.1	Interdire progressivement les microplastiques ajoutés dans les produits	*Non concerné.*
				4.2.2	Prévenir les pertes de granulés dans l'environnement au stade de la production, manipulation et transport	*Non concerné.*
				4.2.3	Prévenir les pertes de microfibres de plastiques issus du nettoyage des textiles	*Non concerné.*
		4.3		4.3.1	Accompagner des opérateurs de la chaîne alimentaire soumis à l'obligation de réaliser un diagnostic du gaspillage et des actions de réduction	*Non concerné.*

Axes		Actions				Commentaires
			Agir contre le gaspillage alimentaire tout au long de la chaîne alimentaire	4.3.2	Favoriser le don de denrées alimentaires et la récupération des invendus alimentaires	*Non concerné.*
				4.3.3	Déployer un label national anti-gaspillage alimentaire	*Non concerné.*
				4.3.4	Clarifier les informations sur les dates de consommation des produits alimentaires en développant l'affichage de la mention complémentaire clarifiant la "date de durabilité minimale"(DDM)	*Non concerné.*
		4.4	Agir contre le gaspillage des produits non-alimentaires	4.4.1	Interdire l'élimination de produits non-alimentaires neufs invendus	*Non concerné.*
				4.4.2	Interdire la distribution d'échantillons gratuits dans le cadre de démarches commerciales, sauf demande des consommateurs	*Non concerné.*
				4.4.3	Réduire les imprimés publicitaires non sollicités	*Non concerné.*
				4.4.4	Sensibiliser le grand public et les scolaires à la prévention des déchets, y compris des dépôts sauvages	*Non concerné.*
		4.5	Poursuivre la gestion de proximité des biodéchets	4.5.1	Développer le compostage de proximité des biodéchets	*Non concerné.*
				4.5.2	Accompagner les actions des collectivités en faveur de la gestion des biodéchets	*Non concerné.*
5	**ENGAGER LES ACTEURS PUBLICS DANS DES DÉMARCHES DE PRÉVENTION DES DÉCHETS**	5.1	Mobiliser les leviers d'action des collectivités territoriales	5.1.1	Accompagner les politiques territoriales en faveur de la prévention des déchets avec le label "économie circulaire"	*Non concerné.*
				5.1.2	Favoriser le retour et l'échange d'expériences entre régions sur le volet des Programmes régionaux de prévention et de gestion des déchets	*Non concerné.*
				5.1.3	Accompagner les collectivités territoriales qui souhaitent développer la tarification incitative	*Non concerné.*
		5.2	Mobiliser les leviers d'action de l'État	5.2.1	Prendre en compte les enjeux de l'économie circulaire dans la commande publique des services de l'État, des collectivités territoriales	*Non concerné.*

Axes		Actions			Commentaires
		sur la prévention des déchets		et leurs groupements, notamment à travers l'achat de matériels et de consommables issus du réemploi	
			5.2.2	Mettre fin aux achats d'objets en plastique usage unique utilisés sur les lieux de travail et lors d'événements	*Non concerné.*
			5.2.3	Favoriser le don de biens et matériels aux associations	*Non concerné.*
			5.2.4	Donner la priorité à l'utilisation des matériaux issus du réemploi pour les chantiers de construction routiers (de l'État et les collectivités) : 60 % en masse de l'ensemble des matériaux utilisés pendant l'année issus du réemploi, de la réutilisation ou de recyclage de déchets	*Non concerné.*

➢ *Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) d'Ile-de-France*

Orientation globale	Sous-orientation	Axes (A) / Préconisations (P) / Recommandations (R) / Objectifs (O)		Commentaires
1 - LUTTER CONTRE LES MAUVAISES PRATIQUES	-	P1	Poursuivre la mise en œuvre du plan d'action « Ile-de-France propre » en amplifiant la logique de partenariats et la mise en réseau des acteurs par l'organisation d'une journée régionale annuelle	*Non concerné.*
		P2	Favoriser le contrôle et la répression de ces pratiques en mobilisant les parquets et en étant force de proposition pour faire évoluer le cadre réglementaire, en lien avec la FREC et en accompagnant les acteurs dans sa mise en œuvre	*Non concerné.*
		P3	Développer des dynamiques de surveillance et d'éducation des territoires pour responsabiliser l'ensemble des acteurs à l'impact économique et environnemental de ces pratiques. La mise en place de chartes territoriales pourrait être expérimentée	*Non concerné.*
		P4	Apporter collectivement des réponses adaptées aux besoins des artisans, des agriculteurs et autres producteurs de déchets pour favoriser les pratiques vertueuses	*Non concerné.*
2 - ASSURER LA TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE	Déchets organiques	A1	Promouvoir le retour des éléments nutritifs au sol en favorisant l'utilisation d'engrais organiques issus des déchets organiques (agricoles, domestiques et industriels)	*Non concerné.*
		A2	Améliorer la connaissance des cycles franciliens de l'azote et du phosphore, rechercher des solutions pertinentes	*Non concerné.*
		A3	Développer l'agriculture et le maraîchage de proximité et hiérarchiser l'affectation des sols	*Non concerné.*
		A4	Transformer les pratiques alimentaires des Franciliens	Le personnel sera sensibilisé à la problématique du tri des déchets et tous les déchets produits sur site seront triés à la source.
	Déchets de chantier	A1	Partager, maintenir, adapter et prolonger la durée de vie des espaces et des bâtiments	Des pistes de réflexion sont étudiées pour permettre la réutilisation des bâtiments en fin d'exploitation du centre de données.

Orientation globale	Sous-orientation	Axes (A) / Préconisations (P) / Recommandations (R) / Objectifs (O)		Commentaires
		A2	Améliorer la connaissance des gisements et renforcer la traçabilité des matériaux et déchets de chantiers	Les déchets de chantier seront caractérisés et soit réutilisés sur site, soit envoyés vers les filières de traitement adaptées.
		A3	Faire monter en compétences et mettre en réseau les acteurs du BTP afin de faire évaluer les pratiques	Une charte environnementale sera mise en place dans le cadre du chantier. Elle comprendra l'ensemble des mesures à mettre en œuvre pour réduire les impacts sur l'environnement du chantier, ainsi que toutes les procédures à suivre en cas d'incident.
		A4	Limiter l'emploi de matériaux neufs et promouvoir le développement de l'utilisation de matériaux de construction alternatifs	Conformément à la certification LEED, des actions sont prévues pour réduire l'impact de la construction du projet.
		A5	Faire des collectivités et de la Région Île-de-France des vecteurs clés de promotion des principes de l'économie circulaire et de l'usage des matériaux alternatifs dans les travaux d'aménagement et de construction	L'exploitant souscrira des contrats pour le traitement des déchets auprès d'entreprises habilitées. Les déchets de chantier seront caractérisés et soit réutilisés sur site, soit envoyés vers les filières de valorisation adaptées.
	Déchets plastiques	A1	Réduire drastiquement le recours au plastique à usage unique au niveau régional	*Non concerné.*
		A2	Stimuler la demande pour les plastiques recyclés	*Non concerné.*
		A3	Soutenir l'innovation afin de réduire la production de déchets plastiques	*Non concerné.*
	Déchets d'équipements électriques et électroniques	A1	Soutenir le développement de nouveaux projets d'économie circulaire des EEE	*Non concerné.*
		A2	Encourager la réparation et la remise en état des EEE	*Non concerné.*
		A3	Réaliser des campagnes de sensibilisation relatives à des bonnes pratiques de consommation et d'allongement de vie d'EEE	*Non concerné.*
		A4	Faire des administrations publiques franciliennes les promoteurs de l'économie circulaire des EEE	*Non concerné.*

Orientation globale	Sous-orientation	Axes (A) / Préconisations (P) / Recommandations (R) / Objectifs (O)		Commentaires
	Véhicules hors d'usage	A1	Développer des filières locales d'économie circulaire des véhicules	*Non concerné.*
		A2	Soutenir l'innovation et l'expérimentation autour de l'économie circulaire des véhicules	*Non concerné.*
	Déchets textiles, linge de maison et chaussures	A1	Renforcer l'offre de mode éco-responsable en Ile-de-France	*Non concerné.*
		A2	Faire évoluer les comportements des consommateurs	*Non concerné.*
		A3	Développer l'économie circulaire des textiles professionnels	*Non concerné.*
	Déchets d'éléments d'ameublement	A1	Renforcer la communication autour du réemploi et de la valorisation des meubles auprès des particuliers, des professionnels et des collectivités	*Non concerné.*
		A2	Faire développer l'offre d'économie circulaire de l'ameublement en Ile-de-France	*Non concerné.*
3 - MOBILISATION GENERALE POUR REDUIRE NOS DECHETS	Déchets ménagers et assimilés	O1	Une nouvelle approche de prévention des déchets sur le terrain francilien	*Non concerné.*
		O2	Diminuer de 10 % la quantité globale de DMA entre 2010 et 2025 et entre 2010 et 2031	*Non concerné.*
		O3	Diminuer de moitié le gaspillage alimentaire d'ici à 2025 et de 60 % en 2031 par rapport à 2015	*Non concerné.*
		O4	Déployer la pratique du compostage de proximité	*Non concerné.*
		O5	Doubler l'offre de réemploi, réutilisation et réparation à destination des franciliens en 2031	*Non concerné.*
		O6	Déployer la consigne pour réemploi sur le territoire francilien en 2025	*Non concerné.*
		O7	Équiper 25 % des boîtes aux lettres franciliennes en autocollants "STOP PUB" en 2025 et 35 % en 2031	*Non concerné.*

Orientation globale	Sous-orientation	Axes (A) / Préconisations (P) / Recommandations (R) / Objectifs (O)		Commentaires
	Déploiement de la tarification incitative (TI)	O1	Contribuer, sur le territoire francilien, à l'objectif national de déploiement de la TI pour les déchets ménagers et assimilés avec un objectif de couverture de la population francilienne par la TI de 360 000 habitants en 2020, de 1 800 000 en 2025 et de 3 600 000 en 2031	*Non concerné.*
		O2	Favoriser l'innovation pour identifier des modalités de déploiement en zone urbaine dense et en ayant recours aux techniques de comportement	*Non concerné.*
	Déchets des activités économiques (DAE) hors SPGD	A1	Mobiliser, informer et former pour un engagement de l'ensemble des activités économiques franciliennes vers la prévention et la valorisation des DAE (mise en œuvre décret 5 flux)	Le site produira globalement peu de déchets. Conformément à la certification LEED notamment, les déchets seront triés (déchets ménagers, papier/carton, emballages, verre, DEEE, effluents pollués, …), recyclés autant que possible, les déchets informatiques (matériel à renouveler) seront triés et gérés / valorisés selon la filière dédiée. Les déchets dangereux seront évacués par des entreprises spécialisées. Une zone spécifique sera dédiée aux déchets sur le site.
			Accompagner les entreprises, industries, services et commerces	*Non concerné.*
		A2	Mobiliser et accompagner les secteurs de l'audiovisuel et du spectacle vivant, c'est-à-dire poursuivre la mobilisation des acteurs initiée en 2016 afin de communiquer, informer et former sur la prévention et la valorisation des déchets, et les accompagner vers la prévention (éco-conception des décors), l'optimisation du tri des déchets, la création de matériauthèques, les activités de réemploi…	*Non concerné.*
4 - METTRE LE CAP SUR LE "ZERO DECHET ENFOUI"	Actions	A1	Expérimenter un engagement volontaire des exploitants pour programmer la réduction progressive des capacités annuelles régionales tout en favorisant leur répartition territoriale, démarche co-pilotée par l'État et la Région	Le personnel sera sensibilisé à la problématique du tri des déchets et les déchets produits sur site seront triés à la source.

Orientation globale	Sous-orientation	Axes (A) / Préconisations (P) / Recommandations (R) / Objectifs (O)		Commentaires
		A2	Créer les conditions pour réduire les flux orientés vers les ISDND (maximisation prévention, valorisation matière, valorisation énergétique)	*Non concerné.*
		A3	Prévoir des modalités spécifiques pour l'accueil des déchets issus de situations exceptionnelles	*Non concerné.*
		A4	Faciliter et encadrer le déploiement de filières de traitement des déblais	*Non concerné.*
		A5	Appliquer les principes de proximité et d'autosuffisance aux flux interrégionaux	*Non concerné.*
	Préconisations	P1	Réduire les quantités de DNDNI admises en installation de stockage	*Non concerné.*
		P2	Mettre en place un plafond aux capacités annuelles des ISDND en 2020 et 2025	*Non concerné.*
		P3	Favoriser une répartition territoriale équilibrée des ISDND	*Non concerné.*
	Recommandations	R1	N'orienter aucun déchet autre qu'ultime vers la filière de stockage à l'horizon 2025	*Non concerné.*
		R2	Prendre en compte l'incidence des déblais issus des travaux du Grand Paris	*Non concerné.*
5 - RELEVER LE DEFI DU TRI ET DU RECYCLAGE MATIERE ET ORGANIQUE	Déchets ménagers et assimilés	O1	Améliorer les performances de collecte sélective des DMA et des papiers pour atteindre 41,74 kg/hab. en 2025 et 44 kg/hab. en 2031	*Non concerné.*
		O2	Harmoniser les schémas de collecte en 2025 en privilégiant les schémas multi-matériaux	*Non concerné.*
		O3	Harmoniser la couleur des contenants sur l'ensemble du territoire francilien en 2031	*Non concerné.*
		O4	Redynamiser la collecte en communiquant	*Non concerné.*

Orientation globale	Sous-orientation	Axes (A) / Préconisations (P) / Recommandations (R) / Objectifs (O)		Commentaires
	Déchets des activités économiques hors SPGD	O1	Structurer le réseau d'accueil avec des solutions de proximité adaptées et orienter préférentiellement les déchets des professionnels sur ces structures, afin de soulager les déchèteries publiques tout en garantissant des conditions économiquement viables pour les déchèteries professionnelles	*Non concerné.*
		P1	Amélioration du maillage des points de collecte dédiés aux professionnels via l'identification des zones déficitaires	*Non concerné.*
	Filières à responsabilités élargies (REP)			*Non concerné.*
	Déchets organiques			*Non concerné.*
6 - LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE : UNE CONTRIBUTION À LA RÉDUCTION DU STOCKAGE	Préconisations	P1	Limiter la capacité d'incinération sans valorisation énergétique	*Non concerné.*
		P2	Mettre en adéquation le parc actuel des UIDND avec les nouveaux besoins : augmentation du PCI des déchets et de leur volumétrie, traitement des fumées, valorisation des mâchefers, …	*Non concerné.*
		P3	Sans créer de nouveaux sites d'UIDND, améliorer et sécuriser l'outil industriel d'un point de vue technique et sanitaire	*Non concerné.*
		P4	Favoriser l'optimisation logistique et la mutualisation des sites existants	*Non concerné.*
		P5	Encourager les filières réversibles de valorisation énergétique des déchets, notamment les CSR	*Non concerné.*
	Actions	A1	Soutenir les investissements nécessaires pour améliorer et sécuriser le parc des UIDND	*Non concerné.*
		A2	Poursuivre la logique de coordination initiée par le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers (75), avec les autres syndicats de traitement	*Non concerné.*

Orientation globale	Sous-orientation	Axes (A) / Préconisations (P) / Recommandations (R) / Objectifs (O)		Commentaires
		A3	Favoriser la valorisation des mâchefers	*Non concerné.*
		A4	Légitimer la filière des CSR, aider à son financement et faciliter son acceptabilité, stabiliser son cadre réglementaire	*Non concerné.*
		A5	Transformer progressivement les incinérateurs dédiés aux résidus d'épuration des eaux en unités de valorisation énergétique	*Non concerné.*
7 - METTRE L'ECONOMIE CIRCULAIRE AU CŒUR DES CHANTIERS	1. Prévenir et gérer les déblais des chantiers du Grand Paris	O/P1	Favoriser le réemploi des déblais sur site ou des chantiers de proximité	Une gestion environnementale du chantier sera mise en place, dont les conditions seront fixées dans un document spécifique. Les déchets de chantier seront triés et soit réutilisés sur site, soit envoyés vers les filières de traitement adaptées.
		O/P2	Mieux valoriser les déblais : dépollution, réemploi et recyclage	
		O/P3	Favoriser la valorisation matière des déchets de chantier à travers des projets d'aménagement, notamment le réaménagement des carrières	
		O/P4	Limiter le stockage	
	2. Renforcer l'offre et la demande en matériaux secondaires issus du réemploi et du recyclage	P1	Appuyer la recherche et l'innovation pour la création de nouveaux matériaux techniques	*Non concerné.*
		P2	Favoriser l'expérimentation dans le cadre des chantiers du Grand Paris et des Jeux Olympiques, qui doivent jouer un rôle d'accélérateur des changements de pratiques	*Non concerné.*
		P3	Accompagner le développement de l'ensemble de ces filières pour structurer et diversifier le marché des matériaux alternatifs issus du recyclage	*Non concerné.*
		P4	Soutenir la création des plateformes et procédés industriels nécessaires pour passer de l'expérimentation à la production industrielle	*Non concerné.*
	3. Répondre aux enjeux spécifiques du secteur du bâtiment	P1	Généraliser le tri sur chantier et la dépose sélective, dépose sélective et développer les filières de recyclage des DNDNI du BTP	Une gestion environnementale du chantier sera mise en place, dont les conditions seront fixées dans un document spécifique. Les déchets de chantier seront triés et soit réutilisés sur site, soit envoyés vers les filières de traitement adaptées.

Orientation globale	Sous-orientation	Axes (A) / Préconisations (P) / Recommandations (R) / Objectifs (O)		Commentaires
		P2	Mettre en place des comités de filières afin d'identifier les besoins, freins et leviers pour faciliter le déploiement des filières régionales de gestion des DNIND	*Non concerné.*
8 - REDUIRE LA NOCIVITE DES DECHETS DANGEREUX ET MIEUX CAPTER LES DECHETS DANGEREUX DIFFUS	DD hors DASRI	P1	Mener des actions de communication pour mettre en œuvre des actions de prévention et de réduction des DD (éco-conception, changement de pratiques, substitution de produits)	Les déchets dangereux seront générés à de rares occasions, notamment en fonction des opérations de maintenance et/ou de nettoyage. Ils sont en quantité aussi réduite que possible et ne peuvent être substitués de par l'activité qui est menée (batteries, déchets DEEE, déchets souillés, boues de séparateurs d'hydrocarbures).
		P2	Suivre le taux de valorisation des DD pour analyser et comprendre ses variations, tout en distinguant taux de valorisation matière et taux de valorisation énergétique	Un registre de déchets sera mis en place sur site, il sera donc ainsi possible de suivre leur évolution au fil des années, de même que leur exutoire.
		P3	Communiquer, informer et innover pour réduire les DD	*Non concerné.*
		P4	Réduire et collecter les DD de ménages et des collectivités	*Non concerné.*
		P5	Réduire et collecter les DD diffus des activités économiques	Les déchets dangereux seront collectés dans des contenants spécifiques et évacués par une société spécialisée vers les filières adaptées à leur traitement.
	DASRI	P1	Mener des opérations de prévention auprès des établissements de santé et des producteurs de DASRI semi-diffus	*Non concerné.*
		P2	Augmenter le captage des DASRI diffus des professionnels	*Non concerné.*
		P3	Augmenter le taux de captage des DASRI-PAT	*Non concerné.*

Orientation globale	Sous-orientation	Axes (A) / Préconisations (P) / Recommandations (R) / Objectifs (O)		Commentaires
		P4	Encadrement des imports de DASRI	*Non concerné.*
9 - PREVENIR ET GERER LES DECHETS ISSUS DE SITUATIONS EXCEPTIONNELLES	Identifier les installations permettant de traiter les déchets en situation exceptionnelle	A1	Développer la connaissance des interactions entre événements exceptionnels et production de déchets	*Non concerné.*
		A2	Intégrer la prise en compte de la problématique déchets dans les dispositifs de gestion de crise	Les effluents pollués seront circonscrits sur le site et évacués dans une filière de traitement spécifique.
		A3	Limiter les quantités de déchets produites en situation exceptionnelle	L'aire de dépotage disposera d'une cuve de rétention enterrée (10 m^3) dédiée avec vanne de fermeture pour limiter la dispersion de polluants en cas de fuite ou de déversement accidentel. Les cuves enterrées et journalières de carburant des groupes électrogènes seront équipées de multiples dispositifs permettant d'éviter toute pollution (double-peau, jauge de niveau, détection de fuite, …). Les cuves journalières seront également situées dans les containers des groupes électrogènes, qui feront offices de rétention. Les eaux d'extinction d'incendie seront confinées sur site (dimensionnement conforme au guide D9a).
		A4	Accompagner la gestion des déchets en période de crise pour gérer les déchets et en faciliter le tri	*Non concerné.*
	Identifier les enjeux logistiques de gestion des déchets en situation exceptionnelle			*Non concerné.*

➢ *Stratégie Régionale en faveur de l'Économie Circulaire (SREC) d'Ile-de-France*

Axe	Orientation globale Levier (L) / Engagement (E)	Actions		Commentaires
AXE 1 : Accompagner les territoires pour faciliter la transformation vers l'économie circulaire	L1. Mobiliser les territoires franciliens pour une gestion économe des ressources	1.1	Lancer un appel à manifestation d'intérêt "territoires franciliens circulaires"	*Non concerné.*
		1.2	Déployer le référentiel "Économie circulaire (ECi)"	*Non concerné.*
		1.3	Créer et animer une communauté des territoires engagés dans l'économie circulaire	*Non concerné.*
		1.4	Engager les Parcs Naturels Régionaux (PNR) franciliens dans l'économie circulaire	*Non concerné.*
	L2. Informer, impliquer les citoyens et changer les comportements	2.1	Mobiliser le budget participatif écologique et solidaire pour favoriser les projets citoyens locaux en faveur de la propreté, du zéro déchet et de l'économie circulaire	*Non concerné.*
		2.2	Lancer un portail environnemental pour les franciliens	*Non concerné.*
		2.3	Créer un panel « économie circulaire » de jeunes citoyens Franciliens (16-25 ans)	*Non concerné.*
	L3 - Passer de la gestion des déchets à une économie des ressources	3.1	Lancer un appel à projets « Île-de-France Zéro Plastique »	*Non concerné.*
		3.2	Lancer un appel à manifestation d'intérêt "Innover pour réduire, réparer, réemployer et recycler"	*Non concerné.*
		3.3	Assurer une gestion circulaire des équipements de protection individuels à usage unique	*Non concerné.*
		3.4	Rendre le foncier accessible aux activités de réemploi, tri, transit et recyclage	*Non concerné.*
	L4 - Faire émerger les nouveaux métiers, compétences et formations nécessaires à l'économie circulaire	4.1	Financer des formations professionnelles à l'économie circulaire	*Non concerné.*
		4.2	Développer l'offre de formations professionnelles à l'économie circulaire	*Non concerné.*
		4.3	Orienter d'ici 2021 vers les métiers de l'économie circulaire	*Non concerné.*
	L5 - Faire de la commande publique un moteur de l'économie circulaire	5.1	Créer une Mission d'Appui au développement des Clauses Circulaires et Environnementales (MACCE) au sein du GIP Maximilien	*Non concerné.*

Axe	Orientation globale Levier (L) / Engagement (E)	Actions		Commentaires
AXE 2 : Engager les secteurs de l'économie francilienne dans la relance verte, circulaire et solidaire	L6 - Accélérer et massifier la prise en compte de l'économie circulaire dans les activités économiques	6.1	Conclure un cadre d'engagement "gestion économe de la ressource" entre une ou plusieurs filières stratégiques	*Non concerné.*
		6.2	Mettre en œuvre la réindustrialisation verte de l'Ile-de-France	L'ensemble des mesures ERC mises en place pour limiter l'impact du projet sur l'environnement est décrit dans la pièce n°6 du dossier (étude d'impact).
		6.3	Financer 100 entreprises d'ici 2025 porteuses de nouveaux modèles de production et/ou de consommation responsables et circulaires	*Non concerné.*
		6.4	Informer/former les entreprises à l'économie circulaire et aux nouveaux modèles économiques	*Non concerné.*
		6.5	Accompagner 200 entreprises d'ici 2025 pour faire de l'Ile-de-France une région leader en éco-conception	*Non concerné.*
		6.6	Renforcer et professionnaliser les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS), maillon essentiel de l'économie circulaire	*Non concerné.*
		6.7	Accompagner les 25 bassins d'emplois dans l'écologie industrielle et territoriale	*Non concerné.*
	L7 - Lutter contre le gaspillage alimentaire, amplifier les circuits courts et le retour au sol de la matière organique	7.1	Renforcer la politique régionale en faveur des circuits courts et de la lutte contre le gaspillage alimentaire	*Non concerné.*
		7.2	Généraliser le tri à la source des biodéchets dans l'objectif de retour au sol	*Non concerné.*
		7.3	Déployer des boucles locales circulaires sur des productions franciliennes et amplifier le soutien aux initiatives d'agriculture urbaine	*Non concerné.*
		7.4	Développer l'économie circulaire dans les espaces naturels, agricoles et forestiers	*Non concerné.*
	L8 - Mettre l'économie circulaire au cœur des chantiers franciliens et	8.1	Pacte régional de la construction et de l'aménagement circulaires de l'Ile-de-France	*Non concerné.*
		8.2	Lancer un appel à projet « ECOCIRC BTP »	*Non concerné.*

Axe	Orientation globale Levier (L) / Engagement (E)	Actions		Commentaires
	des politiques d'aménagement	8.3	Accompagner et former la maitrise d'ouvrage et la maitrise d'œuvre	*Non concerné.*
		8.4	Réaliser et diffuser un carnet pratique « Économie circulaire et aménagement » décliné en « mémento »	*Non concerné.*
		8.5	Recycler le foncier avec le « Plan Friches » et intensifier l'usage du foncier transitoire	*Non concerné.*
		8.6	Promouvoir le retour des éléments nutritifs au sol et la réhabilitation des sols sur les sites gérés par l'Agence des Espaces Verts (AEV)	*Non concerné.*
	L9 - Faire de l'économie circulaire un facteur d'attractivité des secteurs culturel, sportif et touristique	9.1	Pacte régional tourisme circulaire	*Non concerné.*
		9.2	Créer un « kit 0 déchet » pour les touristes arrivant en Île-de-France	*Non concerné.*
		9.3	Développer l'économie circulaire dans le secteur du tourisme et diffuser les bonnes pratiques de réduction et de valorisation des déchets	*Non concerné.*
		9.4	Projet européen COSME pour partager et promouvoir les pratiques durables des entreprises dans le secteur de l'hébergement touristique	*Non concerné.*
		9.5	Accompagner les acteurs du secteur culturel à faire la transition vers une économie circulaire	*Non concerné.*
		9.6	Lancer le projet CIRCUL'ART 2 "Éco-concevoir dans le secteur culturel de la préparation des décors à la gestion de déchets"	*Non concerné.*
		9.7	Poursuivre le soutien aux ressourceries « culturelles » spécialisées dans le réemploi de matériaux destinés aux professionnels du secteur culturel et de l'audiovisuel	*Non concerné.*
		9.8	100 boites à livres dans les gares en 2021 et soutenir leur déploiement dans les communes franciliennes	*Non concerné.*
		9.10	Engager le mouvement sportif francilien vers l'économie circulaire et le "zéro déchet"	*Non concerné.*
		9.11	Faire contribuer les îles de loisirs au développement de l'économie circulaire en Île-de-France	*Non concerné.*

Axe	Orientation globale Levier (L) / Engagement (E)	Actions		Commentaires
		9.12	Favoriser l'allongement de la durée de vie des matériels sportifs	*Non concerné.*
	L10 - Mobiliser l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation pour l'économie circulaire	10.1	Créer un Domaine d'intérêt majeur : "Mine urbaine"	*Non concerné.*
		10.2	Vers un campus circulaire	*Non concerné.*
AXE 3 : La Région agit en tant que maître d'ouvrage et s'engage directement dans ses compétences opérationnelles	E1 - Présenter un jaune « économie circulaire » dès 2021	-	-	*Non concerné.*
	E2 - S'engager dans une maîtrise d'ouvrage circulaire	-	100 % des opérations de restructuration et de déconstruction précédées d'un diagnostic ressources dès 2021	*Non concerné.*
		-	100 % des chantiers de lycées disposant d'un diagnostic déchets et zéro déchet valorisable enfoui	*Non concerné.*
		-	0 bâtiment modulaire détruit en 2025	*Non concerné.*
		-	10 opérations engagées dans l'économie circulaire avant 2022	*Non concerné.*
		-	Lancement par Île-de-France Construction Durable d'un Think Tank « Économie circulaire »	*Non concerné.*
	E3 - Rendre la restauration collective exemplaire en matière d'économie circulaire	-	100 % des lycées franciliens approvisionnés avec des produits locaux, dont 50 % de produits bio, d'ici 2024	*Non concerné.*
		-	Actions anti-gaspillage et de tri à la source des biodéchets dans 100 % des lycées franciliens en 2023	*Non concerné.*
	E4 - Respecter une hiérarchie de gestion des équipements usagés	-	Pérenniser la procédure inscrite par la Région pour la gestion des équipements usagés des lycées	*Non concerné.*

Axe	Orientation globale Levier (L) / Engagement (E)	Actions		Commentaires
	E5 - Intégrer l'économie circulaire dans ses achats	-	30 % des marchés d'achats de la Région comprennent une disposition circulaire et environnementale dès 2021	*Non concerné.*
		-	Rendre les achats publics de la Région plus circulaires	*Non concerné.*
	E6 - Sensibiliser les agents à l'économie circulaire	-	Organiser des actions d'information au siège de la Région	*Non concerné.*
		-	Développer un cycle de sensibilisation pour les agents de la Région	*Non concerné.*
		-	Proposer des sessions de information/formation aux agents de lycées	*Non concerné.*
		-	Assurer une gestion circulaire du siège de la Région	*Non concerné.*

Annexe 8 : Diagnostic PEMD

« LE GALILEE »
22 rue Galilée 92350
LE PLESSIS ROBINSON

Diagnostic portant sur la gestion des Produits,Equipements, Matériaux et des Déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative de bâtiments

SOCOTEC



Projet :	**« LE GALILEE »** 22 rue Galilée 92350 LE PLESSIS ROBINSON
Demandeur :	**EMERIGE** 121 AV DE MALAKOFF 75116 PARIS

Numéro d'affaire :
PEMD / DE2520499
REF :
Emerige / Le Galilée
Date(s) de visite(s) :
Du 03/11 au 14/11/2025

Fait à :	**Auteur du rapport :**	**Signature :**
Villepinte **Le :** 21/11/2025	Jean Patrick ANSELME	

Agence Villepinte 22 Avenue des Nations- 93420 Villepinte SIRET 47907683800156

SOCOTEC Diagnostic Groupe – S.A.S au capital de 312 690 euros – 479 076 838 RCS Arras – APE 7120B
N° TVA intracommunautaire : FR53 479 076 838 –
Siège social : 21 Route d'Albert – 62450 Avesnes-les-Bapaume
France – www.socotec.fr

Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso.

0. SOMMAIRE

0. SOMMAIRE ---------- 2
I. CONTEXTE DE LA MISSION ---------- 3
I.1. Contexte ---------- 3
I.2. Rappels Règlementaires ---------- 4
I.3. Limites de prestations ---------- 5
I.4. Obligations du Donneur d'Ordre : ---------- 5
II. DESCRIPTIF DE L'OUVRAGE ---------- 6
II.1. Références du Projet ---------- 6
II.2. Documents Projet ---------- 6
II.3. Documents pour la détermination de l'historique du site ---------- 6
II.4. Documents préalables à la démolition / réhabilitation significative ---------- 7
II.5. Locaux non-visités ---------- 7
II.6. Limites de prestation ---------- 8
II.7. Descriptif détaillée de l'ouvrage : ---------- 9
III. TABLEAU DE SYNTHESE ---------- 10
III.1. Tableau de Synthèse Déchets ---------- 10
III.2. Tableau de Synthèse des Produits Matériaux Réemployable ---------- 13
III.3. Synthèse par typologie ---------- 26
III.4. Schéma de répartition ---------- 28
IV. GESTION DE FILIERE DE TRAITEMENT ---------- 29
IV.1. Filière de Traitement des Déchets Inertes ---------- 29
IV.2. Filière de Traitement des Déchets Non Dangereux ---------- 31
IV.3. Filière de Traitement des déchets d'Equipements Electrique et Electroniques (DEEE) 33
IV.4. Filière de Traitement des déchets des déchets d'élément d'ameublement (DEA) 34
IV.5. Filière de Traitement des Déchets Dangereux ---------- 35
IV.6. Filière de Valorisation ---------- 37
V. TABLEAU DE RELEVE TERRAIN ---------- 38
V.1 Relevé Terrain ---------- 39
VI. PLANS & SCHEMA ---------- 58
VII. REPORTAGE PHOTO ---------- 70
VIII. ATTESTATION D'ASSURANCE ---------- 72
IX. ATTESTATION DE COMPETENCE DU DIAGNOSTIQUEUR ---------- 73

I. CONTEXTE DE LA MISSION

I.1. Contexte :

La directive européenne sur les déchets de 2008 avait fixé l'objectif de valoriser 70% des déchets du BTP en 2020. Cet objectif avait ensuite été repris dans la loi française sur la transition énergétique de 2015. Plus récemment, le 25 Juin 2021, c'est le Décret d'application du nouveau diagnostic Produit Matériaux Déchets qui se concentre à nouveau sur le sujet.

La gestion des déchets devient donc un enjeu majeur dans le secteur du bâtiment, et concerne et mobilise l'ensemble des acteurs de la filière construction : maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises, gestionnaires de déchets, ressourceries, etc.

En valorisant les démarches de recyclage et de réemploi, et en hiérarchisant la gestion des produits, matériaux et déchets, la logique d'économie circulaire prend ainsi progressivement sa place dans le secteur.

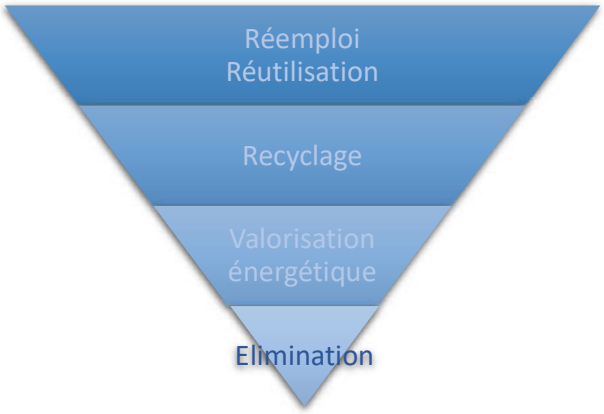

Le diagnostic PEMD est une étape clé dans la démarche d'économie circulaire, mais n'en est que la première. Afin de pouvoir mettre en œuvre une démarche ambitieuse de réemploi des matériaux, il est recommandé d'aller plus loin que ce qui est défini par la réglementation, en réalisant un diagnostic ressources.

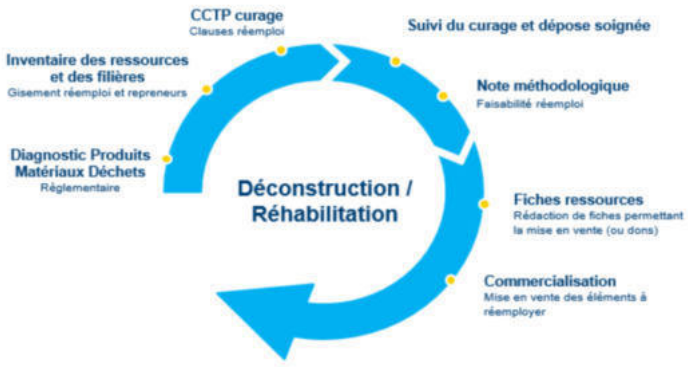

La hiérarchie des modes de traitement doit être respectée au maximum en privilégiant dans l'ordre :
- la prévention de la production de déchets, par une gestion raisonnée des ressources du chantier ;
- le réemploi, par l'utilisation de ressources pour un usage identique à celui pour lequel elles avaient étaient conçues, sans passer par le statut de déchet ;
- la réutilisation, par l'utilisation pour un usage différent de celui d'origine, avec un passage par le statut de déchet ;
- le recyclage, par le retraitement des ressources en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Le recyclage inclut le traitement biologique des déchets organiques ;
- la valorisation énergétique en installation d'incinération.

Le réemploi et la réutilisation seront donc à privilégier par rapport au recyclage.

Les définitions précises des termes abordés dans cette pyramide sont issues de l'article L541-1 du Code de l'Environnement :
Déchet : toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire.
Réemploi : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.

Réutilisation : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau.
Préparation en vue de la **réutilisation** : toute opération de contrôle, de nettoyage ou de réparation en vue de la valorisation par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont préparés de manière à être réutilisés sans autre opération de prétraitement.
Recyclage : toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Les opérations de valorisation énergétique des déchets, celles relatives à la conversion des déchets en combustible et les opérations de remblaiement ne peuvent pas être qualifiées d'opérations de recyclage.
Valorisation : toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets.
Élimination : toute opération qui n'est pas de la valorisation même lorsque ladite opération a comme conséquence secondaire la récupération de substances, matières ou produits ou d'énergie.

I.2 : Rappels Règlementaires

Le décret n° 2021-821 du 25 juin 2021 rendre obligatoire la réalisation d'un diagnostic portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et des déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative de bâtiments. Cette obligation porte sur les opérations pour lesquelles la date de dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme ou de travaux ou, à défaut, la date d'acceptation des devis ou de passation des marchés relatifs aux travaux de démolition et de rénovation significative, est postérieure au 1er janvier 2022.

Suite à la parution du Décret 2021-872 du 30 Juin 2021, les décret 821 et 822 sont abrogés.
L'arrêté du 26 Mars 2023 dit « arrêté PEMD » définit :
- ***La mise en application de l'obligation, pour les Donneurs d'Ordre, de réaliser un Diagnostic PEMD pour toutes opérations de démolition ou de rénovation significative.***
- ***Son entrée en vigueur est fixée au 01/07/2023 : Date de dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme ou de travaux ou, à défaut, date d'acceptation des devis ou passage du marché de travaux.***
- ***L'abrogation de l'arrêté du 19 Décembre 2011 concernant le Diagnostic Déchet.***

Le décret précité s'applique aux opérations de démolition ou de rénovation significative de bâtiments suivantes :
- Celles dont la surface cumulée de plancher de l'ensemble des bâtiments concernés est supérieure à 1 000 m2 ;
- Celles concernant au moins un bâtiment ayant accueilli une activité agricole, industrielle ou commerciale et ayant été le siège d'une utilisation, d'un stockage, d'une fabrication ou d'une distribution d'une ou plusieurs substances classées comme dangereuses en application de l'article R. 4411-6 du code du travail.

L'objectif du diagnostic est :
- Identifier les matériaux, produits de construction et équipements constitutifs des bâtiments ainsi que leur fonction, ainsi que les déchets potentiellement générés par ces produits, matériaux et équipements avec l'indication de la classification du déchet.
- Identifier les déchets résiduels issus de l'usage et de l'occupation des bâtiments.
- Estimer l'état de conservation des produits, matériaux et équipements ;
- Indiquer les possibilités de réemploi sur le site de l'opération, sur un autre site ou par l'intermédiaire de filières de réemploi, notamment les filières locales ;
- Estimer la nature et la quantité des produits, matériaux et équipements qui peuvent être réemployés ;
- Indiquer les filières de gestion et de valorisation des déchets, notamment les filières locales, en vue, par ordre de priorité décroissante, de leur réutilisation, leur recyclage ou une autre valorisation matière, leur valorisation énergétique ou leur élimination;
- Estimer la nature et la quantité des produits, équipements, matériaux et déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative pouvant être réutilisés, recyclés, valorisés sous forme matière ou en vue d'une production d'énergie ou éliminés.
- Indiquer les précautions de dépose, de stockage sur chantier et de transport de ces produits, équipements, matériaux et déchets ainsi que sur les conditions techniques et économiques prévues pour permettre leur réemploi, leur réutilisation, leur recyclage ou une autre valorisation matière, leur valorisation énergétique ou leur élimination. En cas de vices ou de désordres apparents du bâtiment, le diagnostic fournit des indications sur les précautions de démolition ou de rénovation.

Ce diagnostic ne préjuge en rien de la réalisation d'autres diagnostics prévus par la réglementation (exemple : diagnostic amiante avant démolition,…). Il est surtout destiné à fournir à titre indicatif au Maître d'Ouvrage les quantités présentes de déchets par catégorie ou nature. Cette étude, qualitative et quantitative, fait partie intégrante du programme de l'opération arrêté par le Maître d'Ouvrage.

I.3. Limites de prestations :

SOCOTEC intervient en qualité de prestataire de services pour assurer des missions de conseil qui s'inscrivent dans un contexte en rapport avec la protection de l'environnement. La mission confiée à SOCOTEC ne constitue pas une Maîtrise d'œuvre. La mission exclue toutes les prestations non décrites spécifiquement dans notre proposition:

Les investigations menées pour cette mission ont été réalisées sur la base des informations en notre possession et de l'accessibilité de la zone d'étude.

Aucun plan ou dossier technique ne permet de connaître toutes les caractéristiques des matériaux mis en œuvre et notamment pour les parties cachées ou inaccessibles. En particuliers les réseaux enterrés ne sont pas pris en compte. Les fondations ne sont pas déterminées et les quantitatifs de ce fait estimés.

La nature et les quantités présentées comportent donc une incertitude à intégrer à la lecture.
Il est rappelé au Donneur d'Ordre que les entreprises intervenantes sur le projet doivent impérativement réaliser le chiffrage des travaux après visite sur site.
Les quantités indiqués dans le présent rapport ne peuvent intégré en l'état dans les devis de travaux.

Dans le cadre de l'estimation quantitative et qualitative du gisement des déchets qui seront générés par les futures opérations de déconstruction, les hypothèses suivantes ont été considérées dans le cadre de cette évaluation :

Premier postulat

Les estimations des volumes et tonnages associés des déchets ont été faites par rapport au niveau du terrain naturel actuel. Les ouvrages ou installations non visibles à l'œil nu et non représentés sur les plans fournis, n'ont pas été considérés dans les calculs (ex. canalisations enterrées, fondations, déchets enfouis,…).

Deuxième postulat

Pour le calcul des surfaces et des volumes des déchets nous nous sommes basés sur les informations fournies par vos soins et des relevés réalisés par SOCOTEC sur site.

En l'absence de renseignements fiables (exemple : plans incomplets ou accès difficile pour réaliser des relevés), ces calculs ont été effectués selon les règles courantes de la construction (exemple : épaisseur de dalle, sections des bois de charpentes,…).

Troisième postulat

Les masses des déchets identifiés ont été calculées au moyen des caractéristiques issues du site internet INIES, la base de données française de référence sur les caractéristiques environnementales et sanitaires des produits de construction (www.inies.fr).

I.4. Obligations du Donneur d'Ordre :

Le Maitre d'Ouvrage (MO) aura l'obligation de transmettre :

- Le rapport PEMD aux entreprises de travaux (conception et réalisation)
- Un formulaire CERFA (N° 16287*01) dit CERFA DIAGNOSTIC – Avant Acceptation des devis travaux – au CSTB via mail ou via plateforme dédiée
- Un formulaire CERFA (N° 16288*01) dit CERFA RECCOLEMENT – dans les 90 jours après achèvement des travaux – au CSTB via mail ou via plateforme dédiée

II. DESCRIPTIF DE L'OUVRAGE

II.1. Références du Projet :

Maître d'ouvrage :	*EMERIGE* *121 AV DE MALAKOFF* *75116 PARIS*
Adresse du site :	*22 Av. Galilée* *92350 Le Plessis-Robinson*
Parcelle cadastrale :	*Parcelle 46 - Feuille 000 Y 01*
Désignation de l'ouvrage :	*Bâtiments A/B/C + extérieurs*
Bâtiments à :	☑ Démolir ☐ Réhabilité
Année de construction :	*<1997*
Contexte de la mission **Programme Travaux défini par le Maitre d'Ouvrage :**	*Démolition pour Construction d'un datacenter de 20 000m² environ de 48MW IT avec un PUE 1.3 max. Bâtiment de type R+2 avec un sous-sol.*

Intervenant SOCOTEC :	*Jean Patrick ANSELME*
Agence en charge du projet :	*Agence Villepinte*
Date du repérage :	*Du 03/11 au 14/11/2025*

II.2. Documents Projet :

Plans :	*Bât. A: RDJ/RDC/R+1 à R+8/ Terrasse* *Bât. B: RDJ/RDC/R+1/R+2/ Terrasse* *Bât. C: RDJ/ Terrasse* *Plan de masse*
Dossiers Ouvrages Exécutes :	*Sans objet*
Autres documents relatifs à la composition des ouvrages (DCE, .) :	*Sans objet*

II.3. Documents pour la détermination de l'historique du site :

Sans objet

II.4. Documents préalables à la démolition / réhabilitation significative :

Rapport Amiante	*DTA du Bâtiment A du 16/12/2021 (Ref: DTA GALILEE-A 2021 / QUALICONTROLE)* *DTA du Bâtiment B du 13/10/2021 (Ref: DTA GALILEE-B 2021 / QUALICONTROLE)* *DTA du Bâtiment B du 13/10/2021 (Ref: DTA GALILEE-B 2021 / QUALICONTROLE)*
Rapport Plomb	*Non communiqué*
Rapport Termites	*Non communiqué*
Autres	*Non communiqué*

II.5. Locaux non-visités :

Zone ou local	Motif de non-visite
Local / Bât. B RDJ	*Pièce à accès sécurisé (CS GROUP)*
Bureau / Bât. B R+2	*Pièce à accès sécurisé (CS GROUP)*

II.6. Limites de Prestation

	Inclus	Non Inclus
Equipements résiduels, non constitutifs du bâtiment	☐	☑
Mobilier	☑	☑
Aménagement extérieurs VRD / Clotures	☑	☐
Aménagement extérieurs Végétations	☐	☑
Aménagement extérieurs	☑	☐
Fondations	☑	☐
Réseaux enterrés	☐	☑

II.7. Descriptif détaillé du projet :

Bâtiment A:
Immeuble de bureaux en R+10 avec terrasse
Structure : ossature en béton armé avec noyau central
Façades : mur rideau vitré sur structure poteaux-poutres
Contreventement : assuré par le noyau béton
Planchers : dalles béton armé, trame régulière adaptée aux bureaux modulables

Bâtiment B
Type : Bâtiment de liaison, en R+4 avec terrasse
Structure : béton armé, trame poteaux-dalles plus courte
Fonction : connecteur entre A et C, avec circulations et services communs
Façades : vitrées et maçonnées, modernisées lors de la rénovation

Bâtiment C
Type : bâtiment horizontal en un seul niveau + terrasse
Structure : ossature béton armé avec grande portée)
Toiture : partiellement technique
Façades : panneaux légers sur structure béton, avec bandeaux vitrés réguliers



III. SYNTHESE

III.1. Tableau de Synthèse Déchets

			Quantité Poids en tonnes	Observations concernant les opérations particulières à envisager lors des travaux de dépose
Matériaux ou déchets inertes (DI)	Béton		22 931,26	-
	Briques		43,29	-
	Tuiles et céramiques		102,17	-
	Mélanges de béton, tuiles et céramique ne contenant pas de substances dangereuses		-	-
	Verre (sans cadre ou montant de fenêtres)		32,17	-
	Mélange bitumineux ne contenant pas de goudron		1 190,00	-
	Terres et cailloux ne contenant pas de substance dangereuse		-	-
	Terres et pierres		-	-
	Déchets de matériaux à base de fibre et de verre		-	-
	Emballage en verre		-	-
	Verre (triés)		0,45	-
Matériaux ou déchets non dangereux (DND)	Plâtre	Plaque et carreaux	110,25	-
		Enduit et support inerte	3,54	-
	Bois	Bois A (emballages, palettes)	0,31	-
		Bois B : BR1	24,64	-
		Bois B : BR2	29,80	-
	Métaux	Cuivre	-	-
		Aluminium	108,58	-
		Ferreux	156,97	-
		Zinc	-	-
		Autres, non ferreux	6,17	-
	Plastiques	PP	-	-
		PE	-	-
		PVC	2,34	-
		PS	-	-
		PSE	-	-
		XPS	-	-
		Polyuréthane	-	-
		Autres plastiques	-	-

Matériaux ou déchets non dangereux (DND)	Matériaux isolants hors isolants polymères	Laines minérales de verre	-	-
		Laines minérales de roche	65,91	-
		Isolants biosourcés	-	-
		Autres matériaux isolants	0,32	-
	Revêtements de sol	Moquette	68,33	-
		Linoléum	3,51	-
		Parquet (massif, flottant)	-	-
		Autres revêtements de sol	-	-
	Revêtement d'étancheité	Revêtements d'étanchéité bitumineux	0,73	-
		Revêtements d'étanchéité synthétiques	-	-
	Complexes	Staff, stuc et plaques de gypse cellulose	-	-
		Panneaux sandwich	-	-
		Complexes plâtre + isolant	-	-
		Autres matériaux complexes	57,67	-
	Fenêtres et autres ouvertures vitrées : bois/ aluminium/PVC et simple vitrage ou double vitrage		125,22	-
	Mélange de DND		36,16	-
	Végétaux		-	-
	Terre végétale		-	-
	Autres matériaux ou déchets non dangereux (DND)		-	-

Déchets d'Equipements	Équipements sanitaires (lavabos, éviers, WC…)		5,01	-
	Génie climatique (chauffage, climatisation, venti lation)		26,11	-
	Équipements de chauffage, climatisation ou frigorifiques contenant des fluides frigorigènes dangereux		0,80	-
	Matériel industriel ou mobilier		3,67	-
	Conduits de fluide et canalisations		38,60	-
	Câbles		17,30	-
	Équipement divers (ascenseurs, armoires TGBT, …)		19,06	-
	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	Luminaires (tubes fluorescents, lampes à décharges, lampes à LED)	2,10	-
		Électroménagers	-	-
	Autres DEEE contenant des substances dangereuses		8,05	-
	Autres DEEE non dangereux		0,51	-
Matériaux ou déchets dangereux (DD)	Amiante		5,97	-
	Enrobés à chaud contenant du goudron		-	-
	Revêtements d'étanchéité contenant du goudron		-	-
	Éléments recouverts de peinture contenant des substances dangereuses		-	-
	Bois traités contenant des substances dangereuses (Bois C)		-	-
	Terres contenant des substances dangereuses		-	-
	Autre Déchets dangereux (DD)		0,07	-

III.2. Synthèse des PEM identifiés comme potentiellement réemployables

DESIGNATION			QUANTITE				DESCRIPTION					GESTION DES FILIERES			Ilustration
												PEM avec Potentiel de Réemploi / Réutilisation			
Désignation usuelle	Caractéristiques	Masse Unitaire Kg/Unité	Unité	Qté	Poids total en To	Localisation / Commentaire	Constitution	Assemblage	Catégorie		Estimation de l'état sanitaire des PEMD	Age Estimatif du PEMD	Potentiel de réemploi/ réutilisation	Modalités de dépose	Modalité d'entreposage / stockage	
									Macro Catégorie	Catégorie						
IPN 200	Section théorique du profil IPN noyé dans le poteau	*26,20*	ml	30,00	0,79				3. Superstructures - Maçonneries	3.2 Poutres	Bon état général	Supérieur à 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Démontage soignée par levage	Condtionnement sur palette cerclée	-
IPN 200	Section théorique du profil IPN noyé dans le poteau	*26,20*	ml	66,00	1,73				3. Superstructures - Maçonneries	3.2 Poutres	Bon état général	Supérieur à 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Démontage soignée par levage	Condtionnement sur palette cerclée	-
Détecteur de fumée		*0,65*	U	210,00	0,14				10. Réseaux (CFO/CFA)	10.7 Systèmes de sécurité	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	-
faux plancher technique		*25,00*	m2	1197,04	29,93				5. Cloisonnements - Doublages - Plafonds suspendus - Menuiseries intérieures	5.4 Planchers surrélevés	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Démontage manuelle soignée	Stockage sur palette	-
Plancher Bois massif	Caillebottis bois	*17,00*	m2	159,36	2,71	Dalles ext. Patios			3. Superstructures - Maçonneries	3.1 Planchers, dalles, balcons	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Démontabilité méthodique en coordination avec le démolisseur, usage grue ou appareil de levage	Conditionnement à plat par élément sur bastaing	-
plinthe céramique	Plinthe en granit	*4,00*	ml	46,49	0,19				7. Revêtement des sols, murs et plafonds - Chapes - Peintures - Produits de décoration	7.1 Revêtements des sols (parquet, carrelage, moquette, linoléum, etc.)	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Piquage soignée - attention casse importante	Stockage sur rack	-
moquette en dalles		*6,60*	m2	########	68,33				7. Revêtement des sols, murs et plafonds - Chapes - Peintures - Produits de décoration	7.1 Revêtements des sols (parquet, carrelage, moquette, linoléum, etc.)	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Démontage manuelle soignée	Stockage sur palette	-
parquet bois - parquet		*11,00*	m2	285,73	3,14				7. Revêtement des sols, murs et plafonds - Chapes - Peintures - Produits de décoration	7.1 Revêtements des sols (parquet, carrelage, moquette, linoléum, etc.)	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Démontage manuelle soignée	Stockage sur palette	-
linoléum		*1,80*	m2	1950,42	3,51				7. Revêtement des sols, murs et plafonds - Chapes - Peintures - Produits de décoration	7.1 Revêtements des sols (parquet, carrelage, moquette, linoléum, etc.)	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Stockage sur rack	-
Skydome 2,00 x 2,00ml		*112,00*	U	15,00	1,68				6. Façades et menuiseries extérieures	6.2 Portes, fenêtres, fermetures, protections solaires	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle à soigner - risque de casse	Stockage sur rack spécifique	-
plinthe bois		*2,00*	ml	4479,06	8,96				7. Revêtement des sols, murs et plafonds - Chapes - Peintures - Produits de décoration	7.1 Revêtements des sols (parquet, carrelage, moquette, linoléum, etc.)	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Piquage soignée - attention casse importante	Stockage sur rack	-

plinthe céramique		*3,00*	ml	753,68	2,26			7. Revêtement des sols, murs et plafonds - Chapes - Peintures - Produits de décoration	7.1 Revêtements des sols (parquet, carrelage, moquette, linoléum, etc.)	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Piquage soignée - attention casse importante	Stockage sur rack	-
faience		*25,00*	m2	1944,93	48,62			7. Revêtement des sols, murs et plafonds - Chapes - Peintures - Produits de décoration	7.2 Revêtements des murs et plafonds	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Piquage soignée - attention casse importante	Stockage sur rack	-
Mur Briques pleines		-	m2	52,36	9,97			3. Superstructures · Maçonneries	3.8 Maçonneries diverses (brique, parpaing, muret, etc)	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Conditionnement par lot sur palette cerclée	-
Cloison modulaire aluminium		*30,00*	m2	3161,20	94,84			5. Cloisonnements · Doublages - Plafonds suspendus - Menuiseries intérieures	5.2 Doublages mur, matériaux de protection isolants et membranes	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Conditionnement par lot en rack	-
Cloison Verrière		*50,00*	m2	643,39	32,17			5. Cloisonnements · Doublages - Plafonds suspendus - Menuiseries intérieures	5.2 Doublages mur, matériaux de protection isolants et membranes	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Conditionnement par lot en rack	-
Cloison modulaire Semi vitrée		*45,00*	m2	116,27	5,23			5. Cloisonnements · Doublages - Plafonds suspendus - Menuiseries intérieures	5.2 Doublages mur, matériaux de protection isolants et membranes	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Conditionnement par lot en rack	-
Menuiserie Aluminium double Vitrage verre	Baie vitrée + porte	-	U	1,00	0,62			6. Façades et menuiseries extérieures	6.2 Portes, fenêtres, fermetures, protections solaires	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle à soigner - risque de casse	Stockage sur rack spécifique	-
Menuiserie Aluminium double Vitrage verre	Baie vitrée + porte	-	U	1,00	1,10			6. Façades et menuiseries extérieures	6.2 Portes, fenêtres, fermetures, protections solaires	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle à soigner - risque de casse	Stockage sur rack spécifique	-
Menuiserie Aluminium double Vitrage verre	Baie vitrée	-	m²	305,66	21,40	Baie vitrée façade		6. Façades et menuiseries extérieures	6.2 Portes, fenêtres, fermetures, protections solaires	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle à soigner - risque de casse	Stockage sur rack spécifique	-
Menuiserie Aluminium double Vitrage verre	Baie vitrée patios	-	U	104,00	3,93			6. Façades et menuiseries extérieures	6.2 Portes, fenêtres, fermetures, protections solaires	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle à soigner - risque de casse	Stockage sur rack spécifique	-
Menuiserie Aluminium double Vitrage verre	Baie vitrée patios	-	U	244,00	21,52			6. Façades et menuiseries extérieures	6.2 Portes, fenêtres, fermetures, protections solaires	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle à soigner - risque de casse	Stockage sur rack spécifique	-
Menuiserie Aluminium double Vitrage verre		-	U	82,33	6,34	Baie vitrée réfectoire		6. Façades et menuiseries extérieures	6.2 Portes, fenêtres, fermetures, protections solaires	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle à soigner - risque de casse	Stockage sur rack spécifique	-

Menuiserie Aluminium double Vitrage verre		-	U	59,05	4,24	Baie vitrée réfectoire		6. Façades et menuiseries extérieures	6.2 Portes, fenêtres, fermetures, protections solaires	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle à soigner - risque de casse	Stockage sur rack spécifique	-
dalles de faux plafond Laine de roche		*4*	m2	########	58,87			5. Cloisonnements · Doublages - Plafonds suspendus - Menuiseries intérieures	5 3 Plafonds suspendus	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée - Séparation des dalles et des suspentes	Conditionnement par lot sur palette cerclée	-
dalle de faux plafond métallique		*8,00*	m2	478,42	3,83			5. Cloisonnements · Doublages - Plafonds suspendus - Menuiseries intérieures	5 3 Plafonds suspendus	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Stockage sur palettes filmées et cerclées	-
lames aluminium		*2,70*	m2	322,77	0,87			6. Façades et menuiseries extérieures	6.1 Revêtements, isolations et doublages extérieurs	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Condtionnement sur palette cerclée	-
Pans de bois Sapin	Panneaux réfectoire	-	m2	98,45	0,89	Réfectoire		3. Superstructures · Maçonneries	3.3 Façades	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Conditionnement par lot sur palette cerclée	-
Pans de bois Sapin		-	m2	153,05	0,69	Réfectoire		3. Superstructures · Maçonneries	3.3 Façades	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Conditionnement par lot sur palette cerclée	-
Pans de bois Sapin	Panneaux bois sur menuiseries	-	m2	1001,31	9,01			3. Superstructures · Maçonneries	3.3 Façades	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Conditionnement par lot sur palette cerclée	-
Dalle gravillonnée		*100,00*	m2	262,22	26,22			1.VRD (Voiries, Réseaux Divers)	1.3 Voiries, revêtements	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle	Stockage sur Palette	-
porte bois aggloméré opaque	Dimensions 70x204cm	*35,00*	U	45,00	1,58			5. Cloisonnements · Doublages - Plafonds suspendus - Menuiseries intérieures	5.5 Menuiseries intérieures	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Piquage soignée - attention casse importante	Stockage sur rack	-
porte bois aggloméré opaque	Dimensions 80x204cm	*37,00*	U	25,00	0,93			5. Cloisonnements · Doublages - Plafonds suspendus - Menuiseries intérieures	5.5 Menuiseries intérieures	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Piquage soignée - attention casse importante	Stockage sur rack	-
porte bois aggloméré opaque	Dimensions 90x204cm	*39,00*	U	45,00	1,76	Bureaux		5. Cloisonnements · Doublages - Plafonds suspendus - Menuiseries intérieures	5.5 Menuiseries intérieures	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Piquage soignée - attention casse importante	Stockage sur rack	-
porte bois aggloméré opaque	Dimensions 100x204cm	*40,00*	U	4,00	0,16			5. Cloisonnements · Doublages - Plafonds suspendus - Menuiseries intérieures	5.5 Menuiseries intérieures	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Piquage soignée - attention casse importante	Stockage sur rack	-
porte bois aggloméré opaque	Dimensions 100x240cm	*58,00*	U	3,00	0,17			5. Cloisonnements · Doublages - Plafonds suspendus - Menuiseries intérieures	5.5 Menuiseries intérieures	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Piquage soignée - attention casse importante	Stockage sur rack	-

porte bois aggloméré opaque	Dimensions 100x210cm	*50,00*	U	60,00	3,00	Bureaux		5. Cloisonnements - Doublages - Plafonds suspendus - Menuiseries intérieures	5.5 Menuiseries intérieures	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Piquage soignée - attention casse importante	Stockage sur rack	-
porte bois aggloméré opaque	Dimensions 105x210cm	*55,00*	U	6,00	0,33	Infirmerie		5. Cloisonnements - Doublages - Plafonds suspendus - Menuiseries intérieures	5.5 Menuiseries intérieures	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Piquage soignée - attention casse importante	Stockage sur rack	-
porte bois aggloméré opaque	Dimensions 160x210cm	*80,00*	U	1,00	0,08	Parking		5. Cloisonnements - Doublages - Plafonds suspendus - Menuiseries intérieures	5.5 Menuiseries intérieures	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Piquage soignée - attention casse importante	Stockage sur rack	-
porte bois aggloméré opaque	Dimensions 110x215cm	*60,00*	U	9,00	0,54	Bureaux		5. Cloisonnements - Doublages - Plafonds suspendus - Menuiseries intérieures	5.5 Menuiseries intérieures	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Piquage soignée - attention casse importante	Stockage sur rack	-
porte métal pleine double battant	Dimensions 200x200cm	*120,00*	U	4,00	0,48			5. Cloisonnements - Doublages - Plafonds suspendus - Menuiseries intérieures	5.5 Menuiseries intérieures	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Piquage soignée - attention casse importante	Stockage sur rack	-
porte métal pleine double battant	Dimensions 200x200cm	*120,00*	U	4,00	0,48			5. Cloisonnements - Doublages - Plafonds suspendus - Menuiseries intérieures	5.5 Menuiseries intérieures	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Piquage soignée - attention casse importante	Stockage sur rack	-
porte métal pleine double battant	Dimensions 240x160cm	*90,00*	U	20,00	1,80			5. Cloisonnements - Doublages - Plafonds suspendus - Menuiseries intérieures	5.5 Menuiseries intérieures	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Piquage soignée - attention casse importante	Stockage sur rack	-
porte métal pleine double battant	Dimensions 210x190cm	*90,00*	U	4,00	0,36			5. Cloisonnements - Doublages - Plafonds suspendus - Menuiseries intérieures	5.5 Menuiseries intérieures	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Piquage soignée - attention casse importante	Stockage sur rack	-
porte bois aggloméré opaque double battant	Dimensions 150x205cm	*70,00*	U	24,00	1,68	Portes paliers escaliers		5. Cloisonnements - Doublages - Plafonds suspendus - Menuiseries intérieures	5.5 Menuiseries intérieures	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Piquage soignée - attention casse importante	Stockage sur rack	-
porte bois massif opaque double battant	Dimensions 220x170cm	*100,00*	U	12,00	1,20			5. Cloisonnements - Doublages - Plafonds suspendus - Menuiseries intérieures	5.5 Menuiseries intérieures	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Piquage soignée - attention casse importante	Stockage sur rack	-
porte bois massif opaque double battant	Dimensions 240x150cm	*100,00*	U	12,00	1,20			5. Cloisonnements - Doublages - Plafonds suspendus - Menuiseries intérieures	5.5 Menuiseries intérieures	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Piquage soignée - attention casse importante	Stockage sur rack	-
porte bois massif opaque double battant	Dimensions 210x190cm	*90,00*	U	12,00	1,08			5. Cloisonnements - Doublages - Plafonds suspendus - Menuiseries intérieures	5.5 Menuiseries intérieures	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Piquage soignée - attention casse importante	Stockage sur rack	-
porte bois massif opaque double battant	Dimensions 280x170cm	*120,00*	U	3,00	0,36			5. Cloisonnements - Doublages - Plafonds suspendus - Menuiseries intérieures	5.5 Menuiseries intérieures	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Piquage soignée - attention casse importante	Stockage sur rack	-
porte bois massif opaque double battant	Dimensions 203x170cm	*90,00*	U	3,00	0,27			5. Cloisonnements - Doublages - Plafonds suspendus - Menuiseries intérieures	5.5 Menuiseries intérieures	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Piquage soignée - attention casse importante	Stockage sur rack	-

porte aluminium	Dimensions 140x210cm + Imposte 140x30cm	*240,00*	u	2,00	0,48			5. Cloisonnements - Doublages - Plafonds suspendus - Menuiseries intérieures	5.5 Menuiseries intérieures	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose à soigner, risque de casse.	Stockage sur palettes filmées et cerclées	-
porte aluminium	Porte vitrée dimensions 100x250cm	*140,00*	u	3,00	0,42	Bureaux		5. Cloisonnements - Doublages - Plafonds suspendus - Menuiseries intérieures	5.5 Menuiseries intérieures	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose à soigner, risque de casse.	Stockage sur palettes filmées et cerclées	-
porte aluminium	Porte vitrée dimensions 110x230cm	*140,00*	u	2,00	0,28	Portes sortie de secours		5. Cloisonnements - Doublages - Plafonds suspendus - Menuiseries intérieures	5.5 Menuiseries intérieures	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose à soigner, risque de casse.	Stockage sur palettes filmées et cerclées	-
porte aluminium	Porte double battant vitrée dimensions 180x220cm	*180,00*	u	1,00	0,18			5. Cloisonnements - Doublages - Plafonds suspendus - Menuiseries intérieures	5.5 Menuiseries intérieures	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose à soigner, risque de casse.	Stockage sur palettes filmées et cerclées	-
porte aluminium	Porte tourniquet vitrée dimensions 200x220cm	*200,00*	u	1,00	0,20			5. Cloisonnements - Doublages - Plafonds suspendus - Menuiseries intérieures	5.5 Menuiseries intérieures	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose à soigner, risque de casse.	Stockage sur palettes filmées et cerclées	-
porte aluminium	Porte tourniquet vitrée dimensions 380x220cm	*330,00*	u	2,00	0,66			5. Cloisonnements - Doublages - Plafonds suspendus - Menuiseries intérieures	5.5 Menuiseries intérieures	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose à soigner, risque de casse.	Stockage sur palettes filmées et cerclées	-
porte aluminium	Porte vitrée dimensions 270x220cm	*120,00*	u	3,00	0,36			5. Cloisonnements - Doublages - Plafonds suspendus - Menuiseries intérieures	5.5 Menuiseries intérieures	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose à soigner, risque de casse.	Stockage sur palettes filmées et cerclées	-
porte aluminium	Porte double battant vitrée dimensions 160x214cm	*170,00*	u	6,00	1,02			5. Cloisonnements - Doublages - Plafonds suspendus - Menuiseries intérieures	5.5 Menuiseries intérieures	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose à soigner, risque de casse.	Stockage sur palettes filmées et cerclées	-
porte aluminium	Porte vitrée dimensions 85x220cm	*70,00*	u	1,00	0,07			5. Cloisonnements - Doublages - Plafonds suspendus - Menuiseries intérieures	5.5 Menuiseries intérieures	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose à soigner, risque de casse.	Stockage sur palettes filmées et cerclées	-
porte aluminium	Porte vitrée dimensions 150x200cm	*90,00*	u	1,00	0,09			5. Cloisonnements - Doublages - Plafonds suspendus - Menuiseries intérieures	5.5 Menuiseries intérieures	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose à soigner, risque de casse.	Stockage sur palettes filmées et cerclées	-
porte de garage	Porte sectionnelle 400x250cm	*130,00*	U	1,00	0,13	Quai de livraison		6. Façades et menuiseries extérieures	6.2 Portes, fenêtres, fermetures, protections solaires	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle par levage	Stockage sur rack spécifique	-
porte métal pleine	Porte 245x155cm	*70,00*	U	2,00	0,14			5. Cloisonnements - Doublages - Plafonds suspendus - Menuiseries intérieures	5.5 Menuiseries intérieures	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Piquage soignée - attention casse importante	Stockage sur rack	-
porte métal pleine	Porte 95x210cm	*55,00*	U	1,00	0,06	TGBT		5. Cloisonnements - Doublages - Plafonds suspendus - Menuiseries intérieures	5.5 Menuiseries intérieures	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Piquage soignée - attention casse importante	Stockage sur rack	-
porte métal pleine	Porte 200x170cm	*100,00*	U	1,00	0,10	TGBT		5. Cloisonnements - Doublages - Plafonds suspendus - Menuiseries intérieures	5.5 Menuiseries intérieures	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Piquage soignée - attention casse importante	Stockage sur rack	-

Fenêtre Aluminium double Vitrage verre	Dimensions 100x110cm	-	U	52,00	2,00			6. Façades et menuiseries extérieures	6.2 Portes, fenêtres, fermetures, protections solaires	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle à soigner - risque de casse	Stockage sur rack spécifique	-
Fenêtre Aluminium double Vitrage verre	Dimensions 110x230cm	-	U	2,00	0,08			6. Façades et menuiseries extérieures	6.2 Portes, fenêtres, fermetures, protections solaires	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle à soigner - risque de casse	Stockage sur rack spécifique	-
Fenêtre Aluminium double Vitrage verre	Dimensions 110x140cm	-	U	5,00	0,27			6. Façades et menuiseries extérieures	6.2 Portes, fenêtres, fermetures, protections solaires	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle à soigner - risque de casse	Stockage sur rack spécifique	-
Fenêtre Aluminium double Vitrage verre	Dimensions 80x200cm	-	U	6,00	0,34			6. Façades et menuiseries extérieures	6.2 Portes, fenêtres, fermetures, protections solaires	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle à soigner - risque de casse	Stockage sur rack spécifique	-
Fenêtre Aluminium double Vitrage verre	Dimensions 120x250cm	-	U	352,00	36,96			6. Façades et menuiseries extérieures	6.2 Portes, fenêtres, fermetures, protections solaires	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle à soigner - risque de casse	Stockage sur rack spécifique	-
Fenêtre Aluminium double Vitrage verre	Dimensions 110x250cm	-	U	196,00	18,87			6. Façades et menuiseries extérieures	6.2 Portes, fenêtres, fermetures, protections solaires	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle à soigner - risque de casse	Stockage sur rack spécifique	-
Fenêtre Aluminium double Vitrage verre	Fenêtre triangulaire	-	U	30,00	2,00			6. Façades et menuiseries extérieures	6.2 Portes, fenêtres, fermetures, protections solaires	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle à soigner - risque de casse	Stockage sur rack spécifique	-
Fenêtre Aluminium double Vitrage verre	Dimensions 100x360cm	-	U	1,00	0,13			6. Façades et menuiseries extérieures	6.2 Portes, fenêtres, fermetures, protections solaires	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle à soigner - risque de casse	Stockage sur rack spécifique	-
Plancher Bois massif	Epaisseur 2cm	*15,00*	m2	828,71	12,43			3. Superstructures · Maçonneries	3.1 Planchers, dalles, balcons	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Démontabilité méthodique en coordination avec le démolisseur, usage grue ou appareil de levage	Conditionnement à plat par élément sur bastaing	-
Poutre bois		-	ml	30,80	0,31	Mezzanine quai de livraison		3. Superstructures · Maçonneries	3.2 Poutres	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Démontage soignée par levage	Condtionnement sur palette cerclée	-
Plancher Bois massif	Epaisseur 3cm	*15,00*	m2	149,81	2,25	Plancher gradin		3. Superstructures · Maçonneries	3.1 Planchers, dalles, balcons	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Démontabilité méthodique en coordination avec le démolisseur, usage grue ou appareil de levage	Conditionnement à plat par élément sur bastaing	-
Poutre treillis métallique	Section horizontale en T 12,5x13,5cm Longueur 2,40ml	*318,00*	U	20,00	6,36	Abri piétons		3. Superstructures · Maçonneries	3.2 Poutres	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Démontage soignée par levage	Condtionnement sur palette cerclée	-
Poutre treillis métallique	Section verticale en T 12,5x13,5cm Longueur 2,70ml	*358,00*	U	40,00	14,32	Abri piétons		3. Superstructures · Maçonneries	3.2 Poutres	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Démontage soignée par levage	Condtionnement sur palette cerclée	-

Cornière 50 mm	*5,15*	ml	136,00	0,70	Abri piétons		3. Superstructures · Maçonneries	3.2 Poutres	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Démontage soignée par levage	Condtionnement sur palette cerclée	-
bardage bac acier	*7,80*	m2	118,39	0,92	Abri piétons		6. Façades et menuiseries extérieures	6.1 Revêtements, isolations et doublages extérieurs	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Condtionnement sur palette cerclée	-
IPN 180	*21,90*	ml	31,73	0,69	Escalierentrée principale		3. Superstructures · Maçonneries	3.2 Poutres	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Démontage soignée par levage	Condtionnement sur palette cerclée	-
Poutrelle UPN 280 mm	*42,60*	ml	16,98	0,72	Escalierentrée principale		3. Superstructures · Maçonneries	3.2 Poutres	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Démontage soignée par levage	Condtionnement sur palette cerclée	-
IPN 180	*21,90*	ml	138,55	3,03			3. Superstructures · Maçonneries	3.2 Poutres	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Démontage soignée par levage	Condtionnement sur palette cerclée	-
IPN 200	*26,20*	ml	310,70	8,14			3. Superstructures · Maçonneries	3.2 Poutres	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Démontage soignée par levage	Condtionnement sur palette cerclée	-
IPN 300	*54,20*	ml	211,02	11,44			3. Superstructures · Maçonneries	3.2 Poutres	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Démontage soignée par levage	Condtionnement sur palette cerclée	-
IPN 400	*92,40*	ml	29,23	2,70			3. Superstructures · Maçonneries	3.2 Poutres	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Démontage soignée par levage	Condtionnement sur palette cerclée	-
Tube Carré acier Carré 120 mm	*20,70*	ml	38,40	0,79			3. Superstructures · Maçonneries	0	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Démontage soignée par levage	Condtionnement sur palette cerclée	-
Tube Carré acier Carré 100 mm	*16,88*	ml	126,00	2,13			3. Superstructures · Maçonneries	0	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Démontage soignée par levage	Condtionnement sur palette cerclée	-
Cornière 50 mm	*5,15*	ml	139,39	0,72			3. Superstructures · Maçonneries	3.2 Poutres	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Démontage soignée par levage	Condtionnement sur palette cerclée	-
escalier métallique	*1200,00*	u	1,00	1,20	Escalier de secours ext.		3. Superstructures · Maçonneries	0	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	-
escalier métallique	*300,00*	u	1,00	0,30	Escalier métal intérieur + garde corps		3. Superstructures · Maçonneries	0	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	-
Escalier droit métal	*800,00*	U	1,00	0,80	Parking		5. Cloisonnements · Doublages - Plafonds suspendus - Menuiseries intérieures	5.6 Métalleries et quincailleries	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Démontage manuelle soignée	Stockage à plat sur palette	-

Escalier hélicoïdal industriel	Hauteur 3,50ml	*385,00*	U	1,00	0,39	Parking		5. Cloisonnements - Doublages - Plafonds suspendus - Menuiseries intérieures	5.6 Métalleries et quincailleries	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Démontage manuelle soignée	Stockage à plat sur palette	-
Tube Carré acier Carré 60 mm		*6,24*	ml	19,20	0,12	Elements métalliques esc. entrée principale		3. Superstructures - Maçonneries	0	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Démontage soignée par levage	Condtionnement sur palette cerclée	-
portail		*2500,00*	U	2,00	5,00	Portails entrée principale/secondaire		6. Façades et menuiseries extérieures	6.2 Portes, fenêtres, fermetures, protections solaires	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Entreposage debout sur palette UE ou gabarit d'entreposage.	-
portail		*350,00*	U	1,00	0,35	Portail circulation		6. Façades et menuiseries extérieures	6.2 Portes, fenêtres, fermetures, protections solaires	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Entreposage debout sur palette UE ou gabarit d'entreposage.	-
portail	Portail + borne badge	*500,00*	U	2,00	1,00	Portail circulation		6. Façades et menuiseries extérieures	6.2 Portes, fenêtres, fermetures, protections solaires	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Entreposage debout sur palette UE ou gabarit d'entreposage.	-
Plaque métallique		*24,00*	m²	35,83	0,86	Plancher mezzanine CTA		3. Superstructures - Maçonneries	3.1 Planchers, dalles, balcons	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	-
Bac acier		*-*	m2	718,33	16,81	Bac acier terrasses		3. Superstructures - Maçonneries	3.1 Planchers, dalles, balcons	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Conditionnement sur palette cerclée	-
Miroire	Mirroir dimensions 15x280cm	*5,00*	U	39,00	0,20			11. Mobiliers	11.1 Mobiliers intérieurs	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Stockage sur palette filmée / cerclée	-
Plancher Hourdi - Briques pleines	Plafond en briques plâtrières + Poutrelles acier 8cm espacés tous les 70cm	*170,00*	m2	195,97	33,31			3. Superstructures - Maçonneries	3.1 Planchers, dalles, balcons	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Conditionnement par lot sur palette cerclée	-
Plaque tôle	Habillage de façade métallique	*5,50*	m2	3494,00	19,22			3. Superstructures - Maçonneries	3.2 Poutres	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Démontage soignée par levage	Condtionnement sur palette cerclée	-
WC céramique		*32,00*	U	87,00	2,78			9. Installations sanitaires	9.3 Appareils sanitaires (lavabo, WC, vidoirs, urinoirs, vasques, éviers, mitigeurs, etc)	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Stockage sur rack	-
Urinoir		*19,47*	U	34,00	0,66			9. Installations sanitaires	9.3 Appareils sanitaires (lavabo, WC, vidoirs, urinoirs, vasques, éviers, mitigeurs, etc)	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Stockage sur rack	-
Bac à douche 80x90 cm Céramique		*29,00*	U	7,00	0,20			9. Installations sanitaires	9.3 Appareils sanitaires (lavabo, WC, vidoirs, urinoirs, vasques, éviers, mitigeurs, etc)	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Stockage sur rack	-
Lavabo céramique		*11,50*	U	83,00	0,95			9. Installations sanitaires	9.3 Appareils sanitaires (lavabo, WC, vidoirs, urinoirs, vasques, éviers, mitigeurs, etc)	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Stockage sur rack	-

Lavabo inox		*4,00*	U	5,00	0,02			9. Installations sanitaires	9.3 Appareils sanitaires (lavabo, WC, vidoirs, urinoirs, vasques, éviers, mitigeurs, etc)	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Stockage sur rack	-
Chaise	Type 1	*4,00*	U	54,00	0,22	Réfectoire		11. Mobiliers	11.1 Mobiliers intérieurs	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Stockage sur palette filmée / cerclée	-
Chaise	Type 2	*6,00*	U	153,00	0,92	Réfectoire		11. Mobiliers	11.1 Mobiliers intérieurs	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Stockage sur palette filmée / cerclée	-
Chaise	Type 3	*5,00*	U	53,00	0,27	Cafétéria		11. Mobiliers	11.1 Mobiliers intérieurs	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Stockage sur palette filmée / cerclée	-
table	Dimensions 120x80cm	*20,00*	U	49,00	0,98	Réfectoire/Cafétaria		11. Mobiliers	11.1 Mobiliers intérieurs	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Stockage sur palette filmée / cerclée	-
table	Dimensions 60x80cm	*15,00*	U	30,00	0,45	Réfectoire/Cafétaria		11. Mobiliers	11.1 Mobiliers intérieurs	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Stockage sur palette filmée / cerclée	-
Chaise	Fauteuil	*25,00*	U	26,00	0,65	Showroom		11. Mobiliers	11.1 Mobiliers intérieurs	Bon état général	Supérieur à 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Stockage sur palette filmée / cerclée	-
Chauffe eau 100L	Ariston	*37,00*	U	1,00	0,04			9. Installations sanitaires	9.1 Productions eau chaude sanitaire (ballons ECS, etc)	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Stockage sur rack	-
Chauffe eau	Atlantic (15L)	*10,00*	U	4,00	0,04			9. Installations sanitaires	9.1 Productions eau chaude sanitaire (ballons ECS, etc)	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Stockage sur rack	-
Chauffe eau 200L		*60,00*	U	2,00	0,12			9. Installations sanitaires	9.1 Productions eau chaude sanitaire (ballons ECS, etc)	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Stockage sur rack	-
Chauffe eau	Atlantic (500L)	*150,00*	U	1,00	0,15			9. Installations sanitaires	9.1 Productions eau chaude sanitaire (ballons ECS, etc)	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Stockage sur rack	-
Chauffe eau 80L	Thermor	*35,00*	U	1,00	0,04			9. Installations sanitaires	9.1 Productions eau chaude sanitaire (ballons ECS, etc)	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Stockage sur rack	-
Applique	Applique luminaire	*1,50*	U	415,00	0,62			10. Réseaux (CFO/CFA)	10.3 Appareils d'éclairage	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle avec tri des ampoules	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	-

BAES	*0,58*	U	189,00	0,11			10. Réseaux (CFO/CFA)	10.7 Systèmes de sécurité	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	-
Déclancheur manuelle de sécurité	*0,50*	U	114,00	0,06			10. Réseaux (CFO/CFA)	10.7 Systèmes de sécurité	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	-
chemin de câble dalle marine 100x15	*0,40*	ml	5119,00	2,05			10. Réseaux (CFO/CFA)	10.2 Distributions électriques (câblages, chemins de câbles, réseaux informatiques et téléphoniques,etc.)	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Stockage sur rack	-
Extincteur à poudre	*2,00*	U	37,00	0,07			10. Réseaux (CFO/CFA)	10.7 Systèmes de sécurité	Bon état général	Entre 2 et 10 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle	Contenant spécifique mis à disposition par l'Organisme de collecte	-
Extincteur à eau	*6,00*	U	53,00	0,32			10. Réseaux (CFO/CFA)	10.7 Systèmes de sécurité	Bon état général	Entre 2 et 10 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle	Contenant spécifique mis à disposition par l'Organisme de collecte	-
Dalle avec Grille encastrable - tube néon	*4,20*	U	255,00	1,07			10. Réseaux (CFO/CFA)	10.3 Appareils d'éclairage	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle avec tri des ampoules	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	-
Spot encastré	*0,50*	U	172,00	0,09			10. Réseaux (CFO/CFA)	10.3 Appareils d'éclairage	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle avec tri des ampoules	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	-
Caméra	*1,40*	U	14,00	0,02			10. Réseaux (CFO/CFA)	10.6 Équipements spécifiques (caméras, bornes Wi-Fi, équipements GTB, contrôles d'accès, etc.)	Bon état général	Entre 2 et 10 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	-
Bloc Tube Néon	*3,50*	U	117,00	0,41			10. Réseaux (CFO/CFA)	10.3 Appareils d'éclairage	Bon état général	Entre 2 et 10 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle avec tri des ampoules	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	-
Grille de ventilation	*15,00*	U	65,00	0,98			8. CVC (Chauffage Ventilation - Climatisation)	8.1 Équipements de chauffage (chaudières, radiateurs à eau, radiateurs électriques, etc)	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	-
Ventilo-convecteur Carrier	*25,00*	U	580,00	14,50			8. CVC (Chauffage Ventilation - Climatisation)	8.1 Équipements de chauffage (chaudières, radiateurs à eau, radiateurs électriques, etc)	Dégradations localisées	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	-

Groupes électrogènes	SDMO	*2800,00*	U	1,00	2,80			13. Équipements de production locale d'électricité	13.1 Groupes électrogènes	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose à réaliser par une société spécialisée	Conditionnement sur palette	-
Pompe	Pompe amorçage fioul	*350,00*	U	1,00	0,35			5. Cloisonnements · Doublages - Plafonds suspendus - Menuiseries intérieures	5.6 Métalleries et quincailleries	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Démontage manuelle soignée	Stockage à plat sur palette	-
Pompe	Groupe de surpression	*100,00*	U	1,00	0,10			5. Cloisonnements · Doublages - Plafonds suspendus - Menuiseries intérieures	5.6 Métalleries et quincailleries	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Démontage manuelle soignée	Stockage à plat sur palette	-
Casette de climatisation	95x95cm	*35,00*	U	34,00	1,19			8. CVC (Chauffage · Ventilation - Climatisation)	8.1 Équipements de chauffage (chaudières, radiateurs à eau, radiateurs électriques, etc)	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	-
Casette de climatisation	60x60cm	*20,00*	U	118,00	2,36			8. CVC (Chauffage · Ventilation - Climatisation)	8.1 Équipements de chauffage (chaudières, radiateurs à eau, radiateurs électriques, etc)	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	-
Casette de climatisation	Double cassette	*20,00*	U	8,00	0,16			8. CVC (Chauffage · Ventilation - Climatisation)	8.1 Équipements de chauffage (chaudières, radiateurs à eau, radiateurs électriques, etc)	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	-
CTA		*1000,00*	U	2,00	2,00	Cathédrale		8. CVC (Chauffage · Ventilation - Climatisation)	8.1 Équipements de chauffage (chaudières, radiateurs à eau, radiateurs électriques, etc)	Bon état général	Entre 2 et 10 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	-
CTA		*800,00*	U	3,00	2,40			8. CVC (Chauffage · Ventilation - Climatisation)	8.1 Équipements de chauffage (chaudières, radiateurs à eau, radiateurs électriques, etc)	Bon état général	Entre 2 et 10 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	-
CTA		*400,00*	U	2,00	0,80			8. CVC (Chauffage · Ventilation - Climatisation)	8.1 Équipements de chauffage (chaudières, radiateurs à eau, radiateurs électriques, etc)	Bon état général	Entre 2 et 10 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	-
Groupe froid	2 circuits	*800,00*	U	1,00	0,80	Cathédrale		8. CVC (Chauffage · Ventilation - Climatisation)	8.1 Équipements de chauffage (chaudières, radiateurs à eau, radiateurs électriques, etc)	Bon état général	Entre 2 et 10 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Démontage manuelle par une entreprise spécialisé après purge des réseaux	Stockage sur palette filmée / cerclée	-
Pompe		*80,00*	U	6,00	0,48	Cathédrale		5. Cloisonnements · Doublages - Plafonds suspendus - Menuiseries intérieures	5.6 Métalleries et quincailleries	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Démontage manuelle soignée	Stockage à plat sur palette	-

Armoires électrique		*110,00*	U	16,00	1,76			10. Réseaux (CFO/CFA)	10.2 Distributions électriques (câblages, chemins de câbles, réseaux informatiques et téléphoniques,etc.)	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose à réaliser par une société spécialisée	Conditionnement sur palette	-
Armoires électrique		*35,00*	U	30,00	1,05			10. Réseaux (CFO/CFA)	10.2 Distributions électriques (câblages, chemins de câbles, réseaux informatiques et téléphoniques,etc.)	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose à réaliser par une société spécialisée	Conditionnement sur palette	-
Echelle industrielle	Ensemble échelle à crénoline + plateforme de soutient CTA	*1150,00*	U	1,00	1,15			5. Cloisonnements · Doublages - Plafonds suspendus - Menuiseries intérieures	5.6 Métalleries et quincailleries	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Démontage manuelle soignée	Stockage à plat sur palette	-
monte charge	Ascenseurs OTIS 750kg (Cabine, chassis, moteur, rails de guidage, armoire de commande)	*2800,00*	U	5,00	14,00			12. Appareils élévateurs et autres équipements de transport intérieur	12.2 Montes-charges	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Démontage à prévoir par un ascensoriste	Stockage à prévoir par un ascensoriste	-
Equipement Technique	Ballon 300L	*150,00*	U	1,00	0,15			11. Mobiliers	11.3 Équipements	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle Nécessité de prévoir une vérification de l'équipement avant réemploi	Stockage sur palette filmée et cerclée	-
Transformateur d'énergie	Transformateur	*500,00*	U	10,00	5,00			13. Équipements de production locale d'électricité	13.1 Groupes électrogènes	Bon état général	Entre 2 et 10 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose à réaliser par une société spécialisée	Conditionnement sur palette	-
Armoires électrique	Armoire HTA	*300,00*	U	2,00	0,60			10. Réseaux (CFO/CFA)	10.2 Distributions électriques (câblages, chemins de câbles, réseaux informatiques et téléphoniques,etc.)	Bon état général	Entre 2 et 10 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose à réaliser par une société spécialisée	Conditionnement sur palette	-
Armoires électrique	Armoire électrique 3 portes	*250,00*	U	3,00	0,75			10. Réseaux (CFO/CFA)	10.2 Distributions électriques (câblages, chemins de câbles, réseaux informatiques et téléphoniques,etc.)	Bon état général	Entre 2 et 10 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose à réaliser par une société spécialisée	Conditionnement sur palette	-
Armoires électrique	Cellules HTA (3 modules)	*300,00*	U	3,00	0,90			10. Réseaux (CFO/CFA)	10.2 Distributions électriques (câblages, chemins de câbles, réseaux informatiques et téléphoniques,etc.)	Bon état général	Entre 2 et 10 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose à réaliser par une société spécialisée	Conditionnement sur palette	-
Pompe	Pompoe de distribution eau glacée	*30,00*	U	12,00	0,36			5. Cloisonnements · Doublages - Plafonds suspendus - Menuiseries intérieures	5.6 Métalleries et quincailleries	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Démontage manuelle soignée	Stockage à plat sur palette	-
Pompe	Pompoe de distribution eau chaude	*30,00*	U	12,00	0,36			5. Cloisonnements · Doublages - Plafonds suspendus - Menuiseries intérieures	5.6 Métalleries et quincailleries	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Démontage manuelle soignée	Stockage à plat sur palette	-

Pompe	Pompe jumelée	*30,00*	U	8,00	0,24			5. Cloisonnements · Doublages - Plafonds suspendus - Menuiseries intérieures	5.6 Métalleries et quincailleries	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Démontage manuelle soignée	Stockage à plat sur palette	-
CTA	Caisson de ventilation	*500,00*	U	2,00	1,00			8. CVC (Chauffage · Ventilation - Climatisation)	8.1 Équipements de chauffage (chaudières, radiateurs à eau, radiateurs électriques, etc)	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	-
Equipement Technique	(Hotte d'extraction inox avec filtres,Table réfrigérée, Évier inox avec bac, Sauteuse basculante inox, Armoire réfrigérée verticale, Étagères inox + ustensiles, Tables inox)	*1000,00*	U	1,00	1,00	Cuisine		11. Mobiliers	11.3 Équipements	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle Nécessité de prévoir une vérification de l'équipement avant réemploi	Stockage sur palette filmée et cerclée	-
Garde-corps		*13,00*	ml	283,60	3,69	Parking		5. Cloisonnements · Doublages - Plafonds suspendus - Menuiseries intérieures	5.6 Métalleries et quincailleries	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Démontage manuelle soignée	Stockage à plat sur palette	-
Garde-corps	Barrière vélo	*2,00*	u	18,00	0,04	Parking		5. Cloisonnements · Doublages - Plafonds suspendus - Menuiseries intérieures	5.6 Métalleries et quincailleries	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Démontage manuelle soignée	Stockage à plat sur palette	-
Garde-corps	Hauteur 100cm	*13,00*	ml	818,40	10,64			5. Cloisonnements · Doublages - Plafonds suspendus - Menuiseries intérieures	5.6 Métalleries et quincailleries	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Démontage manuelle soignée	Stockage à plat sur palette	-
Bardage bois			m2	667,80	0,03			6. Façades et menuiseries extérieures	6.1 Revêtements, isolations et doublages extérieurs	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Condtionnement sur palette cerclée	-
bardage bac acier			m2	717,33	0,02	façade Bât. C/TGBT Ext.		6. Façades et menuiseries extérieures	6.1 Revêtements, isolations et doublages extérieurs	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Condtionnement sur palette cerclée	-
Garde-corps	Barreaux anti intrusion sur fenêtre de façade	*13,00*	U	168,00	2,18			5. Cloisonnements · Doublages - Plafonds suspendus - Menuiseries intérieures	5.6 Métalleries et quincailleries	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Démontage manuelle soignée	Stockage à plat sur palette	-

III.3. Synthèse par Typologie

Le Diagnostic PEMD présente les estimations suivantes :
La quantité estimative de déchet global généré par le chantier s'élève à **25 227,03** **Tonnes** (To)
La répartition est la suivante :

Typologie / Poids en Tonnes	**Poids en Tonnes**	**Poids en %**
Déchets Inertes	24 299,34	96%
Déchets Non Dangereux	800,46	3%
Déchets d'Equipement	121,20	0%
Déchets Dangereux	6,04	0%
Total	**25 227,03**	**100%**

Catégories / Poids en Tonnes	**Poids en Tonnes**	**Poids en %**
Réemploi des PEM		
Réemploi	790,33	3%
Traitement des Déchets		
Recyclage	24 990,21	99%
Valorisation énergétique	75,28	0%
Elimination matière non réemploié et recyclé	161,54	1%
Total	**25 227,03**	**100%**

Le taux de valorisation atteignable selon les différents modes de traitement des déchets (recyclage, valorisation énergétique, élimination) est estimé à **99,36** **%**

Cette valeur est plutôt ***élevée*** *dans le cadre d'une opération de déconstruction / rénovation*

La moyenne nationale concernant le taux de valorisation moyen s'élève à hauteur de 67 % des déchets du secteur du bâtiment valorisés, avec seulement 35% des déchets du second œuvre valorisés.
Une attention devra ainsi être portée dans la phase chantier sur l'optimisation de ces catégories de déchets.

Chantier de déconstruction

23 MT par an

Taux de valorisation moyen

Entre 80 % 70 %

→ Comprend une portion importante de déchets inertes qui sont valorisés en réaménagement de carrière, normalement la dernière option selon la hiérarchisation des modes de traitement décrite dans l'article L. 541-1 du Code de l'environnement

→ Orientation : développer les pratiques de recyclage

Chantier de rénovation

17 MT par an

Taux de valorisation moyen

Entre 30 et % 40 %

→ Taux faibles en raison d'une forte proportion de déchets non dangereux mélangés

→ Orientation : améliorer la qualité du tri sur les chantiers et la traçabilité

Source : Etude de scénarii pour la mise en place d'une organisation permettant une gestion efficace des déchets du bâtiment dans le cadre d'une économie circulaire – FFB et 13 autres fédérations professionnelles, 2019.

Répartition des filiales de traitement suivant taux moyens constatés

Source : rapport ADEME 2021 relatif à l'étude de préfiguration de la REP PMCB, données de 2020

Déchets Inertes	
Moyennes Nationales	**Estimation Projet**
Taux de valorisation moyens	
38,30%	9 306,65
Remblaiement de carrière	
38,30%	9 306,65
Elimination	
23,40%	5 686,05
TOTAL	24 299,34

Métaux	
Moyennes Nationales	**Estimation Projet**
Taux de valorisation moyens	
90,00%	244,55
Elimination	
10,00%	27,17
TOTAL	271,72

Déchets Plastiques	
Moyennes Nationales	**Estimation Projet**
Taux de valorisation moyens	
17,00%	0,40
Valorisation énergétique	
9,00%	0,21
Elimination	
74,00%	
TOTAL	2,34

Plâtre	
Moyennes Nationales	**Estimation Projet**
Taux de valorisation moyens	
16,00%	17,64
Elimination	
84,00%	92,61
TOTAL	110,25

Bois	
Moyennes Nationales	**Estimation Projet**
Taux de valorisation moyens	
41,00%	22,44
Valorisation énergétique	
36,00%	19,71
Elimination	
23,00%	12,59
TOTAL	54,74

Ameublement	
Moyennes Nationales	**Estimation Projet**
Taux de valorisation moyens	
50,00%	1,84
Valorisation énergétique	
42,00%	1,54
Elimination	
8,00%	0,29
TOTAL	3,67

Luminaires	
Moyennes Nationales	**Estimation Projet**
Taux de valorisation moyens	
86,00%	1,81
Valorisation énergétique	
6,00%	0,13
Elimination	
8,00%	0,17
TOTAL	2,10

Autres DEEE non dangereux	
Moyennes Nationales	**Estimation Projet**
Taux de valorisation moyens	
72,00%	45,34
Valorisation énergétique	
15,00%	9,45
Elimination	
13,00%	8,19
TOTAL	62,97

III.4. Schéma de Répartition

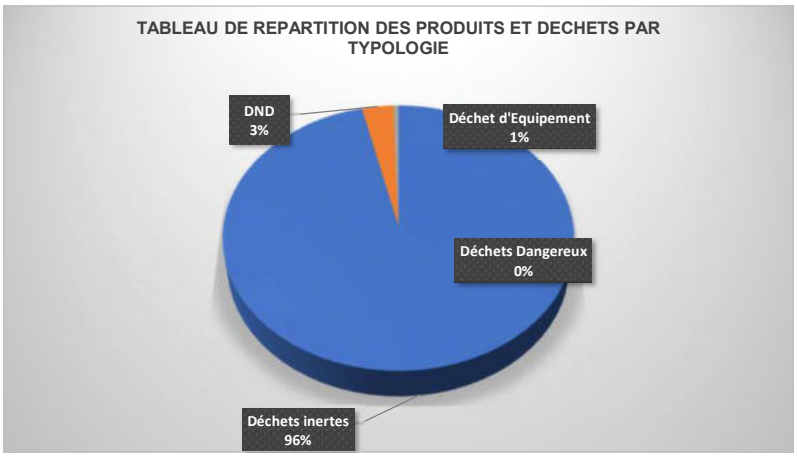

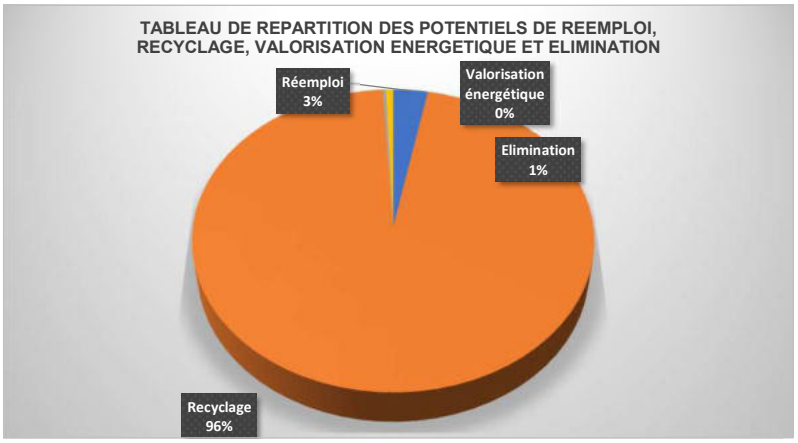

IV. GESTION DES FILIERES DE TRAITEMENT

La liste est non exhaustive et est donnée à titre indicatif, en fonction de l'implantation du site.
Des professionnels de la collecte et du traitement des matériaux, produits et déchets issus de la déconstruction et de la réhabilitation situés dans le département et éventuellement les départements limitrophes sont répertoriés ci-dessous, sur la base des données disponibles sur site FFB (Fédération Française du Bâtiment) et de nos connaissances et nos retours d'expérience.
Il conviendra de valider le choix des prestataires en fonction de leur agrément pour le transport et le traitement des déchets (agrément préfectoral, déclaration ou autorisation préfectorales).

IV.1. Filière de Traitement des Déchets Inertes

Le terme « gravats » est utilisé pour désigner communément les déchets inertes issus de différents éléments du bâtiment :

- Partie d'ouvrage structurelle et non structurelle en béton ;
- Cloisons, façade en verre plat ;
- Carrelage, céramique ;
- Équipements sanitaires non réemployables.

Les déchets Inertes se caractérisent par leur aptitude à ne pas se décomposer, à ne pas bruler, à ne pas produire de réaction physico-chimique et à ne pas contaminer d'autres matières.

Préparation des déchets

- Démolition mécanique sans dépose manuelle préalable
- Broyage et déferrailles des déchets (broyage en fraction 0/500)
- Séparation des verres et des châssis de menuiseries

Conditionnement :

- Conditionnement en vrac sur une aire dédiée

Type de traitement :

Recyclage - Valorisation matière	Valorisation énergétique	Elimination - Enfouissement
X		

Traitement à privilégier :
Valorisation en granulats

Tonnage estimatif total du projet
24299,34

OPTION : Concassage sur site

Il peut être envisagé un concassage de l'ensemble des gravats inerte sur site nécessitant une attention particulière :
•Durées des travaux allongées
•Fortes nuisances sur site (bruits / poussière)
•Déclaration ICPE à réaliser

Le concassage et criblage des inertes permet le remblaiement de l'ensemble des fouilles afin d'obtenir une plateforme stable en vue de futurs travaux de construction.
Le surplus de concassé non nécessaire aux travaux de terrassement pourra être revendu par l'entreprise de démolition.

« LE GALILEE »
22 rue Galilée 92350
LE PLESSIS ROBINSON

Centres de Recyclage

CENTRES DE TRAITEMENT | DÉCHÈTERIES PUBLIQUES | COLLECTEURS

	NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	REP BÂTIMENT
1	DECHETTERIE SYCTOM MEUDON	6,49 km	MEUDON	
2	VERSAILLES POINT.P	9,09 km	VERSAILLES	✓
3	SMS Société des Matériaux de la Seine	11,25 km	L'HAY-LES-ROSES	
4	NICOLLIN	13,39 km	BUC	
5	CEMEX GRANULATS JAVEL	14,17 km	PARIS-15E--ARRONDISSEMENT	
6	Yprema Massy	14,83 km	MASSY	✓
7	MEL GRANULAT +	15,17 km	MASSY	✓
8	MORANGIS POINT.P	16,66 km	MORANGIS	✓
9	MASSY POINT.P	16,88 km	MASSY	✓
10	LES ULIS POINT.P	17,53 km	LES ULIS	✓
11	TAÏS	19,13 km	VILLENEUVE-LE-ROI	
12	Yprema Trappes	20,87 km	TRAPPES	✓
13	RABONI IVRY-SUR-SEINE	21,08 km	IVRY-SUR-SEINE	

NOUVELLE RECHERCHE | MODIFIER LA RECHERCHE | IMPRIMER

MA RECHERCHE

Localisation : 22 Av. Galilée, 92350 Le Plessis-Robinson, France
Déchets : Tuile, brique, carrelage + Inertes mélangés + Enrobé bitumineux + Terre non polluée + Béton
Les 30 prestataires les plus proches sont identifiés.

IV.2. Filière de Traitement des Déchets Non Dangereux

Les Déchets Non Dangereux regroupent l'ensemble des déchets ne présentant aucune propriété dangereuse.
Ils regroupent principalement :

- les métaux ferreux et non ferreux,
- les matières plastiques : PVC, PE, polystyrène, …,
- le bois non traité,
- Le papier / cartons
- …

Préparation des déchets

- Dépose manuelle – mécanique
- Séparation par type de matériaux, suivant classification des déchets

Conditionnement :

- Conditionnement en benne de 30m3 bâchés

Type de traitement :

Recyclage - Valorisation matière	Valorisation énergétique	Elimination - Enfouissement
X	X	X

Traitement à privilégier :
Suivant type de traitement indiqué dans les Diagnostic PEMD

Tonnage estimatif total du projet
800,46

Suivant le type de déchets et le tri réalisé sur chantier, différentes filières de traitement sont envisageables.
Il est défini ci-dessous les modalités de traitement de l'ensemble des Déchets Non Dangereux.
Des filiales spécifiques sont précisées pour le traitement des Ferrailles et Métaux.

« LE GALILEE »
22 rue Galilée 92350
LE PLESSIS ROBINSON

Centres de Traitement

CENTRES DE TRAITEMENT | DÉCHÈTERIES PUBLIQUES | COLLECTEURS

	NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	REP BÂTIMENT
1	PROFIT	47,33 km	BEAUCHAMP	✓
2	BOURGOGNE RECYCLAGE LONGVIC	310,54 km	LONGVIC	✓
3	ROMI LOIRE - Agence de SAUMUR	310,94 km	SAUMUR	✓
4	BRANGEON RECYCLAGE	336,44 km	VERN-SUR-SEICHE	✓
5	TRI OUEST CHATEAUBRIANT	349,38 km	CHATEAUBRIANT	✓
6	TRI OUEST COUERON	378,05 km	COUERON	✓
7	COUTAND RECYCLAGE	389,25 km	LA MEILLERAIE-TILLAY	✓
8	ROMI LOIRE St Nicolas de Redon	402,71 km	SAINT-NICOLAS-DE-REDON	✓
9	DOUBS RECYCLAGE	407,87 km	DEVECEY	✓
10	ROMI LOIRE Montoir de Bretagne	414,7 km	MONTOIR-DE-BRETAGNE	✓
11	SRV VACHER	522,54 km	POLIGNAC	✓
12	RCR	540,5 km	VETRAZ-MONTHOUX	✓
13	ARC EN CIEL RECYCLAGE	588,21 km	DOMENE	✓
14	CAVAILLON MULTI TRANSPORTS	699,63 km	PLAN-D'ORGON	✓

+ NOUVELLE RECHERCHE | MODIFIER LA RECHERCHE | IMPRIMER

MA RECHERCHE

Localisation : 22 Av. Galilée, 92350 Le Plessis-Robinson, France
Déchets : Déchets non dangereux mélangés + Bois non dangereux + Plâtre et plaques de plâtre + Emballage bois et palette + Plastique + Polystyrène + Emballage papier-carton + Métaux + Menuiseries vitrées + PVC trié + Moquette textile + Produits chimiques non dangereux + Laine de roche + Membranes bitumineuses
Les 30 prestataires les plus proches sont identifiés.

IV.3. Filière de Traitement des déchets d'Equipements Electrique et Electroniques (DEEE)

Les DEEE sont décrits à l'article R. 543-172 du Code de l'environnement. Ils correspondent à tous les équipements qui fonctionnent grâce à des courants électriques ou à des champs électromagnétiques, mais également aux équipements de production, de transfert et de mesure de ces courants et champs.

Préparation des déchets

- Dépose manuelle à soigner – Dépose sans casse nécessaire.
- Séparation des lampes et luminaires
- Séparation des DEEE dangereux

Conditionnement :

- Les DEEE sont conditionnés dans des bacs dédiés, des racks ou des cartons
- Conditionnement sur palette
- L'entreposage a lieu à l'abri de la lumière, de la poussière et de l'humidité.

Type de traitement :

Recyclage - Valorisation matière	Valorisation énergétique	Elimination - Enfouissement
X		

Traitement à privilégier :
Responsabilité élargie des producteurs (REP) spécifique aux EEE

Tonnage estimatif total du projet
56,62

Centre de collecte et de traitement des DEEE :

Les DEEE sont soumis à la Responsabilité élargie des producteurs (REP) spécifique aux EEE. Ils sont donc pris en charge soit par les éco-organismes agréés (Ecologic pour tous les DEEE sauf les lampes et panneaux photovoltaïques, ecosystem, pour tous les DEEE sauf les panneaux photovoltaïques, et Screlec Corepile pour les DEEE de petits équipements professionnels),

Toutefois, il est également possible de déposer gratuitement les DEEE chez un partenaire des éco-organismes

REP DEEE
https://www.ecologic-france.com/

IV.4. Filière de Traitement des déchets des déchets d'élément d'ameublement (DEA)

On entend par « éléments d'ameublement » les biens meubles et leurs composants dont la fonction principale est de contribuer à l'aménagement d'un lieu d'habitation, de commerce ou d'accueil du public en offrant une assise, un couchage, du rangement, un plan de pose ou de travail

Préparation des déchets

- Les DEA sont conditionnés en benne
- L'entreposage a lieu à l'abri de la lumière, de la poussière et de l'humidité.

Conditionnement :

- Les DEA sont conditionnés en benne
- L'entreposage a lieu à l'abri de la lumière, de la poussière et de l'humidité.

Type de traitement :

Recyclage - Valorisation matière	Valorisation énergétique	Elimination - Enfouissement
X		

Traitement à privilégier :
Responsabilité élargie des producteurs (REP) spécifique aux DEA

Tonnage estimatif total du projet
3,67

Centre de collecte et de traitement des DEA :

Les DEA sont soumis à la Responsabilité élargie des producteurs (REP) spécifique aux DEA. Ils sont donc pris en charge soit par les éco-organismes agréés.

Toutefois, il est également possible de déposer gratuitement les DEEE chez un partenaire des éco-organismes

REP DEA
https://batiment.valdelia.org/

VALDELIA
Accélérateur de secondes vies

IV.5 Filière de Traitement des Déchets Dangereux

Les Déchets Dangereux sont des déchets nocifs pour la santé et/ou l'environnement.
Ils contiennent en quantité variable, des éléments toxiques ou dangereux présentant des risques pour la santé humaine et l'environnement (article R. 541-8 du code de l'environnement : les déchets dangereux y sont indiqués avec un astérisque).
Quelle que soit leur origine ou la quantité produite, les déchets sont classés dangereux s'ils présentent une ou plusieurs des 15 propriétés de danger énumérées à l'annexe I de l'article R. 541-8 du code de l'environnement.

Préparation des déchets

Le traitement de Déchets Dangereux doit oligatoirement être réalisé par une entreprise spécialisée

Conditionnement :

- Le conditionnement devra obligatoirement être réalisé suivant la règlementation en vigueur

Type de traitement :

Recyclage - Valorisation matière	Valorisation énergétique	Elimination - Enfouissement
		X

Traitement à privilégier :
Installation de Stockage de Déchets Dangereux

Tonnage estimatif total du projet
6,04

Les centres de traitements indiqués ci dessous regroupent les centres de collecte ainsi que les Installations de Stockage de Déchets Dangereux
Il est préconisé au Donneur d'Ordre de vérifier auprès du centre les modalités d'acceptation de chaque déchet.

« LE GALILEE »
22 rue Galilée 92350
LE PLESSIS ROBINSON

Centres de Traitement

CENTRES DE TRAITEMENT | DÉCHÈTERIES PUBLIQUES | COLLECTEURS

	NOM DU CENTRE	DISTANCE	VILLE	REP BÂTIMENT
1	TRIADIS	50,13 km	ETAMPES	✓
2	BIG BENNES SOIGNOLLES-EN-BRIE	56,25 km	SOIGNOLLES-EN-BRIE	✓
3	DEPOLIA	75,61 km	MORET-SUR-LOING	✓
4	SMAB	86,64 km	MONTEREAU-FAULT-YONNE	
5	SEINE ET YONNE RECYCLAGE	99,27 km	VILLENEUVE-LA-GUYARD	✓
6	Ets Jean MARTIN	100,74 km	CHEVILLY	
7	LABO SERVICES	124,64 km	SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF	
8	VI ENVIRONNEMENT	136,08 km	DARNETAL	
9	Shamrock Environnement	142,06 km	JOIGNY	
10	ORTEC	161,24 km	AMIENS	
11	SHAMROCK ENVIRONNEMENT	162,34 km	AUXERRE	
12	BS ENVIRONNEMENT	162,76 km	SAINT-OUEN	
13	SITA NORD EST	166,36 km	SAINT-BRICE-COURCELLES	

+ NOUVELLE RECHERCHE | MODIFIER LA RECHERCHE | IMPRIMER

MA RECHERCHE

Localisation : 22 Av. Galilée, 92350 Le Plessis-Robinson, France
Déchets : Déchets dangereux mélangés + Amiante ciment + Tube fluorescent, lampe + Déchets électriques et électroniques + Produits chimiques dangereux
Les 30 prestataires les plus proches sont identifiés.

IV.6 Filière de Traitement de valorisation

Ressourceries numérique :

Ressourceries / Opérateurs de négoce matériaux / produits

CYCLE-UP
Revente de matériaux, Market Place Numérique

Backacia
Revente de matériaux, Market Place Numérique

Looping
Revente de matériaux, Market Place Numérique

V. TABLEAUX DE RELEVE TERRAIN

Tableau récapitulatif des relevés terrain, prenant en compte la typologie des produits, équipements, matériaux et déchets présents, ainsi que leurs quantitatifs et états sanitaires.

L'ensemble des produits, équipement, matériaux et déchets listés ci-après sont classés suivant quatre catégories :

- La structure de l'ouvrage
- Le second œuvre
- Les équipements
- Les déchets résiduels, déchets d'ameublement et aménagements extérieurs le cas échéant

Les modalités de dépose et d'entreposage sont définies à titre indicatives, et pourront être différentes en fonction des pratiques des entreprises de curages.
Les potentiels de réemploi sont indiqués à titre indicatifs, pour estimer un objectif d'économie circulaire défini par le maître d'ouvrage où l'AMO Réemploi en accord avec celui-ci.

Préconisation :
Certains gisements de matériaux devront se soumettre à des tests de qualification s'ils souhaitent être réemployés. Notamment en ce qui concerne les normes de sécurité incendie, thermique, acoustique et sécurité des personnes.

Observation :

Lors de la visite préalable, certains locaux et zones techniques n'ont pas pu être inspectés en raison de leur caractère hautement sécurisé (accès restreint, autorisations spécifiques non obtenues).
Par conséquent, les estimations de quantités et de poids des équipements situés dans ces zones (ex. locaux techniques, machinerie, réseaux spécifiques) sont basées sur des hypothèses standards et données partielles.
Une vérification complémentaire sera nécessaire avant toute opération de dépose ou de valorisation afin de confirmer la nature, le volume et le poids des éléments présents.

RELEVE TERRAIN	METRE	IDENTIFICATION DU TRAITEMENT

DESIGNATION					QUANTITE								DESCRIPTION					GESTION DES FILIERES								Illustration
Désignation usuelle	Caractéristiques	Masse Volumique Kg/m3	Masse Unitaire Kg/Unité	Unité	Métré Bâtiment A Tous niveaux	Métré Bâtiment B Tous niveaux	Métré Bâtiment C Tous niveaux	Métré Extérieurs Tous niveaux	TOTAL	Poids total en To	Localisation / Commentaire	Catégorie Classification	Catégorie Code Déchets	Catégorie Typologie de déchets	Estimation de l'état sanitaire des PEMD	Age Estimatif du PEMD	PEM avec Potentiel de Réemploi / Réutilisation : Potentiel de réemploi/ réutilisation	PEM avec Potentiel de Réemploi / Réutilisation : Modalités de dépose	PEM avec Potentiel de Réemploi / Réutilisation : Modalité d'entreposage / stockage	Déchets : Potentiel de recyclage / valorisation énergétique / élimination	Déchets : Modalités de dépose	Déchets : Conditionnement	Filières à privilégier	Filières autres	
Superstructure																										
Dalle béton armé	Epaisseur (cm) 20,00	2500,00	-	m2	2114,83		3279,03		5393,86	2696,93	BAT RDJ	Béton	17 01 01	DI	Bon état général	Supérieur à 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique - concassage des gravats	Stockage en vrac	Centre de recyclage des déchets inertes	-	-
Dalle béton armé	Epaisseur (cm) 16,00	2500,00	-	m2	9204,89	8838,85	833,73		18877,47	7550,99		Béton	17 01 01	DI	Bon état général	Supérieur à 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique - concassage des gravats	Stockage en vrac	Centre de recyclage des déchets inertes	-	-
Dalle béton armé Plancher haut édicule	Epaisseur (cm) 25,00	2500,00	-	m2	152,28				152,28	95,17		Béton	17 01 01	DI	Bon état général	Supérieur à 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique - concassage des gravats	Stockage en vrac	Centre de recyclage des déchets inertes	-	-
Dalle béton	Epaisseur (cm) 2,00	2500,00	-	m2				77,00	77,00	3,85	Regard central Parking	Béton	17 01 01	DI	Bon état général	Supérieur à 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique - concassage des gravats	Stockage en vrac	Centre de recyclage des déchets inertes	-	
Dalle béton	Epaisseur (cm) 7,00	2500,00	-	m2				80,94	80,94	14,16		Béton	17 01 01	DI	Bon état général	Supérieur à 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique - concassage des gravats	Stockage en vrac	Centre de recyclage des déchets inertes	-	
Mur Béton banché	Epaisseur (cm) 15,00	2500,00	-	m2		87,60		4330,00	4417,60	1656,60		Béton	17 01 01	DI	Bon état général	Supérieur à 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique - concassage des gravats	Stockage en vrac	Centre de recyclage des déchets inertes	-	-
Mur Béton banché	Epaisseur (cm) 5,00	2500,00	-	m2			34,80	4330,00	4364,80	545,60		Béton	17 01 01	DI	Bon état général	Supérieur à 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique - concassage des gravats	Stockage en vrac	Centre de recyclage des déchets inertes	-	-
Mur Béton banché	Epaisseur (cm) 16,00	2500,00	-	m2	353,89				353,89	141,56	RDJ	Béton	17 01 01	DI	Bon état général	Supérieur à 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique - concassage des gravats	Stockage en vrac	Centre de recyclage des déchets inertes	-	
Mur Béton banché	Epaisseur (cm) 17,00	2500,00	-	m2	2449,19	2243,59			4692,78	1994,43		Béton	17 01 01	DI	Bon état général	Supérieur à 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique - concassage des gravats	Stockage en vrac	Centre de recyclage des déchets inertes	-	-
Mur Béton banché	Epaisseur (cm) 20,00	2500,00	-	m2	1628,20	4403,93			6032,14	3016,07		Béton	17 01 01	DI	Bon état général	Supérieur à 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique - concassage des gravats	Stockage en vrac	Centre de recyclage des déchets inertes	-	-
Mur Béton banché	Epaisseur (cm) 22,00	2500,00	-	m2				783,00	783,00	430,65		Béton	17 01 01	DI	Bon état général	Supérieur à 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique - concassage des gravats	Stockage en vrac	Centre de recyclage des déchets inertes	-	-
Mur Béton banché	Epaisseur (cm) 23,00	2500,00	-	m2	461,96				461,96	265,63	RDJ	Béton	17 01 01	DI	Bon état général	Supérieur à 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique - concassage des gravats	Stockage en vrac	Centre de recyclage des déchets inertes	-	
Mur BBM/ parpaings creux	Epaisseur (cm) 15,00	875,00	-	m2		125,80			125,80	16,51		Béton	17 01 01	DI	Bon état général	Supérieur à 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique - concassage des gravats	Stockage en vrac	Centre de recyclage des déchets inertes	-	
Mur BBM/ parpaings creux	Epaisseur (cm) 20,00	875,00	-	m2	388,70		160,25	772,80	1321,76	231,31	RDJ/Parking	Béton	17 01 01	DI	Bon état général	Supérieur à 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique - concassage des gravats	Stockage en vrac	Centre de recyclage des déchets inertes	-	

RELEVE TERRAIN	METRE	IDENTIFICATION DU TRAITEMENT

DESIGNATION						QUANTITE							DESCRIPTION					GESTION DES FILIERES							Illustration
Désignation usuelle		Caractéristiques		Masse Volumique Kg/m3	Masse Unitaire Kg/Unité	Métré Unité	Bâtiment A Tous niveaux	Bâtiment B Tous niveaux	Bâtiment C Tous niveaux	Extérieurs Tous niveaux	TOTAL	Poids total en To	Localisation / Commentaire	Catégorie Classification	Catégorie Code Déchets	Catégorie Typologie de déchets	Estimation de l'état sanitaire des PEMD	Age Estimatif du PEMD	PEM avec Potentiel de Réemploi / Réutilisation : Potentiel de réemploi/ réutilisation	PEM avec Potentiel de Réemploi / Réutilisation : Modalités de dépose	PEM avec Potentiel de Réemploi / Réutilisation : Modalité d'entreposage / stockage	Déchets : Potentiel de recyclage / valorisation énergétique / élimination	Déchets : Modalités de dépose	Déchets : Conditionnement	Filières à privilégier	Filières autres	
Mur parpaings pleins		Epaisseur (cm)	10,00	1750,00	-	m2	7,35				7,35	1,29		Béton	17 01 01	DI	Bon état général	Supérieur à 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique - concassage des gravats	Stockage en vrac	Centre de recyclage des déchets inertes	-	
Poteau béton		Section (cm²)	600,00	2500,00	-	ml		93,00			93,00	13,95		Béton	17 01 01	DI	Bon état général	Supérieur à 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique - concassage des gravats	Stockage en vrac	Centre de recyclage des déchets inertes	-	
Poteau béton		Section (cm²)	2800,00	2500,00	-	ml		42,00			42,00	29,40		Béton	17 01 01	DI	Bon état général	Supérieur à 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique - concassage des gravats	Stockage en vrac	Centre de recyclage des déchets inertes	-	
Poteau béton		Section (cm²)	625,00	2500,00	-	ml		11,00			11,00	1,72		Béton	17 01 01	DI	Bon état général	Supérieur à 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique - concassage des gravats	Stockage en vrac	Centre de recyclage des déchets inertes	-	
Poteau béton	Poteau avec poteau métallique noyé à l'intérieur	Section (cm²)	1800,00	2500,00	-	ml			66,00		66,00	29,70		Béton	17 01 01	DI	Bon état général	Supérieur à 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique - concassage des gravats	Stockage en vrac	Centre de recyclage des déchets inertes	-	-
IPN 200	Section théorique du profil IPN noyé dans le poteau	-	-	-	26,20	ml			30,00		30,00	0,79		Ferreux	17 04 05	DND	Bon état général	Supérieur à 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Démontage soignée par levage	Conditionnement sur palette cerclée	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique	Stockage en benne dédiée	**Réemploi - Réutilisation**	Centre de recyclage métaux et acier	-
Poteau béton	Poteau avec poteau métallique noyé à l'intérieur	Section (cm²)	1800,00	2500,00	-	ml			30,00		30,00	13,50		Béton	17 01 01	DI	Bon état général	Supérieur à 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique - concassage des gravats	Stockage en vrac	Centre de recyclage des déchets inertes	-	-
IPN 200	Section théorique du profil IPN noyé dans le poteau	-	-	-	26,20	ml			66,00		66,00	1,73		Ferreux	17 04 05	DND	Bon état général	Supérieur à 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Démontage soignée par levage	Conditionnement sur palette cerclée	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique	Stockage en benne dédiée	**Réemploi - Réutilisation**	Centre de recyclage métaux et acier	-
Poteau béton		Section (cm²)	2401,00	2500,00	-	ml			4,55		4,55	2,73		Béton	17 01 01	DI	Bon état général	Supérieur à 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	Démolition mécanique	Stockage vrac	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique - concassage des gravats	Stockage en vrac	Centre de recyclage des déchets inertes	-	
Poteau béton		Section (cm²)	800,00	2500,00	-	ml		9,00			9,00	1,80		Béton	17 01 01	DI	Bon état général	Supérieur à 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	Démolition mécanique	Stockage vrac	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique - concassage des gravats	Stockage en vrac	Centre de recyclage des déchets inertes	-	
Poteau béton		Section (cm²)	1200,00	2500,00	-	ml		72,00			72,00	21,60		Béton	17 01 01	DI	Bon état général	Supérieur à 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	Démolition mécanique	Stockage vrac	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique - concassage des gravats	Stockage en vrac	Centre de recyclage des déchets inertes	-	
Poteau béton		Section (cm²)	1849,00	2500,00	-	ml		12,00			12,00	5,55		Béton	17 01 01	DI	Bon état général	Supérieur à 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	Démolition mécanique	Stockage vrac	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique - concassage des gravats	Stockage en vrac	Centre de recyclage des déchets inertes	-	
Poteau béton		Section (cm²)	1000,00	2500,00	-	ml		60,00			60,00	15,00		Béton	17 01 01	DI	Bon état général	Supérieur à 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	Démolition mécanique	Stockage vrac	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique - concassage des gravats	Stockage en vrac	Centre de recyclage des déchets inertes	-	
Poteau béton		Section (cm²)	1196,00	2500,00	-	ml		36,40			36,40	10,88		Béton	17 01 01	DI	Bon état général	Supérieur à 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	Démolition mécanique	Stockage vrac	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique - concassage des gravats	Stockage en vrac	Centre de recyclage des déchets inertes	-	

RELEVE TERRAIN	METRE	IDENTIFICATION DU TRAITEMENT

DESIGNATION					QUANTITE							DESCRIPTION					GESTION DES FILIERES							Illustration
Désignation usuelle	Caractéristiques		Masse Volumique Kg/m3	Masse Unitaire Kg/Unité	Métré Unité	Bâtiment A Tous niveaux	Bâtiment B Tous niveaux	Bâtiment C Tous niveaux	Extérieurs Tous niveaux	TOTAL	Poids total en To	Localisation / Commentaire	Catégorie Classification	Catégorie Code Déchets	Catégorie Typologie de déchets	Estimation de l'état sanitaire des PEMD	Age Estimatif du PEMD	PEM avec Potentiel de Réemploi / Réutilisation : Potentiel de réemploi/ réutilisation	PEM avec Potentiel de Réemploi / Réutilisation : Modalités de dépose	PEM avec Potentiel de Réemploi / Réutilisation : Modalité d'entreposage / stockage	Déchets : Potentiel de recyclage / valorisation énergétique / élimination	Déchets : Modalités de dépose	Déchets : Conditionnement	Filières à privilégier	Filières autres	
Poteau béton	Section (cm²)	1500,00	2500,00	-	ml				158,40	158,40	59,40	Parking	Béton	17 01 01	DI	Bon état général	Supérieur à 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	Démolition mécanique	Stockage vrac	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique - concassage des gravats	Stockage en vrac	Centre de recyclage des déchets inertes	-	
Poutre béton	Section (cm²)	1500,00	2500,00	-	ml				1880,00		1880,00	Parking	Béton	17 01 01	DI	Bon état général	Supérieur à 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	Démolition mécanique	Stockage vrac	Potentiel de Recyclage	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique - concassage des gravats	Stockage en vrac	Centre de recyclage des déchets inertes	-
Poutre béton	Section (cm²)	500,00	2500,00	-	ml	2760,00	5520,00			8280,00	1035,00		Béton	17 01 01	DI	Bon état général	Supérieur à 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique - concassage des gravats	Stockage en vrac	Centre de recyclage des déchets inertes	-	-
Poutre béton	Section (cm²)	625,00	2500,00	-	ml	1584,00	640,00			2224,00	347,50		Béton	17 01 01	DI	Bon état général	Supérieur à 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique - concassage des gravats	Stockage en vrac	Centre de recyclage des déchets inertes	-	-
Poutre béton	Section (cm²)	196,00	2500,00	-	ml		9,90			9,90	0,49		Béton	17 01 01	DI	Bon état général	Supérieur à 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique - concassage des gravats	Stockage en vrac	Centre de recyclage des déchets inertes	-	-
Poutre béton	Poutre avec enduit ciment amianté – Section théorique basée sur le DTA. Présence possible d'amiante sur l'ensemble des poutres — Section (cm²)	625,00	2500,00	-	ml		5,00			5,00	0,78	DTA Bâtiment B du 13/10/2021 (Ref: DTA GALILEEI B 2021 / QUALICONTROLE)	Amiante (A préciser)	17 06 05*	DD	Matériaux contenant de l'amiante	Supérieur à 50 ans	Absence de Potentiel de Réemploi - Réutilisation	-	-	Elimination	Dépose suivant la règlementation en vigueur	Conditionnement en contenant réglementaire	Elimination ISDD	-	-
Escalier béton	Volume (m3)	1,00	2500,00	-	U	20,00	8,00			28,00	70,00		Béton	17 01 01	DI	Bon état général	Supérieur à 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique - concassage des gravats	Stockage en vrac	Centre de recyclage des déchets inertes	-	-
Poutre béton	Section (cm²)	1500,00	2500,00	-	ml				1880,00	1880,00	705,00		Béton	17 01 01	DI	Bon état général	Supérieur à 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique - concassage des gravats	Stockage en vrac	Centre de recyclage des déchets inertes	-	-
Pavé de verre	Mur en briques de verre hauteur 2,20ml — -	-	-	115,00	m2	3,89				3,89	0,45		Verre (triés)	0	DI	Bon état général	Entre 2 et 10 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique	Stockage en benne dédiée	Centre de Recyclage des Inertes	-	-
Détecteur de fumée	-	-	-	0,65	U	100,00	80,00	30,00		210,00	0,14		Autres DEEE contenant des substances dangereuses	20 01 35*	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle soignée	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	**Réemploi - Réutilisation**	Recylcage Eco Organisme	-

RELEVE TERRAIN	METRE	IDENTIFICATION DU TRAITEMENT

DESIGNATION					QUANTITE								DESCRIPTION					GESTION DES FILIERES							ILLUSTRATION
Désignation usuelle	Caractéristiques	Masse Volumique Kg/m3	Masse Unitaire Kg/Unité	Unité	Métré Bâtiment A Tous niveaux	Bâtiment B Tous niveaux	Bâtiment C Tous niveaux	Extérieurs Tous niveaux	TOTAL	Poids total en To	Localisation / Commentaire	Catégorie Classification	Catégorie Code Déchets	Catégorie Typologie de déchets	Estimation de l'état sanitaire des PEMD	Age Estimatif du PEMD	PEM avec Potentiel de Réemploi / Réutilisation : Potentiel de réemploi/ réutilisation	PEM avec Potentiel de Réemploi / Réutilisation : Modalités de dépose	PEM avec Potentiel de Réemploi / Réutilisation : Modalité d'entreposage / stockage	Déchets : Potentiel de recyclage / valorisation énergétique / élimination	Déchets : Modalités de dépose	Déchets : Conditionnement	Filières à privilégier	Filières autres	
Second Œuvre																									
carrelage	-	-	-	*25,00*	m2	581,93	185,12	68,27	58,92	894,23	22,36		Tuiles et céramiques	17 01 03	DI	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Centre de recyclage des déchets inertes	-	
carrelage Dalles en granit sur sol	-	-	-	*54,00*	m2	469,80	36,22			506,02	27,33		Tuiles et céramiques	17 01 03	DI	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Centre de recyclage des déchets inertes	-	-
carrelage Dalles en granit sur mur	-	-	-	*54,00*	m2	26,35				26,35	1,42		Tuiles et céramiques	17 01 03	DI	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Centre de recyclage des déchets inertes	-	-
Ragréage	Epaisseur (cm)	*2,00*	*3,60*		m²	5297,82	7121,74	2512,00		14931,56	1,08		Béton	17 01 01	DI	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Potentiel de valorisation énergétique	Dépose mécanique	Stockage vrac	Centre de Recyclage des Inertes	-	
faux plancher technique	-	-	-	*25,00*	m2		1197,04			1197,04	29,93		Mélange de DND	17 09 04	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Démontage manuelle soignée	Stockage sur palette	Elimination	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	CSD Classe2	-
Plancher Bois massif Caillebottis bois	-	-	-	*17,00*	m2			159,36		159,36	2,71	Dalles ext. Patios	Bois B : BR1	17 02 01	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Démontabilité méthodique en coordination avec le démolisseur, usage grue ou appareil de levage	Conditionnement à plat par élément sur bastaing	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage des déchets bois	-
plinthe céramique Plinthe en granit	-	-	-	*4,00*	ml	46,49				46,49	0,19		Tuiles et céramiques	17 01 03	DI	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Piquage soignée - attention casse importante	Stockage sur rack	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage des déchets inertes	-
moquette en dalles	-	-	-	*6,60*	m2	3922,38	4282,50	2148,77		10353,65	68,33		moquette	17 02 03	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Démontage manuelle soignée	Stockage sur palette	Potentiel de valorisation énergétique	Grattage - poncage	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Valorisation Energétique	
parquet bois - parquet	-	-	-	*11,00*	m2	224,22	17,13		44,38	285,73	3,14		Bois B : BR1	17 02 01	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Démontage manuelle soignée	Stockage sur palette	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage bois	-
linoléum	-	-	-	*1,80*	m2	583,03	1002,79	364,60		1950,42	3,51		Linoléum	17 02 03	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle soignée	Stockage sur rack	Potentiel de valorisation énergétique	Grattage - poncage	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Valorisation Energétique	
Dalle de sol + colle amiantée	-	-	-	*1,90*	m2	27,17				27,17	0,05	Cf: DTA du Bâtiment A du 16/12/2021 (Ref: DTA GALILEE-A 2021 / QUALICONTROLE)	Amiante (A préciser)	17 06 05*	DD	Matériaux contenant de l'amiante	Supérieur à 50 ans	Absence de Potentiel de Réemploi - Réutilisation	-	-	Elimination	Dépose suivant la règlementation en vigueur	Conditionnement en contenant réglementaire	Elimination ISDD	-	
Colle bitumineuse amiantée	-	-	-	*1,00*	m2	187,78	3095,87			3283,65	3,28	DTA des Bâtiments A et B du 16/12 et 13/10/2021 (Ref: DTA GALILEE-A et B 2021 / QUALICONTROLE)	Amiante (A préciser)	17 06 05*	DD	Matériaux contenant de l'amiante	Supérieur à 50 ans	Absence de Potentiel de Réemploi - Réutilisation	-	-	Elimination	Dépose suivant la règlementation en vigueur	Conditionnement en contenant réglementaire	Elimination ISDD	-	
Joint de dilatation amianté	Section théorique basée sur le DTA. Présence possible d'amiante sur l'ensemble des joints de dilatation du bâtiment			*5,00*	ml		8,73			8,73	0,04	DTA Bâtiment B du 13/10/2021 (Ref: DTA GALILEEI B 2021 / QUALICONTROLE)	Amiante (A préciser)	17 06 05	DD	Matériaux contenant de l'amiante	Supérieur à 50 ans	Absence de Potentiel de Réemploi - Réutilisation	-	-	Elimination	Dépose suivant la règlementation en vigueur	Conditionnement en contenant réglementaire	Elimination ISDD	-	-
Mitron fibre-ciment	-	-	-	*5,00*	U		13,00	1,00		14,00	0,07	DTA des Bâtiments B et C du 13/10/2021 (Ref: DTA GALILEE-B et C 2021 / QUALICONTROLE)	Amiante (A préciser)	17 06 05*	DD	Matériaux contenant de l'amiante	Supérieur à 50 ans	Absence de Potentiel de Réemploi - Réutilisation	-	-	Elimination	Dépose suivant la règlementation en vigueur	Conditionnement en contenant réglementaire	Elimination ISDD	-	-

RELEVE TERRAIN	METRE	IDENTIFICATION DU TRAITEMENT

DESIGNATION					QUANTITE							DESCRIPTION					GESTION DES FILIERES							Illustration
Désignation usuelle	Caractéristiques	Masse Volumique Kg/m3	Masse Unitaire Kg/Unité	Unité	Métré Bâtiment A Tous niveaux	Bâtiment B Tous niveaux	Bâtiment C Tous niveaux	Extérieurs Tous niveaux	TOTAL	Poids total en To	Localisation / Commentaire	Catégorie Classification	Code Déchets	Typologie de déchets	Estimation de l'état sanitaire des PEMD	Age Estimatif du PEMD	PEM avec Potentiel de Réemploi / Réutilisation : Potentiel de réemploi/ réutilisation	Modalités de dépose	Modalité d'entreposage / stockage	Déchets : Potentiel de recyclage / valorisation énergétique / élimination	Modalités de dépose	Conditionnement	Filières à privilégier	Filières autres	
Skydome 2,00 x 2,00ml	- -	-	*112,00*	U			15,00		15,00	1,68		Fenêtres et autres ouvertures vitrées : bois/ aluminium/PVC et simple vitrage ou double vitrage	17 06 04	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle à soigner - risque de casse	Stockage sur rack spécifique	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle Séparation du cadre et du verre	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage des Menuiseries	-
plinthe bois	- -	-	*2,00*	ml	1784,44	1970,37	724,25		4479,06	8,96		Bois B : BR2	17 02 01	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Piquage soignée - attention casse importante	Stockage sur rack	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage des déchets bois	
plinthe amianté	- -	-	*4,00*	ml	432,80				432,80	1,73	Cf: DTA du Bâtiment A du 16/12/2021 (Ref: DTA GALILEE-A 2021 / QUALICONTROLE)	Amiante (A préciser)	17 06 05*	DD	Matériaux contenant de l'amiante	Supérieur à 50 ans	Absence de Potentiel de Réemploi - Réutilisation	-	-	Elimination	Dépose suivant la règlementation en vigueur	Conditionnement en contenant réglementaire	Elimination ISDD	-	
Joint de vitrage amianté	Section théorique basée sur le DTA. Présence possible d'amiante sur l'ensemble des joints de vitrage du bâtiment		*0,04*	ml			150,00	Façade	150,00	0,01	DTA Bâtiment C du 13/10/2021 (Ref: DTA GALILEEt C 2021 / QUALICONTROLE)	Amiante (A préciser)	17 06 05	DD	Matériaux contenant de l'amiante	Supérieur à 50 ans	Absence de Potentiel de Réemploi - Réutilisation	-	-	Elimination	Dépose suivant la règlementation en vigueur	Conditionnement en contenant réglementaire	Elimination ISDD	-	-
plinthe céramique	- -	-	*3,00*	ml	379,49	334,02	40,17		753,68	2,26		Tuiles et céramiques	17 01 03	DI	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Piquage soignée - attention casse importante	Stockage sur rack	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage des déchets inertes	-
faience	- -	-	*25,00*	m2	1243,67	581,96	119,30		1944,93	48,62		Tuiles et céramiques	17 01 03	DI	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Piquage soignée - attention casse importante	Stockage sur rack	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage des déchets inertes	-
Carreaux de plâtre	Epaisseur 7cm		*45,00*	m²	368,38	146,81	554,12		1069,31	48,12		Plaques et carreaux	17 08 02	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Centre de Recyclage des déchets Plâtres	-	-
Carreaux de plâtre	Epaisseur 10cm		*50,00*	m²			306,76		306,76	15,34		Plaques et carreaux	17 08 02	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Centre de Recyclage des déchets Plâtres	-	-
Plaque BA13 avec polystyrène		- -	*13,00*	m2	72,36				72,36	0,94		Plaques et carreaux	17 08 02	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Elimination	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	ISDND Classe 2	-	-
Plaque de plâtre BA13		- -	*10,02*	m2	530,57	1426,80	271,90	672,80	2902,07	29,08		Plaques et carreaux	17 08 02	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle avec séparation des rails et des plaques de plâtres	Stockage en benne dédiée	Centre de recyclage du Platre	-	-
Plaque de plâtre BA13	BA13 + feuille métal 15/10ème	- -	*17,00*	m2		239,79			239,79	4,08		Plaques et carreaux	17 08 02	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle avec séparation des rails et des plaques de plâtres	Stockage en benne dédiée	Centre de recyclage du Platre	Centre de Recyclage des Métaux et Aciers	-
Rail de fixation aluminium		- -	*4,00*	m2	606,93	1666,59	271,90	672,80	3218,22	12,87		Aluminium	17 04 04	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Centre de recyclage métaux et acier	-	-
laine de roche		Epaisseur (cm) *8.00*	*7,00*	-	m2	238,17				238,17	0,13		Laines minérales de roche	17 06 04	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Elimination	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	CSD Classe2	-	-
laine de roche	Isolant sous façade (Epaisseur théorique)	Epaisseur (cm) *10,00*	*7,00*	-	m2	2688,00				2688,00	1,88		Laines minérales de roche	17 06 04	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Elimination	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	CSD Classe2	-	-

RELEVE TERRAIN	METRE	IDENTIFICATION DU TRAITEMENT

DESIGNATION						QUANTITE							DESCRIPTION					GESTION DES FILIERES						Illustration
Désignation usuelle		Caractéristiques		Masse Volumique Kg/m3	Masse Unitaire Kg/Unité	Métré Unité	Bâtiment A Tous niveaux	Bâtiment B Tous niveaux	Bâtiment C Tous niveaux	Extérieurs Tous niveaux	TOTAL	Poids total en To	Localisation / Commentaire	Catégorie Classification	Code Déchets	Typologie de déchets	Estimation de l'état sanitaire des PEMD	Age Estimatif du PEMD	PEM avec Potentiel de Réemploi / Réutilisation : Potentiel de réemploi/ réutilisation	Modalités de dépose	Modalité d'entreposage / stockage	Déchets : Potentiel de recyclage / valorisation énergétique / élimination	Modalités de dépose	Conditionnement	Filières à privilégier	Filières autres	
laine de roche	Isolant plénum	Epaisseur (cm)	20,00	10,00	-	m2			2512,00		2512,00	5,02		Laines minérales de roche	17 06 04	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Elimination	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	CSD Classe2	-	-
Mur Briques pleines		Epaisseur (cm)	10,00	1905,00	-	m2	52,36				52,36	9,97		Briques	17 01 02	DI	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle soignée	Conditionnement par lot sur palette cerclée	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique - concassage des gravats	Stockage en vrac	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage des déchets inertes	-
Cloison modulaire aluminium		-	-	-	30,00	m2	1204,05	1585,05	372,10		3161,20	94,84		Aluminium	17 04 04	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle soignée	Conditionnement par lot en rack	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage métaux et acier	-
Cloison Verrière		-	-	-	50,00	m2	365,41	188,23	89,75		643,39	32,17		Verre (sans cadre ou montant de fenêtres)	17 02 02	DI	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle soignée	Conditionnement par lot en rack	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle Séparation du cadre et du verre	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	0	-
Cloison modulaire Semi vitrée		-	-	-	45,00	m2		66,77	49,50		116,27	5,23		Mélange de DND	17 09 04	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle soignée	Conditionnement par lot en rack	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle Séparation du cadre et du verre	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage métaux et acier Centre de recyclage des inertes	-
Menuiserie Aluminium double Vitrage verre	Baie vitrée + porte	Surface (m²)	17,80	35,00	-	U			1,00		1,00	0,62		Fenêtres et autres ouvertures vitrées : bois/ aluminium/PVC et simple vitrage ou double vitrage	17 06 04	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle à soigner - risque de casse	Stockage sur rack spécifique	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle Séparation du cadre et du verre	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage des Menuiseries	-
Menuiserie Aluminium double Vitrage verre	Baie vitrée + porte	Surface (m²)	31,46	35,00	-	U	1,00				1,00	1,10		Fenêtres et autres ouvertures vitrées : bois/ aluminium/PVC et simple vitrage ou double vitrage	17 06 04	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle à soigner - risque de casse	Stockage sur rack spécifique	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle Séparation du cadre et du verre	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage des Menuiseries	-
Menuiserie Aluminium double Vitrage verre	Baie vitrée	Surface (m²)	1,00	70,00	-	m²	305,66				305,66	21,40	Baie vitrée façade	Fenêtres et autres ouvertures vitrées : bois/ aluminium/PVC et simple vitrage ou double vitrage	17 06 04	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle à soigner - risque de casse	Stockage sur rack spécifique	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle Séparation du cadre et du verre	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage des Menuiseries	-
Menuiserie Aluminium double Vitrage verre	Baie vitrée patios	Surface (m²)	1,08	35,00	-	U			104,00		104,00	3,93		Fenêtres et autres ouvertures vitrées : bois/ aluminium/PVC et simple vitrage ou double vitrage	17 06 04	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle à soigner - risque de casse	Stockage sur rack spécifique	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle Séparation du cadre et du verre	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage des Menuiseries	-
Menuiserie Aluminium double Vitrage verre	Baie vitrée patios	Surface (m²)	2,52	35,00	-	U			244,00		244,00	21,52		Fenêtres et autres ouvertures vitrées : bois/ aluminium/PVC et simple vitrage ou double vitrage	17 06 04	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle à soigner - risque de casse	Stockage sur rack spécifique	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle Séparation du cadre et du verre	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage des Menuiseries	-
Menuiserie Aluminium double Vitrage verre		Surface (m²)	2,20	35,00	-	U	82,33				82,33	6,34	Baie vitrée réfectoire	Fenêtres et autres ouvertures vitrées : bois/ aluminium/PVC et simple vitrage ou double vitrage	17 06 04	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle à soigner - risque de casse	Stockage sur rack spécifique	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle Séparation du cadre et du verre	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage des Menuiseries	-
Menuiserie Aluminium double Vitrage verre		Surface (m²)	2,05	35,00	-	U	59,05				59,05	4,24	Baie vitrée réfectoire	Fenêtres et autres ouvertures vitrées : bois/ aluminium/PVC et simple vitrage ou double vitrage	17 06 04	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle à soigner - risque de casse	Stockage sur rack spécifique	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle Séparation du cadre et du verre	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage des Menuiseries	-
dalles de faux plafond Laine de roche		-	-	-	4	m2	5413,62	6783,05	2521,60		14718,27	58,87		Laines minérales de roche	17 06 04	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle soignée - Séparation des dalles et des suspentes	Conditionnement par lot sur palette cerclée	Elimination	Dépose manuelle - séparation des faux plafond et des suspente	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	CSD Classe2	-
dalle de faux plafond métallique		-	-	-	8,00	m2	478,42				478,42	3,83		Ferreux	17 04 05	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle soignée	Stockage sur palettes filmées et cerclées	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage métaux et acier	-

RELEVE TERRAIN	METRE	IDENTIFICATION DU TRAITEMENT

DESIGNATION						QUANTITE							DESCRIPTION					GESTION DES FILIERES								Illustration
Désignation usuelle		Caractéristiques		Masse Volumique Kg/m3	Masse Unitaire Kg/Unité	Métré							Localisation / Commentaire	Catégorie			Estimation de l'état sanitaire des PEMD	Age Estimatif du PEMD	PEM avec Potentiel de Réemploi / Réutilisation			Déchets			Filières à privilégier	Filières autres	
						Unité	Bâtiment A Tous niveaux	Bâtiment B Tous niveaux	Bâtiment C Tous niveaux	Extérieurs Tous niveaux	TOTAL	Poids total en To		Classification	Code Déchets	Typologie de déchets			Potentiel de réemploi/ réutilisation	Modalités de dépose	Modalité d'entreposage / stockage	Potentiel de recyclage / valorisation énergétique / élimination	Modalités de dépose	Conditionnement			
Plaque de plâtre BA13	Panneaux vissés en plafond	-	-	-	10,02	m2	118,83	18,18	210,11		347,12	3,48		Plaques et carreaux	17 08 02	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle avec séparation des rails et des plaques de plâtres	Stockage en benne dédiée	Centre de recyclage du Platre	-	-
Suspente métallique dalle de faux plafond		-	-	-	1,60	m2	6010,87	6801,23	2731,71		15543,81	24,87		Ferreux	17 04 05	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle - séparation des faux plafond et des suspente	Stockage en vrac	Centre de recyclage métaux et acier	-	-
lames aluminium		-	-	-	2,70	m2	14,74	4,54		303,49	322,77	0,87		Aluminium	17 04 02	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle soignée	Conditionnement sur palette cerclée	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage métaux et acier	-
staff		-	-	-	8	m2	443,09				443,09	3,54		Enduits et supports inertes	17 08 02	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle - vérifier l'absence de corps étranger type rails / bois / plastique	Stockage en benne dédiée	Centre de Recyclage des Plâtres	-	-
Pans de bois Sapin	Panneaux réfectoire	Epaisseur (cm)	2,00	450,00	-	m2	98,45				98,45	0,89	Réfectoire	Bois B : BR2	17 02 01	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle soignée	Conditionnement par lot sur palette cerclée	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique	Stockage en vrac	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage des déchets bois	-
Pans de bois Sapin		Epaisseur (cm)	1,00	450,00	-	m2	153,05				153,05	0,69	Réfectoire	Bois B : BR2	17 02 01	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle soignée	Conditionnement par lot sur palette cerclée	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique	Stockage en vrac	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage des déchets bois	-
Pans de bois Sapin	Panneaux bois sur menuiseries	Epaisseur (cm)	2,00	450,00	-	m2	1001,31				1001,31	9,01		Bois B : BR2	17 02 01	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle soignée	Conditionnement par lot sur palette cerclée	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique	Stockage en vrac	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage des déchets bois	-
Dalle gravillonnée		-	-	-	100,00	m2				262,22	262,22	26,22		Béton	17 01 01	DI	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle	Stockage sur Palette	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage des inertes	-
porte bois aggloméré opaque	Dimensions 70x204cm	-	-	-	35,00	U	45,00				45,00	1,58		Bois B : BR2	17 02 01	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Piquage soignée - attention casse importante	Stockage sur rack	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage des déchets bois	-
porte bois aggloméré opaque	Dimensions 80x204cm	-	-	-	37,00	U	25,00				25,00	0,93		Bois B : BR2	17 02 01	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Piquage soignée - attention casse importante	Stockage sur rack	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage des déchets bois	-
porte bois aggloméré opaque	Dimensions 90x204cm	-	-	-	39,00	U	45,00				45,00	1,76	Bureaux	Bois B : BR2	17 02 01	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Piquage soignée - attention casse importante	Stockage sur rack	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage des déchets bois	-
porte bois aggloméré opaque	Dimensions 100x204cm	-	-	-	40,00	U	4,00				4,00	0,16		Bois B : BR2	17 02 01	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Piquage soignée - attention casse importante	Stockage sur rack	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage des déchets bois	-
porte bois aggloméré opaque	Dimensions 100x240cm	-	-	-	58,00	U	3,00				3,00	0,17		Bois B : BR2	17 02 01	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Piquage soignée - attention casse importante	Stockage sur rack	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage des déchets bois	-
porte bois aggloméré opaque	Dimensions 100x210cm	-	-	-	50,00	U	12,00	20,00	28,00		60,00	3,00	Bureaux	Bois B : BR2	17 02 01	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Piquage soignée - attention casse importante	Stockage sur rack	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage des déchets bois	-

RELEVE TERRAIN	METRE	IDENTIFICATION DU TRAITEMENT

DESIGNATION					QUANTITE							DESCRIPTION					GESTION DES FILIERES							Illustration
Désignation usuelle		Caractéristiques	Masse Volumique Kg/m3	Masse Unitaire Kg/Unité	Métré							Localisation / Commentaire	Catégorie			Estimation de l'état sanitaire des PEMD	Age Estimatif du PEMD	PEM avec Potentiel de Réemploi / Réutilisation			Déchets			Filières à privilégier	Filières autres	
					Unité	Bâtiment A Tous niveaux	Bâtiment B Tous niveaux	Bâtiment C Tous niveaux	Extérieurs Tous niveaux	TOTAL	Poids total en To		Classification	Code Déchets	Typologie de déchets			Potentiel de réemploi/ réutilisation	Modalités de dépose	Modalité d'entreposage / stockage	Potentiel de recyclage / valorisation énergétique / élimination	Modalités de dépose	Conditionnement			
porte bois aggloméré opaque	Dimensions 105x210cm	-	-	-	*55,00*	U	6,00				6,00	0,33	Infirmerie	Bois B : BR2	17 02 01	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Piquage soignée - attention casse importante	Stockage sur rack	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	**Réemploi - Réutilisation**	Centre de recyclage des déchets bois	-
porte bois aggloméré opaque	Dimensions 160x210cm	-	-	-	*80,00*	U				1,00	1,00	0,08	Parking	Bois B : BR2	17 02 01	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Piquage soignée - attention casse importante	Stockage sur rack	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	**Réemploi - Réutilisation**	Centre de recyclage des déchets bois	-
porte bois aggloméré opaque	Dimensions 110x215cm	-	-	-	*60,00*	U	9,00				9,00	0,54	Bureaux	Bois B : BR2	17 02 01	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Piquage soignée - attention casse importante	Stockage sur rack	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	**Réemploi - Réutilisation**	Centre de recyclage des déchets bois	-
porte métal pleine double battant	Dimensions 200x200cm	-	-	-	*120,00*	U	4,00				4,00	0,48		Ferreux	17 04 05	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Piquage soignée - attention casse importante	Stockage sur rack	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	**Réemploi - Réutilisation**	Centre de recyclage métaux et acier	-
porte métal pleine double battant	Dimensions 200x200cm	-	-	-	*120,00*	U	4,00				4,00	0,48		Ferreux	17 04 05	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Piquage soignée - attention casse importante	Stockage sur rack	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	**Réemploi - Réutilisation**	Centre de recyclage métaux et acier	-
porte métal pleine double battant	Dimensions 240x160cm	-	-	-	*90,00*	U	4,00	16,00			20,00	1,80		Ferreux	17 04 05	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Piquage soignée - attention casse importante	Stockage sur rack	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	**Réemploi - Réutilisation**	Centre de recyclage métaux et acier	-
porte métal pleine double battant	Dimensions 210x190cm	-	-	-	*90,00*	U	4,00				4,00	0,36		Ferreux	17 04 05	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Piquage soignée - attention casse importante	Stockage sur rack	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	**Réemploi - Réutilisation**	Centre de recyclage métaux et acier	-
porte bois aggloméré opaque double battant	Dimensions 150x205cm	-	-	-	*70,00*	U	24,00				24,00	1,68	Portes paliers escaliers	Bois B : BR2	17 02 01	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Piquage soignée - attention casse importante	Stockage sur rack	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	**Réemploi - Réutilisation**	Centre de recyclage des déchets bois	
porte bois massif opaque double battant	Dimensions 220x170cm	-	-	-	*100,00*	U	4,00	6,00	2,00		12,00	1,20		Bois B : BR1	17 02 01	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Piquage soignée - attention casse importante	Stockage sur rack	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	**Réemploi - Réutilisation**	Centre de recyclage des déchets bois	-
porte bois massif opaque double battant	Dimensions 240x150cm	-	-	-	*100,00*	U		12,00			12,00	1,20		Bois B : BR1	17 02 01	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Piquage soignée - attention casse importante	Stockage sur rack	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	**Réemploi - Réutilisation**	Centre de recyclage des déchets bois	-
porte bois massif opaque double battant	Dimensions 210x190cm	-	-	-	*90,00*	U		12,00			12,00	1,08		Bois B : BR1	17 02 01	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Piquage soignée - attention casse importante	Stockage sur rack	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	**Réemploi - Réutilisation**	Centre de recyclage des déchets bois	-
porte bois massif opaque double battant	Dimensions 280x170cm	-	-	-	*120,00*	U	3,00				3,00	0,36		Bois B : BR1	17 02 01	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Piquage soignée - attention casse importante	Stockage sur rack	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	**Réemploi - Réutilisation**	Centre de recyclage des déchets bois	-
porte bois massif opaque double battant	Dimensions 203x170cm	-	-	-	*90,00*	U	3,00				3,00	0,27		Bois B : BR1	17 02 01	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Piquage soignée - attention casse importante	Stockage sur rack	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	**Réemploi - Réutilisation**	Centre de recyclage des déchets bois	-
porte aluminium	Dimensions 140x210cm + Imposte 140x30cm				*240,00*	u	2,00				2,00	0,48		Fenêtres et autres ouvertures vitrées : bois/ aluminium/PVC et simple vitrage ou double vitrage	17 06 04	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose à soigner, risque de casse.	Stockage sur palettes filmées et cerclées	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	**Réemploi - Réutilisation**	Centre de Recyclage des Métaux et Aciers	

RELEVE TERRAIN	METRE	IDENTIFICATION DU TRAITEMENT

DESIGNATION					QUANTITE							DESCRIPTION					GESTION DES FILIERES							Illustration
Désignation usuelle		Caractéristiques	Masse Volumique Kg/m3	Masse Unitaire Kg/Unité	Métré								Catégorie					PEM avec Potentiel de Réemploi / Réutilisation			Déchets					
					Unité	Bâtiment A Tous niveaux	Bâtiment B Tous niveaux	Bâtiment C Tous niveaux	Extérieurs Tous niveaux	TOTAL	Poids total en To	Localisation / Commentaire	Classification	Code Déchets	Typologie de déchets	Estimation de l'état sanitaire des PEMD	Age Estimatif du PEMD	Potentiel de réemploi/ réutilisation	Modalités de dépose	Modalité d'entreposage / stockage	Potentiel de recyclage / valorisation énergétique / élimination	Modalités de dépose	Conditionnement	Filières à privilégier	Filières autres	
porte aluminium	Porte vitrée dimensions 100x250cm			*140,00*	u	3,00				3,00	0,42	Bureaux	Fenêtres et autres ouvertures vitrées : bois/ aluminium/PVC et simple vitrage ou double vitrage	17 06 04	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose à soigner, risque de casse.	Stockage sur palettes filmées et cerclées	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de Recyclage des Métaux et Aciers	
porte aluminium	Porte vitrée dimensions 110x230cm			*140,00*	u	2,00				2,00	0,28	Portes sortie de secours	Fenêtres et autres ouvertures vitrées : bois/ aluminium/PVC et simple vitrage ou double vitrage	17 06 04	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose à soigner, risque de casse.	Stockage sur palettes filmées et cerclées	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de Recyclage des Métaux et Aciers	
porte aluminium	Porte double battant vitrée dimensions 180x220cm			*180,00*	u	1,00				1,00	0,18		Fenêtres et autres ouvertures vitrées : bois/ aluminium/PVC et simple vitrage ou double vitrage	17 06 04	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose à soigner, risque de casse.	Stockage sur palettes filmées et cerclées	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de Recyclage des Métaux et Aciers	
porte aluminium	Porte tourniquet vitrée dimensions 200x220cm			*200,00*	u	1,00				1,00	0,20		Fenêtres et autres ouvertures vitrées : bois/ aluminium/PVC et simple vitrage ou double vitrage	17 06 04	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose à soigner, risque de casse.	Stockage sur palettes filmées et cerclées	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de Recyclage des Métaux et Aciers	
porte aluminium	Porte tourniquet vitrée dimensions 380x220cm			*330,00*	u	2,00				2,00	0,66		Fenêtres et autres ouvertures vitrées : bois/ aluminium/PVC et simple vitrage ou double vitrage	17 06 04	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose à soigner, risque de casse.	Stockage sur palettes filmées et cerclées	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de Recyclage des Métaux et Aciers	
porte aluminium	Porte vitrée dimensions 270x220cm			*120,00*	u	3,00				3,00	0,36		Fenêtres et autres ouvertures vitrées : bois/ aluminium/PVC et simple vitrage ou double vitrage	17 06 04	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose à soigner, risque de casse.	Stockage sur palettes filmées et cerclées	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de Recyclage des Métaux et Aciers	
porte aluminium	Porte double battant vitrée dimensions 160x214cm			*170,00*	u	6,00				6,00	1,02		Fenêtres et autres ouvertures vitrées : bois/ aluminium/PVC et simple vitrage ou double vitrage	17 06 04	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose à soigner, risque de casse.	Stockage sur palettes filmées et cerclées	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de Recyclage des Métaux et Aciers	
porte aluminium	Porte vitrée dimensions 85x220cm			*70,00*	u	1,00				1,00	0,07		Fenêtres et autres ouvertures vitrées : bois/ aluminium/PVC et simple vitrage ou double vitrage	17 06 04	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose à soigner, risque de casse.	Stockage sur palettes filmées et cerclées	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de Recyclage des Métaux et Aciers	
porte aluminium	Porte vitrée dimensions 150x200cm			*90,00*	u	1,00				1,00	0,09		Fenêtres et autres ouvertures vitrées : bois/ aluminium/PVC et simple vitrage ou double vitrage	17 06 04	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose à soigner, risque de casse.	Stockage sur palettes filmées et cerclées	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de Recyclage des Métaux et Aciers	
porte de garage	Porte sectionnelle 400x250cm	-	-	*130,00*	U			1,00		1,00	0,13	Quai de livraison	Ferreux	17 04 05	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle par levage	Stockage sur rack spécifique	Potentiel de Recyclage	Découpe manuelle	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage métaux et acier	-
porte métal pleine	Porte 245x155cm	-	-	*70,00*	U	2,00				2,00	0,14		Ferreux	17 04 05	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Piquage soignée - attention casse importante	Stockage sur rack	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage métaux et acier	-
porte métal pleine	Porte 95x210cm	-	-	*55,00*	U		1,00			1,00	0,06	TGBT	Ferreux	17 04 05	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Piquage soignée - attention casse importante	Stockage sur rack	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage métaux et acier	-
porte métal pleine	Porte 200x170cm	-	-	*100,00*	U		1,00			1,00	0,10	TGBT	Ferreux	17 04 05	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Piquage soignée - attention casse importante	Stockage sur rack	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage métaux et acier	-
Ossature métallique	Abri deux roues (Poteaux, ossature, toiture tôle, parois)	-	-	*2100,00*	u				1,00	1,00	2,10		Ferreux	17 04 05	DND	Bon état général	Supérieur à 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle avec séparation des rails et des plaques de plâtres	Stockage en benne dédiée	Centre de recyclage métaux et acier	-	

RELEVE TERRAIN	METRE	IDENTIFICATION DU TRAITEMENT

DESIGNATION						QUANTITE								DESCRIPTION					GESTION DES FILIERES							ILLUSTRATION
Désignation usuelle	Caractéristiques		Masse Volumique Kg/m3	Masse Unitaire Kg/Unité	Unité	Métré Bâtiment A Tous niveaux	Bâtiment B Tous niveaux	Bâtiment C Tous niveaux	Extérieurs Tous niveaux	TOTAL	Poids total en To	Localisation / Commentaire	Catégorie Classification	Code Déchets	Typologie de déchets	Estimation de l'état sanitaire des PEMD	Age Estimatif du PEMD	PEM avec Potentiel de Réemploi / Réutilisation : Potentiel de réemploi/ réutilisation	Modalités de dépose	Modalité d'entreposage / stockage	Déchets : Potentiel de recyclage / valorisation énergétique / élimination	Modalités de dépose	Conditionnement	Filières à privilégier	Filières autres	
Fenêtre Aluminium double Vitrage verre	Dimensions 100x110cm	Surface (m²)	*1,10*	*35,00*	-	U			52,00		52,00	2,00		Fenêtres et autres ouvertures vitrées : bois/ aluminium/PVC et simple vitrage ou double vitrage	17 06 04	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle à soigner - risque de casse	Stockage sur rack spécifique	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle Séparation du cadre et du verre	Stockage en benne dédiée	**Réemploi - Réutilisation**	Centre de recyclage des Menuiseries	-
Fenêtre Aluminium double Vitrage verre	Dimensions 110x230cm	Surface (m²)	*1,10*	*35,00*	-	U			2,00		2,00	0,08		Fenêtres et autres ouvertures vitrées : bois/ aluminium/PVC et simple vitrage ou double vitrage	17 06 04	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle à soigner - risque de casse	Stockage sur rack spécifique	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle Séparation du cadre et du verre	Stockage en benne dédiée	**Réemploi - Réutilisation**	Centre de recyclage des Menuiseries	-
Fenêtre Aluminium double Vitrage verre	Dimensions 110x140cm	Surface (m²)	*1,54*	*35,00*	-	U			5,00		5,00	0,27		Fenêtres et autres ouvertures vitrées : bois/ aluminium/PVC et simple vitrage ou double vitrage	17 06 04	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle à soigner - risque de casse	Stockage sur rack spécifique	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle Séparation du cadre et du verre	Stockage en benne dédiée	**Réemploi - Réutilisation**	Centre de recyclage des Menuiseries	-
Fenêtre Aluminium double Vitrage verre	Dimensions 80x200cm	Surface (m²)	*1,60*	*35,00*	-	U			6,00		6,00	0,34		Fenêtres et autres ouvertures vitrées : bois/ aluminium/PVC et simple vitrage ou double vitrage	17 06 04	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle à soigner - risque de casse	Stockage sur rack spécifique	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle Séparation du cadre et du verre	Stockage en benne dédiée	**Réemploi - Réutilisation**	Centre de recyclage des Menuiseries	-
Fenêtre Aluminium double Vitrage verre	Dimensions 120x250cm	Surface (m²)	*3,00*	*35,00*	-	U			352,00		352,00	36,96		Fenêtres et autres ouvertures vitrées : bois/ aluminium/PVC et simple vitrage ou double vitrage	17 06 04	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle à soigner - risque de casse	Stockage sur rack spécifique	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle Séparation du cadre et du verre	Stockage en benne dédiée	**Réemploi - Réutilisation**	Centre de recyclage des Menuiseries	-
Fenêtre Aluminium double Vitrage verre	Dimensions 110x250cm	Surface (m²)	*2,75*	*35,00*	-	U			196,00		196,00	18,87		Fenêtres et autres ouvertures vitrées : bois/ aluminium/PVC et simple vitrage ou double vitrage	17 06 04	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle à soigner - risque de casse	Stockage sur rack spécifique	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle Séparation du cadre et du verre	Stockage en benne dédiée	**Réemploi - Réutilisation**	Centre de recyclage des Menuiseries	-
Fenêtre Aluminium double Vitrage verre	Fenêtre triangulaire	Surface (m²)	*1,90*	*35,00*	-	U			30,00		30,00	2,00		Fenêtres et autres ouvertures vitrées : bois/ aluminium/PVC et simple vitrage ou double vitrage	17 06 04	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle à soigner - risque de casse	Stockage sur rack spécifique	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle Séparation du cadre et du verre	Stockage en benne dédiée	**Réemploi - Réutilisation**	Centre de recyclage des Menuiseries	-
Fenêtre Aluminium double Vitrage verre	Dimensions 100x360cm	Surface (m²)	*3,60*	*35,00*	-	U			1,00		1,00	0,13		Fenêtres et autres ouvertures vitrées : bois/ aluminium/PVC et simple vitrage ou double vitrage	17 06 04	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle à soigner - risque de casse	Stockage sur rack spécifique	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle Séparation du cadre et du verre	Stockage en benne dédiée	**Réemploi - Réutilisation**	Centre de recyclage des Menuiseries	-
Plancher Bois massif	Epaisseur 2cm	-	-	-	*15,00*	m2			828,71		828,71	12,43		Bois B : BR1	17 02 01	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Démontabilité méthodique en coordination avec le démolisseur, usage grue ou appareil de levage	Conditionnement à plat par élément sur bastaing	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique	Stockage en benne dédiée	**Réemploi - Réutilisation**	Centre de recyclage des déchets bois	-
Poutre bois		Section (cm²)	*154,00*	*650,00*	-	ml			30,80		30,80	0,31	Mezzanine quai de livraison	Bois A (emballages, palettes)	17 02 01	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Démontage soignée par levage	Conditionnement sur palette cerclée	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique	Stockage en benne dédiée	**Réemploi - Réutilisation**	Centre de recyclage bois	-
Plancher Bois massif	Epaisseur 3cm	-	-	-	*15,00*	m2			149,81		149,81	2,25	Plancher gradin	Bois B : BR1	17 02 01	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Démontabilité méthodique en coordination avec le démolisseur, usage grue ou appareil de levage	Conditionnement à plat par élément sur bastaing	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique	Stockage en benne dédiée	**Réemploi - Réutilisation**	Centre de recyclage des déchets bois	-
Poutre treillis métallique	Section horizontale en T 12,5x13,5cm Longueur 2,40ml	-	-	-	*318,00*	U				20,00	20,00	6,36	Abri piétons	Ferreux	17 04 05	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Démontage soignée par levage	Conditionnement sur palette cerclée	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique	Stockage en benne dédiée	**Réemploi - Réutilisation**	Centre de recyclage métaux et acier	-
Poutre treillis métallique	Section verticale en T 12,5x13,5cm Longueur 2,70ml	-	-	-	*358,00*	U				40,00	40,00	14,32	Abri piétons	Ferreux	17 04 05	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Démontage soignée par levage	Conditionnement sur palette cerclée	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique	Stockage en benne dédiée	**Réemploi - Réutilisation**	Centre de recyclage métaux et acier	-
Cornière 50 mm		-	-	-	*5,15*	ml				136,00	136,00	0,70	Abri piétons	Ferreux	17 04 05	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Démontage soignée par levage	Conditionnement sur palette cerclée	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique	Stockage en benne dédiée	**Réemploi - Réutilisation**	Centre de recyclage métaux et acier	-

RELEVE TERRAIN	METRE	IDENTIFICATION DU TRAITEMENT

DESIGNATION					QUANTITE								DESCRIPTION					GESTION DES FILIERES								Illustration
Désignation usuelle	Caractéristiques		Masse Volumique Kg/m3	Masse Unitaire Kg/Unité	Métré Unité	Bâtiment A Tous niveaux	Bâtiment B Tous niveaux	Bâtiment C Tous niveaux	Extérieurs Tous niveaux	TOTAL	Poids total en To	Localisation / Commentaire	Catégorie Classification	Catégorie Code Déchets	Catégorie Typologie de déchets	Estimation de l'état sanitaire des PEMD	Age Estimatif du PEMD	PEM avec Potentiel de Réemploi / Réutilisation : Potentiel de réemploi/ réutilisation	PEM avec Potentiel de Réemploi / Réutilisation : Modalités de dépose	PEM avec Potentiel de Réemploi / Réutilisation : Modalité d'entreposage / stockage	Déchets : Potentiel de recyclage / valorisation énergétique / élimination	Déchets : Modalités de dépose	Déchets : Conditionnement	Filières à privilégier	Filières autres	
bardage bac acier	-	-	-	*7,80*	m2				118,39	118,39	0,92	Abri piétons	Ferreux	17 04 05	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle soignée	Conditionnement sur palette cerclée	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage métaux et acier	-
IPN 180	-	-	-	*21,90*	ml	31,73				31,73	0,69	Escalierentrée principale	Ferreux	17 04 05	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Démontage soignée par levage	Conditionnement sur palette cerclée	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage métaux et acier	-
Poutrelle UPN 280 mm	-	-	-	*42,60*	ml	16,98				16,98	0,72	Escalierentrée principale	Ferreux	17 04 05	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Démontage soignée par levage	Conditionnement sur palette cerclée	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage métaux et acier	-
IPN 180	-	-	-	*21,90*	ml	124,75		13,80		138,55	3,03		Ferreux	17 04 05	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Démontage soignée par levage	Conditionnement sur palette cerclée	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage métaux et acier	-
IPN 200	-	-	-	*26,20*	ml	96,10		214,60		310,70	8,14		Ferreux	17 04 05	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Démontage soignée par levage	Conditionnement sur palette cerclée	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage métaux et acier	-
IPN 300	-	-	-	*54,20*	ml			211,02		211,02	11,44		Ferreux	17 04 05	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Démontage soignée par levage	Conditionnement sur palette cerclée	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage métaux et acier	-
IPN 400	-	-	-	*92,40*	ml			29,23		29,23	2,70		Ferreux	17 04 05	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Démontage soignée par levage	Conditionnement sur palette cerclée	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage métaux et acier	-
Tube Carré acier Carré 120 mm	-	-	-	*20,70*	ml	38,40				38,40	0,79		Ferreux	17 04 05	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Démontage soignée par levage	Conditionnement sur palette cerclée	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage métaux et acier	-
Tube Carré acier Carré 100 mm	-	-	-	*16,88*	ml	126,00				126,00	2,13		Ferreux	17 04 05	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Démontage soignée par levage	Conditionnement sur palette cerclée	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage métaux et acier	-
Cornière 50 mm	-	-	-	*5,15*	ml	139,39				139,39	0,72		Ferreux	17 04 05	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Démontage soignée par levage	Conditionnement sur palette cerclée	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage métaux et acier	-
escalier métallique				*1200,00*	u	1,00				1,00	1,20	Escalier de secours ext.	Ferreux	17 04 05	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Potentiel de valorisation énergétique	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de Recyclage des Métaux et Aciers	
escalier métallique				*300,00*	u		1,00			1,00	0,30	Escalier métal intérieur + garde corps	Ferreux	17 04 05	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Potentiel de valorisation énergétique	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de Recyclage des Métaux et Aciers	
Escalier droit métal	-	-	-	*800,00*	U				1,00	1,00	0,80	Parking	Ferreux	17 04 05	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Démontage manuelle soignée	Stockage à plat sur palette	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage métaux et acier	-
Escalier hélicoïdal industriel Hauteur 3,50ml	-	-	-	*385,00*	U				1,00	1,00	0,39	Parking	Ferreux	17 04 05	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Démontage manuelle soignée	Stockage à plat sur palette	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage métaux et acier	-

RELEVE TERRAIN	METRE	IDENTIFICATION DU TRAITEMENT

DESIGNATION					QUANTITE							DESCRIPTION					GESTION DES FILIERES							Illustration
Désignation usuelle		Caractéristiques		Masse Volumique Kg/m3	Masse Unitaire Kg/Unité	Métré Unité	Bâtiment A Tous niveaux	Bâtiment B Tous niveaux	Bâtiment C Tous niveaux	Extérieurs Tous niveaux	TOTAL	Poids total en To	Localisation / Commentaire	Catégorie Classification	Catégorie Code Déchets	Catégorie Typologie de déchets	Estimation de l'état sanitaire des PEMD	Age Estimatif du PEMD	PEM avec Potentiel de Réemploi / Réutilisation : Potentiel de réemploi/ réutilisation	PEM avec Potentiel de Réemploi / Réutilisation : Modalités de dépose	PEM avec Potentiel de Réemploi / Réutilisation : Modalité d'entreposage / stockage	Déchets : Potentiel de recyclage / valorisation énergétique / élimination	Déchets : Modalités de dépose	Déchets : Conditionnement	Filières à privilégier	Filières autres	
Tube Carré acier Carré 60 mm		-	-	-	*6,24*	ml	19,20				19,20	0,12	Elements métalliques esc. entrée principale	Ferreux	17 04 05	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Démontage soignée par levage	Conditionnement sur palette cerclée	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage métaux et acier	-
portail		-	-	-	*2500,00*	U				2,00	2,00	5,00	Portails entrée principale/secondaire	Ferreux	17 04 05	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle soignée	Entreposage debout sur palette UE ou gabarit d'entreposage	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en contenant fermé	Réemploi - Réutilisation	Centre de Recyclage des Métaux et Aciers	
portail		-	-	-	*350,00*	U				1,00	1,00	0,35	Portail circulation	Ferreux	17 04 05	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle soignée	Entreposage debout sur palette UE ou gabarit d'entreposage	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en contenant fermé	Réemploi - Réutilisation	Centre de Recyclage des Métaux et Aciers	
portail	Portail + borne badge	-	-	-	*500,00*	U				2,00	2,00	1,00	Portail circulation	Ferreux	17 04 05	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle soignée	Entreposage debout sur palette UE ou gabarit d'entreposage	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en contenant fermé	Réemploi - Réutilisation	Centre de Recyclage des Métaux et Aciers	
Plaque métallique					*24,00*	m²	35,83				35,83	0,86	Plancher mezzanine CTA	Ferreux	17 04 04	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Potentiel de valorisation énergétique	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de Recyclage des Métaux et Aciers	
Plaque de plâtre	Coffrage plâtre	Epaisseur (cm)	*10,00*	*850,00*	-	m2	108,50				108,50	9,22		Plaques et carreaux	17 08 02	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Centre de recyclage des déchets plâtre	-	-
Bac acier		Epaisseur (mm)	*3,00*	*7800,00*	-	m2	398,53	319,80			718,33	16,81	Bac acier terrasses	Ferreux	17 04 05	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle soignée	Conditionnement sur palette cerclée	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage métaux et acier	-
Miroire	Mirroir dimensions 15x280cm	-	-	-	*5,00*	U	39,00				39,00	0,20		Matériel industriel ou mobilier	20 01 99	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle soignée	Stockage sur palette filmée / cerclée	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Contenant mis à disposition par l'Eco Organisme	Réemploi - Réutilisation	Recylcage Eco Organisme REP DEA	-
Flocage non amianté		-	-	-	*1,5*	m2		213,46			213,46	0,32		Autres matériaux isolants	17 06 04	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Elimination	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	CSD Classe2	-	-
Plancher Hourdi - Briques pleines	Plafond en briques plâtrières + Poutrelles acier 8cm espacés tous les 70cm				*170,00*	m2		195,97			195,97	33,31		Briques	17 01 02	DI	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle soignée	Conditionnement par lot sur palette cerclée	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique	Stockage en vrac	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage des déchets inertes	
Plaque tôle	Habillage de façade métallique				*5,50*	m2	1640,00	1854,00			3494,00	19,22		Ferreux	17 04 05	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Démontage soignée par levage	Conditionnement sur palette cerclée	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage métaux et acier	

RELEVE TERRAIN	METRE	IDENTIFICATION DU TRAITEMENT

DESIGNATION					QUANTITE								DESCRIPTION					GESTION DES FILIERES								ILLUSTRATION
Désignation usuelle	Caractéristiques	Masse Volumique Kg/m3	Masse Unitaire Kg/Unité	Unité	Métré Bâtiment A Tous niveaux	Bâtiment B Tous niveaux	Bâtiment C Tous niveaux	Extérieurs Tous niveaux	TOTAL	Poids total en To	Localisation / Commentaire	Catégorie Classification	Code Déchets	Typologie de déchets	Estimation de l'état sanitaire des PEMD	Age Estimatif du PEMD	PEM avec Potentiel de Réemploi / Réutilisation Potentiel de réemploi/ réutilisation	Modalités de dépose	Modalité d'entreposage / stockage	Déchets Potentiel de recyclage / valorisation énergétique / élimination	Modalités de dépose	Conditionnement	Filières à privilégier	Filières autres	
Equipements																										
WC céramique	-	-	*32,00*	U	47,00	27,00	13,00		87,00	2,78		Équipements sanitaires (lavabos, éviers, WC…)	17 01 03	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle soignée	Stockage sur rack	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage des déchets inertes	
Urinoir	-	-	*19,47*	U	18,00	12,00	4,00		34,00	0,66		Équipements sanitaires (lavabos, éviers, WC…)	17 01 03	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle soignée	Stockage sur rack	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage des déchets inertes	
Bac à douche 80x90 cm Céramique	-	-	*29,00*	U	3,00	4,00			7,00	0,20		Équipements sanitaires (lavabos, éviers, WC…)	17 01 03	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle soignée	Stockage sur rack	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage des déchets inertes	-
Lavabo céramique	-	-	*11,50*	U	42,00	25,00	16,00		83,00	0,95		Équipements sanitaires (lavabos, éviers, WC…)	17 01 03	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle soignée	Stockage sur rack	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage des déchets inertes	
Lavabo inox	-	-	*4,00*	U	2,00	2,00	1,00		5,00	0,02		Équipements sanitaires (lavabos, éviers, WC…)	17 04 05	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle soignée	Stockage sur rack	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage métaux et acier	
Chaise	Type 1	-	-	*4,00*	U	54,00			54,00	0,22	Réfectoire	Matériel industriel ou mobilier	20 01 99	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle soignée	Stockage sur palette filmée / cerclée	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Contenant mis à disposition par l'Eco Organisme	Réemploi - Réutilisation	Recylcage Eco Organisme REP DEA	
Chaise	Type 2	-	-	*6,00*	U	153,00			153,00	0,92	Réfectoire	Matériel industriel ou mobilier	20 01 99	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle soignée	Stockage sur palette filmée / cerclée	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Contenant mis à disposition par l'Eco Organisme	Réemploi - Réutilisation	Recylcage Eco Organisme REP DEA	
Chaise	Type 3	-	-	*5,00*	U	53,00			53,00	0,27	Cafétéria	Matériel industriel ou mobilier	20 01 99	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle soignée	Stockage sur palette filmée / cerclée	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Contenant mis à disposition par l'Eco Organisme	Réemploi - Réutilisation	Recylcage Eco Organisme REP DEA	
table	Dimensions 120x80cm	-	-	*20,00*	U	49,00			49,00	0,98	Réfectoire/Cafétaria	Matériel industriel ou mobilier	20 01 99	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle soignée	Stockage sur palette filmée / cerclée	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Contenant mis à disposition par l'Eco Organisme	Réemploi - Réutilisation	Recylcage Eco Organisme REP DEA	
table	Dimensions 60x80cm	-	-	*15,00*	U	30,00			30,00	0,45	Réfectoire/Cafétaria	Matériel industriel ou mobilier	20 01 99	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle soignée	Stockage sur palette filmée / cerclée	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Contenant mis à disposition par l'Eco Organisme	Réemploi - Réutilisation	Recylcage Eco Organisme REP DEA	
Chaise	Fauteuil	-	-	*25,00*	U		26,00		26,00	0,65	Showroom	Matériel industriel ou mobilier	20 01 99	Déchets Equipements	Bon état général	Supérieur à 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle soignée	Stockage sur palette filmée / cerclée	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en contenant fermé	Centre de Recyclage des Inertes	Centre de Recyclage des Métaux et Aciers	
Chauffe eau 100L	Ariston	-	-	*37,00*	U	1,00			1,00	0,04		Équipements sanitaires (lavabos, éviers, WC…)	20 01 36	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle soignée	Stockage sur rack	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage métaux et acier	
Chauffe eau	Atlantic (15L)	-	-	*10,00*	U		4,00		4,00	0,04		Équipements sanitaires (lavabos, éviers, WC…)	20 01 36	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle soignée	Stockage sur rack	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage métaux et acier	
Chauffe eau 200L		-	-	*60,00*	U		2,00		2,00	0,12		Équipements sanitaires (lavabos, éviers, WC…)	20 01 36	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle soignée	Stockage sur rack	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage métaux et acier	

RELEVE TERRAIN	METRE	IDENTIFICATION DU TRAITEMENT

DESIGNATION					QUANTITE							DESCRIPTION					GESTION DES FILIERES							Illustration
Désignation usuelle		Caractéristiques	Masse Volumique Kg/m3	Masse Unitaire Kg/Unité	Métré Unité	Bâtiment A Tous niveaux	Bâtiment B Tous niveaux	Bâtiment C Tous niveaux	Extérieurs Tous niveaux	TOTAL	Poids total en To	Localisation / Commentaire	Catégorie Classification	Catégorie Code Déchets	Catégorie Typologie de déchets	Estimation de l'état sanitaire des PEMD	Age Estimatif du PEMD	PEM avec Potentiel de Réemploi / Réutilisation : Potentiel de réemploi/ réutilisation	PEM avec Potentiel de Réemploi / Réutilisation : Modalités de dépose	PEM avec Potentiel de Réemploi / Réutilisation : Modalité d'entreposage / stockage	Déchets : Potentiel de recyclage / valorisation énergétique / élimination	Déchets : Modalités de dépose	Déchets : Conditionnement	Filières à privilégier	Filières autres	
Chauffe eau	Atlantic (500L)	-	-	*150,00*	U	1,00				1,00	0,15		Équipements sanitaires (lavabos, éviers, WC…)	20 01 36	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle soignée	Stockage sur rack	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage métaux et acier	
Chauffe eau 80L	Thermor	-	-	*35,00*	U	1,00				1,00	0,04		Équipements sanitaires (lavabos, éviers, WC…)	20 01 36	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle soignée	Stockage sur rack	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage métaux et acier	
Applique	Applique luminaire	-	-	*1,50*	U	350,00	45,00	20,00		415,00	0,62		Luminaires (tubes fluorescents, lampes à décharges, lampes à LED)	20 01 36	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle avec tri des ampoules	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle avec tri des ampoules	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	Réemploi - Réutilisation	Recylcage Eco Organisme	-
Prises et interrupteurs		-	-	*0,08*	U	2100,00	1600,00	590,00		4290,00	0,34		Autres DEEE non dangereux	20 01 36	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	Recylcage Eco Organisme	-	-
BAES		-	-	*0,58*	U	80,00	56,00	20,00	33,00	189,00	0,11		Autres DEEE contenant des substances dangereuses	20 01 35*	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle soignée	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle soignée	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	Réemploi - Réutilisation	Recylcage Eco Organisme	-
Déclancheur manuelle de sécurité		-	-	*0,50*	U	60,00	40,00	14,00		114,00	0,06		Autres DEEE non dangereux	20 01 36	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle soignée	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle soignée	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	Réemploi - Réutilisation	Recylcage Eco Organisme	-
câble électrique cuivre - tertiaire / m2				*0,91*	m2	8500,00	7280,00	3230,00		19010,00	17,30		câbles	17 02 03	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Centre de recyclage métaux et acier	-	-
chemin de câble dalle marine 100x15		-	-	*0,40*	ml	1600,00	1600,00	600,00	1319,00	5119,00	2,05		Ferreux	17 04 05	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle soignée	Stockage sur rack	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage métaux et acier	-
Extincteur à poudre				*2,00*	U	20,00	12,00	5,00		37,00	0,07		Autre Déchets dangereux (DD)	16 05 04*	DD	Bon état général	Entre 2 et 10 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle	Contenant spécifique mis à disposition par l'Organisme de collecte	Elimination	Dépose suivant la règlementation en vigueur	Conditionnement en contenant réglementaire	Elimination ISDD	-	-
Extincteur à eau				*6,00*	U	20,00	12,00	5,00	16,00	53,00	0,32		Ferreux	16 05 05	DND	Bon état général	Entre 2 et 10 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle	Contenant spécifique mis à disposition par l'Organisme de collecte	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Contenant spécifique mis à disposition par l'Organisme de collecte	Réemploi - Réutilisation	Eco-organisme agréé : Eco-DDS	-
Dalle avec Grille encastrable - tube néon		-	-	*4,20*	U	255,00				255,00	1,07		Luminaires (tubes fluorescents, lampes à décharges, lampes à LED)	20 01 36	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle avec tri des ampoules	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle avec tri des ampoules	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	Réemploi - Réutilisation	Recylcage Eco Organisme	-
Spot encastré		-	-	*0,50*	U	73,00	60,00	35,00	4,00	172,00	0,09		Autres DEEE non dangereux	20 01 36	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle avec tri des ampoules	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle avec tri des ampoules	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	Réemploi - Réutilisation	Recylcage Eco Organisme	-
Caméra		-	-	*1,40*	U				14,00	14,00	0,02		Autres DEEE non dangereux	20 01 36	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 2 et 10 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle soignée	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle soignée	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	Réemploi - Réutilisation	Recylcage Eco Organisme	-
Bloc Tube Néon		-	-	*3,50*	U	26,00	32,00	14,00	45,00	117,00	0,41		Luminaires (tubes fluorescents, lampes à décharges, lampes à LED)	20 01 36	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 2 et 10 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle avec tri des ampoules	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle avec tri des ampoules	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	Réemploi - Réutilisation	Recylcage Eco Organisme	-

RELEVE TERRAIN	METRE	IDENTIFICATION DU TRAITEMENT

DESIGNATION						QUANTITE							DESCRIPTION					GESTION DES FILIERES								Illustration
Désignation usuelle		Caractéristiques		Masse Volumique Kg/m3	Masse Unitaire Kg/Unité	Métré						Poids total en To	Localisation / Commentaire	Catégorie			Estimation de l'état sanitaire des PEMD	Age Estimatif du PEMD	PEM avec Potentiel de Réemploi / Réutilisation			Déchets			Filières à privilégier	Filières autres	
						Unité	Bâtiment A Tous niveaux	Bâtiment B Tous niveaux	Bâtiment C Tous niveaux	Extérieurs Tous niveaux	TOTAL			Classification	Code Déchets	Typologie de déchets			Potentiel de réemploi / réutilisation	Modalités de dépose	Modalité d'entreposage / stockage	Potentiel de recyclage / valorisation énergétique / élimination	Modalités de dépose	Conditionnement			
Grille de ventilation		-	-	-	*15,00*	U	37,00		28,00		65,00	0,98		Génie climatique (chauffage, climatisation, ventilation)	20 01 36	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle soignée	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	**Réemploi - Réutilisation**	Recylcage Eco Organisme	-
Ventilo-convecteur	Carrier	-	-	-	*25,00*	U	300,00	280,00			580,00	14,50		Génie climatique (chauffage, climatisation, ventilation)	20 01 36	Déchets Equipements	Dégradations localisées	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle soignée	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	**Réemploi - Réutilisation**	Recylcage Eco Organisme	
Groupes électrogènes	SDMO	-	-	-	*2800,00*	U		1,00			1,00	2,80		Autres DEEE contenant des substances dangereuses	20 01 35*	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose à réaliser par une société spécialisée	Conditionnement sur palette	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle soignée	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	**Réemploi - Réutilisation**	Recylcage Eco Organisme	
Pompe	Pompe amorçage fioul	-	-	-	*350,00*	U		1,00			1,00	0,35		Ferreux	17 04 05	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Démontage manuelle soignée	Stockage à plat sur palette	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	**Réemploi - Réutilisation**	Centre de recyclage métaux et acier	
Pompe	Groupe de surpression	-	-	-	*100,00*	U		1,00			1,00	0,10		Ferreux	17 04 05	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Démontage manuelle soignée	Stockage à plat sur palette	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	**Réemploi - Réutilisation**	Centre de recyclage métaux et acier	
Casette de climatisation	95x95cm	-	-	-	*35,00*	U		28,00	6,00		34,00	1,19		Génie climatique (chauffage, climatisation, ventilation)	20 01 36	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle soignée	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	**Réemploi - Réutilisation**	Recylcage Eco Organisme	-
Casette de climatisation	60x60cm	-	-	-	*20,00*	U		72,00	46,00		118,00	2,36		Génie climatique (chauffage, climatisation, ventilation)	20 01 36	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle soignée	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	**Réemploi - Réutilisation**	Recylcage Eco Organisme	-
Casette de climatisation	Double cassette	-	-	-	*20,00*	U		3,00	5,00		8,00	0,16		Génie climatique (chauffage, climatisation, ventilation)	20 01 36	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle soignée	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	**Réemploi - Réutilisation**	Recylcage Eco Organisme	-
Gaines de ventilation Aluminium	Dimensions 65X45cm	-	-	-	*12,00*	ml		11,00	75,48		86,48	1,04		Conduits de fluide et canalisations	17 04 02	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Centre de Recyclage des Métaux et Aciers	-	-
Gaines de ventilation Aluminium	Dimensions 65X70cm	-	-	-	*16,00*	ml		24,00			24,00	0,38		Conduits de fluide et canalisations	17 04 02	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Centre de Recyclage des Métaux et Aciers	-	-
Gaines de ventilation Aluminium	Dimensions 100X110cm	-	-	-	*26,00*	ml		25,00			25,00	0,65		Conduits de fluide et canalisations	17 04 02	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Centre de Recyclage des Métaux et Aciers	-	-
Gaines de ventilation Aluminium	Diamètre 40cm	-	-	-	*10,00*	ml		30,00			30,00	0,30		Conduits de fluide et canalisations	17 04 02	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Centre de Recyclage des Métaux et Aciers	-	-
Gaines de ventilation Aluminium	Estimatif global	-	-	-	*15,00*	ml	150,00	320,00	500,00		970,00	14,55		Conduits de fluide et canalisations	17 04 02	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Centre de Recyclage des Métaux et Aciers	-	-
CTA		-	-	-	*1000,00*	U	1,00	1,00			2,00	2,00	Cathédrale	Génie climatique (chauffage, climatisation, ventilation)	20 01 36	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 2 et 10 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle soignée	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	**Réemploi - Réutilisation**	Recylcage Eco Organisme	

RELEVE TERRAIN	METRE	IDENTIFICATION DU TRAITEMENT

DESIGNATION					QUANTITE								DESCRIPTION					GESTION DES FILIERES								Illustration
Désignation usuelle	Caractéristiques	Masse Volumique Kg/m3	Masse Unitaire Kg/Unité	Unité	Métré Bâtiment A Tous niveaux	Bâtiment B Tous niveaux	Bâtiment C Tous niveaux	Extérieurs Tous niveaux	TOTAL	Poids total en To	Localisation / Commentaire	Catégorie Classification	Catégorie Code Déchets	Catégorie Typologie de déchets	Estimation de l'état sanitaire des PEMD	Age Estimatif du PEMD	PEM avec Potentiel de Réemploi / Réutilisation : Potentiel de réemploi/ réutilisation	PEM avec Potentiel de Réemploi / Réutilisation : Modalités de dépose	PEM avec Potentiel de Réemploi / Réutilisation : Modalité d'entreposage / stockage	Déchets : Potentiel de recyclage / valorisation énergétique / élimination	Déchets : Modalités de dépose	Déchets : Conditionnement	Filières à privilégier	Filières autres	
CTA	-	-	-	*800,00*	U		3,00			3,00	2,40		Génie climatique (chauffage, climatisation, ventilation)	20 01 36	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 2 et 10 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle soignée	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	**Réemploi - Réutilisation**	Recylcage Eco Organisme	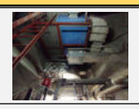
CTA	-	-	-	*400,00*	U		1,00	1,00		2,00	0,80		Génie climatique (chauffage, climatisation, ventilation)	20 01 36	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 2 et 10 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle soignée	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	**Réemploi - Réutilisation**	Recylcage Eco Organisme	-
Groupe froid	2 circuits	-	-	*800,00*	U		1,00			1,00	0,80	Cathédrale	Équipements de chauffage, climatisation ou frigorifiques contenant des fluides frigorigènes dangereux	20 01 35*	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 2 et 10 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Démontage manuelle par une entreprise spécialisé après purge des réseaux	Stockage sur palette filmée / cerclée	Potentiel de Recyclage	Dépose soignée Pompage et Dégazage à prévoir	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	**Réemploi - Réutilisation**	Recylcage Eco Organisme	
Pompe		-	-	*80,00*	U		6,00			6,00	0,48	Cathédrale	Ferreux	17 04 05	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Démontage manuelle soignée	Stockage à plat sur palette	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	**Réemploi - Réutilisation**	Centre de recyclage métaux et acier	-
Conduit Cuivre		-	-	*5,00*	ml	450,00	220,00	160,00		830,00	4,15		Conduits de fluide et canalisations	17 04 01	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Centre de Recyclage des Métaux et Aciers	-	-
Armoires électrique		-	-	*110,00*	U	12,00	4,00			16,00	1,76		Équipement divers (ascenseurs, armoires TGBT, ...)	20 01 36	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose à réaliser par une société spécialisée	Conditionnement sur palette	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle soignée	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	**Réemploi - Réutilisation**	Recylcage Eco Organisme	
Armoires électrique		-	-	*35,00*	U	18,00	8,00	4,00		30,00	1,05		Équipement divers (ascenseurs, armoires TGBT, ...)	20 01 36	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose à réaliser par une société spécialisée	Conditionnement sur palette	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle soignée	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	**Réemploi - Réutilisation**	Recylcage Eco Organisme	-
Echelle industrielle	Ensemble échelle à crénoline + plateforme de soutient CTA	-	-	*1150,00*	U		1,00			1,00	1,15		Ferreux	17 04 05	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Démontage manuelle soignée	Stockage à plat sur palette	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	**Réemploi - Réutilisation**	Centre de recyclage métaux et acier	
monte charge	Ascenseurs OTIS 750kg (Cabine, chassis, moteur, rails de guidage, armoire de commande)	-	-	*2800,00*	U	3,00	2,00			5,00	14,00		Équipement divers (ascenseurs, armoires TGBT, ...)	17 04 07	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Démontage à prévoir par un ascensoriste	Stockage à prévoir par un ascensoriste	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle - séparation des différents type de matériaux	Stockage en benne dédiée	**Réemploi - Réutilisation**	Centre de recyclage métaux et acier	
conduit acier calorifugé	Diamètre 20cm	-	-	*30,00*	ml	225,00	75,00			300,00	9,00		Conduits de fluide et canalisations	17 04 05	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Centre de Recyclage des Métaux et Aciers	-	-
conduit acier calorifugé	Diamètre 40cm	-	-	*55,00*	ml	120,00	35,00			155,00	8,53		Conduits de fluide et canalisations	17 04 05	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Centre de Recyclage des Métaux et Aciers	-	-
Conduite Fonte Diam. 200 mm		-	-	*23,10*	ml	136,00	75,00	56,00		267,00	6,17		Autres, non ferreux	17 04 07	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique	Stockage en benne dédiée	Centre de recyclage métaux et acier	-	-
Conduite PVC Diam. 50 mm		-	-	*0,42*	ml	150,00	80,00	50,00		280,00	0,12		PVC	17 02 03	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique	Stockage en benne dédiée	Centre de recyclage des plastiques	-	-
Conduite PVC Diam. 100 mm		-	-	*1,56*	ml	300,00	150,00	100,00		550,00	0,86		PVC	17 02 03	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique	Stockage en benne dédiée	Centre de recyclage des plastiques	-	-

RELEVE TERRAIN	METRE	IDENTIFICATION DU TRAITEMENT

DESIGNATION						QUANTITE							DESCRIPTION					GESTION DES FILIERES								Illustration
Désignation usuelle		Caractéristiques		Masse Volumique Kg/m3	Masse Unitaire Kg/Unité	Métré						Poids total en To	Localisation / Commentaire	Catégorie			Estimation de l'état sanitaire des PEMD	Age Estimatif du PEMD	PEM avec Potentiel de Réemploi / Réutilisation			Déchets			Filières à privilégier	Filières autres	
						Unité	Bâtiment A Tous niveaux	Bâtiment B Tous niveaux	Bâtiment C Tous niveaux	Extérieurs Tous niveaux	TOTAL			Classification	Code Déchets	Typologie de déchets			Potentiel de réemploi/ réutilisation	Modalités de dépose	Modalité d'entreposage / stockage	Potentiel de recyclage / valorisation énergétique / élimination	Modalités de dépose	Conditionnement			
Conduite PVC Diam.110 mm		-	-	-	*1,64*	ml				297,00	297,00	0,49		PVC	17 02 03	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique	Stockage en benne dédiée	Centre de recyclage des plastiques	-	-
Conduite PVC Diam. 200 mm		-	-	-	*3,50*	ml	80,00	50,00	120,00		250,00	0,88		PVC	17 02 03	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique	Stockage en benne dédiée	Centre de recyclage des plastiques	-	-
Equipement Technique	Ballon 300L	-	-	-	*150,00*	U		1,00			1,00	0,15		Ferreux	17 09 04	DI	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle Nécessité de prévoir une vérification de l'équipement avant réemploi	Stockage sur palette filmée et cerclée	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en bennes dédiées	**Réemploi - Réutilisation**	Recyclage des DEA REP DEA	
Transformateur d'énergie	Transformateur	-	-	-	*500,00*	U	5,00	2,00	1,00	2,00	10,00	5,00		Autres DEEE contenant des substances dangereuses	20 01 35*	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 2 et 10 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose à réaliser par une société spécialisée	Conditionnement sur palette	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle soignée	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	**Réemploi - Réutilisation**	Recyclage Eco Organisme	-
Armoires électrique	Armoire HTA	-	-	-	*300,00*	U	1,00			1,00	2,00	0,60		Équipement divers (ascenseurs, armoires TGBT, …)	20 01 36	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 2 et 10 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose à réaliser par une société spécialisée	Conditionnement sur palette	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle soignée	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	**Réemploi - Réutilisation**	Recyclage Eco Organisme	-
Armoires électrique	Armoire électrique 3 portes	-	-	-	*250,00*	U	1,00	1,00		1,00	3,00	0,75		Équipement divers (ascenseurs, armoires TGBT, …)	20 01 36	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 2 et 10 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose à réaliser par une société spécialisée	Conditionnement sur palette	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle soignée	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	**Réemploi - Réutilisation**	Recyclage Eco Organisme	-
Armoires électrique	Cellules HTA (3 modules)	-	-	-	*300,00*	U	1,00	1,00		1,00	3,00	0,90		Équipement divers (ascenseurs, armoires TGBT, …)	20 01 36	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 2 et 10 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose à réaliser par une société spécialisée	Conditionnement sur palette	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle soignée	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	**Réemploi - Réutilisation**	Recyclage Eco Organisme	-
Pompe	Pompe de distribution eau glacée	-	-	-	*30,00*	U	12,00				12,00	0,36		Génie climatique (chauffage, climatisation, ventilation)	17 04 05	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Démontage manuelle soignée	Stockage à plat sur palette	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	**Réemploi - Réutilisation**	Centre de recyclage métaux et acier	
Pompe	Pompe de distribution eau chaude	-	-	-	*30,00*	U	12,00				12,00	0,36		Génie climatique (chauffage, climatisation, ventilation)	17 04 05	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Démontage manuelle soignée	Stockage à plat sur palette	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	**Réemploi - Réutilisation**	Centre de recyclage métaux et acier	-
Pompe	Pompe jumelée	-	-	-	*30,00*	U	6,00	2,00			8,00	0,24		Ferreux	17 04 05	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Démontage manuelle soignée	Stockage à plat sur palette	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	**Réemploi - Réutilisation**	Centre de recyclage métaux et acier	
CTA	Caisson de ventilation	-	-	-	*500,00*	U			2,00		2,00	1,00		Génie climatique (chauffage, climatisation, ventilation)	20 01 36	Déchets Equipements	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle soignée	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle soignée	Contenant DEEE mis à disposition par l'Eco Organisme	**Réemploi - Réutilisation**	Recyclage Eco Organisme	
Equipement Technique	(Hotte d'extraction inox avec filtres,Table réfrigérée, Évier inox avec bac, Sauteuse basculante inox, Armoire réfrigérée verticale, Étagères inox + ustensiles, Tables inox)	-	-	-	*1000,00*	U	1,00				1,00	1,00	Cuisine	Mélange de DND	17 09 04	Mélange de DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Dépose manuelle Nécessité de prévoir une vérification de l'équipement avant réemploi	Stockage sur palette filmée et cerclée	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en bennes dédiées	**Réemploi - Réutilisation**	Recyclage des DEA REP DEA	
Garde-corps		-	-	-	*13,00*	ml				283,60	283,60	3,69	Parking	Ferreux	17 04 05	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Démontage manuelle soignée	Stockage à plat sur palette	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	**Réemploi - Réutilisation**	Centre de recyclage métaux et acier	-
Garde-corps	Barrière vélo	-	-	-	*2,00*	u				18,00	18,00	0,04	Parking	Ferreux	17 04 05	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	**Potentiel de réemploi - réutilisation**	Démontage manuelle soignée	Stockage à plat sur palette	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	**Réemploi - Réutilisation**	Centre de recyclage métaux et acier	-

RELEVE TERRAIN	METRE	IDENTIFICATION DU TRAITEMENT

DESIGNATION						QUANTITE							DESCRIPTION					GESTION DES FILIERES							Illustration
Désignation usuelle		Caractéristiques		Masse Volumique Kg/m3	Masse Unitaire Kg/Unité	Métré								Catégorie					PEM avec Potentiel de Réemploi / Réutilisation			Déchets			Filières à privilégier	Filières autres	
						Unité	Bâtiment A Tous niveaux	Bâtiment B Tous niveaux	Bâtiment C Tous niveaux	Extérieurs Tous niveaux	TOTAL	Poids total en To	Localisation / Commentaire	Classification	Code Déchets	Typologie de déchets	Estimation de l'état sanitaire des PEMD	Age Estimatif du PEMD	Potentiel de réemploi/ réutilisation	Modalités de dépose	Modalité d'entreposage / stockage	Potentiel de recyclage / valorisation énergétique / élimination	Modalités de dépose	Conditionnement			
Garde-corps	Hauteur 100cm	-	-	-	*13,00*	ml	160,00	208,28	434,88	15,24	818,40	10,64		Ferreux	17 04 05	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Démontage manuelle soignée	Stockage à plat sur palette	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage métaux et acier	-
Bardage bois		Epaisseur (mm)	*5,00*	*9,40*		m2				667,80	667,80	0,03		Bois B : BR2	17 02 01	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle soignée	Conditionnement sur palette cerclée	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage des déchets bois	
bardage bac acier		Epaisseur (mm)	*3,00*	*9,40*		m2			638,00	79,33	717,33	0,02	façade Bât. C/TGBT Ext.	Ferreux	17 04 05	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Dépose manuelle soignée	Conditionnement sur palette cerclée	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage métaux et acier	
Garde-corps	Barreaux anti intrusion sur fenêtre de façade	-	-	-	*13,00*	U			168,00		168,00	2,18		Ferreux	17 04 05	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Potentiel de réemploi - réutilisation	Démontage manuelle soignée	Stockage à plat sur palette	Potentiel de Recyclage	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	Réemploi - Réutilisation	Centre de recyclage métaux et acier	-
complexe bitume + isolant		-	-	-	*10,50*	m2	968,16	1830,44	2648,41	45,76	5492,77	57,67		Autres matériaux complexes	0	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Elimination	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	CSD Classe 2 - ISDND	-	-
revêtement bitumineux	Relevé bitumineux + alu	-	-	-	*1,80*	m2	72,52	121,20	200,30	9,35	403,37	0,73		Revêtements d'étanchéité bitumineux	17 06 04	DND	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Elimination	Dépose manuelle	Stockage en benne dédiée	CSD Classe 2 - ISDND	-	-

« LE GALILEE »
22 rue Galilée 92350
LE PLESSIS ROBINSON

RELEVE TERRAIN					METRE											IDENTIFICATION DU TRAITEMENT							
DESIGNATION					QUANTITE							DESCRIPTION				GESTION DES FILIERES							Illustration
Désignation usuelle		Caractéristiques		Masse Volumique Kg/m3 / Masse Unitaire Kg/Unité	Métré						Poids total en To	Localisation / Commentaire	Catégorie			Estimation de l'état sanitaire des PEMD	Age Estimatif du PEMD	PEM avec Potentiel de Réemploi / Réutilisation			Déchets			Filières à privilégier	Filières autres	
					Unité	Bâtiment A Tous niveaux	Bâtiment B Tous niveaux	Bâtiment C Tous niveaux	Extérieurs Tous niveaux	TOTAL			Classification	Code Déchets	Typologie de déchets			Potentiel de réemploi / réutilisation	Modalités de dépose	Modalité d'entreposage / stockage	Potentiel de recyclage / valorisation énergétique / élimination	Modalités de dépose	Conditionnement		
Déchets Résiduel																									
enrobé	Epaisseur moyenne théorique	Epaisseur (cm)	5,00	2500,00	-	m2				9520,00	9520,00	1190,00		Mélange bitumineux ne contenant pas de goudron	17 03 02	DI	Bon état général	Entre 10 et 50 ans	Absence de potentiel de réemploi - réutilisation	-	-	Potentiel de Recyclage	Dépose mécanique - vérifier l'absence de HAP	Stockage en Vrac	Centre de recyclage des inertes	-	

VI. PLANS & SCHEMA

REZ-DE-JARDIN
Bâtiment A

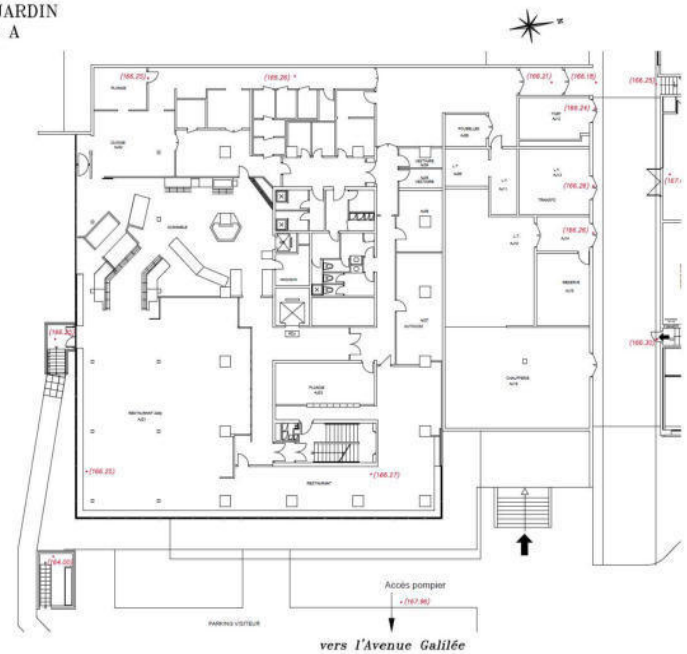

Document fourni.

Dossier	Commande	Réf. informatique	Dressé le	Echelle
20584	87630	NIACRJA9	10/10/2012	-

DANIEL LEGRAND
Géomètres-Experts Fonciers
Adresse : 33, rue du Docteur Finlay – 75015 PARIS
Téléphone : 01.40.59.60.60 – Télécopie : 01.40.59.09.59
e-mail : contact@dlegrand.com

LEGENDE
• (10.00) : Cote altimétrique exprimée en mètres relevée par notre cabinet en décembre 2012

REZ-DE-CHAUSSEE
Bâtiment A

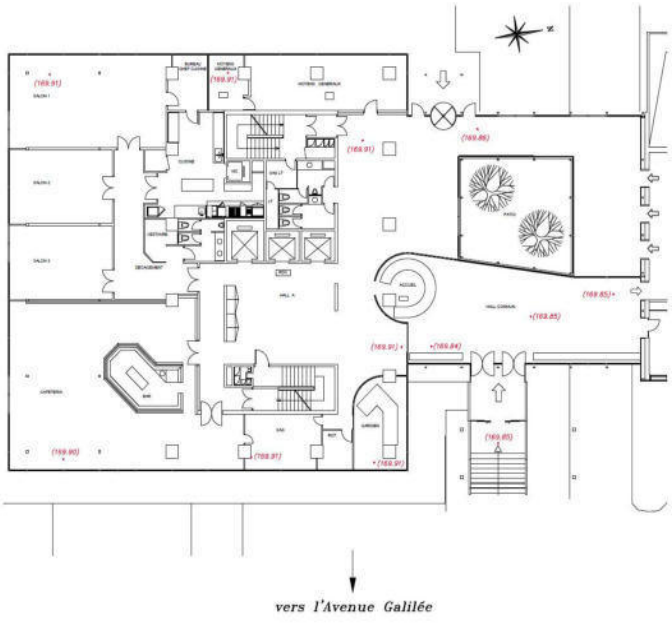

Document fourni.

Dossier	Commande	Réf. informatique	Dressé le	Echelle
20584	87630	NI_ARCA9	10/10/2012	-

DANIEL LEGRAND
Géomètres-Experts Fonciers
Adresse : 33, rue du Docteur Finlay – 75015 PARIS
Téléphone : 01.40.59.60.60 – Télécopie : 01.40.59.09.59
e-mail : contact@dlegrand.com

LEGENDE
• (10.00) : Cote altimétrique exprimée en mètres relevée par notre cabinet en décembre 2012

1er ETAGE Bâtiment A

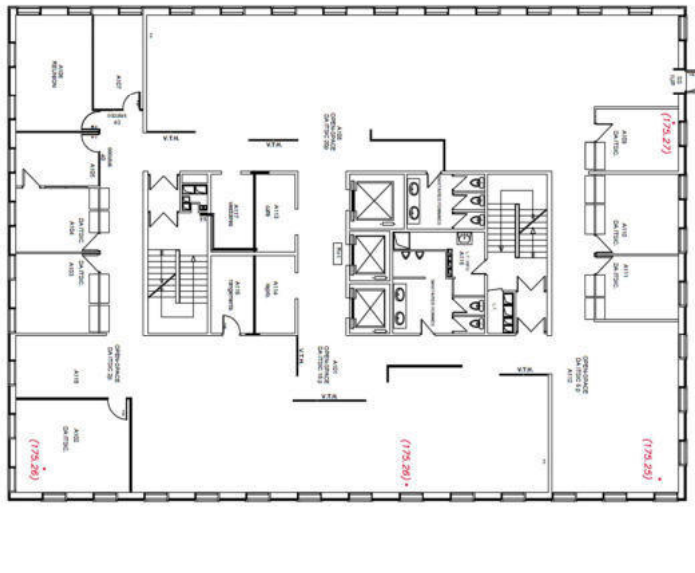

vers l'Avenue Galilée

LEGENDE

• (10.00) : Cote altimétrique exprimée en mètres relevée par notre cabinet en décembre 2012

Document fourni.

Dossier	Commande	Réf. informatique	Dressé le	Echelle
20584	87630	N1_A01A9	10/12/2012	-

DANIEL LEGRAND
Adresse : 33, rue du Docteur Finlay – 75015 PARIS
Téléphone : 01.40.59.80.90 – Télécopie : 01.40.59.09.59
e-mail : contact@clegrand.com

2ème ETAGE Bâtiment A

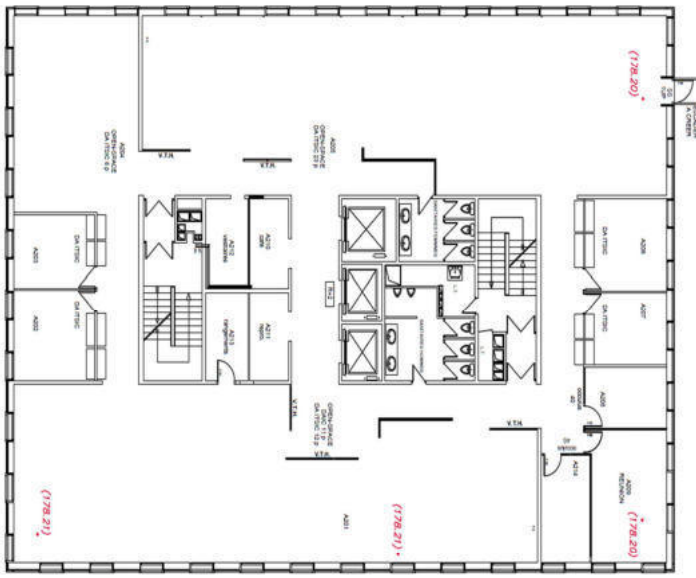

vers l'Avenue Galilée

LEGENDE

• (10.00) : Cote altimétrique exprimée en mètres relevée par notre cabinet en décembre 2012

Document fourni.

Dossier	Commande	Réf. informatique	Dressé le	Echelle
20584	87630	N1_A02A9	10/12/2012	-

DANIEL LEGRAND
Adresse : 33, rue du Docteur Finlay – 75015 PARIS
Téléphone : 01.40.59.80.90 – Télécopie : 01.40.59.09.59
e-mail : contact@clegrand.com

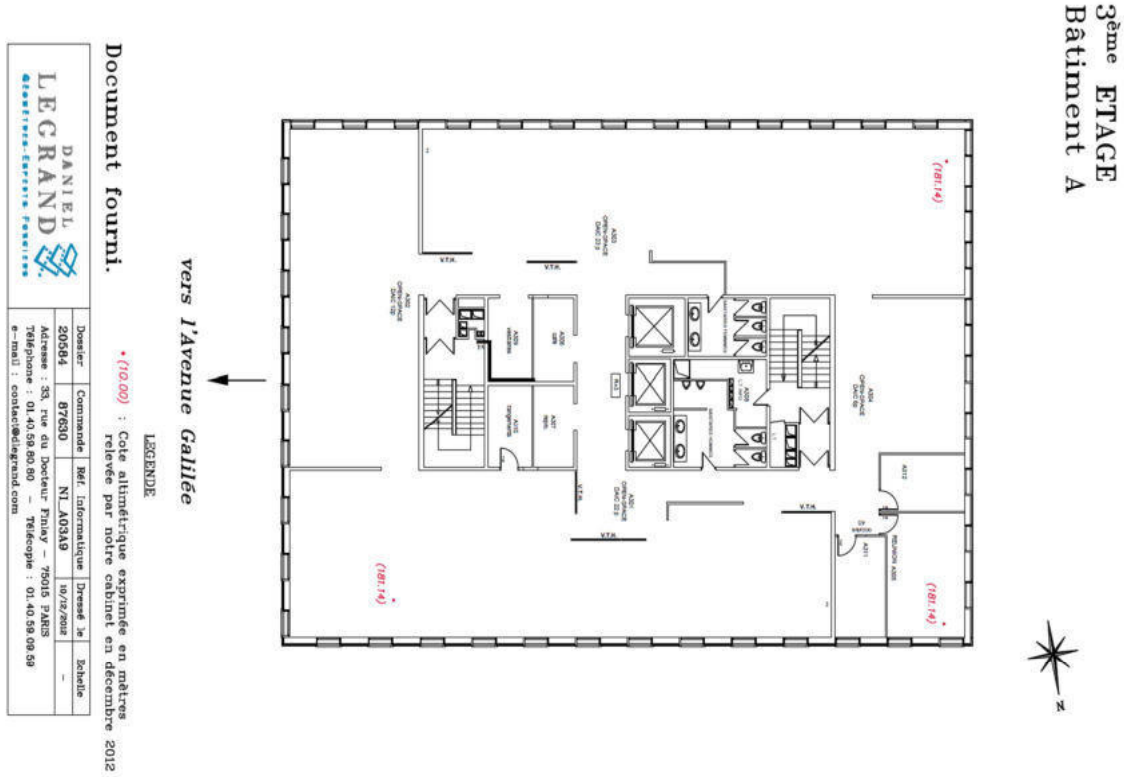
3ème ETAGE
Bâtiment A
vers l'Avenue Galilée
Document fourni.
LEGENDE
• (10.00) : Cote altimétrique exprimée en mètres relevée par notre cabinet en décembre 2012
DANIEL LEGRAND
Géomètres-Experts Fonciers
Dossier 20584
Commande 87630
Réf. Informatique N1_A03A9
Dressé le 10/12/2012
Echelle -
Adresse : 33, rue du Docteur Finlay – 75015 PARIS
Téléphone : 01.40.59.80.80 – Télécopie : 01.40.59.09.59
e-mail : contact@diegrand.com

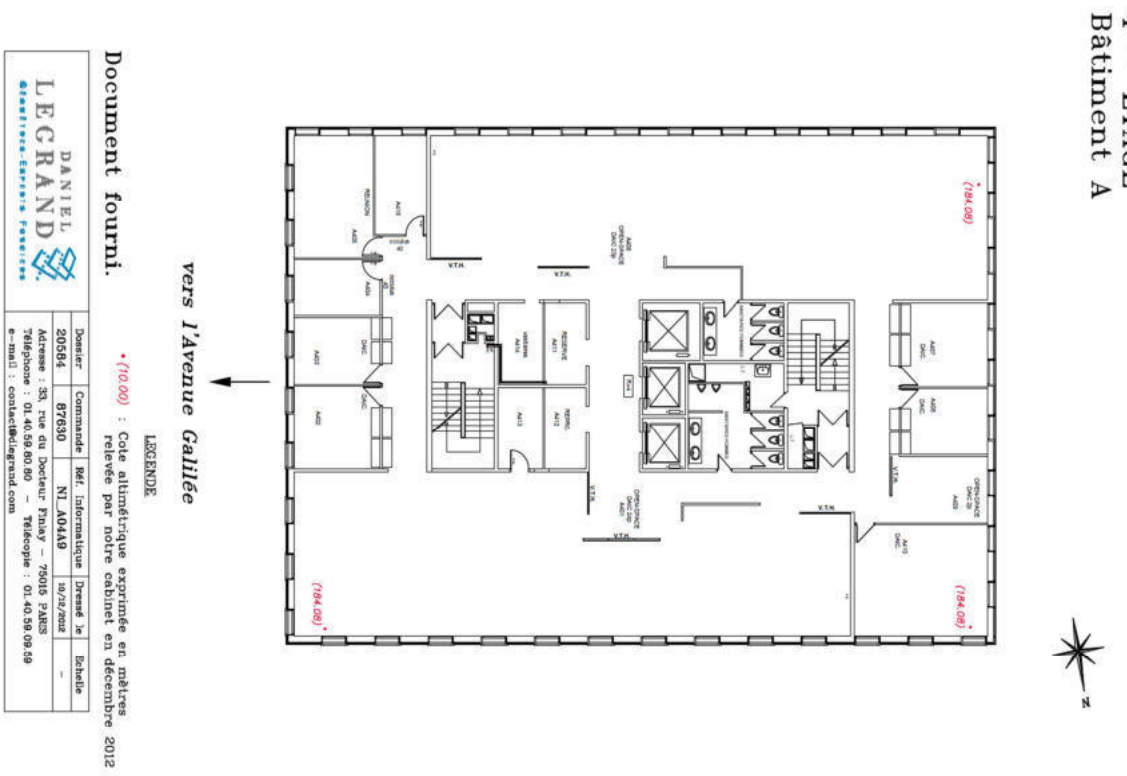
4ème ETAGE
Bâtiment A
vers l'Avenue Galilée
Document fourni.
LEGENDE
• (10.00) : Cote altimétrique exprimée en mètres relevée par notre cabinet en décembre 2012
DANIEL LEGRAND
Géomètres-Experts Fonciers
Dossier 20584
Commande 87630
Réf. Informatique N1_A04A9
Dressé le 10/12/2012
Echelle -
Adresse : 33, rue du Docteur Finlay – 75015 PARIS
Téléphone : 01.40.59.80.80 – Télécopie : 01.40.59.09.59
e-mail : contact@diegrand.com

5ème ETAGE
Bâtiment A

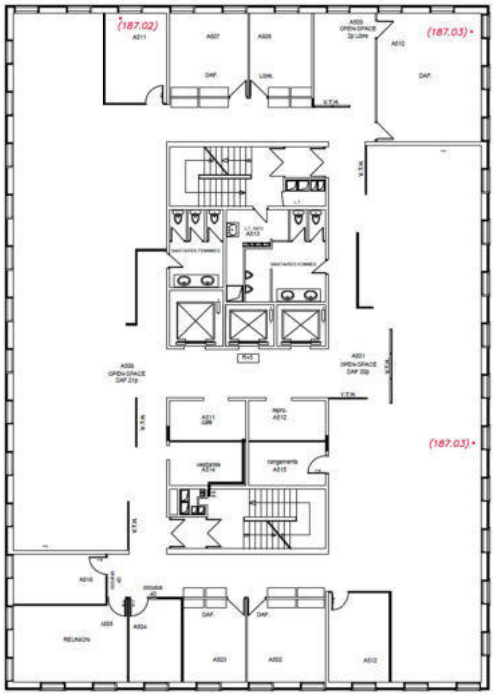

vers l'Avenue Galilée

LEGENDE

Document fourni.

• (10.00) : Cote altimétrique exprimée en mètres relevée par notre cabinet en décembre 2012

DANIEL LEGRAND
Géomètres-Experts Fonciers

Dossier	Commande	Réf. Informatique	Dressé le	Echelle
20584	87630	N1_A05A9	10/12/2012	–

Adresse : 33, rue du Docteur Finlay – 75015 PARIS
Téléphone : 01.40.59.80.80 – Télécopie : 01.40.59.09.59
e-mail : contact@dlegrand.com

6ème ETAGE
Bâtiment A

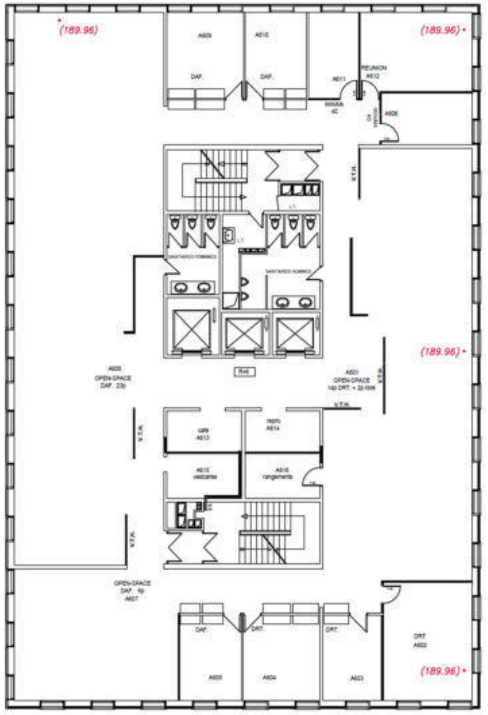

vers l'Avenue Galilée

LEGENDE

Document fourni.

• (10.00) : Cote altimétrique exprimée en mètres relevée par notre cabinet en décembre 2012

DANIEL LEGRAND
Géomètres-Experts Fonciers

Dossier	Commande	Réf. Informatique	Dressé le	Echelle
20584	87630	N1_A06A9	10/12/2012	–

Adresse : 33, rue du Docteur Finlay – 75015 PARIS
Téléphone : 01.40.59.80.80 – Télécopie : 01.40.59.09.59
e-mail : contact@dlegrand.com

7ème ETAGE
Bâtiment A

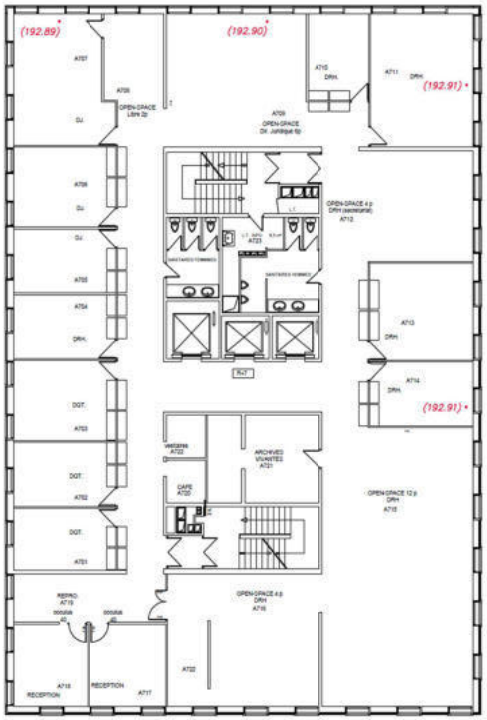

vers l'Avenue Galilée

LEGENDE

• (10.00) : Cote altimétrique exprimée en mètres relevée par notre cabinet en décembre 2012

Document fourni.

DANIEL LEGRAND
Géomètres-Experts Fonciers

Dossier	Commande	Réf. Informatique	Dressé le	Echelle
20584	87630	N1_A07A9	10/12/2012	–

Adresse : 33, rue du Docteur Finlay – 75015 PARIS
Téléphone : 01.40.59.80.80 – Télécopie : 01.40.59.09.59
e-mail : contact@dlegrand.com

8ème ETAGE
Bâtiment A

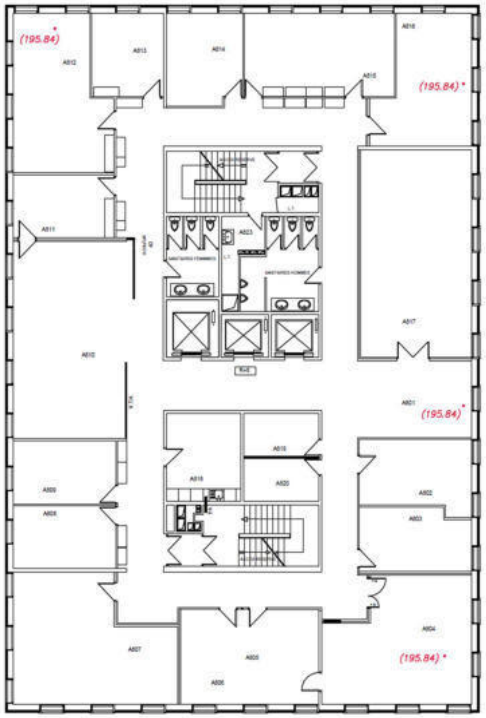

vers l'Avenue Galilée

LEGENDE

• (10.00) : Cote altimétrique exprimée en mètres relevée par notre cabinet en décembre 2012

Document fourni.

DANIEL LEGRAND
Géomètres-Experts Fonciers

Dossier	Commande	Réf. Informatique	Dressé le	Echelle
20584	87630	N1_A08A9	10/12/2012	–

Adresse : 33, rue du Docteur Finlay – 75015 PARIS
Téléphone : 01.40.59.80.80 – Télécopie : 01.40.59.09.59
e-mail : contact@dlegrand.com

REZ-DE-JARDIN
Bâtiment B

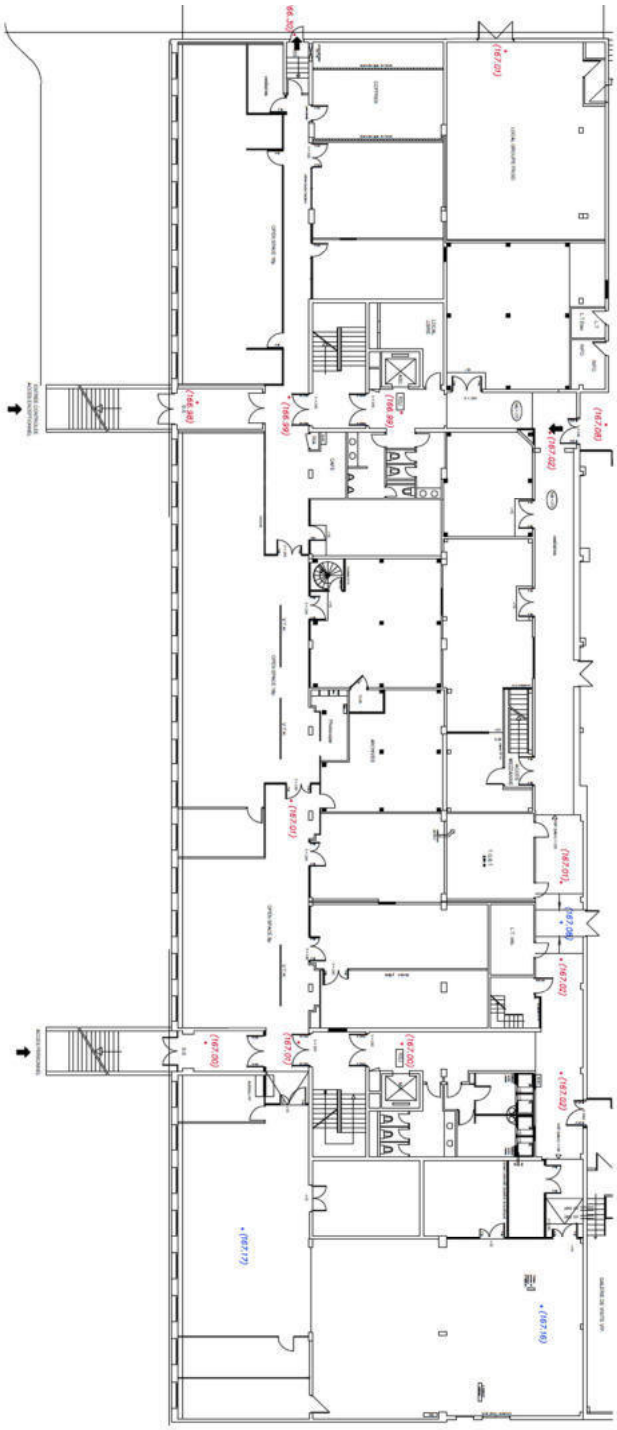

vers l'Avenue Galilée

Document fourni.

Dossier	Commande	Réf. Informatique	Dressé le	Echelle
20584	676630	NIACRJA9	10/01/2013	-

DANIEL LEGRAND
diagnostics immobiliers

Adresse : 33, rue du Docteur Finlay – 75015 PARIS
Téléphone : 01.40.59.60.60 – Télécopie : 01.40.59.08.59
e-mail : contact@dlegrand.com

LEGENDE

• (10.00) : Altitude de plancher bas exprimée en mètres relevée par notre cabinet en décembre 2012

• (10.00) : Altitude de faux plancher exprimée en mètres relevée par notre cabinet en décembre 2012

REZ-DE-CHAUSSEE
Bâtiment B

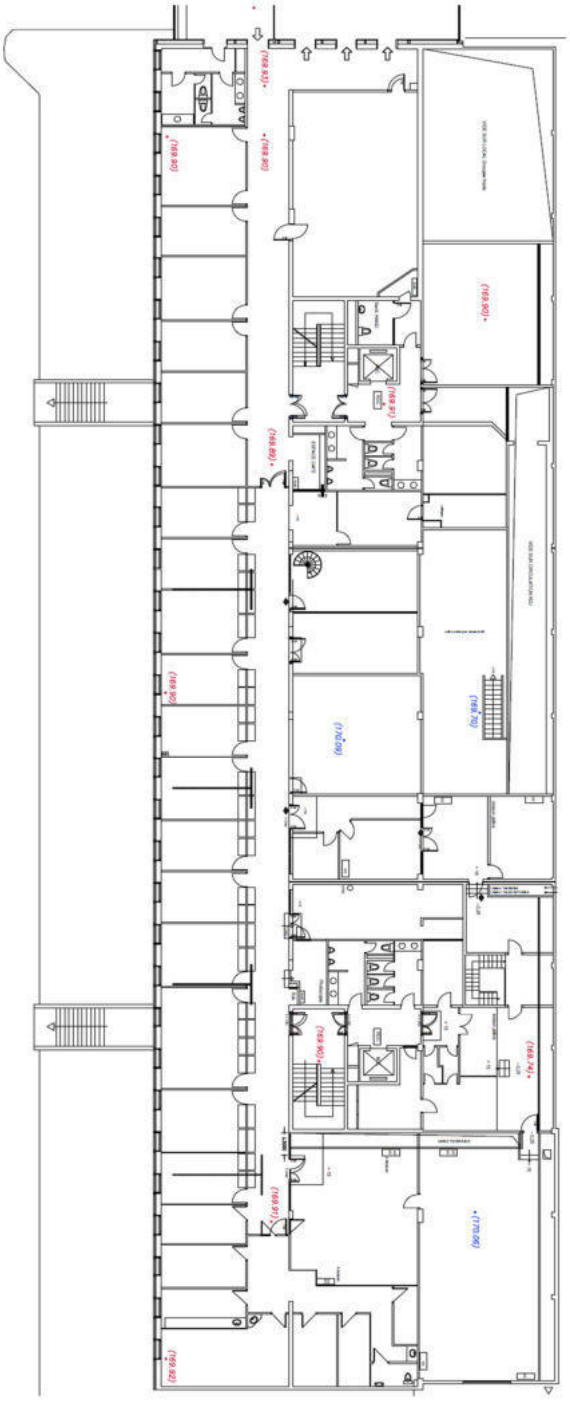

vers l'Avenue Galilée

Document fourni.

DANIEL LEGRAND

Dossier	Commande	Réf. Informatique	Dressé le	Echelle
20584	876530	N1ABRCA9	05/12/2012	-

Adresse : 33, rue du Docteur Finlay – 75015 PARIS
Téléphone : 01.40.59.80.80 – Télécopie : 01.40.59.09.59
e-mail : contact@dlegrand.com

LEGENDE

•(10.00) : Altitude de plancher bas exprimée en mètres relevée par notre cabinet en décembre 2012

•(10.00) : Altitude de faux plancher exprimée en mètres relevée par notre cabinet en décembre 2012

« LE GALILEE »
22 rue Galilée 92350
LE PLESSIS ROBINSON

Référence :
Diagnostic PEMD

1er ETAGE
Bâtiment B

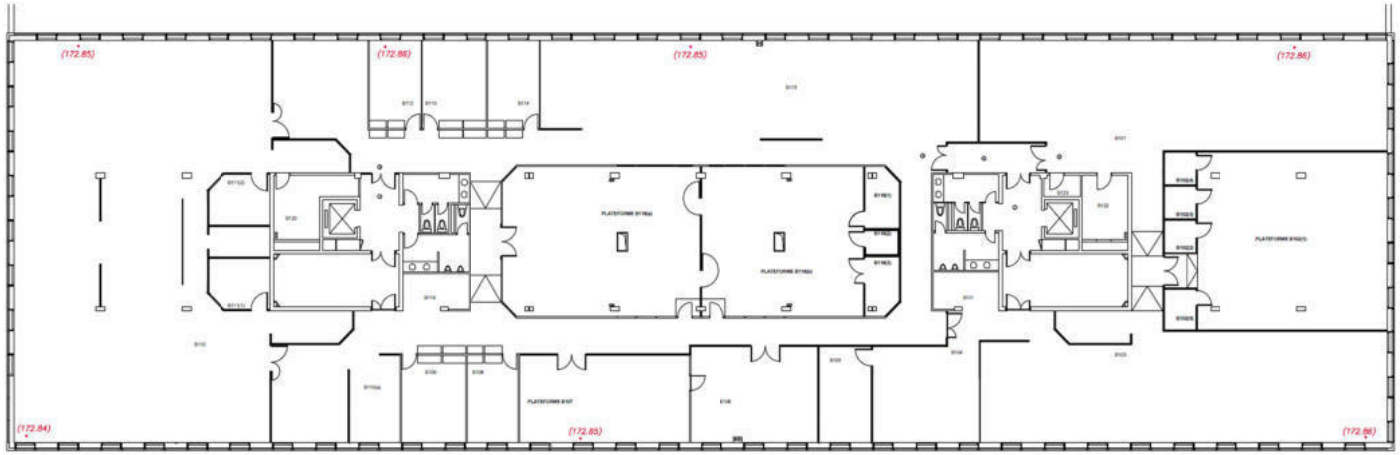

vers l'Avenue Galilée

Document fourni.

DANIEL LEGRAND Ingénierie-Experts Fonciers	Dossier	Commande	Réf. Informatique	Dressé le	Echelle
	20584	87630	NI_B01A9	12/12/2012	–

Adresse : 33, rue du Docteur Finlay – 75015 PARIS
Téléphone : 01.40.59.80.80 – Télécopie : 01.40.59.09.59
e-mail : contact@dlegrand.com

LEGENDE

• (10.00) : Altitude de plancher bas exprimée en mètres relevée par notre cabinet en décembre 2012

• (10.00) : Altitude de faux plancher exprimée en mètres relevée par notre cabinet en décembre 2012

2ème ETAGE
Bâtiment B

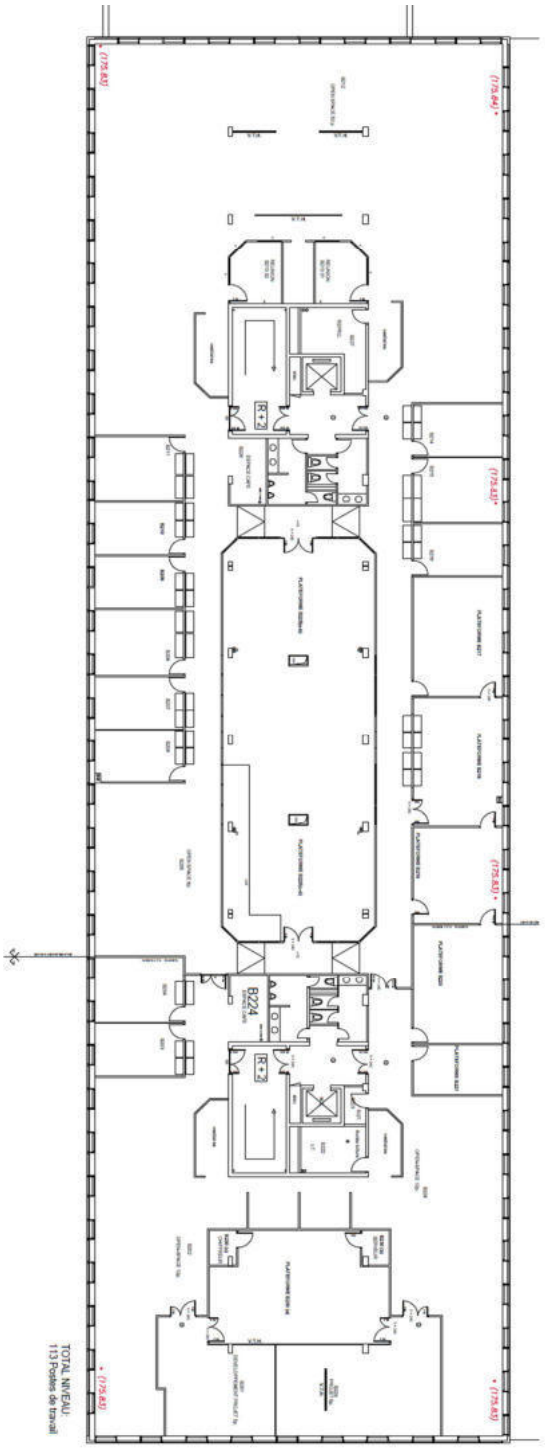

vers l'Avenue Galilée

Document fourni.

DANIEL LEGRAND	Dossier	Commande	Réf. Informatique	Dressé le	Echelle
	20584	876530	N1_B02A9	12/12/2012	-

Adresse : 33, rue du Docteur Finlay – 75015 PARIS
Téléphone : 01.40.59.60.60 – Télécopie : 01.40.59.09.59
e-mail : contact@legrand.com

LEGENDE

• (10.00) : Altitude de plancher bas exprimée en mètres relevée par notre cabinet en décembre 2012.

• (10.00) : Altitude de faux plancher exprimée en mètres relevée par notre cabinet en décembre 2012

REZ-DE-JARDIN
Bâtiment C

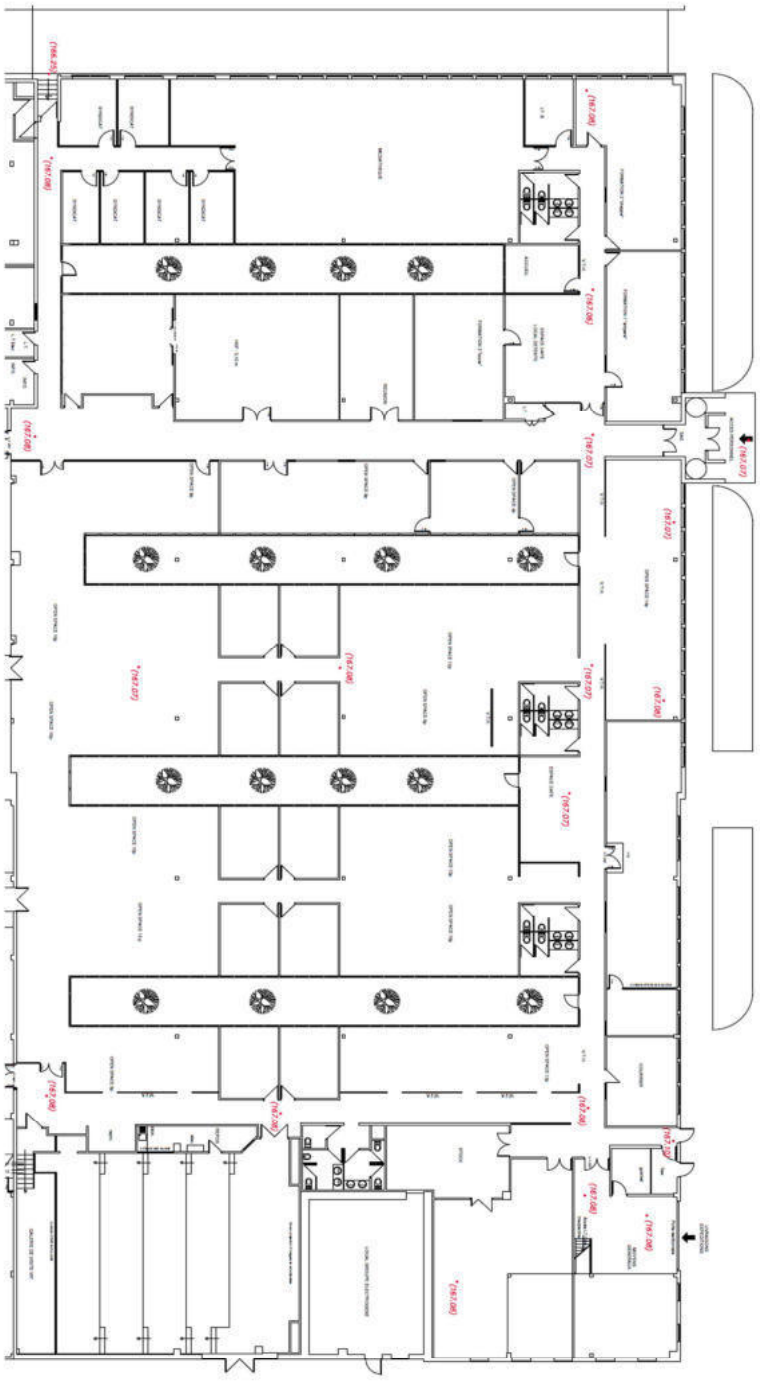

vers l'Avenue Galilée

Document fourni.

DANIEL LEGRAND	Dossier	Commande	Réf. Informatique	Dressé le	Echelle
	20584	87630	NIACRJA9	18/12/2012	-

Adresse : 33, rue du Docteur Finlay – 75015 PARIS
Téléphone : 01.40.59.80.80 – Télécopie : 01.40.59.09.59
e-mail : contact@legrand.com

LEGENDE

• (10.00) : Altitude de plancher bas exprimée en mètres relevée par notre cabinet en décembre 2012.

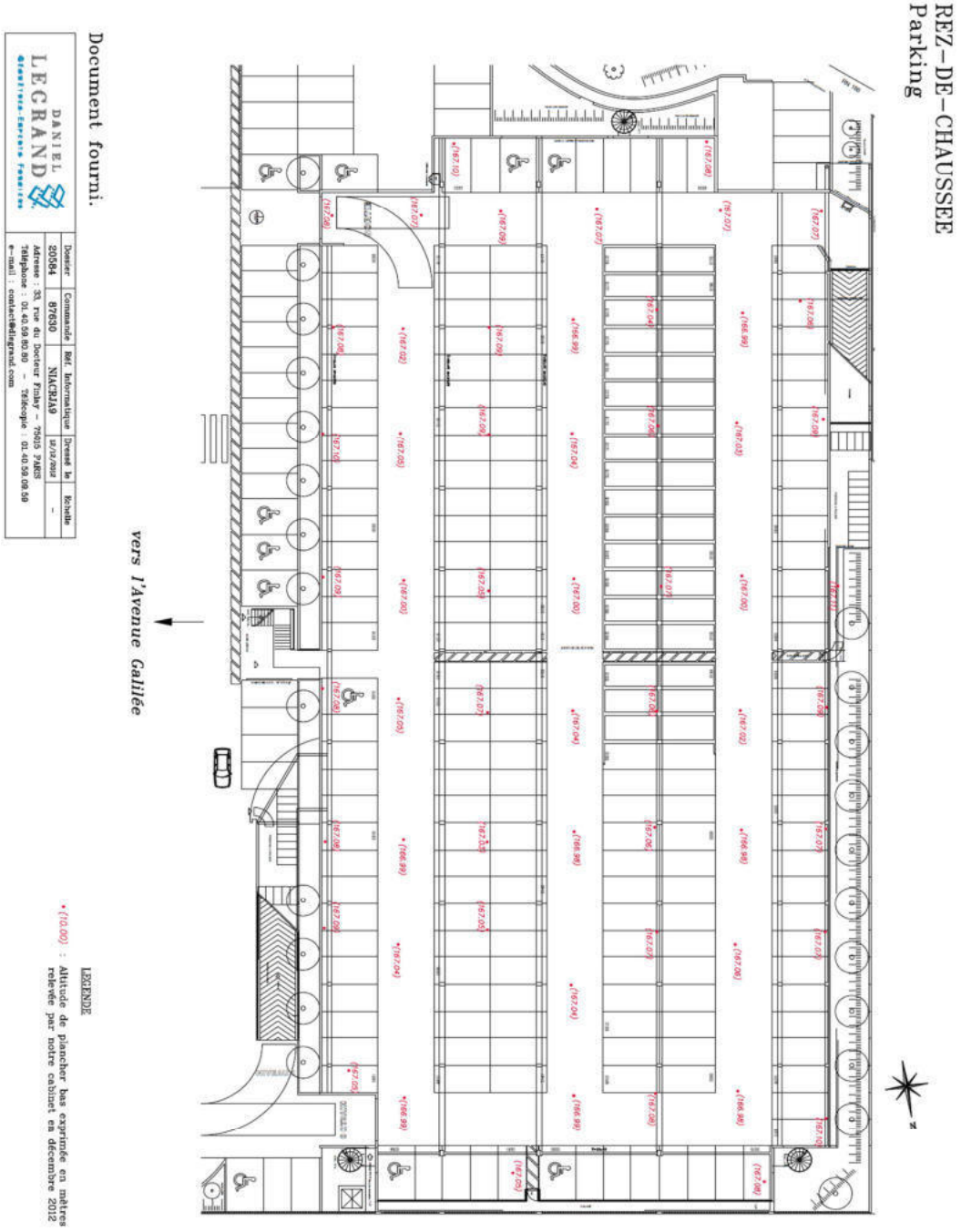
REZ-DE-CHAUSSEE
Parking
vers l'Avenue Galilée
Document fourni.
DANIEL LEGRAND
Dossier 20584
Commande 87630
Réf. Informatique NIACHAI9
Dressé le 12/12/2012
Echelle -
Adresse : 33, rue du Docteur Finlay – 75015 PARIS
Téléphone : 01.40.59.80.80 – Télécopie : 01.40.59.08.59
e-mail : contact@legrand.com
LEGENDE
• (10.00) : Altitude de plancher bas exprimée en mètres relevée par notre cabinet en décembre 2012

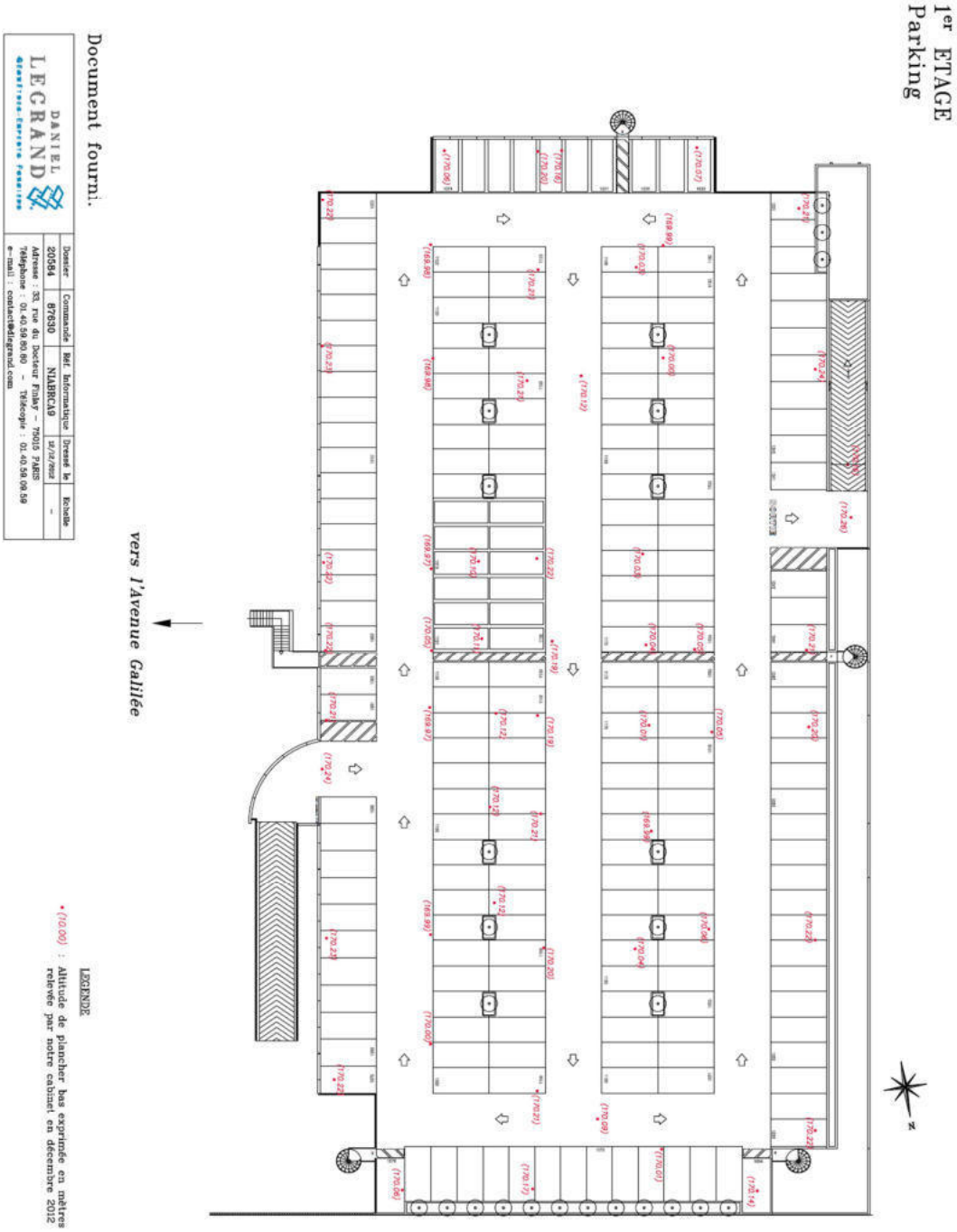
1er ETAGE
Parking
vers l'Avenue Galilée
Document fourni.
DANIEL LEGRAND
Diagnostics - Expertises - Formations
Dossier 20584
Commande 87630
Réf. Informatique NIABRCA19
Dressé le 12/12/2012
Echelle -
Adresse : 33, rue du Docteur Finlay - 75015 PARIS
Téléphone : 01.40.59.60.60 - Télécopie : 01.40.59.08.59
e-mail : contact@diagnostic.com
LEGENDE
• (10.00) : Altitude de plancher bas exprimée en mètres relevée par notre cabinet en décembre 2012

VII. CATALOGUE DE PHOTO



Photographie n°1
Bât B



Photographie n°2
Bât A



Photographie n°3
Bât C



Photographie n°4
Hall Bât A



Photographie n°5
Vue d'ensemble



Photographie n°6
Patio Bât C



Photographie n°5
Vue d'ensemble



Photographie n°6
Patio Bât C

VIII. ATTESTATION D'ASSURANCE

Votre intermédiaire
MARSH SAS
Département Construction
Tour Ariane
5, Place des Pyramides
La Défense 9
92088 Paris La Défense Cedex

☎ **01 41 34 50 00**
01 41 34 55 00

N°ORIAS **07 001 037**
Site ORIAS **www.orias.fr**

Votre contrat

Construction : Responsabilité civile professionnelle et exploitation

Vos références

Contrat : **37503519275087**
Client : **0010834120**

Assurance et Banque

SOCOTEC DIAGNOSTIC
21 Route d'Albert
62450 AVESNES LES BAPAUME

ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance AXA France IARD atteste que :
SOCOTEC DIAGNOSTIC
21 Route d'Albert
62450 AVESNES LES BAPAUME
N°SIRET : 479 076 838 00032

Est bénéficiaire des garanties du contrat d'assurance n° 37503519275087 pour la période du 01/01/2025 au 01/01/2026.

Ce contrat garanti l'ensemble de ses responsabilités civile professionnelle et exploitation encourues du fait des missions qui lui sont confiées.

Ce contrat garantit, à hauteur de 1.500.000 € par sinistre, notamment :

- La réalisation du diagnostic Produits-Equipements-Matériaux-Déchets (PEMD) portant sur les déchets issus des travaux de démolition ou de la rénovation significative de bâtiments selon décret n° 2021-821 du 25 juin 2021.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Nanterre le 21/01/2025
POUR LA SOCIETE :

Mathieu GODART
Directeur Général Délégué d'AXA France

AXA France IARD - SA au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 RCS Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460. **AXA France Vie** - SA au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959RCS Nanterre. **AXA Assurances IARD Mutuelle** - Société d'Assurance Mutuelle contre l'incendie, les accidents et risques divers. Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309.**AXA Assurances Vie Mutuelle** - Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation - Siren 353 457 245 - Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. **Juridica** -SA au capital de 14 627 854,68 € - 572 079 150 RCS Versailles - Siège social : 1, place Victorien Sardou 78160 Marly-le-Roi. **AXA Assistance France Assurances** - SA au capital de 31 275 660 €451 392 724 RCS Nanterre - Siège social : 6, rue André Gide 92320 Châtillon TVA intracommunautaire n° FR 81 451 392 724. **Entreprises régies par le Code des assurances.**

IX. ATTESTATION DE COMPETENCE DU DIAGNOSTIQUEUR

Rappel :

En application de l'article D. 126-12 du code de la construction et de l'habitation (issu du décret n° 2021-822 du 25 juin 2021 relatif au diagnostic portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et des déchets issus de la démolition ou rénovation significative de bâtiments), le Diagnostiqueur dispose des compétences en matière de prévention et de gestion des déchets, techniques du bâtiment et économie de la construction.

Justificatif de compétence du Diagnostiqueur :

• Expérience professionnelle de 3 ans minimum en tant que technicien ou agent de maîtrise du bâtiment ou dans des fonctions d'un niveau équivalent ;

• Diplôme de de formation du niveau d'enseignement supérieur de minimum 2 ans à temps plein ou d'une durée équivalente à temps partiel (BTS bâtiment, BTS travaux publics…), un titre professionnel équivalent ou la validation d'une formation qualifiante équivalente ;

• Preuve de détention de connaissances équivalentes (par exemple, une preuve de compétence exigée par un état de l'Union Européenne ou d'un autre état si un accord avec l'Union Européenne existe).

« LE GALILEE »
22 rue Galilée 92350
LE PLESSIS ROBINSON

Justificatif

SOCOTEC	SOCOTEC DIAGNOSTIC	
	DIAGNOSTIC PEMD	Version 1
	Attestation de Formation **Diagnostic Produits Equipements Matériaux Déchets**	Page 1/1

La présente attestation de formation est délivrée au salarié à l'issu d'une formation théorique de 2 jours ainsi qu'un Tutora réalisé par le Référent National Diagnostic Déchet Socotec Diagnostic.

Compte tenu de ses compétences techniques et de ces connaissances :

NOM :	ANSELME
PRÉNOM :	Jean-Patrick

A validé le la formation :

Diagnostic Produits Equipements Matériaux Déchets

OBJECTIFS

Formation au Diagnostic Produits Equipements Matériaux Déchets
- Présentation de la règlementation en vigueur
- Prévention et gestion des déchets issus du Bâtiments
- Analyse documentaire - Moyens et Méthodologie d'investigation sur site
- Rédaction d'un Diagnostic PEMD

PÉDAGOGIE

OUTILS ET MOYENS – PARTIE THEORIQUE EN MODULE E-LEARNING

> **Méthodes pédagogiques**

Présentation orale avec support PowerPoint
Exercices de mise en situation
Rédaction collégiale d'un Rapport PEMD

> **Evaluation**

Tutora lors d'interventions ultérieures
Validation de deux Diagnostics PEMD

CONTENU

> **Support PowerPoint**

Outils d'Aide à la caractérisation des PEMD
Guide « Comment mieux Valoriser et Déconstruire » du CSTB
Guide « Bonnes Pratiques » de Démoclès
Outil Excel de rédaction du Diagnostic PEMD

MODALITÉS
Présentiel : 2 jours (14 heures)

Fait à Avesnes les Bapaume,
Le 15/12/2023

Jean-Charles Pierrez
Chef de Projet
Référent National AMO Amiante / Diagnostic PEMD



SOCOTEC DIAGNOSTIC
Siège social : 21 route d'Albert – 62450 Avesnes-les-Bapaume – France – Tél. : 03 21 73 41 44
www.socotec.fr

Annexe 9 : Gestion des terres excavées

SOLER IDE
GROUPE VERTICAL SEA

Gestion des terres excavées
Estimation des volumes et surcoûts

NOTE TECHNIQUE
Référence de proposition : 128850 SIMAS 09a

22 avenue Galilée 92350 LE PLESSIS ROBINSON

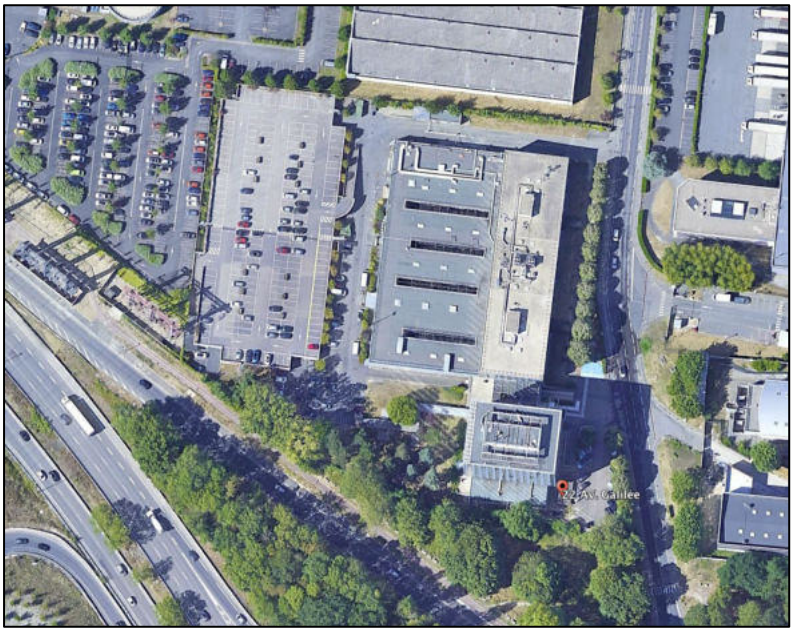

CLIENT :
SAS PLESSIS DC
121 Avenue de Malakoff
75116 PARIS

Dossier	Agence	N° prestation	Prestation	N° Pièce	Type Document	Date	Commentaires / version
128850	SIMAS	09a	Hors mission	1	Note technique	06/02/2026	Version provisoire

Ingénieur/Rédacteur	Chef de projet	Superviseur
Ludovic LEBOSSÉ	Ludovic LEBOSSÉ	Cyril FOUCHÉ

Agence Nord Ile de France
11, rue René Cassin - 91300 Massy - Tél. : 01 60 13 69 10 - agence-massy@vertical-sea.co
Siège social : SOLER IDE - 11, rue René Cassin - 91300 Massy - Tél. : 01 60 13 69 10
SAS au capital de 218 400 € - RCS Évry B 500 274 972 - TVA/FR 91500274972 – NAF 7112 B
vertical-sea.com

OPQIBI L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE CERTIFICAT N° 90 04 2226
LNE CERTIFICATION ENVIRONNEMENT
www.lne.fr

1 INTRODUCTION

La société PLESSIS DC a pour projet l'aménagement du terrain sis 22 avenue Galilée 92350 LE PLESSIS ROBINSON. Le projet porte sur la réalisation d'un data center et d'un immeuble de bureau.

Suite à votre demande, nous vous fournissons ci-après une note préliminaire d'estimations des volumes et des surcoûts susceptibles d'être engendrés dans le cadre des évacuations de terres.

Cette note technique fait suite au rapport de diagnostic de l'état des milieux, référencé 128850 SIMAS 02c du 04/04/2025 et est indissociable de celui-ci.

2 PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE

La zone d'étude est localisée dans une zone d'activité, en limite Sud de la commune de LE PLESSIS-ROBINSON (92), à proximité de la commune de CHATENAY-MALABRY (92). Elle correspond à la parcelle cadastrale n°46 de la section Y et possède une superficie de 20 431 m^2.

La zone d'étude est composée d'un ensemble de 3 bâtiments de bureaux (bâtiment A à bâtiment C) construit vers 1965 ainsi que d'un parking couvert construit dans les années 2000', des voieries et quelques espaces verts. Avant les années 1960', la zone d'étude correspondait à des champs.

Une activité de garage et atelier mécanique avec différentes salles d'essais a débuté au droit du site vers 1965 avec la société MASSEY-FERGUSSON. Puis, dans les années 1980', le site a été repris par une société de laboratoire (SYNTHELABO puis SANOFI) jusqu'au milieu des années 2000' où depuis une activité de bureaux est présente.

Les installations ou activités potentiellement polluantes suivantes ont été recensées au droit du site : cuve enterrée de fioul alimentant le groupe électrogène en partie Nord du site, anciennes cuves enterrées d'hydrocarbures, ancien atelier mécanique et garage, ancien local de peinture et ancien stockage de solvants. A noter qu'en raison des conditions d'accès, aucune visite n'a pu être réalisée au droit de l'ensemble des bâtiments.

3 SYNTHESE DES ETUDES AU DROIT DU SITE

Diagnostic de l'état des milieux – phase n°1 (investigations hors bâtis), rapport n°128850 SIMAS 02c-1 du 04/04/2025

Une campagne de reconnaissance sur les sols a été menée entre le 11 et le 18/02/2025 à la tarière mécanique. Au total, 17 sondages entre 2 et 5 mètres de profondeur (notés T1 à T3, T5 à T7, T11, T12, T15 à T18, T20 à T23 et T25) ont été effectués.

Au cours des investigations, les formations suivantes ont été rencontrées, généralement sous enrobé ou dalle béton de 20 cm :

- Remblais anthropiques : limons plus ou moins sableux avec graviers et ponctuellement quelques débris de briques (brun à brun foncé à gris) sur environ 0,5 à 1,5 m de profondeur ;
- Argiles ou limons avec ponctuellement des passages sableux (brun) jusqu'à la fin des sondages, soit jusqu'à plus de 5 mètres de profondeur.

Lors des investigations sur les sols, il a notamment été identifié des odeurs d'hydrocarbures au droit du sondage T3 situé à proximité de la cuve de fioul ainsi qu'une odeur de matière organique au droit du sondage T23. Les mesures à l'aide d'un détecteur PID ont montré la présence de COV à des teneurs jusqu'à 6,5 ppmV au niveau du sondage T3.

Les résultats d'analyses sur les sols ont montré :

- des anomalies ponctuelles à quasi-diffuse sur les métaux (As, Cr, Cu, Hg, Ni, Pb et Zn) ;
- des teneurs globalement relativement faibles en hydrocarbures ;
- des dépassements ponctuels des critères d'acceptation en ISDI sur lixiviat en sulfates associés à la fraction soluble au niveau des remblais ainsi qu'en fluorures au niveau du terrain naturel argileux.

Une campagne de reconnaissance sur les eaux souterraines a été menée le 14/02/2025 au droit des ouvrages posés à 7 mètres de profondeur lors des investigations, soit les piézomètres PZ1 et PZ2. Un niveau des eaux souterraines a été relevé uniquement sur l'ouvrage PZ2 à environ 3,5 mètres de profondeur, soit environ 163 NGF. Les résultats d'analyses sur l'ouvrage PZ2 ont mis en évidence la présence d'une teneur notable en hydrocarbures C10-C40 (1,2 mg/L) ainsi qu'une d'une faible teneur en trichlorométhane (1,4 µg/L).

Une campagne de reconnaissance sur les gaz souterrains a été menée le 14/02/2025 au droit des ouvrages piézairs (PG1, PG3 et PG4), posés entre 4,2 et 5 mètres. Les résultats d'analyses ont mis en évidence dans les gaz du sol la présence de composés volatils (hydrocarbures et chlorés).

Le plan de localisation des investigations est joint en **annexe 1.**

Analyse sur les eaux souterraines, rapport n°128850 SIMAS 08a du 15/05/2025

Une deuxième campagne de reconnaissance sur les eaux souterraines a été menée le 05/05/2025 au droit des piézomètres PZ2 et PZ3. Les niveaux respectifs ont été relevés à 159,97 NGF et 161,78 NGF. Ces niveaux montrent une hétérogénéité qui serait due à la lithologie argileuse des sols favorable à la création ponctuelle de poches d'eaux. Les résultats d'analyses des eaux souterraines au droit des ouvrages PZ2 et PZ3 montrent uniquement la présence d'hydrocarbures C10-C40 au droit de l'ouvrage PZ2, avec une concentration de 3,89 mg/L, dépassant la valeur de référence retenue (1 mg/L). De ce fait, la teneur notable observée lors de la première campagne est confirmée et montre l'existence d'un impact en hydrocarbures au droit de l'ouvrage PZ2.

Analyse des risques sanitaires résiduels (ARR) prédictive, rapport n°128850 SIMAS 10a du 22/01/2026

Les niveaux de risques sanitaires prédictifs sont inférieurs aux seuils recommandés selon la méthodologie nationale (ERI < 10-5 et QD < 1). Les concentrations prédictives à l'intérieur des futurs bâtiments sont inférieures aux Valeurs d'Analyse de la Situation (seuils R1, R2, R3). L'ensemble de ces éléments et les mesures de gestion mises en œuvre permettent de conclure à la compatibilité de l'état environnemental du site avec l'usage de type Data Center et bureaux sur 1 sous-sol ou sans sous-sol.

A noter que les études ont été effectuées hors bâties. De ce fait, aucune donnée n'est disponible au droit des bâtiments où notamment des activités potentiellement polluantes ont été effectuées par le passé.

4 PRESENTATION DU PROJET

Le projet porte sur la réalisation d'un data center et d'un immeuble de bureau ainsi que l'aménagement d'espaces verts.
Au regard de la topographie actuelle du site ainsi que du projet d'aménagement, un terrassement d'environ 2 à 3 mètres de profondeur est prévu afin d'atteindre la cote basse du projet, fixée à 164,75 NGF.

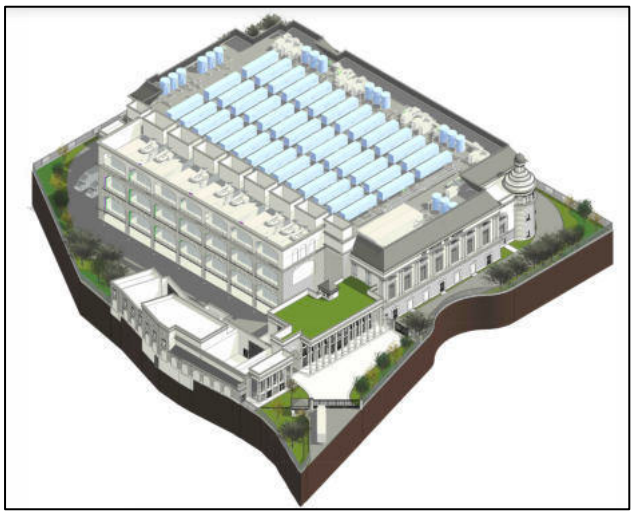

Perspective axonométrique du site (31/10/2025)

A noter que les côtes altimétriques des futurs espaces verts autour des infrastructures sont fixées entre environ 168 et 168,5 NGF. Ainsi, des remblaiements seront à prévoir.

Les estimations de volumes et surcoûts reprises ci-après sont basées sur les plans suivants :

- Plan topographique (31/10/2025) ;
- Plans de l'existant (12/12/2012) ;
- Plans du projet – Stage2, BREITMAN & Associés (31/10/2025).

Les principaux plans du projet sont joints en annexe 2.

5 ESTIMATION DES QUANTITES

5.1 Méthodologie d'estimation

L'estimation des quantités est établie sur une hypothèse d'évacuation des déblais dans le cadre de terrassements pour la réalisation des niveaux d'infrastructures.

Le volume estimé concerne le volume des déblais non inertes identifié, à prendre en charge lors des travaux d'excavations.

5.2 Critères de choix des filières

Les teneurs détectées lors des investigations sont comparées aux valeurs réglementaires suivantes :

- Arrêté du 12/12/2014 relatif aux conditions d'admission des déchets inertes dans les Installations de Stockages de Déchets Inertes (ISDI) ;
- Décision du Conseil n° 2003/33/CE du 19/12/2002 établissant des critères et des procédures d'admission des déchets dans les décharges.

Il est rappelé que chaque Centre possède un Arrêté Préfectoral d'exploitation. Les valeurs d'acceptation peuvent donc varier en fonction de la filière qui sera retenue dans le cadre des travaux.

De même, au regard des pratiques actuelles des centres de traitement, la présence de couleurs, d'odeurs peut impliquer un refus d'acceptation en ISDI et donc l'obligation d'une évacuation en filière spécifique.

De ce fait, l'acceptation des terres reste spécifique à chaque centre.

Les filières suivantes sont considérées :

Code	Filière	Matériaux acceptés
ISDI	Installation de Stockage de Déchets Inertes	Déchets inertes au sens de l'arrêté du 12/12/2014
ISDI TS	Installation de Stockage de Déchets Inertes pour Terres Sulfatées (comblement de carrière)	Terres non inertes présentant uniquement des anomalies en fraction soluble et sulfates sur lixiviat avec un ratio SO4>50% FS
ISDI A	Installation de Stockage de Déchets Inertes Aménagée	Terres non inertes présentant uniquement des anomalies sur lixiviat jusqu'à 3x les seuils ISDI pour certains paramètres
PF	Plateforme	Plateforme de (pré)traitement, de regroupement et/ou de transit

5.3 Hypothèses de calculs et incertitudes

Le calcul des quantités est établi en fonction des hypothèses suivantes :

- Référence des plans :
  - Plan topographique (31/10/2025) ;
  - Plans de l'existant (12/12/2012) ;
  - Plans du projet – Stage2, BREITMAN & Associés (31/10/2025) ;
- Superficie de la zone d'étude : environ 20 000 m^2 ;
- Superficie estimée des infrastructures : environ 8 000 m^2 pour le data center et environ 1 000 m^2 pour le bâtiment de bureau ;
- Volume évalué est un volume de terres en place (hors foisonnement) ;
- Densité des terres : 1,8 tonne/m^3 ;
- Extrapolation de l'analyse d'un échantillon à l'ensemble de la maille ainsi que des mailles avoisinantes en l'absence de sondage ;
- Extrapolation de l'analyse à la couche du dessus ou du dessous (en cas d'absence d'analyse) au regard des critères organoleptiques et de la description lithologique ;
- Estimation à partir de la cote du terrain naturel indiquée dans le plan topographique et les plans des bâtiments existants ;
- Profondeur de terrassement : jusqu'à la cote de 164,75 NGF ;
- Plan de maillage, joint en **annexe 3**.

5.4 Estimation des volumes de terres impactées et non inertes

Le tableau ci-après regroupe l'ensemble des anomalies rencontrées au regard des critères ISDI et des extrapolations réalisées dans le cadre des évacuations liés aux terrassements pour la réalisation des infrastructures du projet.

Tableau 1 : Volumes non conformes ISDI identifiés

Sondage (surface concernée)	Épaisseur concernée	Indices organoleptiques	Teneur non conforme ISDI		Volumes concernés (Filière d'évacuation)
			Sols Bruts	Lixiviats	
T3 (500 m^2)	1-2 m	Odeurs d'hydrocarbures	Conforme	Conforme	*500 m^3* (Plateforme)
T5 (900 m^2)	0-0,5 m	Aucun	Conforme	Fraction soluble (5 200 mg/kg) Sulfates (3 600 mg/kg)	450 m^3 (ISDI TS)
T6 et T7 (4 400 m^2)	1-2 m	Aucun	Conforme	Fluorures (11 à 12 mg/kg)	4 400 m^3 (ISDI A)
T20 (400 m^2)	0-1 m	Aucun	Conforme	Fraction soluble (24 000 mg/kg) Sulfates (14 000 mg/kg)	400 m^3 (ISDI TS)
T23 (800 m^2)	0-1 m	Aucun	Conforme	Fraction soluble (23 000 mg/kg) Sulfates (14 000 mg/kg)	800 m^3 (ISDI TS)
T22 et T23 (600 m^2)	0-3 m	Aucun	Conforme	Fraction soluble (11 000 à 23 000 mg/kg) Sulfates (5 900 à 14 000 mg/kg)	1 800 m^3 (ISDI TS)
TOTAL					**Environ 8 400 m^3**

Remarque : Les dépassements en COT sur brut ne seront pas pris en comptes dans la mesure où une valeur limite plus élevée peut être admise, à condition que la valeur limite de 500 mg/kg de matière sèche soit respectée pour le carbone organique total sur éluât.

En première approche, on estime qu'au regard du projet d'aménagement, près d'environ **8 400 m^3** de terres devront faire l'objet d'évacuation en filières spécifiques selon la répartition suivante :

- ISDI TS : environ 3 500 m^3 ;
- ISDI A : environ 4 400 m^3 ;
- PF : environ 500 m^3.

5.5 Limites de l'estimation de volume

Nous rappelons que les limites de ces estimations sont les suivantes :

- hors élimination, et démantèlement des ouvrages existants (cuves, fosses...) ;
- en l'absence d'investigations au droit des bâtiments, une extrapolation a été effectuée à partir des zones analysées ;
- hors coûts des remblaiements.

En outre, les estimations de volume ont été considérées depuis la cote du terrain naturel moyen (pas de nivellement des points de sondage), jusqu'à la cote de fond de fouille en notre possession (164,75 NGF) dans les zones non saturées. Elles ne prennent pas en compte les terrassements complémentaires au-delà de ce fond de fouille, notamment pour réalisation des fondations (déblais de pieux, longrines, semelles), des fosses divers (ascenseur, fosse hydrocarbures,...) et des fondations de grue.

Nous rappelons qu'il s'agit d'une estimation non contractuelle qui devra être validée dans le cadre d'un marché par l'entreprise et par la réalisation d'un plan de terrassements.

6 ESTIMATIONS DES SURCOUTS

6.1 Estimation globale

Une estimation des coûts et surcoûts a été établie à partir des estimations de volumes non conformes ISDI.

Au regard des pratiques actuelles, les coûts du transport et stockage des déblais sont les suivants :

- Installation de stockage de déchets inertes (ISDI) : 25€ HT/m^3, soit 14€ HT/t
- Installations de Stockage de Déchets Inertes TS (ISDI TS) : 45€ HT/m^3, soit 25€ HT/t
- Installations de Stockage de Déchets Inertes Aménagée (ISDI A) 40€ HT/t
- Plateforme de regroupement (PF) : 70€ HT/t

Le surcoût correspond à la différence entre le coût d'évacuation en filière spécifique et celui d'évacuation en filière classique (ISDI) si les terres ne présentaient pas d'anomalies.

Le coût et surcoût liés à la prise en charge des déblais non conformes ISDI, relevant de la maîtrise d'ouvrage sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 2 : Estimation des coûts et surcoûts

Filières envisagées	Volume à excaver (m3)	Masse (t)	Coût unitaire	Coût	Surcoût
ISDI Terres sulfatées	3 500	/	45 €/m3	157 500 € HT	70 000 € HT
ISDI aménagée	4 400	7 920	40 €/t	316 800 € HT	206 800 € HT
PF	500	900	70 €/t	63 000 € HT	50 500 € HT
Total	**8 400**	8 820		537 300 € HT	**327 300 € HT**

Le coût lié à la prise en charge des déblais non conformes ISDI dans le cadre du projet est estimé, en première approche, à environ **500 K€ HT** dont un surcoût d'environ **300 K€HT**.

A noter que l'estimation est considérée comme approximative en raison de l'absence de données sur la qualité des sols au droit des bâtiments.

6.2 Limites de l'estimation de surcoûts

Ce calcul de surcoût ne comprend pas :

- Le surcoût éventuel lié à un refus en ISDI des remblais ne présentant pas de non-conformité analytique mais présentant des indices organoleptiques défavorables (couleur, odeur, débris,…) ;
- Le surcoût éventuel lié à l'augmentation des prix unitaires : par augmentation de la TGAP ou du coût du transport qui est fonction de la localisation particulière du chantier ;
- Le surcoût éventuel d'une entreprise générale par l'application d'un coefficient lié à la sous-traitance ;
- Le coût éventuel d'un remblaiement ;
- Les opérations de pré-traitement éventuelles effectuées sur site avant évacuation des déblais (criblage, brassage...) ;
- Le coût du suivi des travaux par une Maîtrise d'Oeuvre spécifique.

En outre, les filières et les coûts et surcoûts indiqués ici sont valables à la date de rédaction de la présente note. Ceux-ci sont susceptibles d'évoluer dans le temps en fonction du marché francilien et de l'offre en terme de typologie de filière.

L'estimation a été réalisée sur la base d'un site construit. La démolition des bâtiments ainsi que les remblaiements effectués peuvent engendrer des modifications sur l'état des sols. Il est ainsi recommandé la réalisation de sondages et d'analyses de sols après démolition afin de confirmer nos résultats d'analyses.

Nous rappelons que les critères retenus pour l'acceptation des terres en décharge, toutes catégories confondues, sont différents d'un centre de stockage à l'autre et que, de ce fait, l'acceptation des terres reste spécifique à chaque filière. Il conviendra donc de consulter plusieurs décharges au moment des évacuations afin de valider le coût et le choix de la filière. Une traçabilité totale devra être respectée sur la destination des terres excavées non conformes aux ISDI (classe 3) et sur le type de filière ou traitement.

Nous rappelons qu'il s'agit d'une estimation non contractuelle qui devra être validée dans le cadre d'un marché par l'entreprise et par la réalisation d'un plan de terrassements.

7 RECOMMANDATIONS

7.1 Investigations complémentaires

Sur les sols :
Au regard de l'absence de données au droit des bâtiments en activité et notamment au droit des bâtiments B et C où des activités potentiellement polluantes ont été recensées (atelier mécanique, salles d'essais, local peinture, laboratoire…), nous recommandons d'effectuer des investigations complémentaires après démolition des bâtiments. (Prestation codifiée A200 et A260)

Sur les eaux souterraines :
Une surveillance régulière des eaux souterraines est recommandée afin de vérifier l'évolution dans le temps de la teneur en hydrocarbures sur l'ouvrage PZ2 (Prestation codifiée A210). Nous recommandons la pose d'ouvrages complémentaires autour du piézomètre PZ2 afin de mieux comprendre l'origine de l'impact en hydrocarbures ainsi qu'au moins 1 nouvelle campagne de prélèvements et d'analyses au sein des ouvrages existants et nouvellement implantés (Prestation codifiée A210).

Sur les gaz du sol :
Les analyses sur les gaz du sol ont notamment révélé la présence de composés volatils (Hydrocarbures) au droit de 2 des 3 piézairs posés (PG1 et PG4). Afin de mieux caractériser ces impacts en hydrocarbures, il est recommandé de procéder à des analyses complémentaires à partir d'ouvrages supplémentaires. (Prestation codifiée A230)
A noter que la méthodologie nationale préconise la réalisation de plusieurs campagnes de mesures de gaz du sol au regard des grandes variations possibles des teneurs en fonction des conditions extérieures (température, pression, humidité, …). Dans ce cadre, il est recommandé une 2eme campagne de mesures dans une période climatique différente (été/hiver) afin de confirmer les résultats de la présente étude. (Prestation codifiée A230)

7.2 Optimisation de la gestion des déblais

Afin de réduire les volumes, il y aura lieu d'étudier les solutions de gestion d'optimisation dans le cadre d'une étude de conception. À titre d'exemple, les solutions possibles sont les suivantes :

- Réaliser un tri et un criblage des matériaux au moment des travaux d'excavation ;
- Réutiliser au maximum les déblais d'excavation en remblais sur site (contre-voile, sous voirie, dans les zones de pleine terre…), sous réserve de l'absence de risque sanitaire, et d'une validation géotechnique.

7.3 Valorisation des déblais hors site

Conformément à l'article L.541-1 du code de l'environnement, il convient d'étudier toutes les voies de valorisation des déchets avant d'envisager l'envoi en installation autorisée de traitement ou d'élimination de déchets. Toutefois, si les voies de valorisation ne sont pas possibles ou pertinentes d'un point de vue technique, économique ou environnemental, les déblais devront être évacués en filières de stockage.

La réalisation d'une étude technique des futurs déblais inertes pourrait permettre d'étudier la faisabilité d'une valorisation de ces matériaux hors site afin d'estimer les économies potentielles du projet. Ainsi il peut être envisager de réaliser des analyses techniques et de vérifier les possibilités d'appliquer les guides disponibles à ce jour :

- Guide de valorisation hors site des terres excavées non issues de sites et sols pollués dans des projets d'aménagement (BRGM – avril 2020) ;
- Guide de valorisation hors site des terres excavées issues de sites et sols potentiellement pollués dans des projets d'aménagement (BRGM – avril 2020) ;
- Guide de caractérisation des terres excavées dans le cadre de leur valorisation hors site dans des projets d'aménagement et en technique routière pour des projets d'infrastructure linéaire de transport (BRGM, avril 2020).

7.4 Suivi des travaux

Dans le cadre de la réhabilitation du site, nous recommandons de faire appel à un Maître d'Œuvre spécialisé pour les sites pollués. Celui-ci aura pour missions :

- d'assister le Maître d'Ouvrage pour une consultation d'entreprises ;
- de valider les filières pour les prises en charge des terres polluées ;
- de contrôler le tri des terres lors des terrassements ;
- de valider la fin des travaux en fonction des objectifs fixés.

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage pour tous renseignements complémentaires.

ANNEXES
Annexe 1 : Plan d'implantation des sondages ;
Annexe 2 : Plans du projet ;
Annexe 3 : Plan de maillage.

SOLER IDE
GROUPE VERTICAL SEA

LOCALISATION DES INVESTIGATIONS - PHASE N°1

Dossier : **128850 SIMAS 02c**

Chantier : LE PLESSIS ROBINSON

Prestation : DIAG

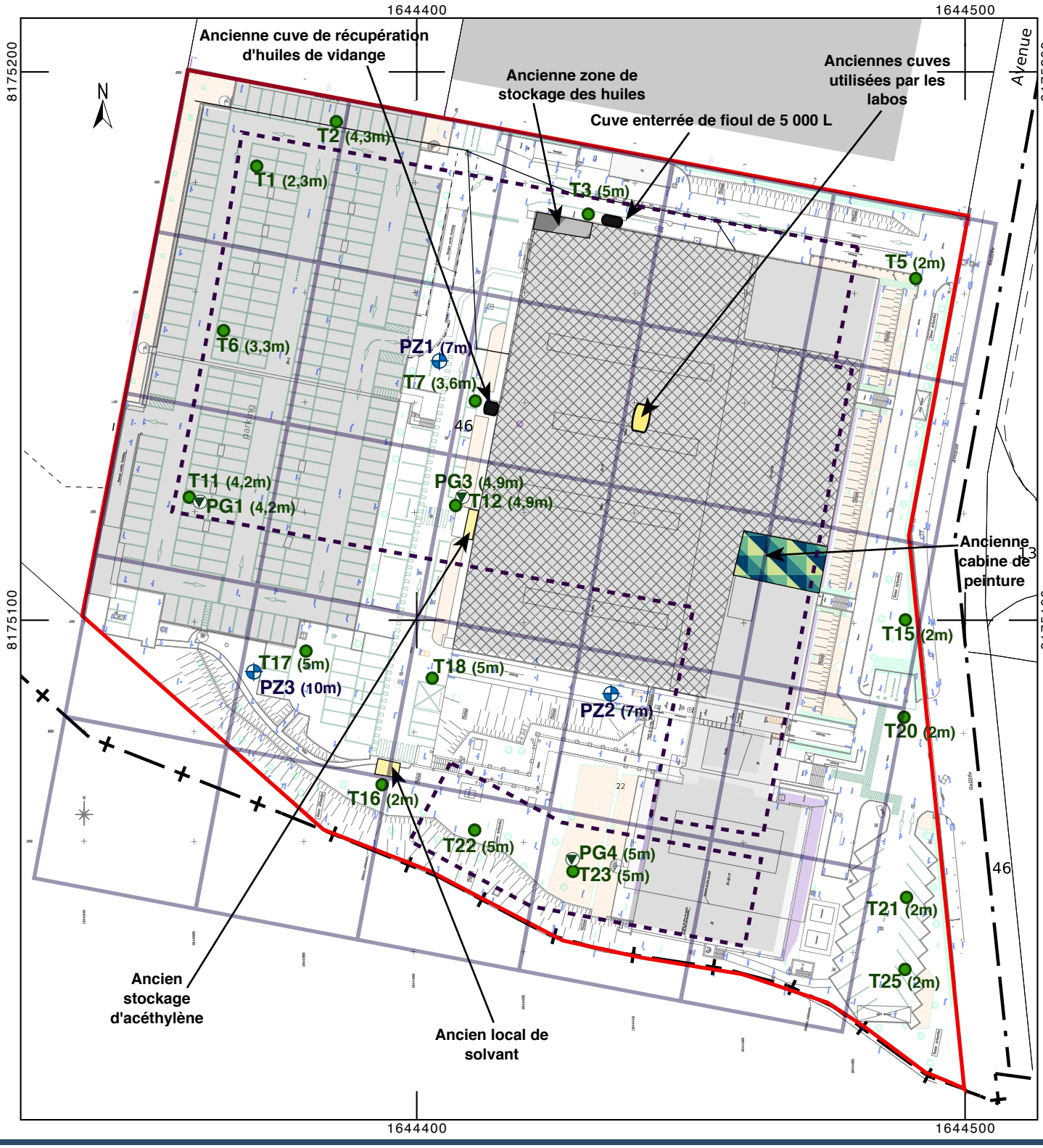

Légende :

- Emprise du projet
- Emprise des futurs bâtiments
- Ancien atelier (essais, transmissions, garage, ..)
- Piézomètre posé par l'équipe hydrogéologique (profondeur)

Investigations effectives - phase 1 :

- Tx : Sondages à la tarière mécanique (profondeur)
- Pgx : Piézair (profondeur)

Document en date du 24/03/2025 - Echelle : 1 / 1 000 — 10 m

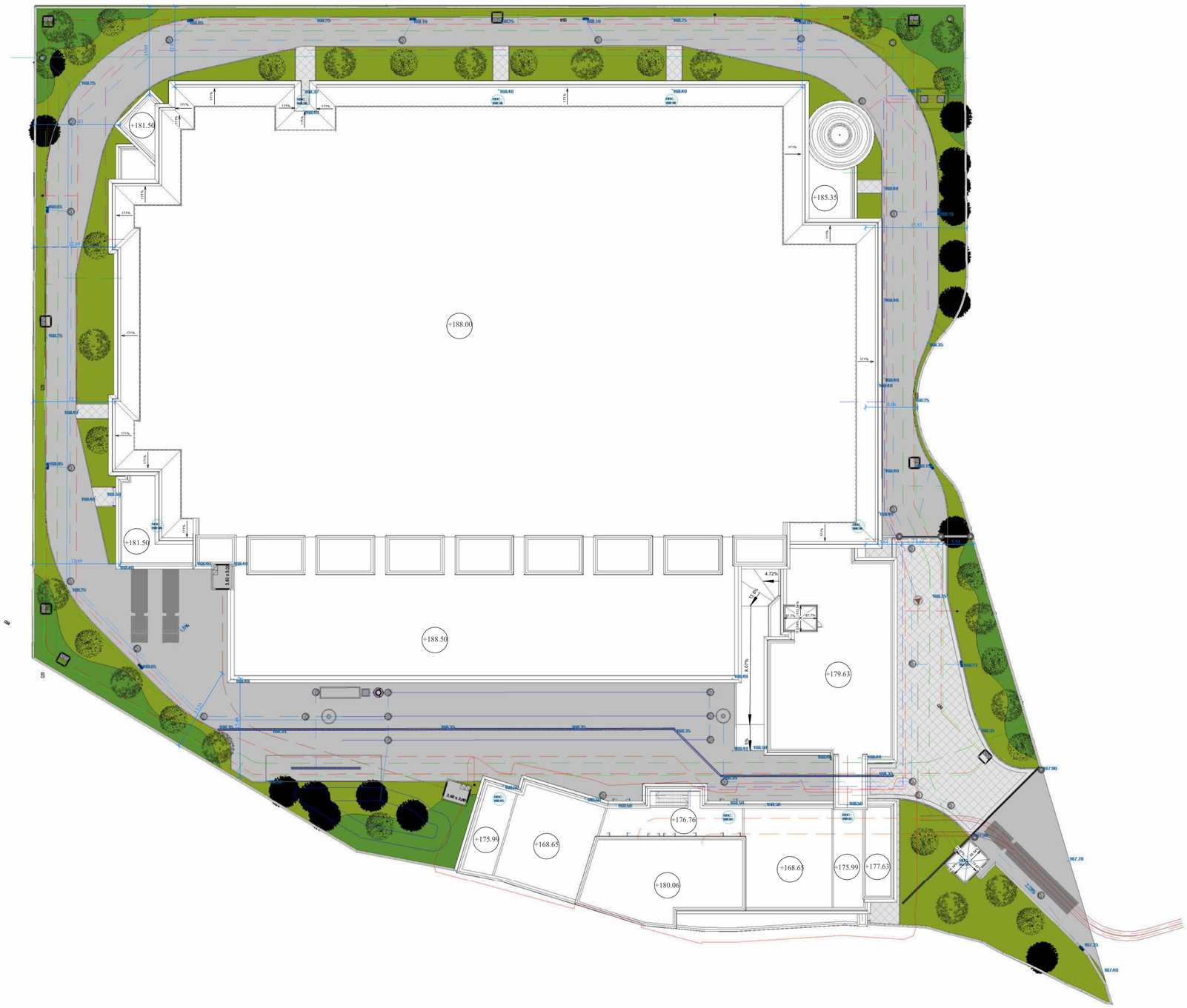

General Notes

1. Do not scale directly from this drawing. All dimensions are provided in millimeters unless otherwise specified. Confirm and validate all measurements on site.
2. This drawing provides indicative information only and is intended to convey design intent for RIBA Stage 2. All ratings, sizes, and configurations shown are conceptual and subject to further development.
3. This drawing must be read in conjunction with the latest revisions of the Architectural, Civil, Structural, Mechanical, Electrical, Security, and Telecoms drawings, as well as the Stage 2 concept report, relevant sections of the project specifications, and any applicable commercial documents.
4. This drawing is conceptual only. Sizes are indicative and subject to change as the design progresses through subsequent project stages.
5. Any discrepancies between the drawings and other documents should be brought to the attention of the engineer.

Keyplan

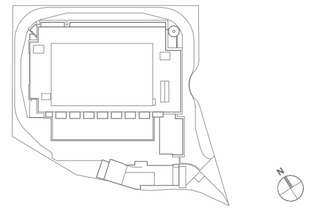

Rev	Description	By / Chkd / App	Date
P01	STAGE - 2 ISSUED FOR APPROVAL	BRE	10/31/25

Client

Plessis DC

Plessis DC

22 Avenue Galilée
Plessis-Robinson 92350

Project & Cost Management Consultant

Arcadis

200-216 rue Raymond Losserand
75014 Paris
Paris, France
Tel: +33 7 63 47 85 72
www.arcadis.com

Lead Consultant / MEP Designer

Black & White Engineering

Office No. 1704
Business Avenue Tower
Salam St, PO Box 128981
Abu Dhabi, U.A.E
Tel: +971 2 565 1398
www.bw-engineering.com

DC Designer Architect / Internal Fit-out

RB·A

RBA

151 Rue St Denis
750002, Paris
Paris. France
Tel: +331 4041 9430
www.rb-architectes.fr

Architect

&BREITMAN BREITMAN

Breitman & Associés

7 Rue Séguier
750006, Paris
Paris. France

Structure

NORTEC

Nortec

463 Rue Jules Guesde,
59650 Villeneuve d'Ascq
M 06 76 72 53 97
T 03 20 45 81 29

Project Title

Plessis DC

22 Avenue Galilée, Plessis-Robinson 92350

Drawing Title

Site Plan-Project

Project Status

STAGE 2 -100% ISSUE

Discipline	Status Code
ARCHITECTURAL	S4

Project Number	Scale @ A2	Revision
P10530	1:500	P01

Drawing Number

P10530-BRE-DC-SW-DR-A-100004

Project — Originator — Functional Breakdown — Spatial Breakdown — Form — Discipline — Number

NGF 164,75

SOLER IDE
GROUPE VERTICAL SEA

PLAN DE MAILLAGE

Dossier : **128850 SIMAS 09a**

Chantier : LE PLESSIS ROBINSON

Prestation : Hors mission

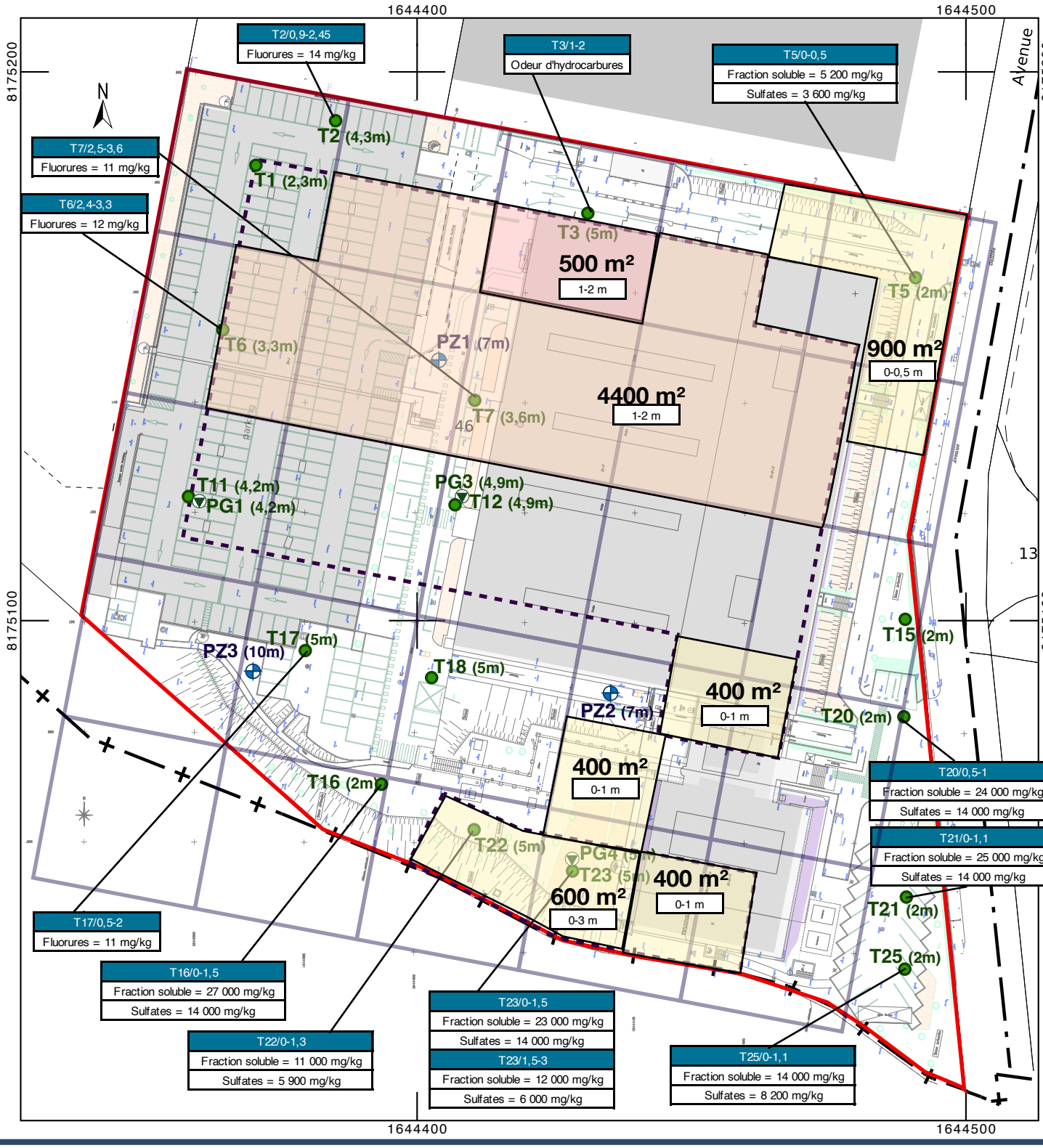

Légende :

- Emprise du projet
- Emprise des sous-sols des futurs bâtiments
- Piézomètre posé par l'équipe hydrogéologique (profondeur)

Investigations effectives - phase 1 :

- Tx : Sondages à la tarière mécanique (profondeur)
- Pgx : Piézair (profondeur)

- Zone approximative avec des odeurs d'hydrocarbures
- Zone approximative avec des anomalies en fluorures
- Zone approximative avec des anomalies en sulfates

Document en date du 30/01/2026 - Echelle : 1 / 1 000

10 m

Annexe 10 : Notice architecturale

P01	25/02/2026	PERMIS DE CONSTRUIRE
IND.	DATE	DESCRIPTION

ARCHITECTE

Breitman & Associés
7 Rue Séguier
750006, Paris
Paris. France

Spécialiste DC MEP Designer

Black & White Engineering
Business Avenue Tower
Salam St, PO Box 128981
Abu Dhabi, U.A.E
Tel: +971 2 565 1398

Ingenieur Structure

Nortec
463, rue Jules Guesde
59 650 Villeneuve d'ascq 750002
France
Tel: +333 20 45 81 29

Project & Cost Management

Arcadis
200-216 rue Raymond Losserand
75014 Paris
Paris, France
Tel: +33 7 63 47 85 72

Maître d'ouvrage

Plessis DC
22 Avenue Galilée
Plessis-Robinson 92350

NUMÉRO PROJET	NOM ET ADRESSE DU PROJET
P10530	DC Plessis 22 Avenue Galilée 92350 Le Plessis-Robinson

PLAN DE REPÉRAGE

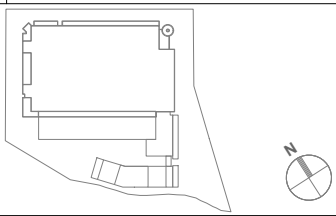

TITRE

Notice Architecturale

NUMÉRO DE PLAN

PC 4-01

CODE STATUS	PHASE	INDICE
S4	PC	P01
ÉCHELLE	FORMAT	DATE
SE	A4	25/02/2026

1. L'état initial du terrain et ses abords



Figure 1: Vue aérienne de la parcelle 000 Y 46

Le terrain se situe sur le territoire de la commune du Plessis-Robinson, dans le département des Hauts-de-Seine (92), au sein du parc d'affaires NOVEOS qui couvre environ 75 hectares et fait l'objet d'un projet d'aménagement inscrit dans une logique de développement durable et de densification maîtrisée. Ce territoire stratégique, en lien direct avec les tramways T6 et T10 ainsi que l'A86, regroupe plusieurs secteurs comme la Boursidière, le Parc Technologique, le Parc des Sports et le Parc d'activité NOVEOS.

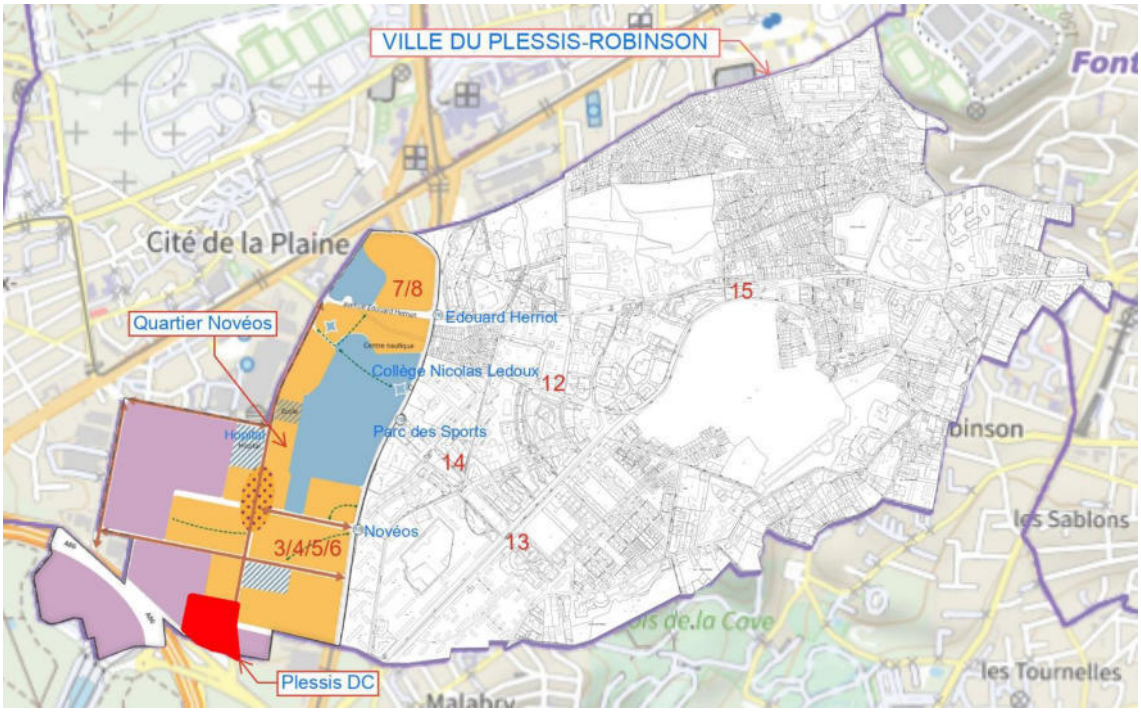

Figure 2: Localisation du quartier NOVEOS / repérage des images présentées sur le plan de la ville.

L'objectif est d'y créer un quartier mixte, intégrant logements, activités économiques, équipements publics et espaces verts, ainsi que l'intégration de commerces et services de proximité. Des équipements publics sont développés ou rénovés, notamment dans les domaines scolaire, sportif et de la petite enfance. L'offre de soins est renforcée par la construction d'un nouvel hôpital Marie Lannelongue. L'ensemble s'inscrit dans une démarche de qualité architecturale, avec des bâtiments à taille humaine et intégrés au paysage urbain. Le quartier NOVEOS ne constitue pas une ZAC (Zone d'Aménagement Concerté). Son aménagement s'inscrit néanmoins dans une démarche encadrée par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP), dans le cadre du PLUi de Vallée Sud Grand Paris. Cette OAP fixe les grandes lignes du développement urbain du secteur, tout en maîtrisant l'étalement urbain.

Ci-après quelques constructions existantes ou projetées dans le quartier NOVEOS, le long de l'avenue Paul Langevin.



Figure 3: Constructions projetées, quartier NOVEOS. Angle rue Denis Papin et avenue Paul Langevin.



Figure 4: Constructions projetées, quartier NOVEOS. Rue Denis Papin.



Figure 5: Constructions projetées, quartier NOVEOS. Angle de l'avenue Descartes avec l'avenue Paul Langevin.



Figure 6: Constructions existantes, quartier NOVEOS. Angle de l'avenue Descartes avec l'avenue Paul Langevin.



Figure 7: Constructions projetées. Bâtiment d'angle entre l'avenue de la Libération et la rue du Carreau.



Figure 8: Constructions projetées, Parc Technologique. Avenue Paul Langevin.

La ville se trouve à 6 km de Paris et est située sur l'un des plateaux les plus élevés du département qui couvre la haute vallée de la Bièvre.
Le terrain localisé au 22 Avenue Galilée, est dans la zone U5d du PLUi, entré en vigueur le 13 janvier 2025 en substitution du PLU et faisant partie de l'OAP sectorielle NOVEOS.
La parcelle cadastrale concernée est la 000 Y 46, d'une superficie de 20482m² selon le relevé de l'existant par le géomètre (contenance cadastrale 20431m²). Après rétrocession à la Ville des emplacements réservés ERPr2 (454m²) et d'une partie de l'ERPr3 (58m²) correspondants à l'agrandissement de l'Avenue Galilée, la superficie restante du terrain est de 19970m².

La part d'espaces verts existante représente actuellement 3976m², ces derniers étant principalement limités à quelques zones de pelouse et de talus, ainsi qu'à une bande arborée. Une grande partie de la parcelle est aujourd'hui occupée par des surfaces imperméabilisées (4428m²) telles que du béton, du bitume, des dalles ou encore des zones de stationnement. Ces données sont calculées en déduction des emplacements réservés.

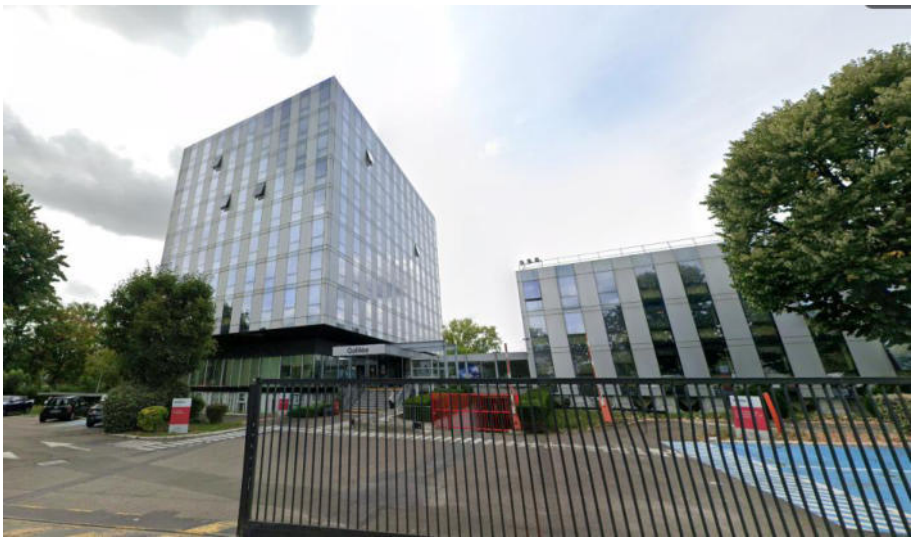

Figure 9: Photographie des bâtiments existants sur la parcelle.

Le site se situe à proximité immédiate du poste de transformation électrique RTE de Robinson, de l'autre côté de l'avenue Galilée, et est bordé au sud par l'autoroute A86, séparée par une bande boisée. Il s'agit d'une zone mixte à vocation principalement économique et ce secteur fait actuellement l'objet d'une restructuration urbaine.

Le terrain est actuellement occupé par deux immeubles de bureaux ainsi qu'un parking silo représentants 11566m² d'emprise au sol et 18200m² de surface de plancher. Le projet vise à reconvertir ce site déjà artificialisé, dont les bâtiments existants vétustes et sans perspective seront démolis pour permettre la construction d'un centre de données informatiques (Data Center) neuf, qui s'inscrit dans une démarche de redynamisation urbaine et d'innovation.

2. Le projet

a) L'aménagement du terrain, en indiquant ce qui est modifié ou supprimé

Le terrain sera entièrement libéré de ses constructions existantes pour accueillir un Data Center d'une surface de plancher totale de 22333m², comprenant 1157m² de bureaux et 21176m² d'espaces techniques, de stockage et de salles informatiques. L'emprise au sol crée est quant à elle de 11785m². L'implantation d'un tel équipement est compatible avec la programmation suggérée par l'OAP qui identifie le terrain parmi les « secteurs à vocation de dominante d'activités ». Le projet prévoit aussi une superficie d'espaces verts de pleine terre d'environ 3214m², 1745m² de terrasses végétalisées dont l'épaisseur de substrat est supérieure à 40cm (873m² comptabilisés avec un Coefficient de Biotope par Surface de 0,5) ainsi que 2784m² de toitures végétalisées avec un substrat de 10cm d'épaisseur. La totalité des espaces verts cumule 7743m².

S'agissant des équipements de production d'énergie renouvelable, 860m² de panneaux photovoltaïques seront installés en toiture.

b) L'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants

Le projet proposé se compose de trois bâtiments distincts :

- Un premier bâtiment correspondant à la sous-station. Celle-ci est implantée en limite séparative, conformément à l'article 4.6.2.2.2 de la zone U5d, à proximité du point de raccordement électrique (RTE). Ce choix d'implantation, situé stratégiquement le long de l'A86, permet d'éloigner au maximum cet équipement des futures habitations prévues au nord de la parcelle. L'objectif est de limiter les nuisances sonores potentielles et vise précisément à répondre à l'une des orientations de l'OAP selon laquelle « le caractère mixte du futur quartier laisse la possibilité de prévoir la présence d'activités économiques, compatibles avec le développement de l'habitat ».

- Un deuxième bâtiment de bureaux est relié par un porche à la sous-station. Celui-ci est implanté à 14,06m de la limite sur l'avenue Galilée et sa hauteur à l'acrotère est de 14,11m par rapport au point le plus bas du terrain naturel. Ceci répond aux dispositions du PLUi stipulant que la distance comptée horizontalement de tout point de la façade de la construction au point le plus proche de l'alignement, doit être au moins égale au tiers de la différence d'altitudes, avec un minimum de 3 mètres.

- Un troisième bâtiment intègre les salles informatiques et les locaux techniques associés. Celui-ci est implanté en retrait de 14,32m par rapport à la limite sur l'avenue Galilée et sa hauteur à l'égout est de 19,36m par rapport au point le plus bas du terrain naturel, conformément à l'indice A9 de l'article 4.6.2.1.1 de la zone U5d. De même, sur la rue du Général Eisenhower, le retrait est de 13,28m et la hauteur à l'acrotère est de 29,17m. Quant à la limite séparative Nord, le retrait est de 12,59m et la hauteur à l'égout est de 20,90m. Cette façade ne comportant pas de baies, la distance comptée horizontalement au point le plus proche de la limite séparative est bien supérieure à la moitié de sa hauteur. Il en est de même sur la limite séparative Ouest dont le retrait est de 12,22m et la hauteur à l'égout est de 17,84m. L'ensemble des menuiseries de ce bâtiment est traité en fausses-fenêtres ou avec un vitrage translucide ne créant aucune vue sur les limites séparatives Nord et Ouest.

Un document annexe (ANN013) permet d'apprécier la conformité des implantations et des hauteurs eu égard au PLUi en vigueur.

Cette composition organisée en plusieurs bâtiments distincts lui donne un caractère urbain à l'échelle du quartier NOVEOS. Le volume principal du centre de données rassemblera un total de 6 salles informatiques sur 3 niveaux.
Le premier bâtiment, sous la colonnade de l'entrée à gauche, comporte des treillages plantés toute hauteur afin de créer une sorte de façade végétalisée et d'habiller le poste source selon les possibilités techniques en vue de la maintenance du bâtiment.
Les bureaux sont traités avec une façade de verre et d'acier (les allèges sont thermolaquées d'un bleu foncé) qui contraste avec la façade végétalisée voisine. Un large porche relie ces deux façades. Les frises et les entablements de ces façades surmontent les colonnades de teinte ocre clair ton pierre, rappelant l'architecture de la ville du Plessis-Robinson et créant une petite monumentalité.



Figure 10 : Vue perspective depuis l'avenue Galilée. Angle Sud-Est.



Figure 11 : Vue perspective depuis l'avenue Galilée. Angle Nord-Est.

Par ailleurs, la proximité avec le poste de transformation électrique RTE de Robinson, situé de l'autre côté de la rue et essentiel à l'implantation d'un centre de données, permet un approvisionnement fort en énergie.

De manière générale, les équipements techniques seront positionnés le long de l'A86, éloignés des parcelles adjacentes :

- Les groupes électrogènes seront posés sur une structure spécifique localisée en partie sud du bâtiment principal.
- Les locaux/cellules électriques seront également localisés sur le côté sud du bâtiment, en connexion directe avec les salles informatiques.
- Sur le côté sud de la parcelle, une sous-station d'environ 1172m² d'emprise au sol, transformera l'énergie haute tension du poste RTE pour alimenter en électricité l'ensemble du bâtiment par deux liaisons souterraines de 225kV.

Tous les équipements techniques sont soit masqués par la toiture, soit intégrés à la volumétrie du bâtiment. De plus, les nuisances occasionnées par la route départementale et l'autoroute A86 justifient l'implantation d'un tel équipement faisant tampon entre celle-ci et le développement futur de la ville.

Les volumes du projet respectent la hauteur maximale fixée par le PLUi pour la zone U5d en étant en dessous les servitudes aériennes radioélectrique et aéronautique, l'altimétrie la plus haute correspondant à l'acrotère des cheminées des générateurs à +198.50m NGF. L'ensemble présente une architecture classique, intégrée au tissu urbain du Plessis-Robinson, avec une colonnade monumentale en façade le long de l'avenue Galilée, visible depuis l'espace public et marquant une entrée urbaine qualitative.
Visible depuis l'A86, l'ensemble formera un signal à l'entrée de la ville, déroulant la colonnade de sa façade monumentale. Une tour assura le même rôle à destination des passants venant du centre-ville.

Le projet de centre de données s'inscrit ainsi naturellement dans une démarche d'intégration urbaine, en respectant les principes architecturaux qui structurent le tissu bâti du Plessis-Robinson. L'expression architecturale retenue s'inspire des composantes classiques présentes dans la ville : traitement des façades avec l'utilisation de matériaux nobles et pérennes, rythmes verticaux marqués par des colonnades, modénatures soignées, corniches saillantes et toitures inclinées. Ces éléments assurent une cohérence formelle et volumétrique avec les constructions présentes dans la ville du Plessis-Robinson, notamment les équipements publics et des immeubles de logements construits ou projetés dans la commune.
Le projet privilégie une écriture architecturale ordonnancée, caractérisée par une composition et volumétrie maîtrisés, conférant au bâtiment un statut d'équipement public tout en évitant toute rupture d'échelle ou de langage avec le cadre urbain existant.
Ceci répond aux orientations de l'OAP NOVEOS relatives à la qualité architecturale, lesquelles encouragent « une architecture à taille humaine et des façades nobles ».

L'ensemble s'inscrit ainsi dans la continuité des opérations urbaines emblématiques réalisées au Plessis-Robinson, comme le confirment les exemples visuels présentés ci-après, témoignant de la pertinence de l'insertion du projet dans son contexte.

D'autre part, la programmation retenue permet d'assurer la compatibilité entre le projet et Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) qui, s'agissant des « zones de projet » au sein desquelles est situé le terrain, vise à « renforcer la mixité des tissus urbains sur le territoire métropolitain par des projets qui participent au rééquilibrage des fonctions et à la diversification des usages dans les quartiers monofonctionnels (grands ensembles de logements, pôles tertiaires…) ».



Figure 12: Constructions existantes. Bâtiment d'angle entre l'avenue Aristide Briand et la rue Pierre d'Artagnan.



Figure 13: Constructions existantes. Bâtiment d'angle entre l'avenue Charles de Gaulle et l'esplanade des Victoires.



Figure 14: Constructions existantes. Bâtiment d'angle entre l'avenue de la Libération et la rue du Carreau.



Figure 15: Constructions existantes. Bâtiment d'angle entre l'avenue Du Général Leclerc et l'avenue Charles de Gaulle.

c) Le traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain

Le projet du Centre de Données s'intègre dans le paysage urbain et architectural du Plessis-Robinson. Loin des volumes industriels et impersonnels que l'on associe souvent à ce type d'équipement, le centre de données adopte au contraire une architecture classique, inspirée par les codes qui façonnent depuis plusieurs décennies l'identité architecturale de la ville. Par cette architecture maîtrisée, le centre de données devient plus qu'un simple équipement technique : il s'affirme comme un véritable élément structurant du quartier, comme un équipement public.

Cette écriture classique permet au bâtiment de s'insérer naturellement dans son environnement urbain. Ce choix architectural permet de préserver l'harmonie du quartier. L'organisation des espaces favorise à la fois la fonctionnalité et la qualité urbaine : les accès logistiques sont pensés pour minimiser les nuisances, les cheminements sont clairs et les espaces végétalisés prévus dépassent les exigences réglementaires. Son traitement architectural comme un équipement public, tient au fait que, pour une hauteur équivalente à celle des logements voisins, le bâtiment ne comporte que trois niveaux, à l'image des équipements publics traditionnels (mairies, églises, théâtres) dans la ville historique.

Une colonnade est posée sur un soubassement construit avec un fruit. Ce soubassement en pierre reconstituée est surmonté d'un bandeau ouvragé. Les colonnes, sont jumelées et dotées de chapiteaux. Dans l'intervalle des colonnes, les façades en retrait sont traitées par des menuiseries en trompe l'œil. Une toiture en brisis vient couronner le volume principal du centre de données, dissimulant ainsi la zone technique située en toiture.

Le site sera ceinturé d'une clôture constituée par un mur maçonné, surmonté d'une grille métallique et doublée par une haie végétale. Toutefois, une dérogation au règlement concernant sa hauteur est sollicitée afin de répondre aux exigences de sécurité spécifiques à ce type d'équipement.
En effet, le programme accueillant des serveurs, équipements réseaux et infrastructures électriques assurant la continuité des services numériques essentiels pour des acteurs publics et privés. Elle relève donc de la catégorie des sites sensibles nécessitant des mesures de protection physique renforcées. A ce titre, elle applique les bonnes pratiques de sécurité recommandées par des normes internationales, notamment ISO/IEC 27001 (système de management de la sécurité de l'information) et ses annexes, qui imposent :

- Des mesures physiques robustes pour prévenir l'intrusion (Annexe A.11 – Sécurité physique et environnementale).
- Des périmètre clairement définis et durcis pour empêcher l'accès non autorisé aux installations sensibles.
- La protection renforcée des zones critiques, incluant les clôtures, barrières et contrôles d'accès.

C'est pourquoi la clôture atteindra 3,20m de haut, ce qui constitue un élément standard minimum pour atteindre le niveau de protection requis. Une hauteur de 1,80m telle que définie dans le PLUi, n'offre pas un niveau de dissuasion et de résistance cohérent avec les risques identifiés pour un centre de données (intrusion et sabotage, vol de matériel sensible, risque de compromission de données, tentatives d'installation d'équipement d'écoute ou d'interception, etc.).

Celle-ci sera composée d'un mur bahut en béton de 50cm de hauteur, surmonté d'une grille métallique ajourée de 2,70 m, portant la hauteur totale à 3,20m. Ce dispositif vise à garantir la protection des installations sensibles du centre de données tout en conservant une intégration visuelle maîtrisée par un traitement paysager complémentaire en étant doublé par une haie végétale. Le long des limites séparatives et de fond de parcelle, la clôture sera perméable à la petite faune, conformément aux dispositions réglementaires décrites dans le PLUi.

Les pieds de façades Nord et Ouest seront largement plantés et fleuris. Les espaces verts en pleine terre accueilleront des plantations d'arbres de grand développement conformément aux exigences du PLUi (1 arbre pour 100m² de pleine terre). Le détail est précisé dans la notice paysagère. Les plantations d'arbres (certains déjà existants) présenteront une plus grande densité aux coins de la parcelle ainsi qu'au sud, côté A86.

Une voie accessible aux camions de pompiers est prévue tout autour du bâtiment et permet aux issues de secours de déboucher sur cette voie.

d) Les matériaux et les couleurs des constructions

Le bâtiment adopte une architecture classique, en cohérence avec les futures constructions voisines du quartier NOVEOS. Les façades sont en pierre reconstituée et en enduit de teinte blanc cassé ou beige pierre naturelle d'Île-de-France. Les colonnes et modénatures en pierre reconstituée structurent les façades principales. Les menuiseries métalliques sont thermolaquées en noir (RAL 9004) pour les bureaux et en bois gris clair (RAL 7040) pour les menuiseries du bâtiment comportant les salles informatiques et locaux techniques associés. Les éléments de serrurerie et garde-corps sont en ferronnerie, et des frises décoratives viennent souligner les corniches et bandeaux.

Les façades sont dotées d'une succession de baies et de colonnades monumentales ornées des chapiteaux, d'aspect laiton pour les colonnes géminées de la façade Ouest sur l'avenue Galilée. Celle-ci arbore sur son entablement une épigraphe en laiton : « Les nuages du Plessis ».
Les menuiseries bois seront fabriquées en trompe l'œil. Les garde-corps seront en ferronnerie, thermolaqués en noir (RAL 9004) comme le reste des serrureries. Les toitures seront en zinc couleur gris aluminium et couronnées d'une crête de faîtage. Des modénatures rapportées et protégées par des couvertines métalliques sont intégrées – bandeaux, corniches, architraves – et rendent lisible l'échelle de la construction. Elles seront en pierre reconstituée.

e) Le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer

Les espaces libres seront traités en espaces verts naturels, plantés d'arbres. Sur le pourtour du Data Center est aménagé une voie de service bordée de verdure. Cette voie est une voie pompier. L'ensemble arboré séparera le bâtiment du reste de l'espace urbain, contribuant à limiter la densité de ce dernier. Des plantations d'arbres de haute tige seront prévues dans la partie en pleine terre.
Un accent particulier sera porté à la qualité de traitement des espaces extérieurs.
Par ailleurs et dans une volonté affirmée d'intégration harmonieuse du projet dans son environnement, la démarche paysagère vise en priorité à préserver l'ensemble des arbres existants en bordure de l'avenue Galilée formant un alignement.

Toutefois et hors emprise du projet, 5 arbres se trouvant dans les emplacements réservés ERPr2 et ERPr3 seront abattus lors des travaux de réaménagement de la voirie prévus par la ville et portés par celle-ci.

Le projet comporte 16% de surface d'espaces verts de pleine terre, soit 3214m² sur une surface parcellaire totale de 19970m², ce qui représente 218m² de plus que l'exigence fixée par le PLUi (un minimum de 15% de surface en pleine terre étant requis).

Par ailleurs et conformément aux dispositions de l'article 4.6.3.1 du PLUi, la superficie (hors emprise des constructions existantes) de la marge de recul devant être traitée à 50% au minimum en espaces verts de pleine terre :

- Côté Avenue Galilée, la surface de la marge de recul s'établit à 2183m². La surface minimale de pleine terre requise au sein de cette emprise s'élève à 1092m². Le projet prévoit 1118m² de pleine terre dans cette zone, soit une surface supérieure au minimum réglementaire exigé, assurant ainsi le respect des prescriptions en vigueur.
- Côté Rue du Général Eisenhower, la surface de la marge de recul s'établit à 793m². La surface minimale de pleine terre requise au sein de cette emprise s'élève à 397m². Le projet prévoit 405m² de pleine terre dans cette zone, soit une surface supérieure au minimum réglementaire exigé, assurant également ici le respect des prescriptions.

Le document ANN015 précise graphiquement le calcul.

Dans l'objectif de répondre à l'obligation faite au titre de l'article L.171-4 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), les nouvelles constructions de plus de 1000m² d'emprise au sol devront intégrer soit un procédé de production d'énergies renouvelables, soit un système de végétalisation basé sur un mode de culture garantissant un haut degré d'efficacité thermique et d'isolation, favorisant la préservation et la reconquête de la biodiversité, soit tout autre dispositif aboutissant au même résultat. Le projet prévoit ainsi la mise en place de toitures végétalisées totalisant 1745m² avec un substrat d'une épaisseur de plus de 40cm, 2784m² avec un substrat de 10cm d'épaisseur ainsi que 860m² de panneaux photovoltaïques.
Ceci porte la superficie totale de ces aménagements et équipements à 5389m², soit plus de 50% de la surface totale des toitures-terrasses qui est de 10740m² et répond tant à l'exigence de l'article 3.3.7 du PLUi, qu'à l'obligation du CCH prévoyant pour sa part un minimum de 40% au 1er juillet 2026. L'annexe ANN014 détaille ces informations.

Des précisions quant au traitement des espaces extérieurs sont apportées dans la notice paysagère.

f) L'organisation et l'aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement.

L'accès piéton se fera via l'avenue Galilée depuis les cheminements piétons de la commune mais également par le bus n°179 qui relie le site à la gare RER de Robinson, sur la ligne RER B. L'arrêt du bus Avenue Galilée est à 290m environ, soit 5 minutes à pied du site. Également, les deux lignes de bus n°395 et n°595 permettent de relier la gare de Robinson au site, ayant un arrêt nommé " Galilée" à 400m environ, soit 6 minutes à pied du site.

Les pistes cyclables dans les deux sens qui longeront l'avenue Galilée permettront l'accès aux cyclistes. Aussi des stationnements vélos sont prévus sur le site en extérieur, sécurisés par une grille et également dans un local en sous-sol, accessibles par un ascenseur depuis la placette des bureaux.

L'accès de tous les véhicules se fait par un portail d'entrée sécurisé sur l'Avenue Galilée. Une seconde grille à l'intérieur du site permet un second point de contrôle avant que ces véhicules ne puissent faire le tour du bâtiment par le Nord. Une rampe située à l'arrière des bureaux dessert les stationnements en sous-sol.
Cette large voierie principale est conçue pour permettre la circulation des poids-lourds et des véhicules de secours.

g) La circulation autour du site

Le projet s'inscrivant principalement dans la catégorie entrepôt, génère peu de trafic régulier et n'impacte pas le trafic déjà existant comme tout type de projets appartenant à cette même catégorie.

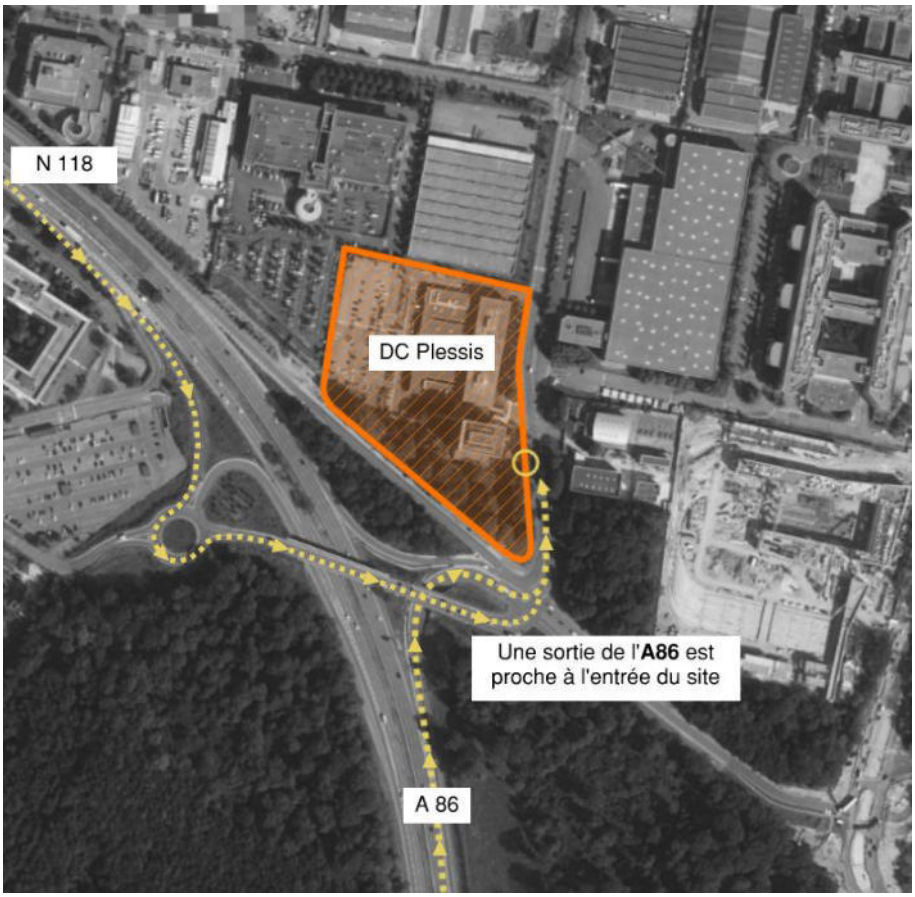

Figure 16: Plan de localisation du Projet

Deux emplacements réservés sont inscrits au PLUi sur cette parcelle cadastrale.
L'emplacement ERPr2 (454m²) et une partie de l'emplacement ERPr3 (58m²) seront restitués à l'espace public et participeront à l'amélioration ainsi qu'à la fluidification des circulations sur l'Avenue Galilée, axe structurant de ce quartier. Prévu pour permettre des aménagements

d'élargissement de la voirie, ces emplacements contribuent à optimiser les conditions de déplacement, tant pour les véhicules que pour les mobilités douces, en anticipant les besoins futurs de desserte locale et de connexion avec les voies environnantes. Leur mise en œuvre renforcera la lisibilité et la sécurité des flux sur l'avenue Galilée, tout en accompagnant le développement urbain de ce secteur de la commune. Aussi, du fait de l'emplacement de la parcelle, les livraisons n'auront pas d'impact sur la ville grâce à la proximité de la sortie de l'A86.

h) Règles de stationnement

Pour les besoins en stationnement du projet, le PLUi stipule :

Pour la partie bureaux :
Qu'un maximum de 1 place pour 50m² de surface de plancher dans le cas où le site est hors périmètre de 500 m autour d'une gare ou d'une station de transport public doit être prévu.

Pour la partie entrepôt :
Que le nombre de places de stationnement doit être déterminé en fonction des besoins de la construction.

La surface de plancher des bureaux étant de 1157m², un maximum réglementaire de 23 places est imposé. Compte-tenu de la bonne desserte en transports en commun et des effectifs du site, il est prévu 14 places pour la partie entrepôt, portant le total à 37 places de stationnement.

Il est également mentionné au PLUi que la totalité des places devra être réalisée en sous-sol ou dans un volume construit à partir de deux places de stationnement.
Même si l'espace extérieur laisse possible le stationnement de quelques véhicules, aucune place de stationnement extérieur n'est prévue. Ceci permet également de limiter les effets d'îlot de chaleur et d'améliorer la qualité paysagère.

Aussi, un minimum de 5% du nombre de places de stationnement réalisées doit être réservé aux deux roues motorisées, soit 2 places.

Aire de stationnement pour les vélos :
Il est décrit dans le PLUi que l'espace destiné au stationnement sécurisé des vélos doit être couvert et éclairé. Il doit être constitué d'un ou plusieurs locaux fermés et sécurisés et qu'au moins 2/3 des emplacements doit être situé en rez-de-chaussée.
Pour la partie entrepôt il est demandé 1 place pour 1 000 m² de surface de plancher, soit 23 places qui représentent environ 35 m² hors surface de dégagement.
Pour la partie bureaux il est demandé 1 place pour 70 m² de surface de plancher, soit 17 places qui représentent 26 m² de surfaces occupées par les stationnements. Pour mémoire le PLUi indique une surface de 1,5m² minimum pour chaque emplacement.
12 places vélos sont disponibles dans un local clos au sous-sol des bureaux et 28 emplacements sont disposés au RDC sous la colonnade en avancée de la sous-station, soit plus de 2/3 d'entre eux. Celle-ci est couverte, éclairée, fermée par des grilles et des portillons et situé à moins de 50m de l'entrée piétonne.

L'accès au local en sous-sol se fait en toute sécurité par un ascenseur donnant à l'extérieur des bureaux ou par la rampe dont la pente est inférieure à 12%. Le respect des dispositions de l'OAP Mobilités est ainsi assuré.

Places de parking PMR :
Selon l'article 3 de l'arrêté du 20 avril 2017 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées, les places adaptées destinées à l'usage du public PMR représentent au minimum 2 % du nombre total de places prévues, soit 1 place pour les 37 stationnements. Le projet en propose 2.

Bornes de recharges pour véhicules électriques :
Selon la loi d'orientation des mobilités (LOM) qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, une place sur cinq doit ainsi être pré-équipée en bornes de recharge de véhicules électriques (soit 20% du nombre total de place de parking), il en est de même concernant les emplacements pour les personnes à mobilité réduite (PMR), la loi exigeant un emplacement de ce type au minimum.
Ainsi, conformément aux exigences de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), sur 37 places, 8 seront équipées de bornes de recharge pour véhicules électriques, dont une place dédiée aux personnes à mobilité réduite (PMR). Ces conditions permettent également de répondre aux enjeux de l'OAP Mobilités qui précise que « chaque opération d'aménagement devra s'accompagner d'une réflexion sur l'opportunité d'y instaurer des infrastructures de recharges pour véhicules électriques ».

i) Locaux ordures ménagères et assimilés

Le projet prévoit des locaux ordures ménagères et assimilés pour les bureaux au sous-sol de ceux-ci, d'une surface de 23m².
La partie entrepôt dispose elle de deux emplacements, le premier au rez-de-chaussée d'une surface de 18m² et le second au sous-sol d'une surface de 50m². Ils sont tous deux situés en partie Sud-Ouest du bâtiment au plus proche de l'aire de livraison.
Les locaux de stockage des déchets sont dimensionnés en fonction de l'effectif et du volume de déchets produits.

j) Infrastructures réseaux divers

Synthèse des raccordements réseaux
La conception prévoit le raccordement aux divers réseaux conformément aux conditions de desserte prévues au PLUi et suivant besoins techniques du projet.
Le site pourra être viabilisé en utilisant les réseaux structurants en place autour du site.

Eau potable
L'adduction d'eau potable sera raccordée au réseau existant sur l'avenue Galilée.

Défense incendie
Le projet intègre un raccordement au réseau d'eau potable existant avec création d'un branchement d'eau incendie et desserte de 4 hydrants intérieurs dont deux devront pouvoir fonctionner en simultanés.

Eaux usées

Les eaux usées seront envoyées dans le réseau public sur le point de branchement existant sur l'avenue Galilée.

Eaux pluviales

La gestion des eaux pluviales prévoit la dépollution et conditions de confinement propres à une installation ICPE ainsi que les dispositions d'infiltration et rejet en débit limité imposées par le règlement d'assainissement.

Electricité

Le projet intègre la création d'une sous-station qui elle sera alimentée par un réseau haute tension (HTB) (par RTE). La sous-station alimentera le projet par un réseau privé au sein de la parcelle.

Télécommunications/Fibre

Le projet prévoit à minima trois points de raccordement sur les réseaux de télécommunications existant sur le domaine public.

Réseau de Chaleur

Le projet intègre des mesures conservatoires pour le raccordement au réseau de chaleur de la Ville sur l'avenue Galilée en vue de la récupération de la Chaleur Fatale.

Annexe 11 : Notice paysagère

P01	25/02/2026	PERMIS DE CONSTRUIRE
IND.	DATE	DESCRIPTION

ARCHITECTE

Breitman & Associés

7 Rue Séguier
750006, Paris
Paris. France

Spécialiste DC MEP Designer

Black & White Engineering

Business Avenue Tower
Salam St, PO Box 128981
Abu Dhabi, U.A.E
Tel: +971 2 565 1398

Ingenieur Structure

Nortec

463, rue Jules Guesde
59 650 Villeneuve d'ascq 750002
France
Tel: +333 20 45 81 29

Project & Cost Management

Arcadis

200-216 rue Raymond Losserand
75014 Paris
Paris, France
Tel: +33 7 63 47 85 72

Maître d'ouvrage

Plessis DC

22 Avenue Galilée
Plessis-Robinson 92350

NUMÉRO PROJET	NOM ET ADRESSE DU PROJET
P10530	DC Plessis 22 Avenue Galilée 92350 Le Plessis-Robinson

PLAN DE REPÉRAGE

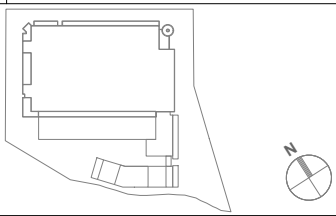

TITRE

Notice Paysagère

NUMÉRO DE PLAN

PC 4-02

CODE STATUS	PHASE	INDICE
S4	PC	P01
ÉCHELLE	**FORMAT**	**DATE**
SE	A4	25/02/2026

NOTICE PAYSAGERE

Le projet paysager de l'ensemble de l'équipement porte principalement sur les zones de recul imposées par la nature même de l'activité de l'équipement pour les questions de sécurité, d'achalandage et de risques d'incendie.

1. LES SOLS DE CIRCULATION

La construction est donc située au centre de la parcelle. Elle est entourée par une voie de circulation qui entoure le bâtiment. Les revêtements permettent de bien distinguer les différents espaces. La voie périmétrique est traitée majoritairement en surface par un enrobé noir drainant. Elle est conçue comme une voie « Pompiers » et une aire de livraisons pouvant accueillir des camions de grand tonnage. A l'avant de la construction s'ouvrant sur l'avenue de Galilée, il est aménagé une sorte de Parvis permettant d'accéder à l'immeuble de bureaux et de découvrir une vue d'ensemble de l'équipement. Il est couvert de pavés en granit sur toute la zone d'accès piétonnier, posés en queue de paon.



Figure 1: Enrobé drainant noir et pavés granit 10x10 pour les espaces carrossables et piétonniers.

2. LES PLANTES GRIMPANTES

Une colonnade monumentale marque la partie active du bâtiment que sont les bureaux avec des baies de fenêtres. Elle passe à gauche devant le transformateur. Sous la galerie, dans cette dernière partie, des treillages occupent l'entre-colonnes équipés de plantes grimpantes fleuries type Glycine ou chèvrefeuille, le lierre ou la vigne vierge peuvent également y être plantées. Un grand porche signale l'accès à la voie technique autour du bâtiment.



Figure 2: Types de plantes grimpantes fleuries ou non sur treillage (Lierre, glycines, chèvrefeuille, vigne vierge)

3. LES ARBUSTES ET MASSIFS COUVRE-SOLS

Le long des limites de propriété, des massifs arbustifs seront plantés pour assurer une densité verte et fleurie. Ce sont des couvre-sols résistants type Phlox mousse, Lolium perenne, Lotus corniculatus, Achillea millefolium, Salvia pratensis, thym rampant et haie champêtre. Ces massifs complétés d'arbres buissonnants comme le Cornouiller mâle, le Prunellier ou le pommier sauvage, rendent partiellement plus compliqué les tentatives d'incursion dans le site.



Figure 3: Phlox mousse

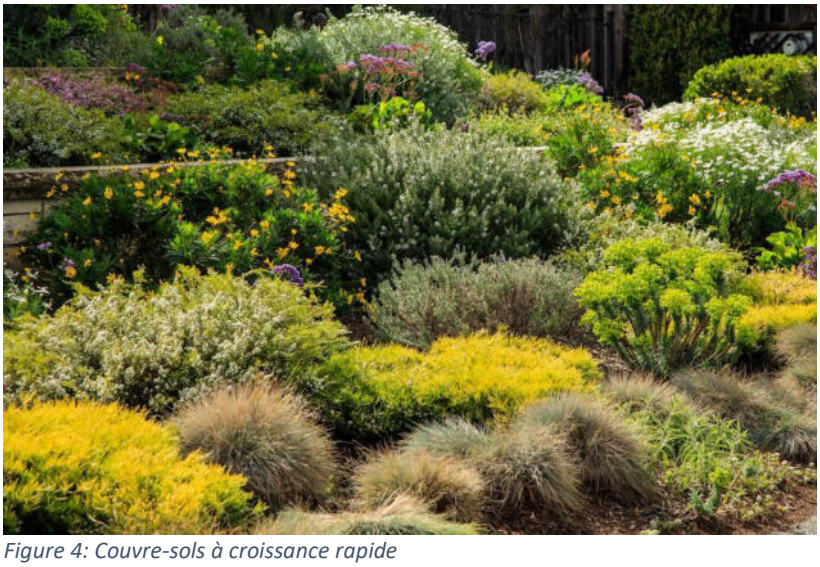

Figure 4: Couvre-sols à croissance rapide

4. LA CLOTURE

Cette disposition de haies arbustives est confortée par l'installation d'un barreaudage en acier muni de pointe de flèche doré d'une hauteur de 2m70. Le tout posé sur un mur bahut de 50 cm de haut.
En effet, le programme accueillant des serveurs, équipements réseaux et infrastructures électriques assurant la continuité des services numériques essentiels pour des acteurs publics et privés. Il relève donc de la catégorie des sites sensibles nécessitant des mesures de protection physique renforcées. C'est pourquoi la clôture atteindra 3,20m de haut, ce qui constitue un élément standard minimum pour atteindre le niveau de protection requis.



Figure 5: Sur le terrain, cette clôture atteindra 3.20m du sol aux pointes

5. LES ZONES ENGAZONNEES

Les arbustes sont précédés par des zones engazonnées. Le choix d'un gazon C4 assure d'être les plus résistants à la sècheresse et ne nécessite pas d'arrosage comme le Kikuyu ou le Zoysia tenuifolia qui ne nécessite presque pas de tonte.

6. LES ARBRES DE HAUTE TIGE

Les arbres de haute tige sont nombreux sur le site. 43 seront abattus dans la parcelle concernée, étant précisé que 6 d'entre eux sont morts ou sans avenir selon leur état phytosanitaire. Les arbres abattus sont repérés par les cercles rouge sur le plan paysager.

24 sujets seront conservés sur place et 33 seront plantés. Les arbres à racines dites fasciculées, bien ramifiées et restant à proximité du tronc sont à privilégier. L'érable rouge ou le prunier seront donc proposés. Les nouveaux arbres plantés respecteront bien par ailleurs l'article 4.6.3.2 du PLUi en ayant un espace de pleine terre d'un rayon de 2m autour de leurs tronc.
D'autres essences de haut-jet tels que le Tilleul à petites feuilles ou le Peuplier tremble seront également utilisées.



Figure 6: Les érables rouges



Figure 7: Les ifs sont de bons persistants

Certains choix se portent sur le type d'arbre de haute tige fleuris mais aussi des persistants formant un bon écran toute l'année. Les ifs d'Irlande et les ifs communs garantissent un verdissement permanent. Cette alternance d'essences persistantes et caduques assure une vitalité continue de l'environnement de l'équipement.

7. LE RESPECT DE LA PLEINE TERRE

La règlementation pour la préservation de la pleine terre impose un minimum de 15% de la surface du terrain dont le relevé par le géomètre indique 19 970.00m², emplacements réservés déduit. La surface minimale en pleine terre devrait donc être de 2995.5m² et le projet en propose 3214 m², soit 16%.
De plus, l'installation de 1745m² de terrasses végétalisées dont l'épaisseur de substrat est supérieure à 40cm, permet d'ajouter 873m² de surface comptabilisés avec un Coefficient de Biotope par Surface de 0,5.
Ceci porte le total à 4087m², soit plus que les 3976m² d'espaces verts existants.

8. CONFORMITE REGLEMENTAIRE ET COMPATIBILITE AVEC LES OAP

Conformité au chapitre 3 du règlement – Traitement environnemental et paysager des espaces non bâtis et des abords des constructions

Le projet paysager a été conçu en cohérence avec les dispositions du **chapitre 3 du règlement du PLUi**, relatives au traitement environnemental et paysager des espaces non bâtis et des abords des constructions.
L'implantation du bâtiment au centre de la parcelle permet de dégager des zones de recul paysagères continues, traitées en pleine terre et largement végétalisées, assurant une transition qualitative entre le bâti et ses limites. Ces espaces non bâtis font l'objet d'un traitement paysager homogène, participant à l'intégration du projet dans son environnement urbain et paysager.
La préservation de la pleine terre est un principe structurant du projet : la surface de pleine terre représente environ 3 214 m², soit un taux supérieur au minimum réglementaire exigé de 15 %, garantissant la perméabilité des sols et le bon fonctionnement écologique du site.
Les abords immédiats du bâtiment sont plantés d'arbustes, de couvre-sols et d'arbres de haute tige, permettant de limiter les effets d'îlot de chaleur, de renforcer la présence du végétal en cœur d'îlot ainsi que d'assurer une intégration paysagère pérenne de l'équipement.
Les clôtures, nécessaires pour des raisons de sécurité liées à l'activité du site, sont accompagnées de haies arbustives plantées en pleine terre, limitant leur impact visuel et contribuant à la continuité végétale des limites de propriété.

Compatibilité avec les orientations « Paysages et biodiversité » et « Développement durable » de l'OAP sectorielle NOVEOS

Le projet s'inscrit pleinement dans les orientations de l'OAP sectorielle NOVEOS, notamment en matière de paysages, de biodiversité et de développement durable.
La création de masses végétales continues en limites de parcelle, l'alternance d'essences persistantes et caduques, ainsi que la plantation de nouveaux arbres de haute tige (33 sujets plantés pour 24 conservés) permettent de renforcer les continuités écologiques, de

créer des habitats favorables à la faune, ainsi que d'assurer une présence végétale qualitative tout au long de l'année.
Les toitures végétalisées ainsi que les plantes grimpantes sur treillis bois contribuent également à l'intégration architecturale du bâtiment et à l'enrichissement de la biodiversité ordinaire du site.

Développement durable
Le projet paysager s'inscrit dans une démarche de sobriété et de durabilité, par :

- Le recours à des végétaux peu exigeants en arrosage (gazon de type C4, essences adaptées au changement climatique) ;
- La valorisation de la pleine terre et des sols vivants ;
- L'utilisation de matériaux pérennes et sobres pour les aménagements extérieurs ;

Compatibilité avec les orientations de l'OAP thématique « Environnement »

Le projet est compatible avec les orientations de l'OAP thématique « Environnement », notamment en matière de **trame verte**, de **trame brune** et de **nature en ville**.
La continuité des espaces de pleine terre, le maintien et le renforcement des plantations, ainsi que le choix d'essences diversifiées (arbres, arbustes, couvre-sols, plantes grimpantes) participent :

- Au maintien de la perméabilité écologique du site ;
- A la limitation de l'artificialisation des sols ;
- A l'amélioration du microclimat local ;

Le projet contribue ainsi à l'intégration paysagère de l'équipement dans son environnement urbain tout en répondant aux enjeux de biodiversité, de gestion durable des sols et d'adaptation au changement climatique définis par le PLUi.

9. CONCLUSION

Le projet paysager est conçu dans un esprit de respect des conditions écologiques, en proposant des essences et des matériaux locaux, pérennes et naturels. Le choix des essences d'arbres porte sur celles qui sont peu consommatrices d'eau, demandent peu d'entretien et ne présentant pas de racines invasives. La pleine terre est généreuse, les sols sont majoritairement filtrants. Le site bénéficiera au total de 57 arbres de haute tige et de larges bandes d'arbustes et de couvre-sols, de bordures engazonnées.
La palette végétale est principalement composée d'essences indigènes d'Ile-de-France et adaptées à la biodiversité. La multiplication du choix des essences permet également de limiter la concentration du pollen d'une même espèce.

La sécurité de l'équipement est de ce fait garantie tant par ses accès que par son fonctionnement, dans un écrin de verdure soigné et composé.